This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

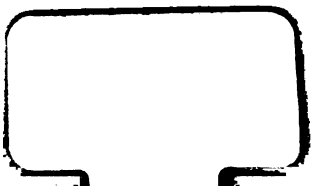

TRAITÉ DE

GÉOGRAPHIE DU CONGO

DÉPOSÉ

PUBLICATION

DU

CLUB AFRICAIN D'ANVERS.

TRAITÉ

MÉTHODIQUE

DE

GÉOGRAPHIE

DU

CONGO

Géologie. — Orographie. — Hydrographie. — Ethnographie. Productions naturelles. — Organisation politique. — Industrie. — Commerce. — Communications.

13 Cartes et cartons en couleur. — 14 Cartes en noir. — 6 figures, 5 diagrammes.

PAR

FERDINAND GOFFART

« La terre appartiendra à celui qui la connaîtra le mieux. »

ANVERS.
CLÉMENT THIBAUT, ÉDITEUR
RUE CHAPELLE DE GRACE, 7.

1897.

LOAN STACK

HC 591
K7G7
1897

PRÉFACE.

Ce livre n'aurait aucune raison d'être si, venant de nous, et ajoutant un nom de plus à la liste déjà longue de la bibliographie congolaise, il décrivait encore une fois, à la faveur d'un récit plus ou moins attrayant, l'une ou l'autre partie de notre colonie.

Mais il nous a paru qu'en cette année, où la reconnaissance du dernier tronçon ignoré du grand fleuve vient de clôturer l'ère des découvertes importantes, le moment était venu de réunir des éléments épars jusqu'ici, pour tenter un premier essai de géographie du Congo.

Qu'on ne s'attende pas à une description détaillée du pays, encore moins à un résumé complet de ses explorations. Ce n'est ni l'un, ni l'autre. Nous avons rédigé ce traité en tâchant d'établir des groupements, des vues d'ensemble, là où il n'y avait jusqu'ici que des accumulations de détails, en simplifiant le plus possible la terminologie forcément compliquée d'un pays récemment sorti de l'inconnu, en nous efforçant constamment enfin de dégager l'idée géographique de toutes les anecdotes dont elle a été encombrée jusqu'ici.

A cet effet, la plupart des travaux des explorateurs, des géologues, des ethnographes et des naturalistes qui ont visité ces régions ont

été mis en œuvre, avec le souci constant de produire non un gros livre, mais un livre exact, méthodique, qui étendant les connaissances de certains de nos lecteurs, précisera celles des autres et marquera peut-être un léger progrès dans la vulgarisation de la géographie de l'Afrique équatoriale.

Ce travail a été long et ardu. Tel que nous l'avons réalisé il n'est et ne pouvait être qu'imparfait.

Aussi ne le présentons-nous pas au lecteur comme une étude complète, définitive, mais comme un aperçu général, une première ébauche d'une future géographie supérieure du Congo. Notre livre sera une étape, un court arrêt, qui montrant le chemin parcouru, laissera voir celui qui reste à parcourir et préparera la voie à une œuvre plus approfondie de quelque géographe à venir.

Qu'il nous soit permis de remercier ici tous ceux qui ont bien voulu nous prêter l'appui de leur autorité ou de leurs connaissances pour mener à bien notre livre. Nous nous faisons un devoir de citer parmi eux : MM. le Major Gilson, Ceulemans, les capitaines Lombard et Tison, le baron Joseph Limnander de Nieuwenhove et les lieutenants Cloesen, Scheerlinck et Adam.

F. G.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

I. — NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Forme de l'Etat indépendant du Congo. — L'Etat du Congo a la forme d'un pentagone irrégulier (carte 1) dont les sommets sont :

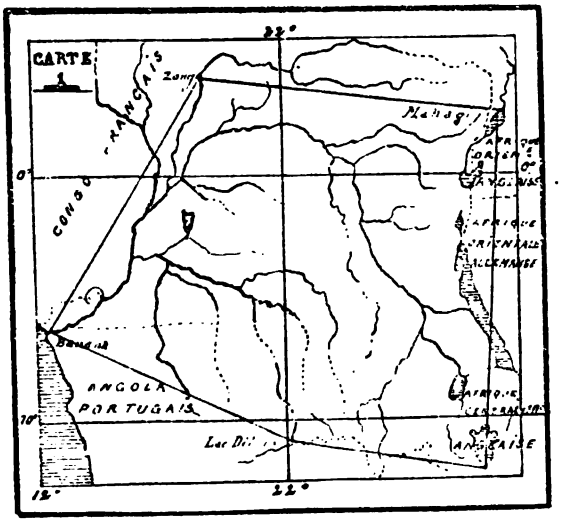

1° à L'OUEST, *Banana*, à l'embouchure du Congo ;

2° AU NORD-OUEST, *Zongo*, sur l'Ubangi ;

3° AU NORD-EST, *Mahagi*, sur le lac Albert ;

4° AU SUD-EST, *Chitambo*, au sud du Banguelo ;

5° AU SUD-OUEST, le lac *Dilolo*.

Bornes. — Il est borné :

Au nord, par les territoires français de l'Ubangi et la zône d'influence de l'Afrique orientale Anglaise ;

A l'est, par l'Afrique orientale Anglaise, le lac Albert-Edouard, l'Afrique orientale allemande, le lac Tanganika et l'Afrique centrale Anglaise ;

Au sud, par l'Afrique centrale Anglaise ;

A l'ouest, par l'Angola portugais, l'océan Atlantique, l'enclave portugaise de Cabinda et le Congo français.

Superficie. — La superficie de l'Etat du Congo est de 2.252.780 kilomètres carrés, soit plus de quatre vingts fois celle de la Belgique et plus de quatre fois celle de la France.

Population. — Sa population est de 30.000.000 habitants, d'après les estimations les plus probables.

Longitude. — Le méridien de 22° Est de Greenwich, le divise en deux moitiés à peu près égales. Ce méridien passe près d'Upoto, de Luluabourg et du lac Dilolo ;

à l'*Ouest*, l'Etat du Congo s'étend jusque près du 12me degré de long. E. qui passe au large de Banana ;

à l'*Est*, il dépasse un peu le 31me degré, qui passe près de Mahagi sur le lac Albert.

Latitude. — L'Etat du Congo est à cheval sur l'Equateur ;

au *Nord*, il s'étend jusqu'au 5me degré de latitude nord, qui passe près de Lado ;

au *Sud*, il s'étend jusqu'au 13me degré de latitude sud, qui passe près des sources du Lualaba.

Dimensions. — En résumé l'Etat du Congo s'étend sur 19° de longitude et 18° de latitude, soit environ 400 lieues du Nord au Sud et 395 de l'Est à l'Ouest.

II. — GÉOLOGIE [1]

Le bassin du Congo appartient au système géologique de l'Afrique du Sud (2). C'est une vaste dépression produite par affaissement et entourée d'une bordure plus élevée de massifs anciens arasés. Dans cette cuve une mer intérieure est venue déposer de vastes formations lacustres (grès rouge et grès blanc) et finalement en se retirant a laissé un immense dépôt d'alluvions d'une fertilité extrême.

FORMATION DU SOL DU CONGO.

LA CUVE CONGOLIENNE.

Les premières roches qui apparurent à la périphérie du bassin du Congo furent les gneiss de l'Uellé et de la grande dorsale africaine ; puis les micachistes du Katanga, du Pororo et du haut Ituri.

A ce terrain primitif, succédèrent les roches schisteuses et les quartzites des crêtes Congo-Zambèse, Congo-Chari et Monts de Cristal, de Boma à Isangila ; puis encore la formation calcaréo-schisteuse signalée dans ces derniers monts et dans le Katanga.

Vers le milieu de l'époque primaire un gigantesque soulèvement fit émerger des flots cet ensemble de terrains, en même temps probable-

(1) Les terrains se classent géologiquement de deux façons : *a)* au point de vue de leur âge en 5 périodes : primitive (ou ancienne) primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire, (depuis l'apparition de l'homme) ; *b)* au point de vue de leur composition ; en 3 classes : ignés ou produits par le feu central ; sédimentaires ou déposés par les eaux ; métamorphiques : terrains sédimentaires modifiés par les actions ignées.

(2) Gürich, *Petermann's Mittheilungen*.

ment qu'un immense continent s'étendant jusqu'au delà de l'île de Sainte-Hélène à l'ouest et jusqu'à l'Inde et l'Australie à l'est. Ce continent devait avoir comme relief principal une chaîne montagneuse partant de l'ouest de l'Abyssinie et passant au sud du lac Banguelo, pour suivre ensuite la crête Congo-Zambèse.

Dans la région occupée aujourd'hui par le bassin du Congo et à l'ouest de celui-ci, ces mouvements avaient abouti à la formation d'une vaste dépression entourée d'un fort relief, qui l'isolait des contrées voisines.

De sorte qu'à la fin de l'époque primaire la cuve congolienne devait déjà apparaître nettement.

Plus tard des éruptions vinrent encore modifier, dans les monts de Bia et Hakansson par exemple, la nature et la forme du sol.

LA FORMATION DU KAROO (1).

Des nappes lacustres vinrent bientôt occuper ce bassin primitif et, avec les agents atmosphériques, attaquèrent activement la ceinture rocheuse dont les débris vinrent former au fond du lac le

SYSTÈME DU GRÈS ROUGE.

Ce système formé d'épaisses couches de schistes, de grès rouges et de calcaires, s'étendit en immenses dépôts horizontaux sur tout le bassin, dont il recouvrit les chaînes primitives sous un vaste plateau de 1700 m. d'altitude environ.

A la suite d'un effroyable cataclysme, la mer intérieure se vida et la formation du grès rouge fut à son tour soumise à une longue période d'érosion atmosphérique et fluviale. Cette érosion amena la disparition des couches sur tout le bassin, rongeant même les terrains primaires et ne laissant plus apparaître le grès qu'en quelques endroits, comme sur les flancs des monts de Cristal, dans le Muata-Jamvo et surtout dans dans le Katanga où, pour un motif quelconque, les dépôts furent à peine attaqués.

Là, deux grandes vallées d'érosion seulement se creusèrent du nord au sud.

---

(1) La formation du Karoo est l'analogue de la formation européenne du dias et du trias (dernière période du primaire et première période du secondaire).

La plus occidentale, large de plus de 100 kilomètres, et où coule maintenant la Lufira, sépara le *plateau de la Manika* des *monts Kundelungu* et déposa dans la plaine d'importantes alluvions (voir carte II).

L'autre, située à l'est de la première, dont elle est séparée par les monts Kundelungu, forma la cuvette du lac Moëro et les plaines alluviales qui l'entourent.

LA GRANDE CREVASSE CENTRALE.

La cause qui avait amené la mer intérieure à se vider avait été la suivante : Sous l'influence d'une formidable commotion, toutes les parties est et ouest du continent primitif, à peu près jusqu'aux côtes actuelles, s'abîma sous les flots, pendant qu'une série de gigantesques crevasses, longitudinales et tranversales, ridaient l'Afrique équatoriale et en rompaient la masse compacte.

De ces crevasses la plus importante, de beaucoup, fut celle où s'alignent maintenant les lacs Albert, Albert-Edouard, Kivu et Tanganika (1). L'étroite bande de terrain comprise entre les lignes de rupture s'effondra, tandis que les lèvres de la crevasse, en se relevant, redressaient fortement les couches préexistantes, bouleversant le grès rouge et le plissant jusqu'aux Monts de Cristal (carton 3 carte III et fig. 1).

Le long de ces lignes de moindre résistance, vinrent s'épancher une série de roches éruptives qui se manifestèrent aux abords de la crevasse centrale par le soulèvement longitudinal de diabase du *Ruwenzori* et plus tard par les éruptions transversales des volcans du *Fumbiro*, qui séparèrent la crevasse en deux et rattachèrent définitivement sa partie septentrionale au domaine nilotique.

LE SYSTÈME DU GRÈS BLANC.

A la suite de la disparition du lac, une nouvelle commotion qui produisit sans doute un affaissement plus grand de la cuve centrale, transforma à nouveau celle-ci en un lac. Les sédiments de ce dernier s'accumulèrent en couches épaisses qui constituent le système du grès blanc.

Ce système se compose de couches de grès blanc friable, de quartzite brun et de grès blanc et jaune qui doivent s'étendre sur toute l'étendue du bassin actuel du Congo, depuis la Likati jusqu'aux monts Mitumba, depuis les falaises du Stanley Pool jusqu'à celles du lac Kivu.

---

(1) Il en existe deux autres remarquables : la crevasse orientale, le long de laquelle se trouvent le Kénia et le Kilimandjaro et la crevasse occidentale, entre le Kamerun et l'île Fernando-Pô.

LA MER TERTIAIRE
ET LES ALLUVIONS TERTIAIRES ET QUATERNAIRES.

Une mer intérieure s'étendait donc sur tout le Congo, pendant les époques secondaires et tertiaires, recevant tous les affluents de la région qui venaient y jeter leurs eaux chargées de produits érodés. Par suite des pluies diluviennes, le niveau de la mer monta au point d'atteindre au début de l'époque quaternaire le seuil le plus bas de la chaîne des Monts de Cristal, seuil par où les eaux commencèrent à se déverser dans l'Océan.

La différence de niveau étant énorme (1) le torrent attaqua énergiquement le massif montagneux et s'y creusa rapidement une profonde gorge d'écoulement. Le niveau du lac baissa rapidement et en s'écoulant, l'eau, entraîna avec elle des sédiments qui recouvrirent d'un immense dépôt superficiel, la majeure partie du bassin. Ce dépôt qu'on retrouve sur le flanc des vallées est formé d'alluvions argilo-sableuses, grises, jaunes ou rouges, reposant sur un lit de cailloux roulés. Elles renferment généralement une forte proportion d'hydroxyde de fer, qui se concrétionne souvent en noyaux et même en bancs de limonite, d'aspect scoriacé, utilisés comme minerais de fer.

Le lac subit pendant son écoulement divers arrêts, correspondant à une dureté plus grande des roches rencontrées dans le travail d'érosion.

L'un de ces derniers niveaux fut celui que nous figurons sur notre carton 1 (carte II) (2) et qui acheva de s'abaisser en laissant écouler les eaux par le col de Zinga.

Les vallées secondaires du bassin eurent presque toutes une histoire analogue.

Nous citerons particulièrement les vallées du Luapula, de la Lufira, du Lualaba, du Tanganika, du Kassaï et de l'Ubangi.

La vallée de la Semliki est dans le même cas (3).

Actuellement la période d'érosion n'est pas encore achevée, le fleuve creuse toujours son cours partout où il rencontre des obstacles ; achevant de vider les derniers restes de la grande mer intérieure (lac Tumba, Léopold II et le Congo lui-même au dessus de l'équateur), et les lacs secondaires (Banguelo et Moëro).

Dans son travail il dépose des alluvions quaternaires, qu'on signale aux

---

(1) La chaîne des Monts de Cristal devait avoir alors une altitude de beaucoup supérieure à celle qu'elle a maintenant, puisqu'on observe les couches de grès blanc à plus de 1000 m. d'altitude.

(2) D'après Wauters.

(3) Un formidable torrent, produit peut-être par l'éruption des Monts Fumbiro, rompit le chaînon granitique qui unissait le Ruwenzori aux Mitumba septentrionaux et forma la plaine de Semliki.

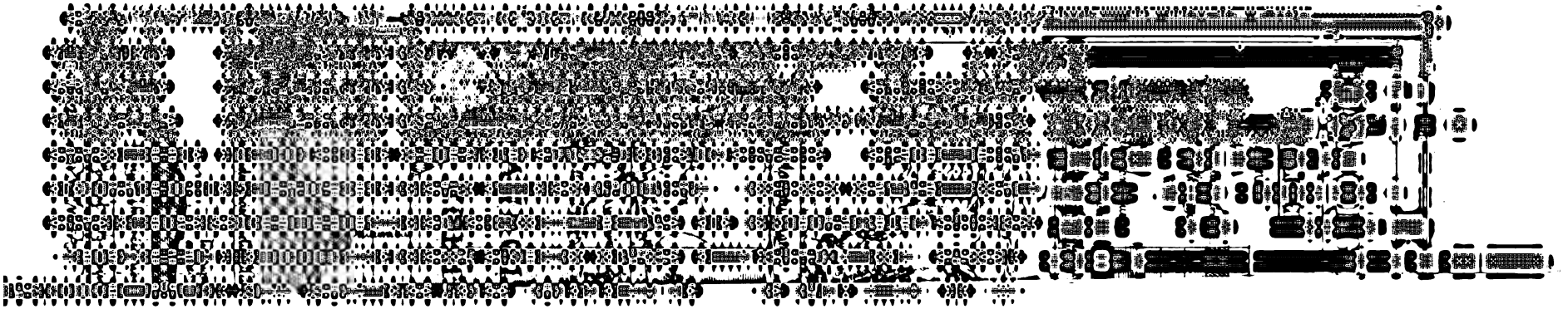

Moëro, Banguelo, sur le moyen Lualaba, le haut-Congo, le Kassaï et l'estuaire du fleuve.

Le même phénomène se présente sur le lac Albert pour la Semliki.

Formations superficielles. — Le sol superficiel du Congo est formé en dehors des roches compactes :

1° Des produits de l'altération sur place des roches granitiques ou paléozoïques, qu'on rencontre sur tous les hauts plateaux de la ligne de faîte Congo-Zambèze. Ce sont des terres argilo-sableuses, généralement colorées en gris, en jaune ou en rouge-brique fort peu répandues. Elles sont assimilables à la latérite de l'Inde.

2° Des dépôts alluviaux du flanc des vallées. (v. page 16).

3° Des alluvions du fond des vallées. (v. page 16).

III. — OROGRAPHIE

APERÇU D'ENSEMBLE.

Le bassin du Congo, en raison même de son étendue, présente tous les caractères orographiques du continent africain.

La partie ouest de son territoire est traversée par la chaîne côtière occidentale ; sa partie centrale appartient à la vaste dépression, qui fut aux âges géologiques, les cuves du Tchad et du Congo ; enfin l'est et le sud du pays se relèvent en formant les pentes de la grande dorsale africaine et de la crête de partage du Congo et du Zambèse.

Le système orographique de l'Etat indépendant apparaît donc immédiatement de la façon la plus simple : trois chaînes de hauteurs élevées enserrant à l'est, au sud et à l'ouest une profonde dépression, dont la partie septentrionale est enfermée par un seuil relativement peu accentué.

Un observateur qui du sommet du Ruwenzori pourrait embrasser tout ce bassin, diviserait le territoire qu'y occupe l'Etat du Congo en trois régions bien distinctes.

Il verrait d'abord au sud et devant lui un pays allant en s'élevant vers les frontières, vaste région collinaire, présentant des reliefs montagneux bien caractérisés et terminée à peu près à une ligne Muene-Luluabourg-Nyangwe-Amadis, c'est la *région supérieure*.

Plus à l'ouest, il verrait à perte de vue, une immense dépression sans relief appréciable, drainée par le fleuve, c'est la *région centrale*.

Enfin par delà les cimes de la grande forêt, il apercevrait une chaîne basse semblant fermer toute issue vers la mer, c'est la *région côtière*.

LA RÉGION SUPÉRIEURE.

La région supérieure est caractérisée par deux systèmes montagneux remarquables :

1° le système montagneux méridional, comprenant les *massifs du Katanga* et le *plateau de Lunda* ;

2° *le système de la crevasse du centre africain*, qui forme dans l'Etat du Congo la chaîne des *Monts Mitumba septentrionaux*, une partie du *massif du Ruwenzori* et des *monts de la Lune* et la chaîne des *monts Fumbiro.*

3° On distingue encore un troisième système beaucoup moins important et qui peut se rattacher d'ailleurs au second, c'est le *plateau des Niam-Niam.*

LE SYSTÈME MONTAGNEUX MÉRIDIONAL.

La ligne de faîte Congo-Zambèse qui forme la frontière sud de l'Etat sur plus de 8° de longitude, offre l'aspect d'une suite de plateaux ondulés, d'une altitude moyenne de 14 à 1500 mètres, mais sans relief accusé, sans pente sensible, ni vers le nord, ni vers le sud. Quelques sommets peu importants comme le *mont Kaomba* et le *mont Natal* s'y distinguent seulement aux sources du Lubudi et du Lualaba.

Plus à l'est cependant, la chaîne des *monts Lokinga et Mushinga* se relève en collines élevées (1500-2000 m.) au sud et à l'est du lac Banguelo.

1° **Le massif du Katanga** — Du mont Kaomba se détachent vers le nord-est les **Monts Mitumba méridionaux,** vaste chaîne présentant des sommets de plus de 1700 m. d'altitude et se dirigeant vers le Tanganika qu'elle atteint en formant le cap Tembwé.

On peut nettement distinguer dans cette chaîne deux plissements principaux : (1)

a) Le plissement des **Monts Kizika Luelo** est formé par une ligne de collines schisteuses, à travers lesquelles se sont épanchées quelques roches éruptives ; elle part du mont Kaomba vers le nord-est en présentant des altitudes de 15 à 1600 mètres et coupe le Lualaba aux gorges de Nzilo au nord de Kazembé où elle tombe presque à pic de 300 m. de hauteur dans la vallée. Les monts Kizika Luelo sont prolongés vers le nord-est par le plissement des monts Bia, formé de deux chaînes

(1) Les plissements secondaires n'ont pas encore été suffisamment déterminés pour que nous en fassions mention.

les **monts Hakansson** (1100). Les deux
rtie par des massifs granitiques, enserrent
ment à l'est et à l'ouest du fleuve, des
du Luapula.

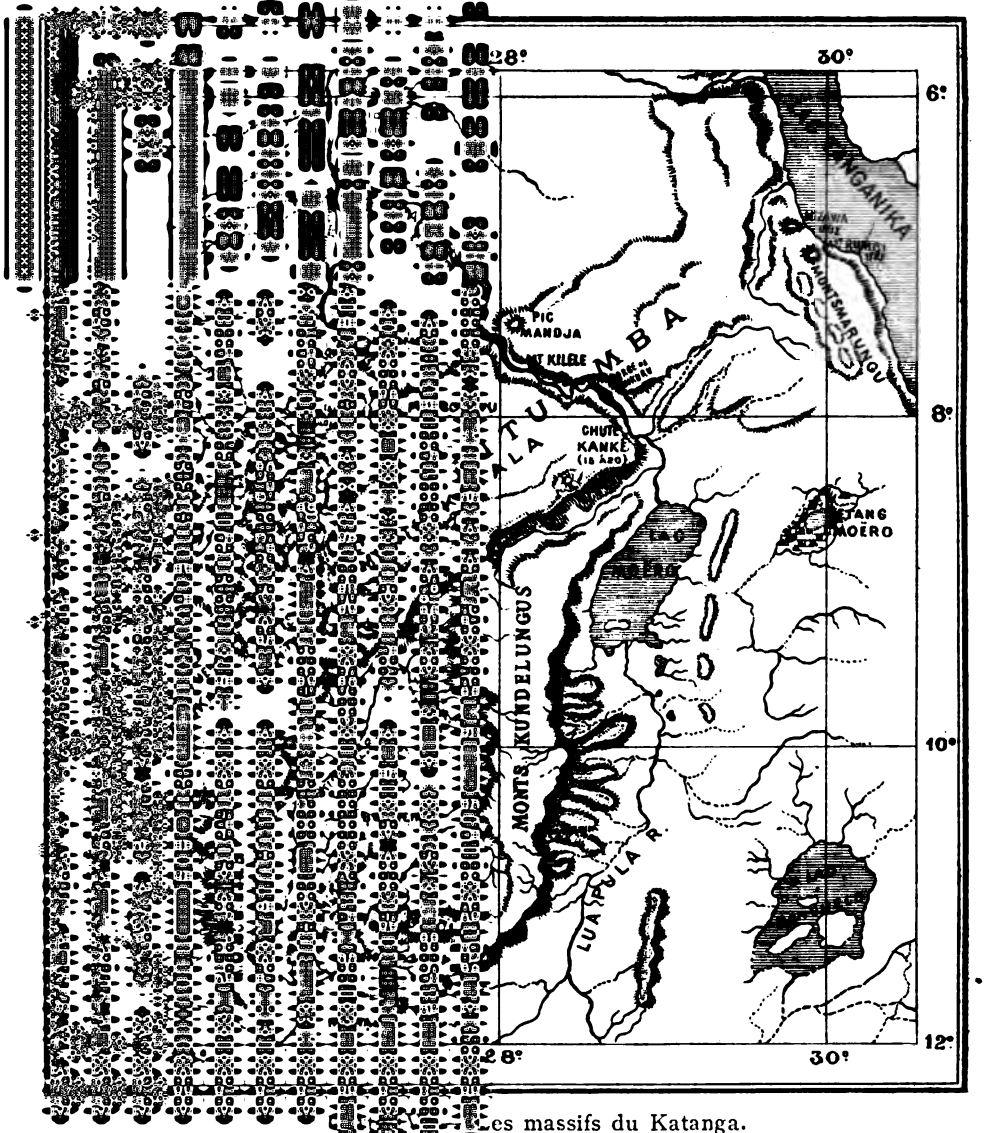

es massifs du Katanga.

Bia que s'adosse directement le second
rouge s'étendant sous divers noms

plateau de **la Manika** (1400) tombant en
ines de la Lufira et s'abaissant assez

Il se continue vers l'est jusqu'à la Lufira par les *monts Muttas* qui offrent des pics élevés (près de 2000 m.) entrevus seulement jusqu'ici.

Les *monts Kibala* qui s'étendent de la Lufira au Luapula forment une série de hauts plateaux sauvages et déserts de 1000 à 1800 m. séparés par des gorges profondes et sillonnés de nombreux ravins.

Entre le Luapula et le Tanganika la chaîne des Mitumba méridionaux est excessivement tourmentée, phénomène dû autant à l'érosion, qu'à l'approche du système de la grande crevasse. Celle-ci, en se formant, altéra en effet profondément la disposition des couches avoisinantes.

C'est à travers la chaîne des Mitumba méridionaux que le Lualaba, la Lufira et le Luapula se fraient un passage en formant de nombreuses chutes.

Deux chaînes fortement accusées divisent le bassin ainsi formé, en trois bassins secondaires :

La chaîne des Monts Kundelungu formée des mêmes couches horizontales de grès rouges, sépare le Luapula de la Lufira. Elle se détache de la ligne de faîte Congo-Zambèse un peu au sud du Mont Natal, d'où elle se dirige vers le nord-est en un relief faiblement marqué. A partir de Kateté la chaîne s'accentue pour prendre la direction du nord en formant un vaste plateau herbu, (1500-1700 m.) qui rejoint les monts Mitumba après avoir détaché à l'est un chaînon qui barre l'issue du lac Moëro.

A l'ouest, la chaîne des Kundelungu tombe en falaises creusées d'étroits et profonds cañons dans les plaines de la Lufira. Son versant oriental est moins abrupt. Une autre chaîne importante, celle des **Monts Nikalé,** se détache des hauts plateaux du sud, entre le Lualaba et la Lufira. Elle présente aussi un relief nettement marqué, tombant en falaises vers l'est, en pentes moins raides vers l'ouest et offrant des sommets de plus de 1500 mètres.

Enfin entre les monts Nikalé et Kundelungu, se dessine la *chaîne des* **monts Kalabi,** qui apparaît vers Tenké, sépare la Dikuluwé de la Lufira en atteignant 1600 mètres d'altitude et vient mourir près de Bunkeia.

La chaîne secondaire des *monts Kunuï*, unit les monts Kalabi aux Kundelungu. Le Lualaba le traverse en formant des chutes.

2e Le plateau de Lunda. — A l'ouest du massif montagneux du Katanga, la ligne de faîte Congo-Zambèse descend ver le nord en ondulations insensibles, formant l'immense *plateau de Lunda.* Cette vaste plaine, aux horizons infinis, broussailleuse vers l'ouest, parsemée de petits lacs dans sa partie orientale, où elle prend le nom de plateau des Sambas, s'étend entre le Lubudi et le Haut-Kassaï. Elle donne source à un grand nombre d'affluents du Lubudi, du Lomami et du Kassaï. Leurs vallées, à peine visibles d'abord, se dessinent peu à peu, puis s'accentuent, se creusent de plus en plus en avançant vers le nord pour découper finalement le plateau en un certain nombre de reliefs souvent tabulaires d'une altitude d'environ 1000 mètres. Ce plateau est soutenu vers la vallée

du Lualaba par les monts Hakansson déjà cités ; il se continue au delà du Kassaï en se tourmentant et va rejoindre les monts de Cristal.

Au nord du système montagneux méridional s'étend, à une altitude de 700 à 800 mètres, une vaste contrée couverte de collines généralement tabulaires ou d'une multitude de petites élévations placées côtes à côtes, coupées par des anfractuosités profondes, dans lesquelles coulent les affluents du Congo. Quelques petites chaînes de collines granitiques la rident près du Lualaba. Par suite de la brusque absence de certaines couches du sous-sol, ce pays collinaire tombe subitement dans la région centrale d'une hauteur de 100 à 150 mètres à hauteur de la rivière Kachimbi. Sur le rebord supérieur de la faille s'alignent **les monts Wissmann,** entre le Lubefu et le Lomami et la chaîne granitique des **monts de Bambaré** (1150) que traverse le Lualaba. Cette dernière chaîne présente, aux abords du fleuve, deux sommets remarquables : le *mont Cleveland* (1000 m.) et le *mont Dhanis* (1070 ?)

LE SYSTÈME DE LA GRANDE CREVASSE CENTRE AFRICAINE.

A la frontière orientale de l'Etat s'est produite, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, une gigantesque fracture qui, partant de l'extrêmité sud du Tanganika, aligne dans sa dépression les lacs Tanganika Kivu, Albert-Edouard, Albert et dessine la vallée du Nil jusqu'au confluent du Bahr-el-Gazal. Cette fracture, résultat sans doute d'un plissement des couches préexistantes suivi d'un effondrement de la clef de voûte (1) amena la formation sur ses bords de deux chaînes, celles des *Mitumba septentrionaux* et de la *bordière orientale.* Puis en travers de la fracture se souleva la chaîne volcanique des monts Fumbiro qui divisa la crevasse en deux bassins hydrographiques distincts.

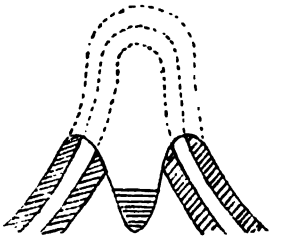

Fig. 1. — Formation probable de la grande crevasse.

1° **La chaîne des Mitumba septentrionaux** prend naissance entre 7 et 8° de latitude, sous le nom de monts du Marungu (1100 m.) qui émergent nettement de 100 mètres environ au-dessus du plateau de ce nom. Après avoir formés en rencontrant les Mitumba méridionaux les pics remarquables du *Rumbi* (1727) et du *Zawa* (1802) ils présentent un large seuil d'une altitude inférieure à 1000 mètres, par une fracture duquel s'écoule la Lukuga. Se relevant sous le nom de

(1) Ainsi que semble le montrer la disposition des strates observées par Diderrich au Rumbi et par Stuhlmann à sa descente dans la plaine de Rutshuru.

nika, souvent à pic vers le lac,
pides, vers les terres et présente

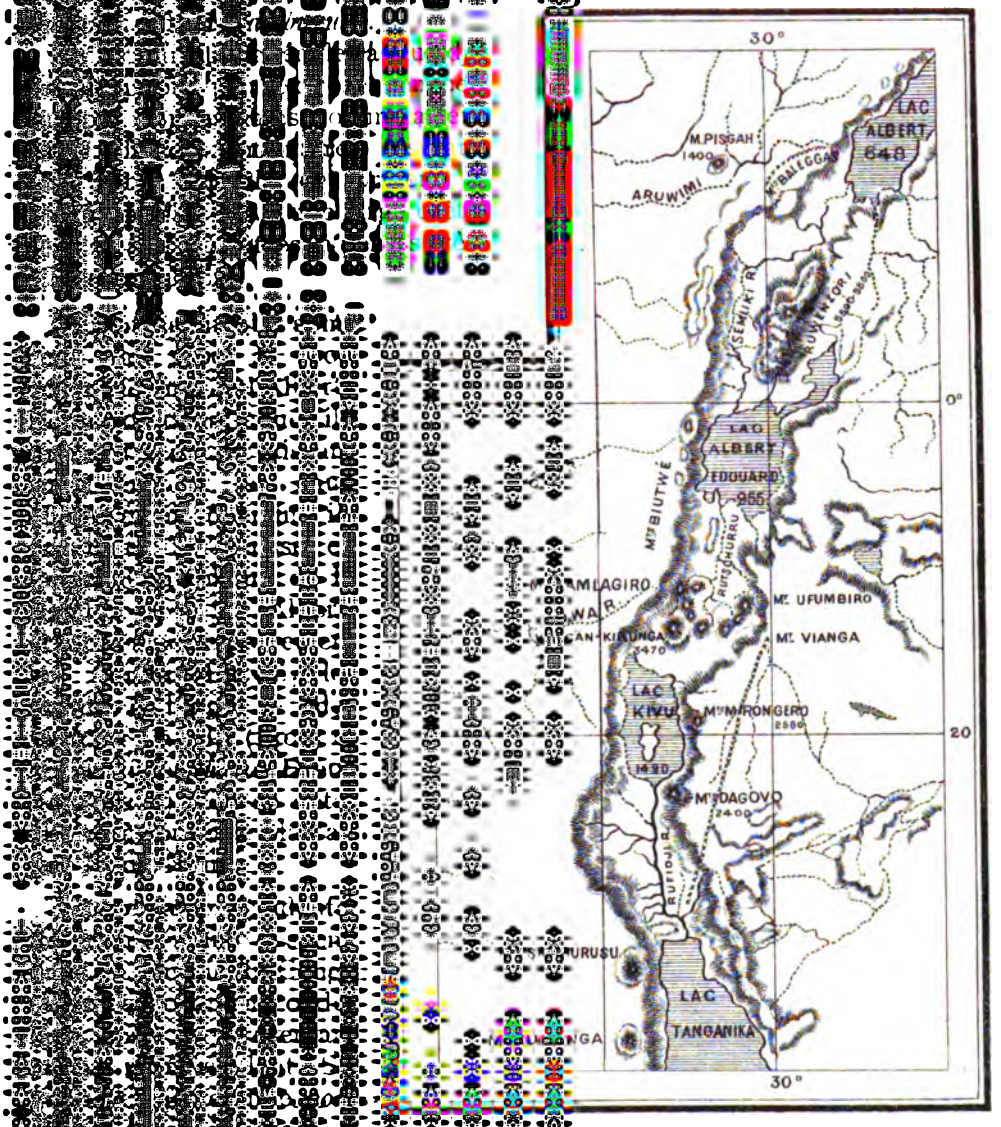

Grande Crevasse du Centre Africain.

majeure partie située en dehors
ire de celui-ci que les premières
rtie des *monts du Ruanda* et des

perbe masse de diabase de 3500
le lac Albert et l'Albert-Edouard.

de l'Unyoro, il soutient celui-ci vers la
lbert-Edouard où il tombe en pentes
atre cîmes principales qui sont, du nord

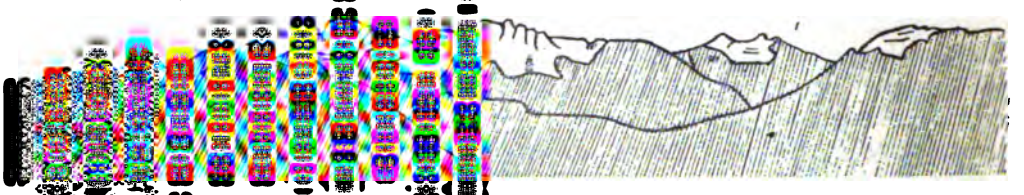

per Mont Weissmann Mont Moerius

nzori vu de la Semliki (1).

per, *Weissmann* et *Moerius*, tous quatre
e massif descendent une foule de torrents
es environnantes des sédiments arrachés

ordent le plateau de ce nom du côté de
eignent près de 3000 mètres de hauteur.
à sa base de pâturages plantureux et de
est encombrée de forêts de bambous
mbe rapidement à l'est dans la vallée de
ore vers l'ouest dans celle du lac Kivu.

limitent à l'est le bassin de la Rufidji.
e dont certains sommets ont jusqu'à
abités jusque près de leurs cîmes et sont
s.

ans ces deux chaînes le *mont Mirongero*

nord (1).

3° La chaîne des monts Fumbiro qui barre la grande crevasse en séparant le bassin du Nil de
nt volcanique. C'est un groupe de pics
orientation générale est est-ouest, et
Ufumbiro, le *Vihanga*, le *Karissimbi*, le

can encore en activité (le seul de l'Afrique

de lave refroidie, formant une vaste plaine à 300
ux grandes ouvertures analogues à des puits et
de main d'homme se trouvent au centre. L'une
ge de vapeur sulfureuse.

LE PLATEAU DES NIAM-NIAM.

Le plateau des Niam-Niam se détache des monts Bleus vers l'ouest en formant la frontière de l'État, jusqu'aux sources du Bomu. C'est une région schisteuse et granitique, d'une altitude moyenne de 700 à 800 mètres, bosselée d'une multitude de collines de peu d'importance, (100 m. au plus) mais sans versant bien marqué. Une foule de rivières, généralement encaissées, viennent y prendre source, pour aller grossir soit vers le nord, soit vers le sud, les affluents du Nil ou du Congo.
Ce plateau s'abaisse en terrasses presqu'insensibles dans les plaines environnantes, se tourmentant parfois, comme un peu au nord du Bomokandi où il forme les *monts Tena* (1400) et *Kubai* (1300).

LA RÉGION CENTRALE.

Entre la ligne Muéné-Puto-Kassongo, Luluabourg, Nyangwé-Amadis et celle déterminée par la Likuala et le moyen Kwango s'étend une immense plaine faiblement ondulée : c'est la région centrale.

Cette vaste contrée occupée jadis par la mer intérieure jusqu'aux dernières périodes de son écoulement, fut nivelée par les épaisses couches d'alluvions déposées depuis des siècles. Les affluents de la région supérieure vinrent y creuser leurs vallées et les eaux pluviales, drainées suivant les lignes de plus grande pente, achevèrent de donner au pays sa configuration actuelle.

La plaine se déploie depuis les lacs Léopold II et Tumba où elle a son altitude minimum (340 mètres) jusqu'à la courbe de 500 mètres, au sud, à l'est et à l'ouest en pentes d'une douceur infinie, à peine ridées par quelques molles ondulations séparant les bassins des rivières.

Elle se raccorde à la région supérieure par une zône un peu plus accidentée, où les cours d'eau commencent à s'encaisser.

Vers le nord elle se prolonge par la grande plaine du lac Tchad dont elle n'est séparée que par un seuil très surbaissé (480 mètres).

La région centrale offre quelques collines, plus remarquables par leur isolement que par leur élévation. Ce sont entre autres le *mont Pogge* (470) sur le moyen Kassaï, les collines de la *haute-Lukenyé* (450) et celle *d'Upoto* qui se prolongent sur la rive gauche du Congo en séparant celle-ci du haut Lopori.

Signalons encore les *collines de Zongo* et de *Banzyville* (700) qui font partie de la petite chaîne unissant le plateau des Niam-Niam aux monts de l'Amadoua. C'est cette chaîne qui longe la rive gauche de l'Ubangi en repoussant celui-ci dans la direction est-ouest.

L'allure générale de la grande plaine du Congo n'est pas horizontale, mais légèrement inclinée vers l'ouest, présentant donc sa partie la plus élevée vers la haute Lukenyé d'où ses pentes descendent lentement vers le lac Leopold II.

LA RÉGION COTIÈRE.

La région côtière est caractérisée par la chaîne des *Monts de Cristal*, en avant de laquelle s'étendent, jusqu'à la mer, les plaines alluviales de l'estuaire du fleuve.

La chaîne des monts de Cristal qui longe la côte occidentale de l'Afrique du Cameroun à l'Angola, est formée d'un massif de terrains paléozoïques, au milieu desquels se sont épanchés d'épais bancs de roches éruptives.

Le relief, d'une altitude moyenne de 700 à 800 mètres seulemeut, forme une région fort large, profondément ravinée et déchirée en tous sens, ne présentant nulle part de crête nettement dessinée.

La chaîne offre sa partie la moins élevée à son passage dans l'Etat du Congo. On peut distinguer dans cette région :

1° **Le massif du Pallabala,** chaine rocheuse qui commence à apparaître sur le Congo en aval de Boma et présente son point culminant au massif de *Pallabala*, (560 mètres).

2° **Le plateau du Bangu,** le plus élevé de cette partie de la chaîne prolonge au sud du fleuve le *plateau de Babuende* (760). Il forme sur le territoire de l'Etat un relief triangulaire enserré entre le Congo, le Kwilu et la Pioka.

D'une altitude moyenne de 650 mètres, il est parcouru par quelques petites chaînes de collines et présente un pic important, le *mont Uia* (1009).

La partie orientale de la chaîne descend dans la région centrale, en pentes tantôt assez raides comme sur la rive gauche du Kwango moyen, tantôt très douces comme aux abords du Congo où elle forme les *plateaux de Ganchu* (450) et de *Baufumu* (400) aux abords du Kassaï. Elle cesse définitivement près de Bolobo.

C'est à travers les monts de Cristal que le Congo se creuse une étroite gorge d'écoulement vers la mer en formant les 32 chûtes de Livingstone.

Entre les monts de Cristal et l'océan, s'étendent des plaines alluviales basses et fertiles allant en se relevant du fleuve et de la côte, vers l'intérieur.

SOMMETS IMPORTANTS.

1	Semper	5800	couvert de neige, massif du Ruwenzori
2	Virunga	3470	Fumbiro, volcan en activité
3	Mirongero	2580	Est du Kivu
4	Dagovo	2400	Sud Est du Kivu
5	Zawa	1802	Bordure du Tanganika
6	Misosi	1730	id.
7	Rumbi	1727	id.
8	Pisgah	1400	Ouest des monts de Balegga
9	Tena	1400	Nord du Bomokandi
10	Kubai	1300	id.

E
CAYENNE
LIMA

L
en
l'est
L
du
au
L
une
pré
L
Cor
1'
sur
de
2'
lon
toir
la 1
D
peti
L
pen
tan
de
défi
C
gor
E
bas

IV. — HYDROGRAPHIE

Grands fleuves et fleuve côtier. — L'Etat du Congo appartient à trois bassins hydrographiques :

1° *le bassin du Congo*, qui en occupe la majeure partie ;

2° *le bassin du Nil supérieur* ou Semliki, aux frontières Nord-Est de l'Etat.

3° *le bassin du Shiloango*, petit fleuve côtier, du bas-Congo.

Ligne générale de partage des eaux. — (voir carte VI). Au nord comme au sud, les limites du bassin du Congo sont des plus indécises : elles sont formées par de larges plateaux sans pentes marquées, sur lesquelles les eaux pluviales forment des ruisseaux s'écoulant indifféremment vers le Nil ou le Congo au nord, vers le Congo ou le Zambèse au sud et qui, par leur réunion, donnent lieu à des rivières aux vallées bien marquées. Dans la partie orientale au contraire, la région montagneuse de la grande dorsale africaine, lui donne une ligne de faîte nettement dessinée par les Mitumba septentrionaux, les monts Fumbiro, les monts de l'Urundi, de l'Unyamwési et de l'Ufipa. Le bassin du Nil occupe la partie grande crevasse située au nord des monts Fumbiro.

Le bassin du Shiloango, bien délimité vers le nord, n'est séparé du Congo que par les chaînettes du nord de Boma.

LE CONGO.

Aspect général. — La géologie nous apprend que le bassin du Congo fut autrefois une vaste mer intérieure. Pendant les arrêts que présenta son écoulement à travers les Monts de Cristal (carton I, carte II), les abondantes pluies tropicales tombant snr les parties déjà asséchées

déterminèrent la formation de nombreux cours d'eau, qui allaient grossir la mer centrale et se creusaient de profondes vallées dans les sédiments friables des rives ; puis, un jour, la dernière barrière des monts de Cristal s'étant rompue, les eaux achevèrent de s'écouler et donnèrent naissance au régime fluvial actuel.

Le système hydrographique du Congo se présente donc d'une façon générale comme suit :

Un ensemble de rivières encaissées et tourmentées descendant de toutes les directions, nord, est, sud, dans une vaste dépression, où ils

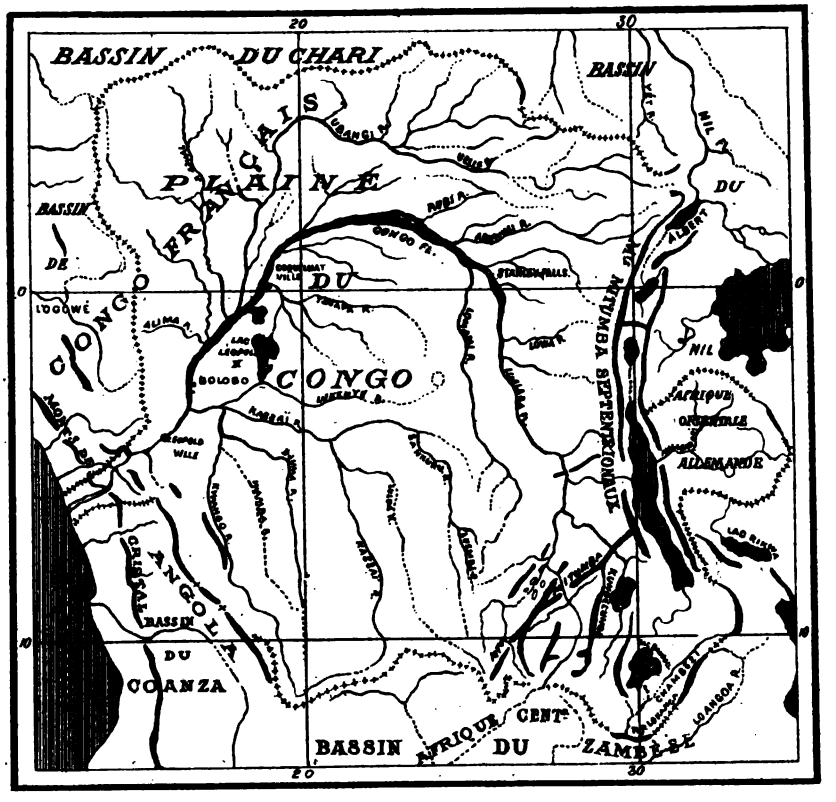

Carte VI. — Le bassin du Congo.

deviennent de larges fleuves coulant majestueusement entre des rives peu élevées. Arrivés à la partie la plus basse de la plaine, ils se réunissent et franchissent en un seul, mais gigantesque bras, la gorge qui donne accès à l'estuaire du fleuve (1).

Le Congo a de sa source à son embouchure environ **3.765 kilomètres**

(1) Wauters. *Mouvement Géographique.*

— 9 —

affluents, un bassin qu'on évalue à
bassin affecte la forme d'un vaste
de hauteur, rejoignant la côte par
lomètres.

en trois parties ;
Stanley-Falls ;
lls à Léopoldvillle ;
la mer.

ukuga, la Luama, la Lowa, la Lindi,
ngala, l'Ubangi, la Sanga, la Likuala,

Lomami, la Lulongo, la Tshuapa, le

La rivière
haut cours
ère sud de
ées, domi-
ongo-Zam-
à l'altitude
t une cer-
ns un pays
s est entre-
rse ensuite

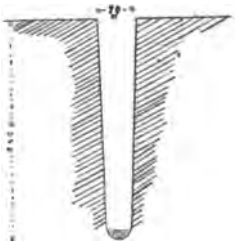

Fig. 4. — Le Lualaba dans les gorges de Zilo.

azembé et se précipite à travers les
lo, étroit goulet large de 60 mètres,
cataractes dont les principales sont
Le fleuve subit dans cette gorge une
espace de 70 kilomètres. A partir
it, le fleuve redevient plus calme,
rapides. Il reçoit à gauche **le Lubudi**,
table branche supérieure du Congo,
kansson, il s'infléchit vers l'est et
ci le fleuve n'a traversé, à part les
auvre et peu habité où il se livre
vosion dans des roches dures et peu
nde, rendent son cours inutilisable à

mme formé de trois terrasses, s'étageant de la
a. Le bassin supérieur est soutenu vers l'aval
aux volcans du Fumbiro. C'est en traversant
apula et la Lukuga descendent dans le bassin
u Haut-Congo. Enfin le bassin inférieur est

la partie la plus déprimée de la région centrale, remarquable carrefour hydrographique où il reçoit, sur moins de 200 kilomètres de parcours, **la Lulongo, l'Ikelemba, le Ruki, l'Irebu** au sud et l'énorme **Ubangi** au nord. Un peu plus loin après s'être resserré à Lukoléla, il s'augmente encore des importantes tributaires du Congo Français, **la Sanga, la Likuala** et **l'Alima.**

A partir de Bolobo, les rives jusque là d'une uniformité fatigante, s'élèvent lentement et le fleuve se resserrant à 1000 ou 1500 mètres de largeur, commence à creuser son lit dans les premières pentes des Monts de Cristal. Il arrose ainsi l'agglomération de Chumbiri, puis reçoit à gauche le **Kassaï,** se resserre encore (500-700 m.) et coule entre les plateaux souvent à pic de Ganchu et Banfumu présentant une rive droite fort boisée et une rive gauche formée de vastes pâturages entrecoupés de bois. Après avoir arrosé Msuata et Lisha, le Congo s'épanche brusquement en formant le vaste **Stanley-Pool,** lac fluvial coupé en deux par l'île sablonneuse de Bamu, bordé au nord par de grandes falaises de grès blanc et au sud par une plaine sablonneuse se relevant rapidement vers l'intérieur. Le Stanley-Pool a une superficie de 1500 kilomètres carrés et une altitude de 280 mètres.

Ici se termine la région du Haut-Congo où le fleuve, navigable sur tout son parcours, n'est descendu que de 148 mètres sur un espace de 1680 kilomètres, soit une pente de moins de 0.09 centimètres par kilomètre.

Le Bas-Congo. — Au sortir du Stanley-Pool, le Congo se jette dans une gorge étroite, profonde et sinueuse, où, sur un espace de 350 kilomètres, il forme 32 chutes d'une hauteur totale de 220 mètres (pente 0,62 centimètres par kilomètre se décomposant comme suit : du Pool à Manyanga (88 centim. par kilomètre) ; de Manyanga à Isangila (23 centimètres par kilomètre) ; d'Isangila à Matadi, (100 centimètres par kilomètre). Il y traverse la crête du plateau des Babuende — plateau de Bangu à la *chute de Zinga* près de Manyanga, où ses rives sont de 100 mètres à pic, devient relativement calme dans la partie centrale de la chaîne où il reçoit à gauche l'**Inkissi** et le **Kwilu,** et franchit un deuxième massif entre Isangila et Matadi. On a donné à l'ensemble de ces cataractes le nom de *chutes Livingstone.*

Le Congo, en plein travail d'érosion, y ronge énergiquement les roches primaires, approfondissant et élargissant son lit, qu'il modifie ainsi graduellement. En certains points cependant les eaux ont atteint la diabase et le fleuve a pris son aspect définitif. (1)

Arrivé à Matadi, le fleuve large de 7 à 800 mètres, redevient navigable, mais conserve un courant rapide et profond. Les bords élevés s'abaissent peu à peu tout en restant sauvages et arides ; puis le Congo s'élargit, il se parsème d'îles, arrose Boma, capitale de l'État et sort définitivement des Monts de Cristal, à Ponta da Lenha. Le gigantesque fleuve forme alors un vaste estuaire parsemé de grandes îles, (Mateba, Chiassa) aux rives basses, cou-

(1) Dupont. *Lettres sur le Congo.*

vertes d'une luxuriante végétation, entre lesquelles courent des bras du fleuve. C'est ainsi qu'il se jette à la mer en un formidable courant, large de 13000 mètres, profond de 110, qui envoie ses eaux jusqu'à 50 kilomètres au large.

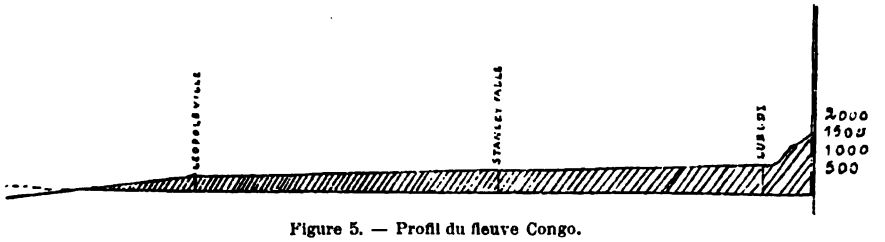

Figure 5. — Profil du fleuve Congo.

Les affluents du Congo. — Le Lubudi, qu'il faut considérer comme le véritable cours supérieur du Lualaba, (1) naît au mont Kaomba. Encore inconnu dans son cours supérieur, il coule, à partir du 10° de latitude, parallélement au Lualaba, dans une région fertile et peu accidentée où il reçoit la **Luina** et le **Luabu** à gauche. Il s'encaisse ensuite assez fort et forme sur des schistes redressés, une série de chutes et de rapides au milieu d'un pays couvert d'une belle végétation. Après avoir butté contre les monts Hakansson il s'infléchit vers l'est, puis vers le sud, s'élargit fortement en plusieurs bras et crée de nombreuses îles. Il se resserre bientôt et, après avoir formé quelques nouveaux rapides, il vient, au milieu d'une plaine alluviale, grossir le Lualaba en un cours large et rapide, mais peu profond.

La Lufira prend sa source dans les mêmes collines que le Lualaba. Elle s'engage de suite dans une vallée bien accusée, où elle est constamment coupée par des chûtes. A partir de Katanga elle coule dans une grande plaine alluviale, traverse les monts *Kunuï* en formant des rapides, puis parcoure de nouveau une immense plaine alluviale d'une grande fertilité, où elle reçoit le **Lovoï** et la **Luvua** à droite, la **Bunkeia**, l'importante **Dikuluwé** et le *Luvilombo* à gauche. A la saison des pluies la Lufira inonde ces plaines, puis, dès que la belle saison venue a fait rentrer les eaux dans leur lit, les herbes poussent avec vigueur et les troupeaux de zèbres et d'antilopes viennent peupler ces vastes étendues verdoyantes.

Au sortir de la plaine de Bunkeia, le fleuve traverse les Mitumba par la gorge de *Djuo*, où il forme la chûte de ce nom (25 m.) et va, après avoir parcouru un pays encore inconnu, mais où il doit s'encombrer de rapides, se jeter dans le Lualaba au lac Kassali.

Le Lovoï naît dans le plateau de Samba et décrit ses méandres vers le nord-est, au fond d'une profonde vallée d'érosion qu'il s'est creusé dans la savane. Il reçoit à gauche le **Kilubilui** et rejoint le Lualuba en aval du Kassali.

---

(2) C'est M. Wauters qui le premier a mis en avant cette hypothèse, que nous avons reprise en la basant sur les données géologiques et géographiques les plus récentes. (Voir *Bulletin du Club Africain d'Anvers*, n° 1.)

Le Luapula sort des monts Chingambo et, coulant vers le Sud-Ouest, laisse tomber ses eaux dans la cuvette du *Banguelo* (voir p. 43) et dans les marais de *Bemba*. Après avoir reçu la **Moengache** venant du sud, il forme, dans une gorge étroite, la chûte de *Miélé-Miélé* (6 mètres) et se dirige vers le nord dans une vallée de 30 à 40 mètres seulement de largeur. C'est dans cette partie encore peu connue de son cours, qu'il reçoit le **Lufubo** et forme les *chûtes Johnston*. Le Luapula s'épanche alors dans un pays très marécageux, inondant ses rives jusqu'à plusieurs kilomètres de distance et, laissant sur sa rive droite la lagune de *Monfoï*, il se jette dans le *lac Moëro* (voir p. 43) dont-il sort au poste de Mpueto.

Accru des eaux de la **Luvule** qui lui vient de l'ouest et de la **Likufué** venant de l'est, il s'engage dans les Monts Mitumba. La traversée de cette chaîne n'est pour le fleuve qu'une suite d'étranglements et d'expansions, de chûtes et de rapides. Après avoir franchi la chûte de *Kanké* (15 à 20 mètres) et formé, encombré d'îles, le pool de ce nom, il pénètre à partir du mont Kilélé, dans la gorge sauvage de Kuikuru où, pendant 40 Kilomètres, son cours n'est qu'une suite de chutes et de rapides, traversant une fracture de 400 mètres de profondeur sur 40 mètres à peine de largeur. Au sortir de la gorge, après avoir formé des pools d'une largeur de 2 Kilomètres environ et franchi quelques nouvelles chûtes, il voit sa vallée s'élargir, bordée seulement de quelque monts de 200 à 300 m. d'altitude. Il se jette dans le Luapula à Ankolo, en un cours plus important que le fleuve lui-même, au milieu d'une vaste plaine uniformément plate.

La Lukuga, sort du lac Tanganika au sud de la station de Mtoa. Elle traverse les Mitumba par la gorge de Kilambi, où elle est dominée par des masses rocheuses de plus de 300 mètres de hauteur. Elle y est obstruée par de grandes chûtes. Vers Wabensa la vallée s'élargit et s'infléchit vers le nord, puis, après s'être encore une fois resserrée en créant de nouveaux rapides, elle reçoit la **Luisi** et s'étend définitivement en une plaine large de 10 kilomètres, où la rivière coule lentement jusqu'au Lualaba. La Lukuga est le déversoir intermittent du lac Tanganika. Elle est, actuellement du moins, de faible importance : son débit atteint à peine, à la saison sèche, (seul débit mesuré) 30 mètres par seconde. Sa crue semble être de 2 m.

En aval de la Lukuga, le Lualaba, auquel l'étroit plateau de l'ouest n'envoie que peu de tributaires, reçoit à droite, jusqu'à l'Aruwimi, une série d'affluents assez importants, qui dévalent tous du versant occidental des Mitumba septentrionaux, en offrant les mêmes caractères d'inégalité de lit. Parmi les plus importants, citons la Luama, la Lowa, la Lindi et l'Aruwimi. Le volume élevé de ce dernier provient de ce que, dans son cours étendu, il draîne aussi les eaux du versant méridional du plateau des Niam-Niam.

La **Luama** prend sa source dans les monts de l'Ugoma, se dirige vers le nord dans un cours encore inconnu, s'infléchit vers l'ouest en traversant

le riche pays du Manyema et se jette dans le Lualaba, en aval de Fambusi par une bouche de 225 mètres de largeur.

La **Lowa**, encore fort peu connue, est un important affluent qui naît dans les Mitumba septentrionaux. Il traverse un pays de forêts où les indigènes signalent une importante chute et où il reçoit la rivière **Oso** à droite. Ses eaux vont grossir le Lualaba en un cours d'eau mesurant près de 900 mètres à son confluent.

La **Lindi** naît aussi dans les Mitumba, traverse la forêt, où elle arrose Lindi et se jette dans le Congo, avec les eaux de la **Tshopo.** Elle est barrée par de grandes chutes, de même que la Tshopo. L'une des chutes de cette dernière a 45 mètres de hauteur (Niagara 50 m.).

L'Aruwimi, qui draine une superficie approximative de 100.026 kilomètres carrés, est par le volume de ses eaux, le troisième affluent du Congo. Il prend sa source dans les Monts Bleus, près du lac Albert, et coule vers le sud-ouest dans une crevasse profonde où son volume s'accroît rapidement Après avoir reçu la **Duki,** dans une contrée fort peuplée, il s'infléchit à l'ouest et pénètre dans la grande forêt équatoriale. Il s'y grossit de **l'Ihuru,** qui vient du nord-est (largeur à son confluent 50 m.), du **Lendu,** qui vient du sud et de l'importante **Népoko** qui, venant du nord, se précipite dans le fleuve, en formant une chute de 280 mètres de largeur. L'Aruwimi, à cet endroit, a 300 mètres d'une berge à l'autre. La rivière se rétrécit parfois en amont jusqu'à 100 mètres, coulant entre des murailles escarpées, tandis qu'en aval les bords uniformément plats se relèvent à peine de 10 à 12 mètres (1). Accru des eaux du Népoko, l'Aruwimi devient un imposant cours d'eau de 400 mètres de largeur, qui descend les terrasses de la région supérieure en formant de nombreux rapides et la chute de Panga (9 m.). Après Panga, le cours d'eau devient meilleur, sans cependant être libre à la navigation. La population redevient assez dense. La rivière augmente d'importance (450-500 m.) formant de temps à autre une île; eufin, elle franchit ses deux derniers rapides à Yambuya, entre des rives encaissées.

A partir de Yambuya, l'Aruwimi, libre de toute entrave, s'élargit de plus en plus, passant de 450 à 1300 mètres ; ses rives très peuplées s'abaissent, restant à quelques mètres au dessus du niveau de la rivière. Il reçoit, dans son bas cours, la **Lulu,** rivière sinueuse de 50 m. de largeur, aux eaux profondes et rapides et se jette finalement dans le Congo devant Basoko.

L'Aruwimi a une forte crue en juin, puis ses eaux baissent pour remonter vers la fin de septembre.

Malgré son volume et son heureuse orientation vers larégion du lac Albert, il n'a malheureusement comme voie de communication que peu d'importance, par suite de son défaut de navigabilité.

(1) Wauters, d'après Stanley.

Le Lomami présente la remarquable particularité de suivre pendant près de 800 kilomètres un cours parallèle à celui du Lualaba, dans une vallée qui n'en est séparée sur tout son cours moyen et inférieur par aucun relief digne d'être cité, et qui cependant le rapproche parfois du fleuve à près de 55 kilomètres et ne l'en éloigne jamais de plus de 200.

Cet important affluent naît dans le plateau de Samba à l'altitude de 1140 m. Creusant insensiblement sa vallée, il traverse une région encore inconnue et, entre le 7° et le 8° parallèle, coule au fond d'une vallée d'érosion marécageuse, qui draîne un étroit plateau ondulé, dominant les vallées voisines.

Après un nouveau parcours d'une centaine de kilomètres où son cours reste inconnu, il rejoint à gauche la **Lukassi** et le **Lurimbi** descendant tous deux du nœud hydrographique situé au sud de Lupungu. Reprenant la direction du nord, il traverse le pays peuplé situé en aval de Gandu, en formant trois rapides assez dangereux. Après un trajet sinueux et assez agité, il rencontre de nouveaux et derniers obstacles, à Bena-Kemba et devient à partir de ce point, accessible aux vapeurs venant du Congo. C'est, en aval de ce poste, une rivière importante, très sinueuse, se resserrant parfois, s'élargissant ailleurs en formant de nombreuses îles, et présentant des rives boisées, tantôt basses, tantôt élevées, habitées par une population sauvage. L'étroitesse de sa vallée, empêche le Lomami de recevoir aucun affluent important, dans toute cette partie de son cours. Citons cependant près de son confluent, la **Tombassi** qu'il reçoit à droite. Il se jette dans le Congo à Isangi, à 393 mètres d'altitude, après avoir parcouru plus de 900 kilomètres. La pente moyenne est de 0^m 83 cent. par kilomètre.

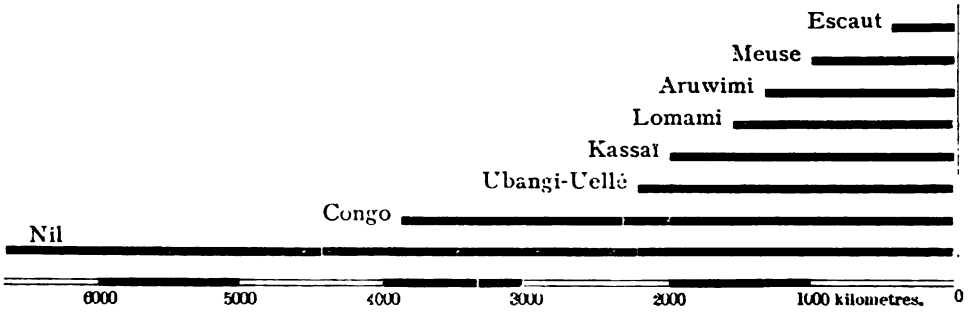

Fig. 6.

Le Lomami est d'une grande importance comme voie de communication. La navigabilité qu'il présente jusqu'à Bena-Kemba (à hauteur de Riba-Riba, sur le Lualaba), et le rapprochementde ce fleuve, permettront en effet l'établissement de communications faciles entre le Manyéma et le Haut-Congo, sans devoir passer par les Stanley-Falis.

Les cinq affluents que le Congo reçoit dans la grande boucle qu'il décrit sur l'équateur : le Rubi, la Mongala, le Lulongo, l'Ikelemba et le Ruki auxquels il faudrait joindre la Lukényé, quoiqu'elle appartienne au bassin du Kassaï, présentent des aspects uniformes, caractéristiques de la région centrale : des vallées immenses faiblement séparées par des

lignes de faîtes à peine marquées, un cours supérieur légèrement encaissé et souvent sinueux, un cours inférieur à fleur de sol, prêt à déborder à la première crue pour se répandre sur les berges, basses presque partout.

Le Rubi prend sa source au nord du moyen Aruwimi. Il reçoit un grand nombre d'affluents dont le plus important, la **Likati** venant du nord-ouest, est coupé de rapides et fait du Rubi en amont d'Ibembo, une rivière profonde. Son bas-cours, marécageux, se joint au Congo par cinq bouches formant le delta de Malèma.

La Mongala est formée de la **Dua** et de l'**Ebola**. Ces deux rivières assez profondes coulent entre des bords boisés et élevés, puis marécageux et se joignent à Bokapo. Après s'être grossie de la **Banza**, la Mongala, devenue importante, se jette dans le Congo à Mobeka.

Le Lulongo est une belle rivière qui, sous le nom de Maringa, naît à l'ouest du bas-Lomami et traverse un pays forestier, tantôt bas et marécageux, tantôt élevé en larges plateaux. Il reçoit à Bassankussu le **Lopori** qui vient de l'est et coule parallèlement au Congo, dont il est séparé par de petites collines. A partir de Bassankussu, le Lulongo est une rivière large, accessible partout aux vapeurs ; ses rives basses présentent quelques rares ondulations très peuplées.

Le Ruki est formé de la **Bussera** et de la **Tshuapa.** La Tshuapa prend sa source dans les environs du lac Ruguru. Elle traverse une région boisée, où elle coule parfois très resserrée (20 mètres) entre des rives à pic de 8 à 15 mètres de hauteur. Elle reçoit la **Salonga**, rivière navigable mais sinueuse, et la **Bussera** dont les vallées présentent les mêmes caractères. La rivière a, dans son bas cours, une largeur moyenne de 300 à 400 mètres et est navigable aux vapeurs en toutes saisons. Elles montrent de temps à autre de vastes plateaux habités.

L'Ubangi, le plus important des affluents du Congo, amène au grand fleuve les eaux de tout le plateau des Niam-Niam. Maintenu dans une direction est-ouest par le léger relief qui, sur sa rive gauche, pointe de temps à autre en collines, il ne parvient à le franchir qu'à Zongo et descend alors dans la plaine du Congo central. Il porte dans son cours supérieur le nom d'Uellé.

L Uellé naît aux Monts des explorateurs (monts Bleus) à une altitude d'environ 1350 mètres, et se dirige vers l'ouest dans un pays montagneux et peu habité. Il y coule d'un cours sinueux et assez profond, coupé de quelques rapides et atteint, en amont de Bittima, une largeur de 50 à 70 mètres. Après avoir franchi de nouveaux rapides il reçoit à droite la **Dongu**, encore peu connue, mais qu'on sait barrée de chûtes et d'un **débit aussi grand que celui de l'Uellé.**

La rivière continue, en gardant la même direction, coupée de rapides entre des rives découvertes, basses, parfois inondées. Sa largeur très variable, ne dépasse pas 400 mètres et varie le plus souvent de 75 à 225 mètres.

Le pays redevient peuplé et l'Uellé après avoir formé de petites chûtes, reçoit la **Gadda** à gauche puis le **Bruole** (30 à 40 mètres) venant du Nord. La rivière s'élargit et forme dans une large et belle vallée, de grandes îles habitées. Brusquement elle s'infléchit vers le Sud, contourne le massif des Amadis, petites collines groupées dans le pays de ce nom et remonte au nord, pour reprendre sous sa première latitude la direction ouest. C'est alors qu'elle reçoit au sud son important affluent le **Bomo-Kandi** (200 à 300 m.) qui passe au sud du mont Tena et traverse des pays peuplés, généralement assez montagneux.

Gonflé ensuite de l'**Uerré** à droite, il s'élargit considérablement, atteignant parfois 1800 mètres et forme de nombreuses îles. Il coule ainsi, coupé de rapides et se resserre à Djabbir dans une belle et fertile vallée. Après s'être élargi en présentant les mêmes caractères qu'en amont, il forme les *rapid s de Gemblé*. A partir de ceux-ci, l'Uellé devient, aux hautes eaux, navigable aux vapeurs. C'est une grande et belle rivière aux rives basses, aux îles peu nombreuses, aux affluents sans importance. Elle fait un coude assez brusque vers le nord et arrose Yakoma où elle reçoit le Bomu, dans un site plat et marécageux.

Le Bomu prend sa source près de Doruma et poursuit dans une direction est-ouest, un cours souvent encombré de rapides, au milieu d'un pays généralement plus accidenté sur la rive gauche que sur la rive droite. Il arrose Kafuru et Bangasso et descend ensuite vers le sud. Il forme les *chûtes de Gouï* et de *Hanssens*, où la rivière a plusieurs kilomètres de largeur et coule dans un fouillis d'îles, d'îlots et de rochers (1). Les rives dans son cours inférieur, sont basses.

Les affluents du Bomu sont l'**Uerra**, le **Shinko**, le **Bali** et le **Bili**. Le **Bili**, qui coule entre le Bomu et l'Uellé, a une direction est-ouest; il forme une série de biefs navigables, séparés par de superbes chûtes. Sa largeur, de 50 mètres au nord de Djabbir, en atteint 100 vers le Bomu

L'Uellé et le Bomu reçoivent une foule d'affluents aux cours généralement tourmenté et coulant le plus souvent, fortement encaissés, dans des forêts en galeries.

De Yakoma à Sétéma, l'Ubangi coule dans un large lit, parsemé de nombreuses îles et de grands bancs de sable, entre des rives basses généralement herbeuses, où il reçoit le **Kotto**. A Sétéma, il forme quatre séries de rapides assez importants, puis redevient calme jusqu'à Banzyville où il s'obstrue de nouveau et où sa vallée se borde au sud de quelques monts de 600 à 700 mètres d'altitude (2). La rivière reprend son cours large et

(1) Donnay. *Belgique coloniale.*
(2) Heymans. *Belgique coloniale.*

tranquille vers le nord-ouest et s'infléchit ensuite vers l'ouest, puis vers le sud, jusqu'à Mokoangay. Elle entre là dans les collines de Zongo et forme une suite de rapides dangereux, rarement franchissables, qui ne cessent qu'en aval de Zongo.

En traversant ces collines, l'Ubangi descend dans l'ancienne mer intérieure et, comme le Congo et ses affluents dans cette région, il s'élargit, encombré de bancs de sable, entre des rives basses et couvertes de forêts peuplées. C'est ainsi qu'il rejoint le Congo, au milieu d'un enchevrêtement d'îles, après un parcours de 2350 kilomètres. Il reçoit à gauche un peu en amont de son confluent, le **Ngiri**, rivière sinueuse qui coule dans une étroite vallée très-marécageuse.

L'Ubangi a une crue annuelle correspondant aux saisons : les eaux les plus basses sont constatées du 15 au 30 avril ; les eaux les plus hautes du 15 au 30 octobre ; la différence de niveau varie de 5 m. à 5 m. 50.

L'altitude de son confluent est de 298 mètres ; sa pente moyenne est de 0 m. 45 cent. par kilomètre.

L'Ubangi, quoique laissant à désirer comme voie navigable, n'en est pas moins une sérieuse ligne de pénétration vers le nord et vers les riches pays Asandés. Les premiers cinq cents kilomètres jusque Zongo sont libres. En amont de Mokoangay, de grands biefs navigables pour les vapeurs permettent à ceux-ci de remonter jusqu'à l'Uellé. Cette rivière, beaucoup plus obstruée, n'est pas navigable aux vapeurs, mais par un système de pirogues de transport bien organisé, elle est encore à même de rendre d'importants services au commerce.

Le Kassaï. Si, par le volume de ses eaux le Kassaï n'est que le second des affluents du Congo, il en est incontestablement le premier par l'étendue de son bassin qui embrasse tout le sud de la région, du Lomami aux Monts de Cristal. Dans toute cette immense contrée, dont il occupe à peu près la ligne médiane, coulent avec une unité de direction et d'aspect frappants, une série de rivières parallèles descendant des plateaux méridionaux, dans les vallées encaissées. Arrivées dans la dépression centrale, elles subissent de brusques changements de direction et se réunissent en un cours d'eau qui prend le caractère des fleuves de la région centrale et s'unit finalement au Congo, en traversant les premiers glacis des Monts de Cristal.

Le Kassaï prend sa source dans les Monts Massamba (possessions portugaises) et coule d'abord vers l'est, dans une large vallée bordée de côteaux jusqu'à son confluent avec la **Lofembura**, petit émissaire du lac Dilolo. S'infléchissant vers le nord, il descend, encore peu connu, le plateau de Lunda entre des rives assez basses. Il continue ainsi, s'encaissant progressivement, et arrive dans la région centrale en franchissant les *chûtes Pogge* et *Wissman* où il reçoit du sud-ouest le **Chilambo** et la **Chikapa**. Accru de la **Lubua** et du **Sankuru** venu de l'est, de la **Loange** (sud), le Kassaï devient alors une large rivière navigable aux vapeurs, coulant, émaillée de nombreuses îles, au milieu de vastes étendues plates, tantôt boisées, tantôt s'étalant en vastes prairies.

Un peu en amont du confluent du **Kwango**, il se resserre un peu, puis, cet affluent reçu, s'épanche à nouveau dans de vastes prairies, où il forme le Wissman-Pool.

Augmenté de la **Fini**, il quitte son aspect de rivière paresseuse pour pénétrer dans les monts de Cristal par la *passe de Swinburne*. C'est alors un étroit et profond canal, ne dépassant pas 400 mètres de largeur et roulant violemment ses eaux entre des collines rocheuses, souvent à pic, au sortir desquelles il se jette dans le Congo à une altitude de 370 mètres.

La Lulua prend sa source au nord-est du lac Dilolo et traverse tout le plateau de Lunda, dans une vallée étroite allant en s'approfondissant du sud au nord. Cette rivière importante, coupée de nombreuses chûtes, semble être par son orientation générale, le véritable cours supérieur du Kassaï. Elle reçoit la **Luisa** venant de l'est et forme ses derniers rapides avant d'arriver à Luebo, où elle s'accroît du **Luebo**.

Le Sankuru sort du plateau de Samba et coule lentement vers le nord dans une vallée généralement large. Après avoir reçu de l'est le **Lubichi** et le **Luembé** qui lui sont parallèles, il décrit ses méandres dans une plaine étroite, profondément creusée au milieu d'un pays tourmenté. Il y forme entre autres les *chûtes Wolf*, où il reçoit la petite rivière **Kachimbi** qui roule ses eaux dans la faille de ce nom. Puis, tout en restant fort encaissé, le Sankuru entre dans la région centrale, traverse un plateau herbu et franchit ses derniers rapides à Pania-Matumbo, où il devient navigable. A partir de ce point, les rives s'abaissent rapidement, couvertes généralement de prairies, de bois et se relevant en collines, avec quelques parties à pic. C'est ainsi que la rivière reçoit le **Lubi** et le **Lubefu**. Cet important affluent prend sa source au nœud hydrographique de Lupungu, d'où sortent deux affluents du Lomami.

Le Kwango naît près du Kassaï. Généralement fort encaissé, surtout dans sa partie supérieure et moyenne où les Monts de Cristal bordent sa rive ouest en présentant des sommets de 1000 mètres et plus, il est coupé de nombreuses et importantes chûtes. Citons celles de *François-Joseph* et de Kingunchi, laissant entre elles un grand bief où la rivière, devenue calme, est navigable A partir de Kingunchi, le Kwango reste libre de rapides jusqu'au Kassaï. Il rejoint celui-ci en décrivant vers l'est un brusque coude, pendant lequel il s'approche du Congo de près de 35 kilomètres.

Dans son cours inférieur, le Kwango coule dans de vastes plaines herbues, parsemées de bouquets de bois où il reçoit à droite la **Wamba** et la **Djuma**.

La Wamba est encore peu connue.

La Djuma est une belle rivière de l'importance du Sankuru, navigable sur plus de 700 kilomètres (jusqu'au 7° parallèle) et coulant dans un pays de vastes savanes parsemées de forêts, au milieu de populations très denses.

La Lukenyé prend sa source, d'après les dires des natifs, dans un lac (Ruguru ?) situé à l'ouest du Lomami. Elle suit, d'un cours très sinueux et souvent rapide (7 nœuds par moments), une vallée marécageuse et boisée, parallèle à celle du Sankuru dont elle se rapproche parfois de près. Elle n'a dans son cours supérieur que de petits affluents, mais elle se grossit plus en aval des eaux du **lac Léopold**, prend le nom de **Fini** et continue entre des rives basses et boisées jusqu'à son confluent avec le Kassaï.

Nous ne décrirons pas la **Sanga**, ni l'**Alima**, dont le cours est tout entier situé dans le Congo français.

L'Inkissi, le plus important des affluents du bas-Congo, prend sa source dans le Congo Portugais, et coule dans une vallée le plus souvent encaissée et très fertile dans sa partie inférieure.

DÉBIT DU CONGO ET DE SES AFFLUENTS.

NOMS	ENDROITS	VOLUME	LARGEUR	ÉPOQUE
Lualaba	Kisamba	875 m3	350 m.	hautes eaux
id.	Stanley-Falls		660 m.	
Congo	Stanley-Pool	71.642 m3		hautes eaux
id.	Banana	1.200.000 m3	13.000	id.
Kassaï	Berghe Ste Marie	11.000 m3	640 m.	eaux moyennes
Ubangi	confluent	8.000 m3	3250 m.	id.
Aruwimi	Basoko	4.000 m3	1500 m.	hautes eaux
Lomami	Isangi	5.000 (?)	900 m.	
Escaut	**Anvers**		400 m.	

LA SEMLIKI

La Semliki sort du lac Albert-Edouard et coule dans une large vallée très fertile et souvent boisée, dominée à l'est par l'énorme massif de Ruwenzori et à l'ouest par les Mitumba septentrionaux. Dans son cours constamment coupé par des chutes, elle ronge ses berges, parfois encaissées de 18 à 20 mètres. A Mtsora, sa largeur est de 80 mètres et son volume de 360 m3.

LE SHILOANGO.

Le Shiloango est un fleuve côtier qui prend sa source au nord d'Isangila (650 m. d'alt.) et après un cours assez sinueux, dans lequel il s'augmente à gauche de la **Lucula** et de la **Lemba**, va se jeter à la mer près de Landana. Ses vallées sont très fertiles.

LACS.

Les principaux lacs de l'Etat du Congo sont :
le **Tanganika**, le **Banguelo**, le **Moëro**, le **Léopold II**, l'**Albert-Edouard**, le **Kivu**, le **Tumba**, le **Kassali**, l'**Upemba**, le **Kabire**, le **Kabué** et le **Dilolo**. Signalons encore le lac **Ruguru**.

Quelques autres lacs de moindre importance existent aussi; ce sont les lacs **Moaria**, **Lubengole** et ceux du **plateau du Samba**.

Le lac Tanganika. — De tous les lacs du Congo, le plus important de beaucoup, tant par sa superficie (35120 kilomètres carrés) que par sa profondeur (plus de 600 m) est le Tanganika. Ce lac, formé aux temps géologiques par toutes les eaux des pays environnants venant se jeter dans une des fractures les plus profondes de la grande crevasse, dut avoir alors une altitude supérieure de plus de 100 mètres à sa surface actuelle (812 mètres). Sous l'abondance des eaux, le niveau atteignit le seuil le moins élevé des chaînes voisins et commença à s'écouler dans le Lualaba par la gorge de Mitwanzi (Lukuga). C'est ainsi que le lac, séparé d'abord par les Monts Fumbiro du domaine nilotique auquel il eût dû se rattacher, forma un bassin isolé pour se joindre finalement au bassin du Congo.

Le lac Tanganika dont la longueur est de 630 kilomètres environ, est relativement étroit, puisque 90 kilomètres seulement séparent ses rives dans leur plus grande largeur. Celles ci, très fertiles, généralement accidentées, surtout sur la côte occidentale qui est plus montagneuse, sont souvent à pic, faisant correspondre leurs saillants et leurs rentrants dans la partie centrale du lac et détachant dans la région septentrionale la presqu'île de Kibanga.

La Rufidji, émissaire du **lac Kivu**, est un affluent de moindre importance, coupé de nombreuses chûtes et ayant la forte pente de 8 mètres par kilomètre.

Le Lac Kivu, d'une superficie de 3000 kilomètres carrés environ, dort à une altitude de 1430 mètres dans la cuvette formée par les hauts massifs montagneux environnants. D'une grande profondeur, occupé au centre par

une île remarquable, on ne connaît de ses rives fertiles que celles du nord et de l'est.

Le Tanganika est d'une importance énorme pour les communications du nord au sud et réciproquement.

Il a comme déversoir intermittent la Lukuga, qui parfois (il y a 20 ans encore) s'embarrasse d'un barrage de sable et de débris qui arrête les écoulements du lac et fait remonter pour quelque temps le niveau de celui-ci.

Le lac Banguélo (5090 kilomètres carrés) fut formé par les eaux du Luapula qui, arrêtées par des reliefs rocheux situés en aval, s'épanchèrent sur le plateau de Bemba pour former la lagune fluviale de ce nom. Les eaux de cette lagune en refluant, rencontrèrent au nord une sorte de cuvette assez profonde et la remplirent, formant ainsi le Banguélo proprement dit.

Ce lac est encombré d'îles et est généralement peu profond.

La surface inondée par le Bemba est à peu près d'un tiers plus considérable à la saison des pluies qu'à la saison sèche (1).

Le lac Moëro (5230 kilomètres carrés), fut formé d'une façon analogue par le Luapula arrêté par la traversée des Monts Mitumbas. Assez marécageux dans le sud où il forme la lagune de **Monfoï**, ses autres rives sont assez élevées, formant même parfois des falaises. La plus grande largeur du lac est de 25 à 30 kilomètres et sa profondeur de 2 à 3 mètres seulement. On y remarque au sud, l'île Samba.

Ces deux lacs furent sans doute antérieurement beaucoup plus étendus qu'aujourd'hui mais l'approfondissement de leur gorge d'écoulement les vide peu-à-peu ; les détritus végétaux et les dépôts alluviaux les comblent, laissant entrevoir dans un avenir encore éloigné leur disparition complète.

Les lacs Léopold II et Tumba sont les vestiges de l'ancienne mer intérieure du Congo. D'une superficie respective de 8200 et de 1500 kilomètres carrés environ, ils s'écoulent dans le Congo, le premier par la **Fini**, le second par l'**Irebu**. Ce sont des lacs sans grande profondeur, aux rives généralement basses, boisées et marécageuses, coupées en de rares places par quelques promontoires rocheux. Le lac Léopold II possède comme un mouvement de marée peu sensible (0.15 à 0.20 cent.) mais appréciable cependant au cœur de la saison sèche. Il est possible, qu'à la saison des pluies, il soit en communication avec le lac Tumba.

Le lac Albert-Edouard (4480 kilomètres carrés) occupe la partie de la grande crevasse située immédiatement au nord des Monts Fumbiro. Il reçoit par un court et large (500 m.) émissaire, les eaux du petit lac **Kusango** qui entoure vers le sud-est le pied du Ruwenzori. Ces deux lacs formés par les nombreux torrents descendus du Ruwenzori et des Monts du Pororo ont comme affluents le **Panga** et le **Rutshuru**. Les rives de l'Albert-Edouard, à pic à l'ouest, sont formées au nord-ouest et au sud

(1) Franqui. *Mouvement géographique.*

des vastes plaines de la Rutshuru et de la Semliki, jadis recouvertes entièrement par les eaux du lac.

Le petit **lac Dilolo** est remarquable, moins par son étendue, que par la particularité qu'il présente de déverser à la fois ses eaux dans le *Kassaï* et dans le *Tembua* (bassin du Zambèse). Il est entouré de marais.

Le **lac Ruguru** que l'on ne connaît encore que par les dires des indigènes, doit s'étendre à l'ouest du Lomami et servir de source à la Tshuapa et à la Lukenyé. Ses rives sont, paraît-il, rocheuses et dans ses environs se trouveraient des sources d'eau chaude.

LE RÉGIME DU CONGO.

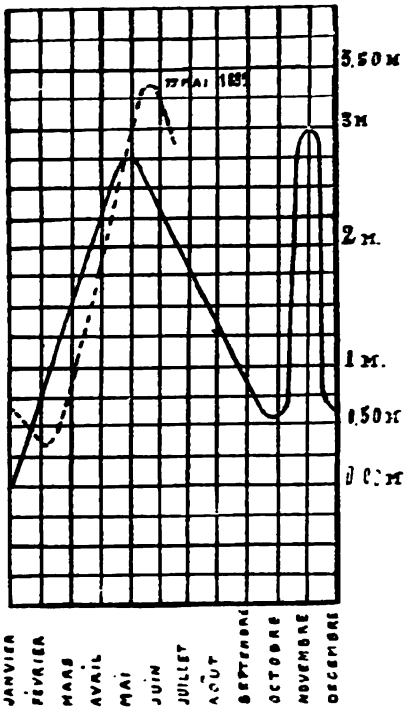

Fig. 7. — Crues du Congo à Bangala en 1884 d'après Coquilhat.

Quoique les observations numériques de niveau soient encore rares, on peut déduire qu'avec tous les fleuves situés de part et d'autre de l'Equateur, le Congo a deux crues et deux abaissements de niveau.

Sous l'influence des abondantes pluies tombant au nord de l'équateur, l'Ubangi et la Sanga se gonflent et, après avoir inondé leurs rives partout où celles-ci sont basses, grossissent le Congo et provoquent une première crue qui atteint son maximum dans le Bas-Congo, vers la mi-décembre.

Le niveau du fleuve s'abaisse ensuite, mais la saison des pluies ayant commencé dans les régions méridionales de l'Etat, les affluents sud augmentent d'importance. Sous l'énorme quantité d'eau tombée, le Luapula s'étend dans les marais de Bemba et de Monfoï ; la Lufira déborde dans les plaines du Katanga; le moyen Lualaba emplit ses lagunes et les rivières des terres basses du plateau central, Tshuapa et Lukenyé, sortent de leur lit. Toutes ces eaux réunies produisent une deuxième crue du Congo, sensible dès le mois de mars et atteignant son maximum vers la mi-mai.

Il arrive parfois, mais rarement cependant, que la première crue soit plus importante que la seconde.

Les affluents du Congo situés dans le voisinage de l'équateur, l'Aruwimi,

le Ruki, la Mongala par exemple, présentent des variations de débit peu sensibles. Les crues du fleuve sont d'ailleurs très variables avec les années. C'est ainsi que par suite de la sécheresse dans un des hémisphères, il arrive que la crue se produise à peine dans les affluents de cette région.

La différence de niveau entre la crue et la baisse qui va jusqu'à 9 mètres dans la région des chûtes, atteint à peine 1 mètre à Ponta da Lenha.

Le débit maximum du fleuve à Boma correspond à la période des pluies de l'hémisphère-sud: il est alors d'environ deux fois son débit minimum.

L'étroit goulet de ces chutes en barrant le fleuve, contribue en partie à régulariser son débit.

Le Congo subit peu les oscillations des marées. Celles-ci, incapables de refouler son formidable courant, se bornent, en montant, à glisser sous lui en exhaussant légèrement son niveau (2 mètres à Banana; 0,50 m. à Ponta da Lenha).

Les eaux du Congo sont chargées de sédiments arrachés aux rives du haut fleuve et qui lui donnent une couleur brunâtre. Ces sédiments arrachés aux rives du haut fleuve sont charriés en telle quantité qu'on estime à 350 millions (1) de mètres cubes, la quantité de débris que le courant dépose annuellement dans la mer, où il a formé un immense estuaire sous-marin long de 480 kilomètres et bordé de montagnes atteignant plus de 1600 mètres au dessus du fond.

MARAIS.

Comme tous les pays plats abandonnés à eux-mêmes, l'Etat du Congo offre des parties marécageuses importantes, provenant de causes fort différentes.

Ces régions occupent des territoires où l'écoulement des eaux de la saison des pluies est arrêté, soit par un barrage rocheux existant en aval (marais de Bemba et de Monfoï), soit par un sol peu ou point perméable, présentant une disposition faiblement en cuvette (abords du lac Dilolo, marais de *l'étang Moëro*, de *Lubengole* et du *moyen Lomami)*, soit enfin par un terrain trop peu élevé au dessus du lit des rivières (rives du moyen Lualaba, de la Lukenyé et de la Tshuapa).

COTES.

L'Etat du Congo ne possède sur la mer que 35 kilomètres de côtes, allant de Banana à la frontière portugaise de Cabinda. C'est une plage sablonneuse confinant à une région assez marécageuse traversée par quelques petites rivières au cours intermittent.

(1) Chavannes.

CONCLUSIONS.

L'Etat du Congo jouit, au point de vue hydrographique, d'une situation absolument privilégiée, provenant uniquement du gigantesque fleuve qui le traverse de part en part.

Cinquième fleuve du monde entier par son étendue, deuxième par son débit que dépasse seul celui de l'Amozone, le Congo forme dans l'Afrique équatoriale, une voie de pénétration unique, ligne naturelle de communication, de beaucoup supérieure au Niger et au Zambèse, par la facilité de sa navigation et la richesse des régions parcourues.

Inférieur au Nil comme longueur, il lui est supérieur par la disposition des affluents, permettant de rayonner sans obstacle sur plus de 15,000 kilomètres de voies navigables, du Stanley-Pool dans toute la région centrale et après le passage de quelques chûtes ou rapides, jusqu'aux confins de l'Etat.

Le seul désavantage de cet admirable réseau hydrographique est d'être barré dans son bas-cours par des chûtes infranchissables. Mais cet obstacle, qui a arrêté jusqu'ici le développement économique du Haut-Congo, est tourné aujourd'hui par un chemin de fer, près d'être terminé.

Les *côtes* de l'Etat sont peu étendues, mais cet état de choses qui pourrait être défavorable en temps de guerre à la colonie d'un puissant pays (par la facilité du blocus), n'offre aucun inconvénient lorsqu'il s'agit d'un état destiné sans doute à rester toujours militairement faible. Au point de vue économique, les côtes tirent leur importance, non de leur étendue, mais des facilités d'accès qu'elles présentent et des ports qu'elles offrent. Or, du Gabon à Saint-Paul de Loanda, tous les ports indistinctement sont des rades franches, forçant les navires à ancrer à plusieurs kilomètres de la côte. Seul l'estuaire du Congo comprend dans cette partie de l'Afrique, trois ports en eau profonde : Banana, Boma et Matadi, accessibles en toutes saisons aux navires de mer et bien abrités des vents. A ce point de vue, l'Etat se trouve encore dans une situation exceptionnelle.

V. — ETHNOGRAPHIE.

COUP D'ŒIL HISTORIQUE.

Période préhistorique. — Les nombreux instruments de pierre, trouvés dans le haut et le bas fleuve, permettent de conclure à l'existence d'un *âge de la pierre taillée*, qui, vraisemblablement, ne fut pas local comme on l'a prétendu, mais embrassa tout le bassin du Congo.

A cette première manifestation de la vie humaine succéda un progrès, *l'âge de la pierre polie*, dont les seuls vestiges ont été trouvés jusqu'ici dans le bassin de l'Uellé.

Quelles furent les populations primitives qui fabriquaient ces instruments? Il est difficile de se prononcer là dessus en toute certitude; mais il est probable que dans ces temps reculés, le pays était occupé par deux races naines: au nord les *Négrilles*, au sud les *Bosjeman*, dont les descendants se retrouvent encore groupés en petites colonies dans la forêt.

A une époque indéterminée, une race d'hommes grands, les Nigritiens occupant le Soudan, se mêlèrent aux Khamites (Berbères, Fellahs, etc.) et produisirent les peuples de type Bantu, qui, vers 6000 ans avant l'ère chrétienne (1), fuyant peut-être quelque calamité, peut-être quelqu'invasion, se dirigèrent vers le sud et envahirent toute l'Afrique équatoriale et australe, de l'Uellé au Cap, de l'Océan Indien à l'Atlantique. Les aborigènes facilement vaincus, cette race grande et forte s'établit en maîtresse dans le pays, où elle apportait sans doute du Soudan l'usage du fer.

(1) Dr Jacques d'après Franz Müller. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Belgique.*

D'importantes migrations se produisirent parmi ces peuples, suivant deux grands courants principaux ; l'un du nord au sud, l'autre du sud au nord, modifiant encore une fois profondément la constitution des peuplades.

Dans l'Etat du Congo, ces différents mouvements avaient produit des mélanges variés, dont les *Wakondjo* (2) de la Semliki nous montrent les descendants. Peut-être les *Balolo* sont-ils aussi d'anciens Bantus.

Période historique. — L'absence de tout monument ou de tout document écrit, limite forcément la période historique aux migrations dont les peuples ont conservé le souvenir dans leurs traditions. Dans le bassin du Congo, cette période, évidemment fort obscure,semble avoir amené deux migrations principales chez les Bantus. L'une, d'une direction générale sud-ouest nord-est, dont les Balubas, les Wavira et les Walesse ont gardé la mémoire, ne doit pas remonter plus loin que le XVIme siècle, car elle semble avoir propagé dans toute la forêt le tabac et le manioc, plantes essentiellement américaines. L'autre, du nord-ouest vers le sud-est, que nous signale le groupe des habitants de la grande boucle du Congo Bangala, Gombés, Elombo, se disant tous venus du nord-ouest (en avant des Fans peut-être), et ayant refoulé les Balolos devant eux.

A la frontière orientale de l'Etat, une race de peuples pasteurs venus du nord, les Wahuma, envahissait entre temps l'Unyoro et l'Uganda et, s'imposant aux anciens Bantus, formaient d'importants royaumes, celui du Ruanda par exemple.

Vers le nord, les Foulah-Sandés abordaient le bassin du Congo et s'établissaient dans l'Uellé, que n'avait cessé d'occuper plus ou moins, des populations nilotiques.

Enfin dans ces dernières années, l'élément sémitique arabe, venu du Zanguebar, avait prospéré dans la région orientale, amenant un nouvel et dernier élément ethnique dans le vaste Etat.

Des migrations de moindre importance avaient évidemment lieu sous l'influence de la famine, des inondations, etc. D'intimes mélanges de races se produisirent là où elles se trouvaient en contact, amenant la création de tribus métisses totalement différentes de leurs ancêtres.

L'influence des européens de la côte occidentale,des chasseurs d'esclaves, de la traîte, modifièrent encore les mœurs des peuplades, surtout vers la côte, amenant finalement l'ethnographie congolaise à l'état complexe où elle se trouve aujourd'hui.

Actuellement d'ailleurs, les mouvements de peuples ne sont pas encore terminés et dans le sud par exemple, les Kiokos descendent encore lentement, mais de façon continue, les vallées des affluents portugais du Kassaï.

---

(2) Stuhlmann : *Mit Emin Pacha in 's Herz von Afrika.*

GRANDES DIVISIONS ETHNIQUES

Les populations de l'Etat du Congo peuvent se ramener à trois races bien distinctes :

1° Les Bantus, qui comprennent
- Les Bantus orientaux
  - a) autonomes
  - b) sous les chefs Wahumas
- Les Bantus occidentaux
  - a) Bacongo ou de la côte
  - b) Bantus des forêts
  - c) Bantus-Lundas

2° Les Nigritiens
- a) Foulah-Sandés ou Chamito-Nigritiens.
- b) Peuples Nilotiques.

3° Les Négrilles et les Bosjeman.

Bantus occidentaux
- I — Les Bacongo
  - *Musseronghes*
  - *Kakongo*
  - *Basundi*
  - *Bacongo Makuta*
- II
  - A — De l'Ubangi au Stanley-Pool
    - I *les Bayanshis* ou Bobangis
    - II *les Babumas*, Babalis, Banfumus Bambumus, Batendes, Batékés
  - B — De l'Aruwimi à l'Ubangi
    - I *groupes Yalouléma*, Basoko, etc.
    - II *groupe Bangala*, Upotos, Umwangi, Bangalas, Gombes, Irenge, Robunga, etc.
    - III *groupe Ababuas*, Mougandjubus, Marissis, Bas-Bundas, etc.
    - IV *groupe Balolos*, Mongos, Genzi, Bokote, etc.

- A Bantus Occidentaux (Suite)
  - II Bantus des forêts
    - C Bassin de l'Ubangi
      - I *Les Sakkaras*
      - II *Les Bongos* — Wagigis (gens de terre) Watés (gens de l'eau) Agambos Dendis Abados, Abiras, Ziens, Gembelés, Digos, etc.
      - III *Les Sangos*
      - IV *Les Banziris*
      - V *Les Gobus*
      - VI *Les Bwakas*
      - VII *Les Baudurus*
      - VIII *Les Banzas*
    - D Bassin de la Lukényé
      - I *Les Tumbas*
      - II *Les Kundus*
      - III *Les Kolossos*
      - IV *Les Tollos*, Basango, Itellis, Bakoma, Ombolo, etc.
      - V *Les Bagombi*
    - E Du Lomami à l'Albert Edouard
      - I *Les Wagenias*
      - II *Les Waviras*
      - III *Les Walesse*
      - IV *Les Lohali et les Mobali*
  - III Bantus Lunda
    - A Bassin du Kwango
      - *Les Mayakkas*
      - *Les Molembé*
    - B Du moyen Kassaï au Lualaba
      - I *Les Bakubas*
      - II *Les Basanges*, Pania Matumbo, Kalibué, Bénikis
      - III *Les Batetelas*, Basongo-Minos, Bakusus, Batetelas
      - IV *Les Bachilange*
      - V *Les Peudes et les Tuidis* à l'ouest du Kassaï
    - C Le Lunda
      - I *Les Lundas*
      - II *Les Kiokos*
    - D LeManyéma
      - I *Manyémas*
      - II *Warreggas*, *Ugomas*
    - E L'Urua
      - I *Les Balubas*
      - II *Les Marungus*
    - F Le Katanga
      - I *L'ancien empire de Msiri*, Bayecks, Basangas, Bena-Mitumbas
      - II *Autres tribus*, Ba-Uchis, Balambas, Lundas, Balamotwos

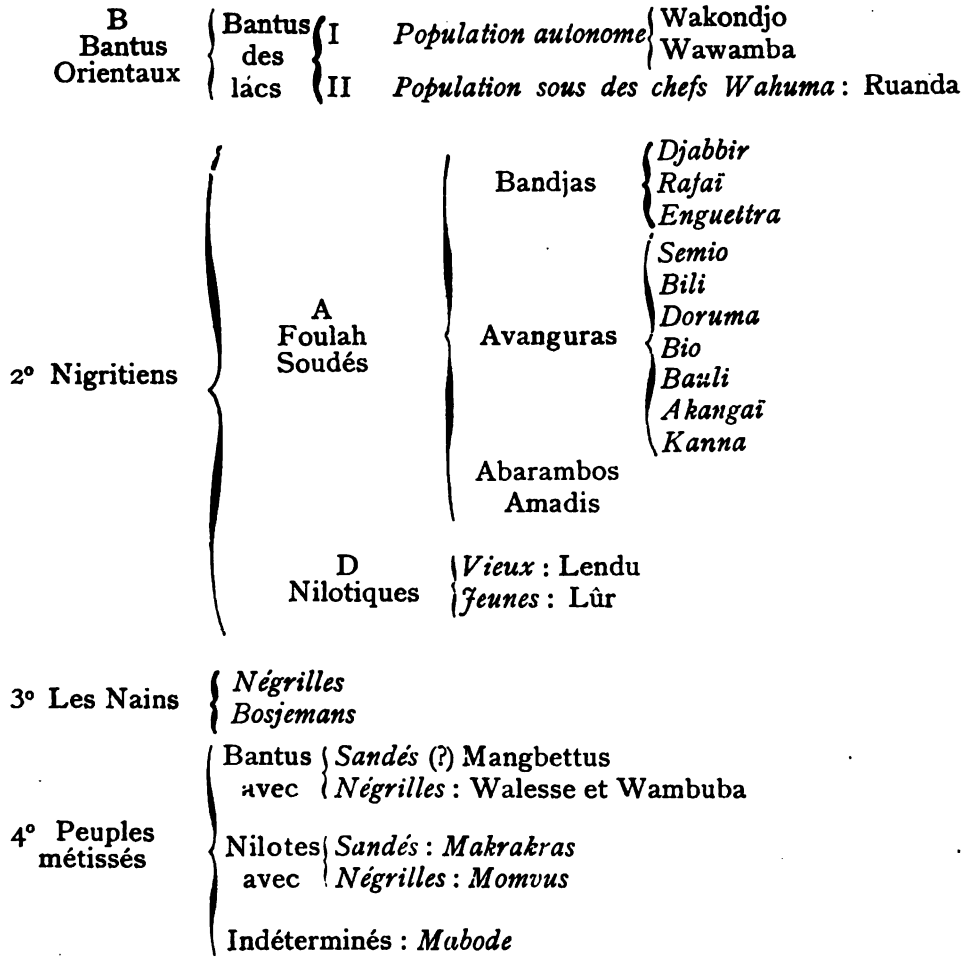

GÉNÉRALITÉS.

Vie sociale. — Quoiqu'ayant formés jadis de grands empires féodaux, les peuples du Congo n'offrent plus, à part les pays de quelques grands souverains, comme les sultans Asandés, Djabbir, Rafaï, Sémio et le Muene-Putu du Kwango, que des tribus indépendantes que n'unit aucun lien politique. Placées sous les ordres d'un chef héréditaire et absolu, elles se groupent en un certain nombre de villages d'une population moyenne de 200 à 300 habitants. En certaines régions, ces villages deviennent de véritables villes atteignant même 10 et 15000 âmes.

Le chef a droit de vie et de mort sur ses sujets ; mais son pouvoir est sou-

vent limité par une assemblée des anciens. Les pénalités qu'il prononce sont parfois fort graves; elles comportent généralement la mort en cas de meurtre, de vol, d'adultère, souvent aussi en cas de lèse-majesté.

L'organisation sociale comprend trois classes :

les nobles ou riches, membres de la famille du chef ou personnages influents par leur fortune ;

les hommes libres qui forment le gros des guerriers;

les esclaves;

Pour préciser la situation de ceux-ci il est nécessaire de différencier nettement la traite, de l'esclavage domestique.

La traite des esclaves, c'est l'envahissement des villages par des bandes armées, l'extermination des habitants qui résistent, l'enlèvement des autres, conduits sur les marchés pour y être vendus ; c'est la plaie qui pendant près de trois siècles souilla l'humanité et dévasta l'Afrique.

Universellement réprouvée aujourd'hui, elle a totalement disparu de l'Etat du Congo avec les Arabes chassés du Manyéma.

Dans l'esclavage domestique au contraire, le noir n'est plus l'esclave au sens que nous donnons à ce mot, mais une sorte de domestique à vie,traité le plus souvent avec certains égards et dont l'existence se confond presqu'avec celle des classes privilégiées. Travaillant avec son propriétaire, partageant ses repas, prenant part à ses joies et à ses peines, il tâche de se faire aimer de son maître et y réussit souvent. Sa situation est si peu inférieure, que lorsqu'il est intelligent on le voit s'enrichir, bien plus, être choisi comme chef par ses concitoyens.

Ces mœurs sont solidement ancrées chez les noirs. Les supprimer du jour au lendemain serait amener une perturbation qui bouleverserait le pays et occasionnerait les plus graves mécomptes. Seules, une longue occupation supprimant définitivement les guerres,et des réformes successives, changeront cet état de choses etamèneront toutes les classes à une égalité absolue.

Lorsqu'une décision importante doit être prise, elle est discutée en commun dans des réunions ou *palabres* où chacun émet son avis, le chef réservant le sien pour la fin.

Vie nutritive. — Dans toute la partie occidentale de l'Etat, la base de la nourriture du nègre est le manioc auquel il joint la banane, l'arachide, la patate douce, etc. A partir du Lomami et plus à l'est, il se nourrit surtout de graminées, trouvant dans le millet, le sorgho, l'éleusine, sa principale subsistance. Le nègre raffole de la viande et la rareté de celle-ci excuse en partie, prétend-on, le cannibalisme qui sévit au Congo. Ses boissons favorites sont le vin de palme, le vin de canne, la bière de maïs ou de sorgho. Le tabac est répandu dans tout le bassin. On trouve le chanvre sur le moyen Kassaï et plus à l'ouest.

Vie sensitive. — Le vêtement du nègre est le pagne variant de grandeur, du grand pagne allant jusqu'à la cheville jusqu'au petit tablier de 10 cm. carrés. Il est fait de cotonnade européenne, d'étoffe indigène ou d'écorce battue.

Le signe distinctif des races est le tatouage, formant souvent des cicatrices profondes sur la figure et le corps. A côté de ce tatouage national, s'étendant

au groupe de tribus de même origine, chaque tribu a le sien propre, complémentaire du premier.

Grand enfant par sa nature même, le noir adore les ornements, qu'il fait varier à l'infini. Ce sont parfois d'énormes colliers de cuivre (pesant jusque 25 kilogs) qu'il se passe au cou, les brassards et les jambières de fil de laiton, le pélélé, disque d'ivoire qu'il loge dans un trou foré dans la lèvre. Sa coiffure est aussi une de ses grandes préoccupations : tantôt il rase ses cheveux partiellement, tantôt il les laisse pousser naturellement, mais toujours il en forme soit un chignon, soit un ensemble de nattes ou de houppes ornées de perles, d'épingles d'ivoire, etc. Il aime aussi le fard. Certaines tribus, assez rares cependant, déforment la tête des enfants. Un grand nombre se liment les dents en pointes ou en créneaux, ou bien s'extraient quelques unes d'entre elles.

Les instruments de musique se bornent chez la plupart des bantus au tambour et à la trompe de guerre.

On trouve quelques instruments moins rudimentaires dans le Kwango. Chez les Asandés la musique est fort répandue ; des troubadours chantent en s'accompagnant d'une sorte de mandoline, les hauts faits de leurs ancêtres. Quant à l'amour de la danse il est général.

Vie affective. — Le fétichisme est si répandu parmi les populations congolaises que ses pratiques se retrouvent même chez les tribus ralliées au Coran par trente ans de domination musulmane. Les noirs croient généralement à une force suprême, invisible, créatrice du bien et du mal et se manifestant par les éléments. Mais cette vague idée les préoccupe beaucoup moins que celle des esprits, qu'ils tâchent de se rendre favorables par des offrandes répétées et même par des sacrifices humains.

Leurs fétiches sont des objets de toute espèce : dents ou peaux d'animaux, touffes de poils, plantes, ossements et surtout statuettes en bois grossièrement sculptées, très répandues dans le Bas-Congo, le Kassaï et le Katanga. Là, considérées comme des représentants de la divinité, elle sont établies sous une hutte et sont l'objet de la vénération de tous.

Les autres fétiches sont plutôt des talismans, de même que les amulettes dont le goût est aussi fort répandu dans tout le bassin.

Les représentants du culte dans les tribus sont les féticheurs ou sorciers. Ayant un pouvoir souvent très grand—sauf dans quelques tribus du nord,—ils fabriquent des fétiches qui guérissent les malades, ils chassent les maléfices et bénissent les guerriers allant en expédition. Ils se transmettent généralement leurs pouvoirs de père en fils.

Très superstitieux, les congolais voient des présages heureux ou malheureux partout.

Ils croient généralement que la mort survenue ailleurs qu'à la guerre, est due à de mauvais esprits ; aussi les sorciers paient-ils parfois de leur vie la mort d'un personnage de marque. Quant à l'idée de la métempsychose, elle n'est répandue que chez quelques tribus du nord. La polygamie est générale.

Le mariage n'est que l'achat, par le mari, d'une femme qui travaillera pour lui et lui donnera des enfants. Mais cette épouse occupe une situation plus ou

moins importante selon qu'elle est tirée de la classe des femmes libres, ou de celle des esclaves.

Les décès donnent lieu à des cérémonies curieuses toujours, cruelles parfois. Le mort est enterré en grande pompe, avec une partie de ses richesses, au milieu des cris, des pleurs, des danses et des coups des fusils de ses amis. Dans le Haut-Congo la perte d'un grand chef sert souvent de prétexte à des sacrifices humains.

Vie individuelle. — L'habitation se résume, pour les peuples primitifs, uniquement à un couvert contre les éléments. Ils n'y voient autre chose qu'un abri indispensable et n'ont jamais songé à lui faire jouer un rôle quelconque autre que celui de protéger ses habitants contre le soleil, la pluie ou la tempête. Aussi l'habitation nègre réalise-t-elle un maximum de simplicité. L'indigène semble n'attacher aucune importance à son logis ; il ne lui donne de valeur que le travail qu'il lui a coûté (1).

La cause de cet état de choses est double: Elle réside d'abord dans ce fait que la division infinie du pouvoir amène des guerres continuelles, dont la destruction des villages est le moindre des maux; ensuite en ce que les tribus riveraines ou de de l'intérieur, vivant de pêche ou de produits agricoles, sont souvent forcées d'émigrer à la recherche de nouvelles pêcheries ou de nouveaux terrains à défricher.

On peut diviser les huttes congolaises en deux types bien différents : la *hutte rectangulaire* à pignons et toitures à pans inclinés et la hutte *circulaire* à toit conique ou hémisphérique. La première se rencontre dans toute la partie occidentale du bassin. (voir carte IX). Elle est peu élevée, le faîte du toit est en moyenne à 1 m. 75 du sol, empêchant donc un homme de taille moyenne de se tenir debout à l'intérieur. Elle n'a comme ouverture qu'une porte basse. La hutte circulaire se compose le plus souvent d'un mur, en paille ou en pisé, sur lequel est placé une toiture conique ou un dôme. Les huttes coniques sont plus primitives que les huttes rectangulaires. Dans certaines régions, comme chez les Asandés et dans l'Urua, ce sont parfois de vraies œuvres d'art, parfaitement construites et très solides. Les noirs arabisés bâtissent des maisons en pisé. Le placement des chimbèques groupés en villages varie à l'infini; mais là encore, nous voyons le principe de l'adaptation au milieu. Tantôt les populations riveraines du fleuve n'ont qu'une étroite bande de terre entre le cours d'eau et le terrain marécageux de l'intérieur, tantôt l'état de guerre règne en permanence dans la région, tantôt encore la sécurité y est assurée et selon les cas on voit les villages allongés en une longue rue, concentré en un point étroit et fort, ou encore largement éparpillé dans la forêt ou la savane.

Sur le haut fleuve, les villages sont généralement groupés. Les populations de l'intérieur fortifient leurs villages au moyen de fossés et de palissades, aussi bien dans l'Ubangi et la Mongala, que dans l'Urua et le Katanga où les retranchements sont mêmes remarquables. Les peuples riverains négligent parfois cette précaution et préfèrent en cas d'attaque abandonner leurs villages et

(1) *Belgique Coloniale*, (février 1896).

aisent des habitations lacustres
irs de l'intérieur des terres (les
res.
ue partout à la femme, atteignent
ion remarquable. Le sol, d'une
t ce que l'habitant lui demande.
ail : chèvres, moutons, etc. cir-

s Balamotos et les Momvus, les
s,mais où certains préfixes mon-
e c'est le *ba* ou le *u* pour indiquer

mmerciale d'une étude facile. En
e *Kibangi* dans l'Ubangi,le *Mongo*
héli dans toutes les régions qu'ont

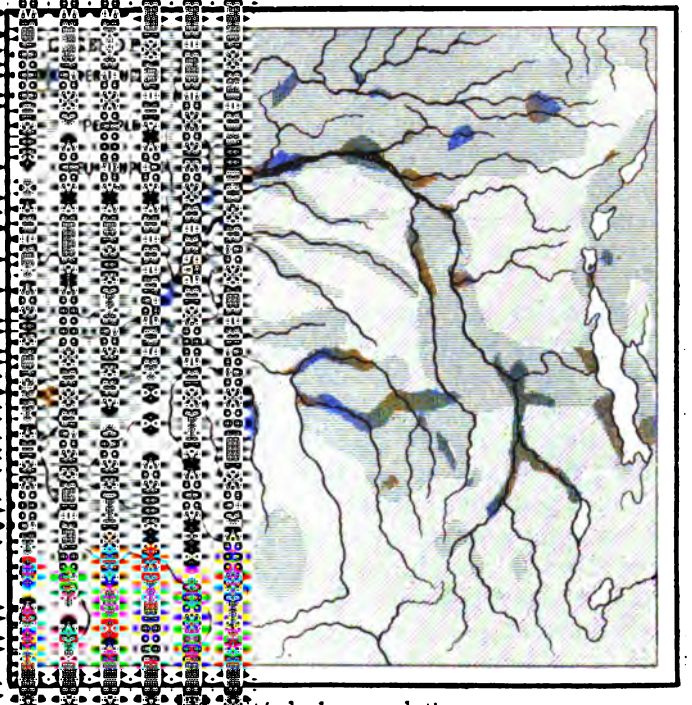

té de la population.

nt dignes de vanniers européens
tain souci artistique. Les noirs se
leurs engins de pêche, filets et
emarquables. Mais la qualité par
don inné chez lui d'échanger ses

produits. Il le fait avec un art auquel n'atteint pas le plus roué des négociants européens. Les peuples commerçants, presque tous riverains du fleuve ou de ses affluents sont souvent des bateliers de premier ordre. La principale distraction de l'homme, lorsqu'il ne travaille pas, est la chasse ou la pêche.

La chasse au gros gibier se fait le plus souvent au moyen de pièges. Quant à la pêche, le filet et la nasse, l'empoisonnement des eaux et le barrage des criques, sont les principaux moyens usités.

Guerre. — La multitude de peuplades entre lesquelles est divisé le sol, devait naturellement être la source d'une foule de conflits. Avant l'arrivée des européens dans le pays, l'état de guerre était permanent dans le bassin du Congo. Pas de mois sans qu'une contestation, un méfait quelconque n'amenât une guerre toujours désastreuse entre tribus Joignons-y les horreurs de la traite dans la région orientale et nous aurons une idée de la malheureuse situation qui existait alors.

L'occupation européenne a rapidement fait disparaître en grande partie ces regrettables usages, auxquels se substitue rapidement l'arbitrage des employés du gouvernement.

A. — LES BANTUS

Les peuples de langue bantu occupent presque toute l'Afrique australe, et se distinguent nettement des nigritiens par la nuance de la peau, les traits « moins nègres », la forme du crâne, la démarche et surtout par l'idiome, qui seul unit des populations, en apparence si différentes.

Les Bantus ont été divisés en trois groupes : les **Bantus du Sud,** les **Bantus orientaux** et les **Bantus occidentaux** ou du Congo.

Ceux-ci peuvent se diviser en a) peuples de la côte ou **Bacongo,** modifiés par un long contact avec les Européens ; b) **Bantus des Forêts,** ayant gardé dans la grande forêt équatoriale leurs mœurs et le goût prononcé des tatouages ; c) **Bantus Lunda** ou habitants de la savane australe, qui se distinguent par les grands états qu'ils ont formés, d'où une grande unité de coutumes, et par la rareté des tatouages.

I. — LES BANTUS DE LA COTE.

Les peuples du Bas-Congo appartiennent au groupe ethnographique des Fiotes ou Ba-Fiot, qui, par les Cabinda, se rattache aux bantus gabonais. Leurs relations avec les Européens, qui datent de trois siècles, ont altéré

profondément leurs mœurs, modifiant certains usages, en supprimant d'autres, mais laissant malheureusement subsister les plus cruels.

On les divise en quatre groupes qui sont: les **Mousseronghes**, les **Kakongo**, les **Basundi** et les **Bacongo-Makuta**.

Les Mousseronghes occupent principalement la rive méridionale du Bas-Congo, mais vers la première moitié de ce siècle, un de leurs clans franchit le fleuve et s'établit dans le district actuel de Banana.

D'une absolue indépendance politique, ce peuple forme d'assez nombreux villages qui ne se groupent qu'en cas de guerre nationale.

La race, forte et intelligente, est, comme chez tous les nègres, très superstitieuse. Les tatouages, les ornements sont relativement rares ; le grand pagne d'étoffe européenne est le costume général.

L'agriculture et la pêche sont les principales occupations des tribus Mousseronghes. L'état de guerre est devenu chez eux des plus rares et ce n'est qu'exceptionnellement que de légers conflits se produisent.

Les Mousseronghes, comme tous les peuples de la côte, depuis longtemps en contact avec les Européens, ont appris les vices des occupants et l'alcool de traîte fait chez eux des ravages déplorables.

Les Kakongo établis dans le Mayombé, au nord de Boma, y forment de populeux villages entourés de belles plantations.

Les Basundi, habitant au nord du fleuve jusqu'à la frontière française, constituent une race énergique et fière, groupée en nombreux villages et se livrant à la chasse et à la pêche. Leurs femmes cultivent les champs, font quelques poteries et de très jolies vanneries. Placés en dehors des communications habituelles, ils ne sont pas encore aussi complètement soumis à l'influence européenne que leurs voisins.

Les Bacongo-Makuta occupent la région au sud du Congo, de Matadi à l'Inkissi, en villages disséminés dans la savane à l'abri de petits bouquets d'élaïs.

Résistant admirablement à la fatigue, ils fournissent presque tous les porteurs de la région des cataractes. Leurs services sont aussi très employés au chemin de fer où ils s'emploient comme terrassiers et dans les stations. Par contre, ce sont de mauvais bateliers.

L'occupation européenne a mis fin chez eux à toutes les guerres. L'arbitrage du blanc termine maintenant toutes les contestations.

Il faut sans doute rattacher aux peuples Bacongo, **les Bayaka** et **les Kinkanga**, peuples chasseurs et pêcheurs du Kwango, dont l'idiome se rapproche beaucoup de celui du Bas-Congo.

II. — LES BANTUS DES FORÊTS.

Les populations que nous réunirons sous le nom de **Bantus des Forêts**, couvrent la majeure partie du territoire de l'Etat du Congo. Quoique fort différentes en apparence, elles présentent entre elles de grandes similitudes

d'aspect, de mœurs et d'usages, qui ne permettent jusqu'ici que des subdivisions géographiques.

Nous les étudierons donc en les groupant d'après les bassins ou les régions naturelles qu'elles occupent, en peuples du Lomami à l'Albert-Edouard, de l'Aruwimi à l'Ubangi, du bassin de l'Ubangi, de la Lukenyé et de l'Ubangi au Stanley-Pool.

A. — DE L'UBANGI AU STANLEY-POOL.

Les nombreuses tribus qui s'échelonnent du confluent de l'Ubangi au Stanley-Pool peuvent se ramener à deux types :

I. Les Bayanshis ou Bobangis.

II. Les
- Batékés.
- Batendes.
- Babumas.
- Bambumus.
- Babalis.
- Banfumus.

Les Bayanshis forment une des plus importantes tribus du Haut-Congo. Ils s'étendent sur les deux rives du fleuve, du sud de l'Irebu et du bas-Ubangi jusqu'au 16° de longitude environ. Ils ont comme tatouages la feuille de palmier sur la tempe et la crête de coq Bangala (voir page 61) sur le front, mais atténuée. Grands amateurs d'étoffes européennes, ils portent le long pagne allant jusqu'à la cheville ; les cheveux sont coiffés en tresses, ils portent la barbe mais se rasent la moustache.

Grands, forts et robustes, les os épais, les muscles développés, ils se rapprochent beaucoup du type Bangala. Malheureusement leurs mœurs déréglées stérilisent les femmes. Ils groupent généralement leurs huttes par familles et les entourent de petites plantations et d'une haie vive. Les villages sont parfois très importants, comme par exemple les grandes agglomérations de **Bolobo** et de **Chumbiri**. Les Bayanshis se distinguent par leur activité, leur esprit d'iniative et leur activité commerciale. Ils ont acquis sur tout le haut-fleuve, dont ils sont les commerçants les plus entreprenants, un véritable ascendant. Ceux de Bolobo et de Chumbiri se rendent dans le Kassaï, la Lukenyé et le lac Leopold II pour y faire leurs achats d'ivoire. L'ayant vendu en aval où ils l'ont conduit dans leurs grandes et belles pirogues, ils viennent, après une absence de 6 à 8 mois, se reposer chez eux (1).

Leurs cultures consistent surtout en manioc, en maïs et en haricots.

Très turbulents, très belliqueux, ils tentent encore parfois des razzias chez leurs voisins, se servant pour combattre de fusils à pierre, de lances qu'ils achètent en amont et de leur couteau national.

---

(1) Cosermans, *Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales*.

Les Batékés habitent en majeure partie le territoire français entre Bolobo et le Pool. Quelques-unes de leurs tribus cependant vivent à l'est des Bayanshis. Quelques cicatrices peu profondes allant du menton aux tempes, les cheveux en chignon sont leurs signes de race. Peuple aristocratique, très coquet, il aime les étoffes européennes, portant même dans les cérémonies des pagnes de soie et de velours.

Ce sont avant tout d'habiles commerçants, trafiquant exclusivement de l'ivoire et négligeant toute culture. Leurs pirogues sont assez petites, mais ils les conduisent avec une habileté et une rapidité extraordinaires.

Leurs armes sont le fusil à pierre et la lance.

Les Batendes sont les peuples occupant l'intérieur du pays entre Bolobo et le lac Léopold II.Ce sont des tribus encore très sauvages presqu'inabordables. Elles sont cannibales, chaque fois que l'occasion s'en présente.

Ce sont des agriculteurs, grands producteurs d'arachides dont ils font d'importantes cultures. Ils se livrent aussi à la chasse, employant comme armes, le fusil à pierre, la lance et le couteau.

Les Babumas qui habitent le bas-Kassaï et le Kwango jusqu'au delà de la Wamba, viennent par importance, aussitôt après les Bayanshis. Ils ont, comme toutes les tribus du second type, les os minces, la taille petite et les muscles peu développés,mais leurs formes sont cependant si parfaites, leurs femmes si gracieuses, qu'ils n'en constituent pas moins une belle race. Les femmes portent au cou et aux chevilles des colliers de cuivre d'un poids de plusieurs kilogrammes.

Les Babumas sont les plus habiles potiers du Congo. Leurs produits, quoique fabriqués sans tour, présentent des lignes régulières et souvent élégantes. Ils exportent leurs poteries dans tout le haut fleuve, les échangeant contre l'ivoire, le tabac, le poisson sec et les arachides, qu'ils revendent ou consomment ensuite.

Ce peuple emploie, comme les Bayanshis et les Batékés d'ailleurs, le système de numération décimale dans toute sa rigueur.

Les Bambalis concentrés vers Kwamouth, tendent à disparaître au milieu des indigènes avec lesquels ils sont en contact.

Les Banfumus peuplent la contrée située à l'est de Kimpoko, s'étendant au sud jusqu'à la rivière Sellé, au nord jusque près du Kassaï et à l'est jusqu'au Kwango, soit sur 400 lieues carrées. Ils ont un tatouage analogue à celui des Batékés, mais ils l'emportent sur eux en vigueur, musclés qu'ils sont comme de véritables athlètes. L'angle facial est très ouvert, le nez peu épaté, la barbe abondante et ils portent les cheveux en chignon en une touffe au sommet de la tête. Les femmes minces, élancées, sont souvent jolies. Les hommes portent le long pagne jusqu'à la cheville, les femmes jusqu'au genou.

Leurs huttes sont carrées, formant de grands villages souvent fortifiés. Ceux-ci sont ombragés par de nombreux arbres et entourés d'importantes cultures de maïs, d'arachides, de manioc et de millet. Le petit bétail abonde dans les villages.

Ces indigènes sont très farouches et très sauvages. Ils pratiquent l'anthro-

pophagie sur une grande échelle. Très prévoyants, ils construisent des greniers surélevés, pour y remiser leurs provisions de maïs et de millet.

Les Banfumus bornent leurs faits de guerre à tendre des embuscades à leurs voisins pour se procurer des victimes. Leurs armes sont le fusil à pierre, le grand arc et la lance. »

Les Bambumus occupent la région située entre Léopoldville, Fumu, Be et l'est du district. Très paisibles, ils vivent généralement en petits groupes isolés dans la savane, par quelques bouquets d'élaïs. Sous l'impulsion de l'État, ils sont devenus agriculteurs; ils ont créé de vastes plantations de manioc qui leur permettent de suffire à la nourriture, tant de la station de Léopoldville que des factoreries et des missions du Pool, ainsi que des nombreux porteurs des caravanes. »

B. — LA GRANDE BOUCLE DU CONGO.

Les peuples qui occupent la grande boucle du Congo, du Lomami à l'Ubangi, peuvent se ramener à quatre groupes ethniques.

I. Les Yakoulema, dont les plus importantes tribus sont celles des Basokos.
II. Les Bangalas
III. Les Gombés ou Elombos
IV. Les Abalouas
V. Les Baloles et les Morgwandis

I. Les Basokos, qui habitent les rives du bas-Aruwimi, se divisent en deux agglomérations, l'une en amont de la station de Basoko, l'autre en aval, beaucoup plus énergique que la première. Les Basokos d'aval sont originaires de la forêt, dont ils émigrèrent il y a un demi-siècle environ.

La base de leur nourriture est le manioc, les bananes et les légumes ; le poisson y entre aussi pour une grande part. Ils sont anthropophages.

Le tatouage national est composé de gros points bordant les lèvres et couvrant le menton et le front. Ils ramènent leurs cheveux en arrière en un petit nombre de tresses plates et percent leurs oreilles de trous, dans lesquels ils passent des bâtonnets. Leur vêtement est le pagne d'écorce battue ; les femmes ne portent qu'un petit tablier de dix centimètres de côté.

Les Basokos habitent des huttes couvertes d'un toit très pointu ; ils les groupent en importants villages entourant par les Sonc habitants, Yambouya). Par suite de leur nature, ils travaillent le fer en gros fers de lance et couteaux ; leurs pirogues, plus grandes que celles de tous les autres riverains, peuvent contenir plus de cinquante personnes. Ce sont aussi les plus habiles pagayeurs et les meilleurs bateliers de la rivière.

Comme toutes les races fortes, les Basokos aiment la guerre. Ils emploient pour cet usage le bouclier, la lance, l'épieu et le grand couteau recourbé.

---

(1) Cette note a été fournie par M. Sacré, ancien administrateur.

II. Le groupe des **Bangalas** est certainement un des plus importants de tout le Congo. On peut y comprendre non seulement les *Bangalas* proprement dit, mais les *Bapotos* ou *Upotos* et les tribus environnantes dont l'aspect, les mœurs et le dialecte ressemblent fort à ceux des Bangalas et les peuples de l'intérieur au nord du fleuve, appelés *Gombé* et *Elombo*.

Groupe des Bangalas { Upotos / Bangalas / Gombé et Elombo.

Les Bapotos. — Les habitants d'Upoto sont avec les Umwangi, les Irenge et les Robunga, auxquels nous donnerons l'appellation générale d'Upotos, les plus beaux nègres du haut Congo, les Wagénias des Stanley-Falls à part.

Ils se tatouent affreusement en se formant de la racine des cheveux au bout du nez, trois lignes d'ampoules de la grosseur d'un pois ; d'autres tatouages particuliers complètent l'ensemble. La chevelure, très soignée, forme tantôt deux tresses tombant de part et d'autre de la tête, tantôt un chignon, en forme de pyramide ou de cône. Les hommes portent le pagne jusqu'à mi-cuisse, les femmes ont le petit tablier ou vont nues. Les notables portent d'énormes colliers de perles blanches ou de cauries et des jambières en fil métallique.

Les Upotos, même les femmes, ont la taille élevée, la forte carrure, l'allure dégagée. Ils ont les cheveux crépus mais longs. La barbe est rare.

Ils ont sous leur domination de nombreux esclaves, venus de l'amont ou de l'intérieur, qu'ils traitent d'ailleurs en affranchis.

Très polygames, ils ne voient dans la cérémonie du mariage qu'un achat. Les enterrements par contre sont très compliqués. Ils croient beaucoup aux fétiches.

Les Upotos riverains sont d'excellents pêcheurs laissant toute la culture aux gens de l'intérieur. Les femmes font de jolies mais fragiles poteries, qu'elles décorent avec du vernis copal. Elles font aussi des nattes en fibre de raphia. Le cuivre et le fer sont assez répandus surtout aux environs de Bumba. On ignore le tissage.

Les armes, très bien faites, sont : la grande lance, la lance de jet, le grand couteau et le bouclier d'osier.

Les Bangalas, qui d'après la tradition seraient venus du nord-ouest, occupent les rives du Congo dans la partie descendante de la grande boucle, formant un certain nombre de tribus confédérées. Tous, ils portent une sorte d'étrange crête de coq tatouée sur le front, depuis la base du nez jusqu'à la racine des cheveux. Cette crête fait souvent saillie de deux centimètres. Ils ont divers tatouages secondaires sur les tempes (feuille de palmier) et sur le corps. Ils se liment aussi les dents et s'épilent.

Les Bangalas sont des hommes grands, à la large carrure, à l'air intelligent et éveillé. Ils portent les cheveux courts, sauf de part et d'autre de la tête où ils en forment deux sortes de cornes. Leurs cases rectangulaires sont réunies en villages énormes, disposés le long de la rive ; la densité de la population

y est telle qu'on peut voir parfois ainsi *35 kilomètres* de huttes d'un seul tenant (1). Ils se nourrissent de manioc, de patates et de bananes ; jadis très anthropophages, ils semblent près d'abandonner ces mœurs déplorables. Quoique très susceptibles d'attachement, ils ont sur le mariage les mêmes idées que les Upotos ; il en est de même des funérailles. Ils sont très impressionnables et passent vite de la gaieté à la tristesse. Leur mémoire merveilleuse, leur adresse étonnante à découvrir les pistes, la grande faculté de leurs enfants et de leurs jeunes gens pour apprendre les divers métiers, sont leurs traits principaux.

Les Bangalas forgent le fer d'après la méthode généralement répandue au Congo. La pêche se fait surtout avec des nasses qu'ils attachent à leurs pirogues. Celles-ci, très bien construites, sont de deux sortes: un type ordinaire terminé en pointe effilée, très gracieux ; un autre à fond plat pour naviguer dans les petits bras fluviaux sans profondeur.

L'agriculture est fort en honneur et consiste en grandes plantations très soignées de manioc, de cannes à sucre et surtout de bananiers qui existent en quantités énormes. Le maïs est peu cultivé, de même que les légumes.

Les Bangalas ont comme guerriers une réputation qui n'est plus à faire. D'un courage qui va jusqu'à la témérité, c'est à eux que Stanley livra son plus terrible combat pendant sa première descente du fleuve.

Ils constituent une race du plus grand avenir, chez laquelle l'Etat recrute depuis longtemps de nombreux et excellents travailleurs.

Les Gombés habitent au nord du Congo entre l'Ubangi et l'Itimbiri, et comprennent toutes les tribus, situées dans cette région. En arrière d'Upoto on les nomme Elombo. Certaines de leurs tribus ont franchi le fleuve pour s'établir chez les peuples Balolos. Ils sont grands et forts, beaucoup plus intelligents que la plupart des nègres mais d'une sauvagerie et d'un cannibalisme sans égal. Leur tatouage est affreux: il est formé d'une série d'ampoules longeant les sourcils et partant du nez vers le front. La cloison du nez est souvent perforée. Ils portent un petit pagne d'étoffe.

On peut les diviser en deux groupes : ceux qui sont proches des peuples riverains, dont ils deviennent les alliés sincères et à qui ils servent d'intermédiaires avec le deuxième groupe, situé tout-à-fait en pleine terre et par ce fait, très farouche.

Les Gombés sont presque tous des agriculteurs, cultivant pour les populations riveraines du manioc et beaucoup de bananiers. Ils reçoivent en échange du poisson, des étoffes et des perles. Ils possèdent assez bien de petit bétail et se livrent à la chasse avec passion.

Leurs armes sont la lance, la sagaie et la flèche à pointe de fer ou de bois. Leur bouclier rappelle celui des Upotos.

III. Au nord-est des Gombés, entre ceux-ci et l'Uellé, se trouvent Les

(1) Coquilhat, *Sur le Haut-Congo*.

Ababuas, partagés en deux groupes séparés par les populations Asandés de la Likati.

Les Ababuas,unis par la langue, les mœurs et les usages, forment une belle race, bien proportionnée, très solide et de physionomie agréable. Les femmes surtout sont belles. Le tatouage est formé par une séric de points tracés sur le front en V très ouvert. Leurs huttes rondes, très soignées, ont de 4 à 5 mètres de hauteur et forment des villages tantôt circulaires, tantôt en ligne.

Ce sont des forgerons de tout premier ordre, mais des agriculteurs médiocres. — Ils sont très cannibales, fort traîtres et se servent en guerre d'une lance au fer énorme, de flèches et d'un sabre. Chose remarquable, ils emploient en guerre des masques et pour s'abriter en cas de défaite, des refuges construits dans les arbres où ils se retirent avec femmes et enfants.

IV. **Les Balolos** qui occupent toute la grande boucle du Congo au sud du fleuve et dans la Lulongo et la Tshuapa semblent comme les Mongwandis de la Mongala, être des populations aborigènes refoulées par l'invasion des Bangalas et des Gombés.

On peut distinguer parmi eux:

Les *Mongos* et les *Maringa*;

Les *Ngounzi*;

Les *Bokotès*, dont la principale tribu est celle des *Wangata* et une foule d'autres tribus de moindre importance réparties dans le même bassin.

Les Mongos occupent la moyenne Lulongo. Ils ont comme tatouages de race, un certain nombre de grosses loupes disposées à la base du nez ou sur les tempes et divers dessins sur le corps. Ce sont d'excellents forgerons, répartis dans presque toutes les autres tribus environnantes où ils ont le privilège du travail du fer. Aux Mongos, peuvent se rattacher les Maringa et les populations de l'entre Lulongo et Ikelemba.

Les Ngounzi se distinguent de leurs voisins,par la curieuse habitude qu'ils ont d'aplatir la tête de leurs enfants en bas âge entre des planchettes.

La majeure partie des tribus Balolos de l'intérieur, sont absolument dégénérées et errent dans les bois, sans force, sans courage, ne cultivant pas, ne travaillant pas, dans la crainte perpétuelle d'être attaquée et détruite ou emmenée en esclavage.

Les Wangatas, métis de Bangalas et de Balolos, habitent la rive gauche du Congo, de la basse Lulongo à la basse Tshuapa. Ils ont un tatouage analogue à celui des Bangalas, mais atténué. Ce sont d'excellents pêcheurs. Un certain nombre font cependant des forgerons,ne le cédant pas aux Mongos en habileté.

Ils se servent en guerre de la lance, de sagaies et du bouclier.

Citons parmi les tribus balolos de moindre importance les **Bayenga** ou Nkundu du lac Tumba, les **Ekundas** de la basse Tshuapa et de la basse Bussera,les **Bussera** (Bussera moyenne, etc.)

C BASSIN DE L'UBANGI (1)

Les populations bantu du bassin de l'Ubangi sont, en remontant le fleuve : *Les Bayanshis, les Bolongo, les Baniembé, les Banzas. les Bundurus, les Bwakas, les Gobus, les Banziris, les Sangos, les Bongos et les Sakkaras.*

Les Bolongo et les Baniembe habitent de nombreux villages formant de longues rues continues,perpendiculaires à la rive. Dans l'intérieur ces villages sont fortifiés. Les indigènes, d'une stature admirable, sont anthropophages. D'une grande coquetterie, ils usent peu des tatouages sur le visage, mais se rasent la tête en y ménageant quelques houppes. Les femmes portent au cou d'énormes colliers de cuivre. Leurs armes offensives sont grandes et belles. Presque seuls au Congo ils emploient la cuirasse comme arme défensive.

Ils cultivent la banane, le manioc, la canne à sucre et font beaucoup d'huile et de vin de palme. Ce sont aussi de très bons forgerons.

Les Banzas habitent surtout dans l'intérieur des terres, dans la boucle de l'Ubangi. Leurs tatouages participent de ceux de leurs voisins Bongos, Bwakas et Gobus. Ils forment le plus souvent de leurs huttes rectangulaires, des villages solidement fortifiés qu'ils entourent de très belles cultures de maïs. Ils chassent beaucoup en se servant de flèches non empennées.

Les Bundurus occupent la rive de l'Ubangi, de Zongo aux rapides situés en aval. Excellents cultivateurs comme les Banzas, ils cultivent comme eux le maïs et la banane. Leurs mœurs et leurs armes sont aussi celles des Banzas. Cependant leurs tatouages semblent les rattacher aux Bwakas, situés plus en amont.

Les Bwakas habitent l'Ubangi depuis les rapides d'Isinga jusque Mokoangai et vers l'est dans l'intérieur. Hommes et femmes portent leurs cheveux courts et ont souvent la cloison du nez, les lèvres et les oreilles traversées d'ornements. Leur tatouage de race consiste en deux cercles concentriques sur les tempes. Ils portent des pagnes d'étoffes indigènes, des brassards et des jambières en fil de cuivre ou de fer, enroulé d'une seule pièce du poignet au coude et de la cheville au genou.

D'aspect chétif, ils sont moins solides que leurs voisins et quoique construisant de bonnes pirogues, sont mauvais bateliers. Par contre ce sont de courageux guerriers, excellents marcheurs et ardents chasseurs. Les armes sont la lance, le couteau ordinaire, le couteau de jet, la flèche empoisonnée et le grand bouclier. Ils cultivent les mêmes plantes que leurs voisins.

Les Gobus s'étendent de Mokoangay au 20e méridien. Ils n'ont aucun tatouage, mais portent le *pélélé*. Ils ramènent leur coiffure en chignon vers l'arrière et ne l'ornent pas. Par contre ils ont le goût prononcé des amulettes et comme les Bwakas, des brassards et des jambières.

Très sédentaires,ils forment d'excellents agriculteurs produisant le manioc, la fèverolle, la canne à sucre, l'arachide, la patate douce et la banane. Le maïs est rare.

---

(1) D'après Heymans et Donnay, *Belgique coloniale*.

Ce sont aussi de courageux chasseurs usant des mêmes armes que les Bwakas.

Les Banziris bâtissent leurs villages sur les rives de l'Ubangi depuis le 20e méridien jusqu'au 20°40' environ. Ils n'ont pas la figure tatouée mais portent sur le corps quelques légers dessins. Leurs cheveux sont artistement tressés de perles de toutes couleurs, formant parfois de grosses plaques descendant sur le cou. Les hommes portent le pagne mais les femmes vont nues, portant de longues chevelures postiches liées sur le dos. Elle ont aussi des brassards et des jambières comme les Bwakas, ainsi que d'énormes colliers de perles.

Les Banziris sont intelligents et courageux. D'une haute stature, leur large poitrine et leurs membres vigoureux les font considérer par les Bwakas comme des êtres supérieurs. Ils sont anthropophages en temps de guerre.

Ce sont avant tout des pêcheurs nomades, ne faisant pas de plantations et échangeant leur pêche contre des produits agricoles.

Ils ont comme armes la lance, le bouclier et le harpon.

Les Sangos occupent le pays depuis 20° 40' jusque Sétéma. Le tatouage de race est formé de cinq pois continuant sur le front la ligne du nez. Ils portent des ornements rappelant presque complètement ceux des Banziris.

Leurs féticheurs, qui n'ont d'ailleurs que fort peu d'autorité, leur donnent quelques rares amulettes. Ils construisent de beaux villages ouverts, présentant dans les régions inondables des greniers surélevés.

C'est une race intelligente et solide, surtout des bras. Pêcheurs émérites, ils se servent pour leur industrie de nasses et d'énormes filets. Ils ne sont courageux que sur l'eau, et emploient les mêmes armes que les Banziris.

Les Bongos s'étendent à l'intérieur, derrière les Sangos et sur les rives depuis Sétéma jusqu'aux territoires Ababuas et Sakkaras.

Ils forment un grand nombre de tribus qu'on peut grouper comme suit :

Bongos
- *Wagigis* ou gens de terre
- *Watés* ou gens de l'eau qui comprennent :
  - Agambas
  - Abados
  - Ziens
  - Gembelés
  - Abiras
  - Digos etc.

Les Wagigis portent peu de perles dans les cheveux mais ont les mêmes tatouages de race que les Sangos, dont ils partagent du reste les mœurs et les croyances.

Les Watés ont une coiffure compliquée, combinaison de torsades et de tresses emperlées du plus bel effet. De taille moyenne, ils ont le torse et les bras admirablement musclés, mais les jambes grêles. Ce sont des bateliers de premier ordre, vivant comme tous les Bongos d'ailleurs, dans de grands villages. Leurs pirogues sont en bois spongieux, ce qui les fait résister aux chocs contre les rocs des rapides.

Les Sakkaras, en majeure partie établis dans le Congo Français, n'occu-

pent dans l'Etat que la rive gauche du bas-Bomu, de Kendé à Likassa. C'est un peuple puissant, organisé solidement au point de vue politique, à la tête duquel se trouve un sultan héréditaire, *Bangasso*, homme relativement civilisé. Les tribus sur lesquelles il règne gardent chacune leurs lois et leur chef absolu, le sultan n'intervenant que pour certains points essentiels et en cas d'intérêt général.

Le tatouage est formé de quatre lignes de petites palmes allant d'une tempe à l'autre par dessus les sourcils et de quatre lignes semblables, unissant la lèvre inférieure au menton. Leurs dents sont taillées en pointe. Ils portent toute la chevelure en tresses et s'ornent le corps de perles et de bracelets en cuivre, en étain ou en ivoire. L'homme porte un pagne mais la femme va nue. Ils pratiquent, comme tous les peuples de l'Ubangi, la circoncision.

Les Sakkaras sont très polygames et très anthropophages.

Grands, bien proportionnés, forts sur jambes, ils ont la tête petite et le nez fort aplati. Ils sont sombres, mélancoliques et vivent par petits villages disséminés. L'homme construit des pirogues, chasse et pêche. La femme fait de petites cultures, de la poterie et de la vannerie.

Les Sakkaras ont influencé les usages de tous les peuples environnants.

D. BASSIN DE LA LUKENYÉ.

Les indigènes du bassin de la Lukenyé et du lac Léopold II ne sont pas encore fort connus. Ce qu'on en sait permet cependant de les grouper en cinq tribus bien distinctes: *les Tumbas*, *les Kundus*, *les Kolassos*, *les Tollos*, *les Bagombis*.

Les Tumbas occupent la basse Lukenyé et une partie de la rive ouest et est du lac Léopold II. Leur tatouage est formé de deux petits cercles concentriques.

Ils sont parfois bons, complaisants, mais souvent cruels, rapaces et voleurs. Ils ont l'amour filial très développé et ne sont pas cannibales.

Ce sont de grands commerçants, habiles et patients, n'hésitant pas à faire des lieues pour obtenir un bon prix de la poudre de bois et du sel qu'ils fabriquent. Assez nonchalants d'habitude, ils savent lorsqu'il le faut, travailler sans relâche du matin au soir. (1)

Ils sont relativement pacifiques. Leurs armes sont la sagaie et la flèche.

Les Kundus occupent à 25 à 30 kilomètres des rives, toute la contrée comprise entre la rive droite de la Lukenyé et l'est du lac. Les gens de cette tribu, intelligents, courageux, actifs, semblent être les indigènes les plus civilisables de toute la région. Ce sont des anthropophages.

Les Kolassos s'étendent sur les deux rives de la Lukenyé, où ils installent leurs villages dans l'intérieur des terres.

Ils diffèrent des Tumbas par le tatouage, trois ou quatre petites incisions

(1) Rossignon, *Belgique coloniale*.

en arc au dessus et entre les yeux. Certains d'entre eux sont pêcheurs ; tous sont de grands chasseurs.

Les Tollos, occupent la rive sud de la rivière sur environ 200 kilomètres; cette tribu se divise en nombreuses familles (Bassangos, Stellos, Bokoma, Omgolos, etc.)

Le Tollo porte la chevelure longue, divisée en deux tresses lui tombant sur le devant des épaules ; les femmes la portent plus courte et ornée de cauris.

Le tatouage du Tollo lui dessine sur le front et les côtés du visage plusieurs lignes courbes. Sa langue ressemble fort à celle des Mongos. Ces indigènes organisent de grandes traques au gibier. Leurs armes sont l'arc et la lance. Très belliqueux chez eux, ils sont, à l'étranger, doux et craintifs.

Les Bagombis se rencontrent à partir du 23° de longitude est; ils habitent la rive nord et leur langue ressemble à celle des Tollos.

Leur tatouage consiste en une suite de petites lignes verticales dessinant un arc au dessus des sourcils.

Ces natifs tissent de très belles étoffes et sculptent habilement le bois. Leurs armes sont la flèche et la lance. (1)

E. DE L'ALBERT-EDOUARD AU LOMAMI.

Du bas et du moyen Lomami à la région des lacs, la forêt est habitée par une série de peuples encore peu connus, qui offrent des caractères semblables de l'ouest à l'est. (2)

Ce sont les tribus principales des *Wavira*, *Wallega*, *Babire*, *Babira*, etc.

D'autres tribus de la même région forestière peuvent s'y rattacher, tels que les *Walengole*, *les Wakumu*, *les Walamungo*, etc.

L'idiome de toutes ces peuplades forme un groupe caractéristique du Bantu. En général, tous ces hommes sont grands et bien musclés, d'une couleur brun-chocolat. Leur lèvre supérieure est percée d'un certain nombre de trous dans lesquels ils passent de petits objets, ou d'un trou unique où ils mettent un *pélélé*. Le lobe de l'oreille sert aussi à passer divers objets.

Ils portent un petit collier, des anneaux légers aux bras et aux jambes et un petit tablier de cuir. Leurs huttes, petites et rondes à l'est, y forment de petits villages propres; carrées à l'ouest, elles se groupent, au bord du Congo en agglomérations importantes.

Soumises pendant longtemps à la domination arabe, les puissantes tribus Wagénias, riveraines du fleuve et de ses affluents, furent exploitées par les traitants, qui leur faisaient organiser de vastes cultures ou les employaient aux transports commerciaux, par eau. Aussi ces tribus présentent comme celles du Manyéma, une organisation du travail très productive.

Les populations de l'intérieur, qui jusqu'ici avaient échappé à l'occupation

---

(1) Demeuse, *Mouvement géographique*.
(2) Stuhlmann, *Mit Emin Pacha ins Herz von Afrika*.

arabe, se livraient à quelques cultures nécessaires à leur subsistance, vivant dans la crainte perpétuelle des terribles « Matamba-tambas » à la recherche de l'ivoire et des esclaves.

La campagne de 1893 a mis fin à ce regrettable état de choses. Actuellement tous les chefs arabes rebelles ont été tués ou chassés du pays. Ceux qui se sont soumis à l'autorité de l'Etat, dirigent aujourd'hui des plantations ou des travaux publics. Quant aux indigènes, redevenus autonomes, ils ont repris leurs occupations.

Au nord des peuplades que nous venons d'étudier résident sur l'Aruwimi plusieurs groupes de tribus Bantus : les *Lohali*, les *Mobali* et les *Walesse*.

Les Lohali habitent le moyen Aruwimi des chûtes de Yambuya à celles de Panga. Les *Mobali* résident au sud de la rivière et les *Walesse* plus à l'est. Toutes ces populations sont encore fort sauvages, beaucoup moins puissantes que celles de l'aval et d'un cannibalisme effrayant.

III. LES BANTU-LUNDA.

Sous la dénomination de **Bantu-Lunda** on peut comprendre tout les habitants de la savane australe congolaise, depuis le Kwango jusqu'au Tanganika et à la ligne de faîte du Zambèse.

Ces peuples sortis, comme leurs congénères des forêts, de la grande souche Bantu, mais exempts par leur habitat des difficultés de communication que présente la forêt, purent se grouper en états d'une puissance que n'atteignirent jamais les tribus sylvestres. Possédant ainsi une stabilité politique plus grande, jouissant d'ailleurs d'un climat plus sain et de conditions de vie meilleure, les Lunda adoucissant insensiblement leurs mœurs, firent progresser remarquablement leur agriculture et leur industrie, ne négligeant même pas complètement l'art, presque totalement inconnu vers le nord. Ces populations ont atteint ainsi un certain degré de civilisation qui les fait [illegible] notablement des Bantus des forêts.

De même que pour les Bantus des forêts, nous les étudierons d'après les régions naturelles qu'ils habitent, en groupes des peuples du moyen Kwango, du moyen Kassai, du Lualaba, du Manyema, du Lunda, de l'Urua et du Katanga.

A. BASSIN DU KWANGO.

[illegible] habitent le [illegible]

[illegible]

[illegible]

les Molembe de la haute Djuma. — Les autres tribus ne sont encore connues que de nom ou se rattachent plutôt aux Bacongo.

Les Mayakkas. — Il y a une quarantaine d'années environ un frère du Muata-Jamvo envahit la région située à l'est du moyen Kwango et s'y établit en fondant un royaume féodal analogue à celui de son frère. Son descendant, Muéné Puto-Kassongo, habite un village palissadé de 4 à 500 huttes, sur la rive droite du Kwango. Il a une cour nombreuse, comprenant ses vassaux, un féticheur, des musiciens, etc. L'étiquette en est fort compliquée.

Les sujets sont assez industrieux et soignent la construction de leurs cases et de leurs armes.

Les Molembe ont un dialecte qui se rapproche très fort du Bakuba. Ce sont des cannibales voleurs et fourbes, continuellement en guerre avec leurs voisins. Ces populations sont d'une densité remarquable ; elles commercent, chassent et pêchent. Leurs cultures sont peu étendues.

B. DU MOYEN KASSAI AU LUALABA.

Les peuples qui habitent la région située entre le moyen Kwango et le Kassaï, sont sans doute les plus intelligents des Bantu du Congo. On peut les grouper en quatre races principales, qui sont :

I. Les Bakubas ;
II. Les Basange ;
III. Les Baletelas ;
IV. Les Bachilanges.

Les Bakubas habitent le pays limité par le Sankuru, la Lulua et le Kassaï. Quelques tribus indépendantes vivent aussi au sud de la Lulua. Les premières sont gouvernées par un chef, Lukenge, souverain absolu élu par les vassaux de l'état et pratiquant le despotisme le plus entier. Ils ont, comme les autres tribus, des esclaves, mais à l'encontre de leurs voisins, aucun Bakuba, même métissé, ne fait partie de cette classe. Tous sont des étrangers, Zappo-Zap ou Bassongo-minos.

Ils ne sont pas cannibales et sont même fort délicats pour leur nourriture qui consiste en poisson, gibier et manioc. Très élégants, ils ont la chevelure soignée, rasée sur le devant et les côtés et formant au sommet de la tête un chignon, qu'ils recouvrent d'un petit bonnet. Les hommes ne se tatouent pas, mais portent, s'ils sont riches, des bracelets de cuivre. Les femmes ont un dessin compliqué aux tempes et sur le corps. Ce sont de beaux nègres, de taille moyenne, polis et doux, à l'attitude digne et dont l'intelligence est bien au dessus de celle de leurs congénères. Leurs femmes sont moins avenantes.

Ils sont, sauf les grands chefs, monogames.

Leurs villages sont généralement très-beaux, aux rues bien droites, proprement balayées, aux cases entourées de parterres de fleurs. Leur capitale surtout, Lukenge, est digne d'attention. Bâtie sur le versant d'une colline d'où

l'on jouit d'une vue grandiose, elle compte plus de 10.000 habitants et a l'aspect d'un vaste damier de trois kilomètres de côté, coupé d'avenues de 100 mètres de largeur. Chaque groupe de maisons est un village fortifié ayant un chef distinct relevant de Lukenge, dont la résidence est au centre de la ville. Celle-ci est entourée d'une route sur laquelle se tiennent, de distance en distance, des marchés. (1)

Les Bakubas sont industrieux: ils travaillent le fer, font de la vannerie ; des pots et des étoffes dans la fabrication desquelles ils mettent beaucoup de goût. Mais ce sont surtout des commerçants, excellents pagayeurs, cités même comme les meilleurs du Congo.

Médiocres guerriers, quoique fort fanfarons, leurs armes sont l'arc et la flèche.

Les Bachilanges occupent le pays situé entre le Kassaï et la basse et moyenne Lulua. Ce sont, semble-t-il, des Balubas (voir p. 73) profondément altérés au contact des indigènes de la région. Ils forment deux états principaux reconnaissant la suzeraineté de Mukengé et quelques tribus indépendantes.

Les sujets de Mukengé sont relativement civilisés et semblent appelés à un grand avenir. Malheureusement, ils sont possédés de la déplorable passion du chanvre. Cette habitude, introduite depuis peu d'années, est devenue pour eux une véritable religion. Ils s'assemblent sur la place publique pour fumer la funeste plante, qui les détruit physiquement et moralement et conduit la race à sa ruine.

Les Bachilanges sont maigres, petits, intelligents. Ils vont presque nus, ornés seulement de quelques faibles tatouages et de vives peintures. Ils se rasent la tête ou se coiffent les cheveux en petites tresses. Généralement assez fournis de marchandises européennes, ils méprisent les pauvres tribus de leur race qui ne pratiquent pas leur religion.

Ce sont de pacifiques agriculteurs.

Les Basange qui s'étendent à l'est des Bachilanges, constituent une des plus importantes races de la region. Ils se groupent en trois tribus principales :

Les Pania-Matumbo, du nom de leur chef ;

Les Kalibues, ayant pour chef Lupungu ;

Les Benkis, sous les ordres de Zappo Zap ;

Les autres familles sont beaucoup moins importantes.

A l'instigation des Arabes, les deux premières tribus détruisirent presqu'entièrement les Benkis, dont les restes, sous la conduite de Zappo-Zap, n'échappèrent à une extermination certaine qu'en se réfugiant aux environs de la station de Luluabourg, où les agents de l'Etat les protégèrent.

Les Basange sont aussi groupés en tribus indépendantes, dont la plus puissante est celle de Pania-Matumbo. Ce chef, ancien esclave du père de Lupungu, est d'une intelligence remarquable et gouverne son état avec une grande habileté. Très ami des blancs, il leur a souvent rendu des services signalés.

(1) De Macar, *Mouvement géographique*

Ces peuples ne portent aucun tatouage, mais ce liment les dents en pointe. Ils sont très polygames. Grands, bien musclés, ce sont de très beaux nègres, au milieu desquels se distinguent encore les Benikis dont la *moyenne* de la taille atteint 1 m. 75. (1) La densité de la population est tellement forte dans la région, qu'elle égale celle des districts les plus peuplés de l'Europe. Ce sont des agglomérations très étendues, ayant parfois 10 à 15 kilomètres de longueur. Celle de Pania-Matumbo n'a pas moins de 12.000 habitants. Elle rappelle en tous points celle de Lukenge et est de plus entourée d'immenses plantations de manioc, de canne à sucre, d'arachides, etc. (2). Les villes de Lupungu et de Kolomoni sont presque aussi importantes.

Aussi intelligents qu'industrieux, les Basange offrent une grande aptitude aux travaux manuels, les Benikis entr'autres sont des forgerons de talent. Tous sont d'excellents agriculteurs et présentent cette particularité que les hommes et les femmes travaillent aux champs. Chez Pania-Matumbo, fonctionne une remarquable organisation du travail agricole, basée sur le travail à la tâche que des surveillants sent chargés de diriger. Les champs sont aussi soignés qu'en Flandre. Ces tribus sont aussi très guerrières; celle de Pania par exemple peut mettre sur pied plusieurs milliers de soldats.

Les Batetelas, dispersés dans le pays au nord du bas Sankuru et des Basange peuvent se diviser en trois groupes principaux:

Les Basongo-minos, du nord du bas Sankuru au Lomami;
Les Bakusu sur le Lomami;
Les Batetelas proprement dits, du bas Lubefu au Lualaba.

Les Basongo-minos et surtout les Batetelas sont encore très puissants. Les Bakusu ont presque totalement été détruits par les Arabes.

Ils ne portent aucun tatouage, mais s'extraient les deux incisives, sauf les Basongo-minos qui se les liment en pointe. Grands et solides, ces derniers ont souvent un type d'européen. Ils sont peu amateurs d'étoffes mais se parent volontiers de perles. Leurs femmes sont parmi les plus belles du Congo.

Les Batetelas n'habitent pas de grands villages, mais de petites agglomérations familiales, entourées de plantations de café (2). Les Basongo-minos du bas Sankuru forment cependant des villages de plusieurs milliers d'habitants, fort bien construits et entretenus.

Cette race donne des guerriers d'une bravoure extraordinaire. On a pu en avoir la mesure, dans les expéditions militaires qui ensanglantèrent la région pendant ces dernières années.

A l'ouest du groupe de peuples que nous venons d'étudier, entre le Kassaï et le bas Loange, habitent les **Bena-Luidis**, hommes grands et

(1) De Crooy, *Mouvement géographique.*
(2) Gillain, *Cercle Africain de Bruxelles.*

forts, habiles sculpteurs, et marchands de sel. Ils abandonnent l'exploitation du caoutchouc aux Kiokos qui arrivent du Sud.

C. — LE PLATEAU DE LUNDA.

Le plateau de Lunda est presqu'entièrement occupé par les peuples de l'ancien empire de Muata-Yamvo, ou **Lundas** proprement dits. A l'ouest de ceux-ci vivent, dans les hautes vallées des affluents du Kassaï, les **Kiokos.**

Les Lundas formaient, il y a peu d'années encore, l'immense empire de Muata-Yamvo, allant de l'ouest du Kassaï au Lualaba. Mais la mort de son chef, tué dans un combat contre un de ses vassaux, semble avoir achevé la débâcle, qui menaçait depuis longtemps ce puissant état nègre.

Actuellement, toutes les tribus éloignées ont secoué le joug du grand chef, dont le royaume doit être considérablement réduit. Celui-ci était divisé en un certain nombre de provinces, gouvernées par des vassaux qui recevaient l'investiture de Muata-Yamvo. Le pouvoir de ce dernier n'est pas héréditaire. Il est élu entre les fils des principales épouses du roi et son élection, une fois ratifiée par une femme élue parmi les filles du roi, il détient le pouvoir absolu. La capitale, variant à chaque règne, est toujours cependant entre la Luisa et le Kobangi (1).

Les Lundas, plus grands et plus forts que leurs voisins Angolais, ont aussi le teint plus clair et les lèvres moins épaisses. A l'encontre des hommes, les femmes se tatouent le corps et les bras. Ils portent le petit tablier de cuir, sauf les grands personnages qui se vêtent du pagne ou de la peau d'un fauve.

Beaucoup moins industrieux que les Bakubas leurs voisins, ils dépendent de ceux-ci pour une foule d'objets. En dehors de la région septentrionale, qui est très fertile, ils sont généralement pauvres.

Parmi les tribus Lundas qui se sont rendues indépendantes, on peut citer celles du *Lualaba* et les *Sambas.*

Les Lundas du Lualaba forment les trois tribus principales de Chamalenge, Kazembé, et Musoko-Tanda qui est la plus importante. Ce sont des peuplades pauvres. Celles de Chamalenge vivent de pêche et sont en partie troglodytes. Celles de Kazembé extraient du sel.

Les Sambas,qui occupent le plateau de ce nom,à l'ouest du Lubudi, forment quelques grands villages en amont de la Luina. Ce sont de grands forgerons, cultivant aussi beaucoup de manioc et récoltant le caoutchouc,qu'ils vendent aux traitants de Bihé.

Les Kiokos qui habitent à l'ouest des Lundas, sont en grande majorité répandus en dehors de l'Etat, mais ils descendent lentement vers le nord et abordent la frontière à l'ouest du Kassaï. C'est une nation aventureuse, intelligente et active. Quoique grands chasseurs, ils sont très pacifiques.

(1) Reclus, *Géographie universelle.*

D. LE MANYEMA.

Entre la grande forêt, le Lualaba et le Tanganika, s'étendent une série de peuples que l'on a groupés sous le nom de Manyémas.

Les Manyémas sont une race d'hommes solides et de femmes belles. Peu ou point tatoués, mais coiffés de façon fort compliquée, ils portent le long tablier de peau ou le pagne d'étoffe. La croyance aux fétiches est fort répandue. Leurs villages sont nombreux et les rives du Lualaba sont un des endroits les plus peuplés du Congo. Quoique cannibales convaincus, ils sont doux et bienveillants. Alors que sur les rives du Lualaba ils font peu de cultures mais sont surtout pêcheurs et excellents bateliers, à l'intérieur s'étendent d'immenses plantations de manioc, de bananiers, de maïs et de sorgho cultivées avec soin. L'organisation du travail s'y ressent de l'influence arabe qui opprima le pays pendant plus de trente ans. Les Manyémas, sont pour la plupart fort paisibles.

Les Arabes originaires de Zanzibar avaient pénétré dans le pays vers 1866 pour y commercer. Par la force des armes, ils avaient bientôt substitué leur autorité à celle des chefs nègres et, groupant autour d'eux quelques centaines de noirs plus ou moins transformés à leur contact, s'étaient établis en maître dans le pays où ils avaient fondé les importantes villes de Nyangwé et de Kassongo, centres agricoles et de transit. C'est de ces points que rayonnaient leurs expéditions vers le nord, l'ouest et le sud-est, chassant l'homme et l'ivoire et fondant, dans la forêt, des postes tenus par des chefs secondaires.

E. L'URUA.

La totalité de l'Urua est occupée par la puissante nation des Balubas, dont le grand chef, Kassongo-Niembo, réside à Kassongo, entre le Lomami et le Lualaba. C'est un empire allant du Lomami au Tanganika, divisé en un certain nombre de districts placés sous les ordres de « Kilolos », gouverneur. Le pouvoir de Kassongo est absolu et il en use avec beaucoup de cruauté, entre autres dans ses condamnations judiciaires qui comportent presque toujours des mutilations. Mais l'empire des Balubas montre, lui aussi, des signes de décadence et la puissance du chef actuel est loin d'être aussi grande que celle de son père. Des guerres avec son frère, établi sur la rive gauche du Lomami, pour savoir qui possèdera leur propre sœur, femme intelligente et énergique, a diminué son prestige et son autorité. Les vassaux profitant de la querelle et de l'éloignement de la province qu'ils gouvernent, s'abstiennent un à un de payer l'impôt.

Les Balubas sont de taille élevée ; ils soignent beaucoup leur coiffure et se vêtent d'un pagne d'écorce. Les femmes, fort jolies, joignent à leur beauté naturelle, une grande coquetterie. Elles se coiffent d'une façon rappelant beaucoup celle des européennes.

Les villages, presque tous fortifiés, sont remarquables dans la région nord, mais dans la vallée du Lualaba, les indigènes y vivent encaqués dans une malpropreté repoussante. Le lac Moaria présente quelques agglomérations lacustres. La densité de la population est extraordinaire dans la basse et la moyenne Lukuga. Plus riches et plus policés que les Lundas, les Balubas se montrent encore supérieurs à eux par leur intelligence et leur adresse au travail. Ce sont surtout des agriculteurs cultivant le maïs, le manioc, le millet, les arachides, etc. Certains riverains du Lualaba construisent même de remarquables travaux hydrauliques afin d'irriguer leurs cultures.

Toutes les tribus du Lualaba : les *Lubende* du Lubudi, les *Shimaloa*, les *Simbi* d'Ankoro, les *Buli* de la Lukuga, sont indépendantes aujourd'hui.

Tout l'Urua ainsi qu'une partie du Lunda,est parcourue par les Tu-Gombé, trafiquants venant du Bihé pour faire le commerce d'ivoire, de caoutchouc, et devenant selon les circonstances, marchands ou pirates. Connaissant très bien le pays, ils se rendent favorables, par des présents, les chefs importants et en profitent pour se livrer à une foule d'exactions. C'est contre eux surtout que sont dirigées les fortifications Balubas. (1)

Les Marungus. A l'est des Balubas, sur les rives méridionales du Tanganika et dans l'intérieur, vivent les Marungus, peuples appartenant aux races les plus diverses et groupés en villages gouvernés par les anciens. Hommes et femmes se tatouent des pieds à la tête. Généralement de taille moyenne et peu avenants, ils sont beaucoup plus actifs que leurs voisins. Après avoir cultivé leurs champs pendant les quatre ou cinq mois de bonne saison, ils utilisent leurs loisirs à fondre et à forger le fer dont ils font des pioches, des hâches, etc. Ils récoltent aussi le sel de deux ruisseaux salés qui traversent le pays. La vannerie et la poterie sont assez répandues.

F. LE KATANGA.

La plupart des populations du Katanga, qui comprennent toutes les tribus habitant à l'est des Lundas et au sud des Balubas, formaient, il y a quelques années, un puissant état placé sous les ordres de Msiri. Ce chef, venu jadis du Guaragenza pour commercer, s'était établi dans le pays et, ayant épousé la fille du chef Katanga, succéda à celui-ci. Quelques guerres heureuses avaient encore étendu son royaume qui avait comme capitale Bunkeia. Il le gouvernait avec une tyrannie et une cruauté excessives. Bientôt une de ses tribus, les Basangas, se révoltèrent contre son autorité et, le roi ayant été tué, l'empire se désagrégea complètement et se trouve divisé aujourd'hui entre les *Bayeck*, les *Basangas* et les *Bena-Mitumbas*. D'autres tribus avaient toujours résisté aux tentatives de conquête de Msiri ; c'étaient *les Balamotwos*, *les Lundas* du Luapula, *les Ba-Uchis*, *les Balambas*, etc.

(1) Lt Bollen, *Lettres inédites.*

Les Bayeck originaires du Guaragenze dont ils vinrent avec Msiri, sont répandus dans toute la plaine de la Lufira et surtout aux environs de Bunkeia. Anciens percepteurs des impôts de Msiri, ils sont peu aimés des autres populations. Ce sont de grands amateurs de fétiches. Leurs habitations n'ont rien de remarquable, elles forment des villages fortement palissadés. Les femmes cultivent le sorgho, le millet, le maïs pendant que les hommes chassent et pêchent.

Les Basangas occupent les rives de la Lufira, de Tenké à Kalala-Gombé. Ils ont comme chef Katanga, homme sans intelligence et sans énergie qui n'a plus aucune autorité. Quoique ses sujets lui rendent encore hommage, ils reconnaissent pour chef, soit l'actif Tenké (1) soit Kalanguna. (2)

Jadis très puissants, puis dominés par Msiri, ils se révoltèrent les premiers contre sa tyrannie. La ville de Katanga, autrefois si riche, est réduite à une cinquantaine de cases entourées d'une palissade. L'immense étendue des cultures et les nombreux villages abandonnés indiquent cependant qu'ils furent florissants. Certaines des familles Basangas (les Kafunda-Mikopo) sont troglodytes.

Ce sont les Basangas qui ont la spécialité de récolter le sel des sources de Moachia. Ils en forment des pains qui sont l'objet d'un commerce très actif.

Les Bena-Mitumbas (fils de la montagne) habitent les rives de la Dikuluwé et les monts Mitumbas où ils vivent en troglodytes. Ce sont des peuples chasseurs.

Les Balamotwos semblent être de très anciens peuples. (1) Ils habitent les Kundelungu et la partie avoisinante de la plaine, se divisant ainsi en deux grandes familles : les *Balamotwos* proprement dits et les *Bachilas*.

Les Balamotwos sont des peuples troglodytes, vivant la plupart à l'état patriarchal (sans chef d'aucune sorte) dans leurs cavernes inaccessibles. Extrêmement farouches, sociables mais inhospitaliers, ils sont grands, agiles et parlent une langue absolument différente de celle de leurs voisins. Ils ne font aucune plantation et se bornent à chasser et à pêcher.

Les Bachilas, descendus des montagnes qu'ils occupaient jadis, habitent le versant est des Kundelungu vers le Moëro jusque Mpuéto. Ils sont agriculteurs.

Les Lundas du Luapula n'appartiennent pas aux Lundas du Kassaï. Ils résident en majeure partie hors du territoire de l'Etat. Quelques-unes de leurs tribus occupent le sud-ouest de Moëro.

Les Ba-Uchis, peuple énergique et fier du sud du Katanga (environs du Banguelo) sont groupés sous les ordres de deux chefs principaux : Chimion et Miélé-Miélé. Ce sont de bons forgerons, travaillant habilement le fer et le cuivre. De même que *les Balambas*, ils chassent avec ardeur le gibier, qui abonde dans le pays.

---

(1) Cornet, *Mouvement Géographique.*
(2) Brasseur, *Belgique Coloniale.*

IV. LES BANTUS ORIENTAUX.

Les Bantus orientaux ne sont répandus dans l'Etat du Congo, qu'à l'est des Mitumbas septentrionaux, c'est-à-dire dans la partie de la grande crevasse située au nord et au sud des Monts Fumbiro. Ces populations appartiennent au groupe des **Bantus des lacs** et se subdivisent comme suit : (1)

Bantus des lacs (parlant le Kirundu) { I Population pure et autonome : les Wakondjos
II. Population gouvernée par des Wahumas : les Ruandas

Les Wakondjos qui occupent les rives sud, ouest et nord-ouest du lac Albert-Edouard, ne constituent pas une race spéciale, mais semblent être les derniers vestiges des Bantus orientaux, tels qu'ils existaient avant les invasions Hamites. Les hommes sont de taille au dessous de la moyenne et sont loin d'être beaux. Ils portent de petits colliers de perles au cou et aux bras, autour des reins tantôt un grand morceau d'écorce battue allant jusqu'au genou, tantôt le petit tablier de cuir.

Ils habitent de petites huttes rondes, groupées en villages de peu d'importance.

La résidence du grand chef Vitchumbi, au sud de l'Albert-Edouard, compte 1500 à 2000 habitants. Ceux-ci font peu de cultures, ce sont des pêcheurs et des commerçants. On peut, l'année durant, voir leurs flottilles traverser l'Albert-Edouard pour aller acheter le sel des salines de Katué, qu'ils vendent ensuite dans l'intérieur.

Les Wawamba. Au nord des Wakondjo, dans la plaine de la Semliki, vivent les Wawamba, population Wakondjo fortement métissée. Ce sont de très grands nègres, aux lèvres percées de trous où ils passent de menus objets. Tantôt sans tatouages, tantôt couverts de petites cicatrices sur tout le corps, les cheveux longs ou courts, ils se parent peu. Ce sont surtout des agriculteurs, qui tirent de leur sol si fertile, de splendides récoltes de maïs, de bananes, de tabac, etc.

Les habitants de ces régions sont sous la menace perpétuelle de Kabréga, le puissant potentat de l'Unyoro.

Les Ruandas forment sous les ordres du Kigeri, un puissant état de peuples pasteurs, qui occupent le pays borné au nord par les Fumbiro, à l'ouest par les Mitumbas et au sud par la basse Rufidji et s'étend à l'est jusqu'à la Kagéra.

Le Kigéri et ses dignitaires sont des nomades, n'habitant jamais plus

(1) Stuhlmann, *Mit Emin Pacha in's Herz von Afrika.*

de deux mois une même résidence. Ils sont de très grande taille et s'habillent de peaux de chèvres.

Quant au peuple on y distingue nettement la juxtaposition des deux races. Les aborigènes très nombreux, alliés aux habitants de l'Urindi (sud-est) sont de riches agriculteurs non groupés en villages mais dispersant leurs métairies ça et là sur le plateau fertile. Au milieu de cette population dense, se meuvent les anciens envahisseurs Wahumas, peuples pasteurs, conduisant des troupeaux de gros bétail, aux cornes immenses. Ces Wahumas ont adopté la langue et les usages de leurs vaincus, mais se reconnaissent à leur grande taille, à leurs traits distingués et à leur peau claire. Ils maintiennent l'ordre dans le pays au moyen d'un corps d'élite recruté dans une tribu peu connue : les *Batoua*, qui occupent le nord-ouest de la région (1)

Les cultures s'étendent en immenses champs de sorgho, de patates, de manioc, de bananes, etc. Le reste du pays est couvert de gras pâturages.

B. — LES FOULAH-SANDÉS.

La large bande de territoires Foulah-Sandés qui traverse l'Afrique de part en part, n'embrasse dans l'Etat du Congo qu'une partie de la région de l'Uellé, où cette race prend le nom de Niam-Niam ou A-Sandés.

Les Asandés du Congo se divisent en deux branches : les Bandjas et les Avanguras.

Les Bandjas sont établis entre le bas Bomu, l'Uellé et le 23° de longitude ; ils ont en outre plusieurs importantes enclaves au sud de l'Uellé, dans le Rubi et même sur la Lulu, où *les Mabandjas* ne paraissent être que des Bandjas émigrés. Leurs principaux chefs sont *Djabbir*, *Rafaï* et *Enguettra* dont dépendent tous les autres. Djabbir qui a vécu à Karthoum, y a acquis une certaine civilisation qu'il met entièrement au service de l'Etat. Rafaï aussi est d'une éducation peu commune, il possède secrétaire, armurier etc.

Les Avanguras forment une branche beaucoup plus importante, allant au nord jusqu'au 6° parallèle et à l'est jusqu'aux Makrakras et au Locos. Ils ont plusieurs grandes enclaves sur le Bomokandi. Les grands chefs avanguras sont : *Semio*, *Bokoï*, *Doruma*, *Bio*, *Tambura*, *Bili*, *Bauli*, *Akangaï* et *Kanna*, qui tiennent les autres chefs sous leur dépendance. Doruma, Bio et Tambura résident dans le Congo français.

Chez les peuples Asandés nous rencontrons une organisation politique et militaire supérieure à celle des Bantus. C'est encore la division en tribus

(1) Von Götzen, *Durch Afrika von Ost nach Westen.*

guerroyant entre elles, mais l'influence égyptienne a pénétré chez ces peuplades si aptes à la civilisation et le pouvoir plus solide, les états plus puissants, les chefs plus intelligents montrent ses heureux effets.

Beaux nègres à la tête ronde, au nez large, aux grosses lèvres, aux cheveux épais, ils ont la démarche distinguée et sont très agiles. Le tatouage, peu pratiqué d'ailleurs, relie les oreilles en passant au dessus des yeux. Chose remarquable, ils n'achètent plus leurs femmes, mais se la font désigner par leur chef ; généralement ils lui sont très dévoués. Ils professent aussi un culte profond pour leurs ancêtres, dont les ménestrels chantent les hauts faits. L'influence musulmane a fait dans la région nombre de mahométans, qui gardent encore fortement l'empreinte du fétichisme.

Vivant en villages le plus souvent peu étendus, ils s'y livrent à diverses industries, exécutant de fins et beaux travaux forgés en fer et en cuivre, des tissus de coton au moyen de métiers analogues aux nôtres, des chaussures en cuir d'antilope, etc. Ces villages sont entourés de vastes cultures de bananes, de manioc, de maïs, qui augmentent d'année en année. Le plaisir des Asandés est la chasse. Ils s'y livrent avec ardeur.

Mais ce qui caractérise surtout la race Asandé, c'est le puissant esprit de conquête et de domination qui anime tous ses membres. Très courageux, persévérants, rusés, ils s'exercent dans leurs villages à jeter la lance et à tirer l'arc. Les grands sultans comme Sémio et Doruma peuvent mettre en ligne plusieurs milliers de soldats, non organisés en bandes désordonnées comme les Bantus, mais en groupes de 50 à 100 hommes disciplinés, placés sous les ordres d'officiers et agissant avec ensemble dans leurs opérations militaires. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'entourés comme ils l'étaient au sud de faibles voisins, ils se soient avancés si loin dans cette direction.

Dans les pays Asandés ou dominés par ces derniers, vivent des tribus diverses, probablement vestiges des peuples aborigènes. Ce sont par exemple, chez Djabbir, **les Abassangas**, agriculteurs, pêcheurs et bateliers d'une endurance extraordinaire ; les pêcheurs **Mobengués**, qui tendent à disparaître ; chez Sémio les **Akaris**, cruels et poltrons, transformés par les Niam-Niam en bêtes de somme et se montrant d'une sobriété et d'une résistance extrême à la fatigue, etc.

C. — LES NILOTIQUES.

Bien qu'au point de vue anthropologique les Nilotiques ne se distinguent pas des autres Nigritiens, l'ethnographie les classe séparément.

Les tribus de ce groupe stationnées sur le territoire de l'Etat sont :

Vieux Nilotiques : les Lendu et les tribus environnantes qui s'y rattachent.
Jeunes Nilotiques : les Lûr.

Les Lundu (1) qui occupent la région montagneuse des Monts Bleus constituent une race intéressante. Assez bien bâtis, quoique bas sur jambes, ils ont la tête ronde, le nez large et de grosses lèvres qu'ils se trouent pour y passer certains objets. L'homme porte un petit carré d'écorce en manière de pagne, quant à la femme elle va complètement nue.

Les huttes petites, en forme de ruches, sont disséminées par groupes de six à huit dans la savane. Elles sont entourées de plantations de maïs, d'éleusine, de patates et de bananes. Les indigènes ont, sur les plateaux, du gros bétail pour lequel ils ont le plus grand soin.

Les Lûr habitent de petites huttes rondes avec toits en pointe, réunies le plus souvent sur des collines voisines des cours d'eau. Leurs mœurs et leurs occupations se rapprochent de celles des Lendu.

D. — LES NAINS.

Dans tout le Congo central et septentrional, on trouve au milieu des populations que nous venons de décrire des agglomérations d'hommes de petite taille, qu'on s'accorde à regarder comme les descendants des premiers occupants du sol, avant la grande invasion des peuples Bantus.

Ces nains, nommés Akkas, Ticks-Ticks, sur le haut Uellé; Ewe, Wambwanihéli, Watwa sur le haut Aruwimi; Batoua sur la haute Tshuapa, le Kassaï et le Lomami, se groupent en deux races nettement distinctes : *les Négrilles* et *les Bosjemans.*

Les Négrilles ont de 1 m. 36 à 1m. 51 de taille. Leur peau est de couleur « chocolat en tablettes. » Avec leur grosse tête et leur ventre balonné, leurs membres grêles et leur dos rond, ils sont fort disgracieux. Certains types cependant n'ont pas ces caractères et sont avenants. Ces tribus vivant craintivement au fond des bois, sont d'une habileté extraordinaire à la chasse. Mais elles semblent incapables de s'assimiler des usages étrangers aux leurs. Les négrilles vivent en assez bons termes avec leurs grands voisins.

Les Bosjemans offrent une différence assez marquée avec les précédents. Ce sont les pygmées de l'Afrique australe,répandus seulement dans le sud de l'Etat où leur taille de 1 m. 37 à 1 m. 57, leur peau d'un jaune fauve,les font facilement reconnaître. On en rencontre d'assez nombreuses colonies vers le Kassaï, surtout chez les Bakubas avec lesquels ils vivent en très bonne intelligence. Leurs mœurs sont analogues à celles des négrilles.

---

(1) Emin-Pacha, *Mit Emin-Pacha in's Herz von Afrika.*

E. — PEUPLES MÉTIS.

Les quatre races qui occupent le haut Uellé, n'ont évidemment pu séjourner côte à côte sans se mélanger plus ou moins. De ces mélanges sont sortis des des peuples métissés que les ethnographes les plus compétents ont classés comme suit :

Métis de
- *Bantus* avec les
  - A-Sandés : les *Mangbettus*, *Novellié*, *Walumbi* (?)
  - Négrilles : les *Walesse* et les *Wambuba*.
- *Nilotiques* avec les
  - A-Sandés : les *Makrakras*.
  - Négrilles : les *Momvus*.
- Indéterminés : les *Mabode*.

Les Mangbettus. — L'origine des Mangbettus est encore fort discutée et c'est peut-être plutôt comme indéterminés que comme Bantus-Sandés qu'il faudrait les classer. Formés en un certain nombre de puissantes tribus établies entre l'Uellé et la Népoko, il faut peut-être ranger parmi eux les *Novellié* du moyen Aruwimi et les *Walumbi* de la Lindi (1). Leur état politique, puissamment organisé, groupe les villages en provinces, dirigées par des membres de la famille du sultan. C'est ainsi que l'autorité de ce dernier est si bien assise. Ils ont pour chefs principaux, les successeurs de Munza et de Nyangara sur l'Uellé et Sanga sur la Népoko. Les Mangbettus ne ressemblent à aucun de leurs voisins du nord. De taille un peu au-dessus de la moyenne, ils ont la démarche pleine d'assurance, le torse vigoureux, le regard doux, la chevelure abondante et laineuse, la voix claire. Les chefs, qui seuls peuvent porter la barbe, la tordent parfois en tresses et relèvent leur coiffure en forme de casque. Les femmes sont de taille moyenne et sont fort avenantes, avec leurs reins fortement cambrés et leurs longs cheveux arrangés avec beaucoup de goût. On rencontre parfois quelques albinos aux cheveux blonds et aux yeux bleus (2).

Les Mangbettus l'emportent surtout sur les autres nègres par leur moral relativement élevé. Ils ont le respect de la parole donnée et le sentiment de la solidarité nationale. La femme a presqu'autant de droits que le mari et elle a parfois une grande influence sur lui.

Le pays des Mangbettus est si peuplé et si bien cultivé, que les terrains incultes y sont relativement rares. Ce ne sont partout que champs de patates, de manioc et de millet. Leur industrie est très développée et ils sont

(1) Stuhlmann, *Mit Emin Pacha in's Herz von Afrika.*
(2) Lieutenant Cloesen.

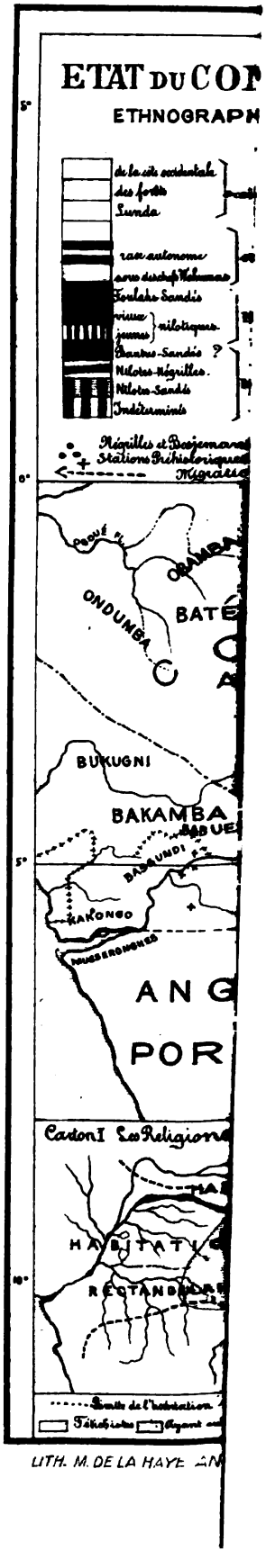

LITH. M. DE LA HAYE AN

sans rivaux dans la région comme forgerons, potiers, sculpteurs et constructeurs de pirogues. Aussi cette race compte-t-elle parmi les plus prospères de l'Etat et est-elle appelée au plus brillant avenir.

Les Abarambos se rattachent aux Mangbettus, mais ont été vaincus par les Niam-Niam. Ils occupent la région située entre le Bomokandi et l'Uellé et forment une foule de petites tribus indépendantes, continuellement en guerre l'une contre l'autre.

Généralement bien faits, au teint assez clair, sans tatouages sur la figure, ils sont bien doués au point de vue intellectuel et paraissent capables de progresser. Seul, leur état politique s'y est opposé jusqu'ici.

Quoique la population soit assez dense, elle n'est pas groupée en villages, mais disséminée dans des métairies d'importance diverse.

Ce sont des chasseurs et des cultivateurs, dont les champs de manioc, de patates douces et d'éleusine couvrent de vastes espaces.

Leurs armes sont l'arc, la flèche et la sagaie.

Les Makrakras établis sur la ligne de faîte du Congo-Nil, sont des nègres au teint noir à reflets rougeâtres, à l'air plus intelligent que les autres nigritiens. Ils ont le nez moins épaté et les cheveux plus longs que ces derniers. Excellents cultivateurs, ils vivent largement des produits de la terre. Ce sont des hommes très courageux, prêts à repousser tout envahisseur.

Les Momvus, disséminés entre les Mangbettus à l'ouest, le Haut-Uellé au nord, les Lendus à l'est et les Mabode au sud, sont constitués en une série de tribus indépendantes de 400 à 2000 sujets, se coalisant seulement devant un danger commun. Les principales de ces tribus sont les *Atédés* et les *Andémésis*. A une époque peu éloignée, les Momvus furent envahis par les *Mambellés* venus du nord. Ce peuple guerrier, inapte au travail mais très habile à diriger celui des autres, se superposa aux occupants mais fut bientôt vaincus par eux. Chez les Momvus, le droit de la femme est encore plus établi que chez les Mangbettus. L'homme travaille seul et, fait exceptionnel au Congo, la femme ne s'occupe que du ménage et de la famille. Les villages sont nombreux et agréables, entourés de vastes plantations de bananiers, de manioc, etc. parfois de plusieurs lieues d'un seul tenant. Cette race est très apte aux métiers manuels et d'une bravoure qu'éprouva jadis l'expédition Van Kerkhoven.

Les Mabode sont des peuples encore assez peu connus. Ce sont des hommes de haute taille dont la réputation comme chasseurs, est légendaire dans toutes les régions du haut-Uellé. (1)

AVENIR DES POPULATIONS CONGOLAISES.

Deux traits, dit Dupont, (2) frappent surtout en étudiant le nègre. D'abord son impuissance à abstraire et à arriver à des idées générales,

(1) Lieutenant Adam.
(2) *Lettres sur le Congo.*

ensuite son inaptitude à des initiatives spontanées. De l'une sont résultés l'état politique arriéré, le fétichisme et l'état patriarcal dans lequel il vit ; de l'autre l'absence chez lui de découvertes qui lui sont propres et l'incapacité de domestiquer les animaux. Le nègre n'a jamais pu exploiter ces derniers, il n'a que la notion d'asservir son semblable.

Mais à côté de ces graves défauts, ils possèdent deux qualités essentielles : un instinct commercial développé et une aptitude extraordinaire à l'imitation. Ce sont ces qualités surtout qui font la valeur de la race.

Le nègre du Congo, resté arriéré par suite de son isolement dans un bassin longtemps inconnu, s'est assimilé avec une rapidité étonnante, les divers métiers que les européens lui ont fait apprendre, depuis quinze ans à peine qu'ils occupent la région.

A côté de races dégénérées qui semblent inaptes à la civilisation comme les Négrilles, de puissantes tribus telles que les Asandés, les Mangbettus au nord, les riverains du haut-Congo, Bangalas, Basokos, Batékés, etc.; les Bakubas, les Basenges, les Batetelas, les Balubas au sud, sont appelées à un grand avenir. Possédant les qualités d'intelligence, d'énergie et d'activité à un haut degré, ces peuples montrent, d'après les progrès qu'ils ont faits depuis l'arrivée des premiers blancs, tout ce qu'on peut attendre d'eux. Les efforts que fait l'Etat pour développer encore leurs facultés, permettent de dire qu'ils occuperont dans un temps rapproché, une place remarquable dans la race noire.

V. — PRODUCTIONS NATURELLES.

I. RÈGNE VÉGÉTAL.

Aperçu général. — Compris presqu'entièrement dans la *zône végétale de la Guinée* (1), le fertile bassin du Congo nourrit non seulement toutes les plantes qu'on connaissait jusqu'en ces derniers temps dans cette zône, mais une quantité d'espèces nouvelles dont l'étude est venue enrichir la science.

Sous le rapport de l'aspect qu'elle donne au sol, la végétation congolaise peut se diviser en deux contrées parfaitement distinctes : la forêt et la savane. La forêt vierge, immense, formée d'arbres colossaux étouffant une basse futaie et des taillis épais, presqu'impénétrables même, occupe la majeure partie du territoire de l'Etat, le couvrant d'un fouillis d'arbres et de plantes d'une valeur incalculable, abritant des populations nombreuses et une faune variée. Plus dense à certains endroits, plus clairsemée à d'autres, la forêt se coupe parfois de clairières et se termine en détachant le long des affluents de l'Uellé et du Kassaï, d'étroites bandes boisées qui forment au dessus des rivières de véritables galeries (galeriewald). Autour de cette gigantesque étendue forestière, s'étendent, au nord *la savane septentrionale*, au sud *la savane australe*, qui présentent toutes deux des aspects variés. Le plus souvent, vaste plaine faiblement ondulée, la savane se couvre de hautes graminées (*herbe de guinée*), de plusieurs mètres de hauteur, à la tige dure, aux feuilles coupantes, qui ne sont propres à aucun usage. Parfois elle revêt encore un autre aspect, celui de *la savane boisée*, sorte d'immense verger aux arbustes petits et rabougris qui encombre la majeure partie du Katanga et de l'Urua. Parfois enfin, mais plus rarement cependant les herbes diminuent de taille, l'horizon se découvre, au milieu de vastes pelouses arrosées de filets d'eau, se montrent de temps à autre des bouquets d'arbres

(1) Berghaus, *Physikalischer Atlas*.

verdoyants ; le pays prend la forme d'un *parc*, (pays des Sambas au sud, des Mangbettus au nord.)

Botaniquement on a divisé le bassin du Congo en cinq régions principales(1) :

1° *La région du Congo supérieur* que l'on pourrait appeler la région du Tanganika et du Katanga, limitée au nord par une ligne Lusambo-Urundi, d'altitude assez élevée, a un climat de savane très prononcé; elle a une végétation à cachet oriental accentué, tout différent des autres régions congolaises. On y trouve des Renonculacées, Protéacées, Oxalidées et d'épais massifs de bambous sur les monts Mitumba septentrionaux.

2° *La région des Niam-Niam* comprend les territoires situés au nord d'une ligne Zongo-pointe sud du lac Albert. C'est une savane attenante à celle du Haut-Nil et dont la flore et la faune diffèrent beaucoup de celle du Congo.

3° *La région du Congo central*, qui embrasse toute la forêt équatoriale que nous venons de décrire.

4° *La région du Kassaï*, qui comprend les bassins du Kwango, du Kassaï et du Sankuru est surtout riche en Labiées, Verbénacées, Connoracées et Euphorbiacées.

5° *La région du bas Congo*, beaucoup moins étendue que les autres, comprend en réalité deux régions distinctes : l'une forestière, le Mayombe, d'environ cent lieues carrées de superficie, l'autre appartenant à la savane occidentale, est recouverte de hautes herbes et de petits arbres.

Jouissant de toutes les conditions de climat et de fertilité du sol désirables, la végétation congolaise, plus encore que celle du reste de l'Afrique, est d'une excessive vigueur et d'une richesse extraordinaire. La plupart des plantes de la féconde flore tropicale ont été signalées dans le bassin et si certaines d'entre elles ne l'ont pas été jusqu'ici, les progrès de l'exploration les feront presque certainement découvrir.

L'énumération des espèces nous mènerait trop loin. Nous nous bornerons donc à citer les plantes dont l'importance immédiate force l'attention.

Principaux végétaux utiles du Congo. — A. Plantes alimentaires. — *Le maïs* est un des produits les plus cultivés par les nègres. Il est répandu dans presque tout l'État.

Le riz, *le sorgho*, grande graminée très nourrissante et *le millet* sont récoltés dans la région orientale, d'où leur usage se généralise.

L'éleusine est une graminée du même genre que le millet, cultivée surtout dans l'Uellé.

Le haricot est répandu partout.

Le manioc est la base de l'alimentation du nègre. Il en existe deux variétés, toutes deux très productives, mais dont l'une est vénéneuse.

La patate douce est un tubercule sucré, de taille énorme, que cultivent tous les noirs.

L'igname est un tubercule du même genre fort nourrissant.

Fruits. — Citons parmi les principaux fruits dont l'aire de dispersion com-

(2) P. Laurent d'après Duraud et Schinz, *Catalogue de la flore du Congo.*

du bassin ceux : du *bananier*, du
anger, du *citronnier*, du *corossol*, de
du *goyavier*, du *maracouja*, du *cœur*
'arbre à pain.
a *tomate*, la *pomme d'acajou* poussent

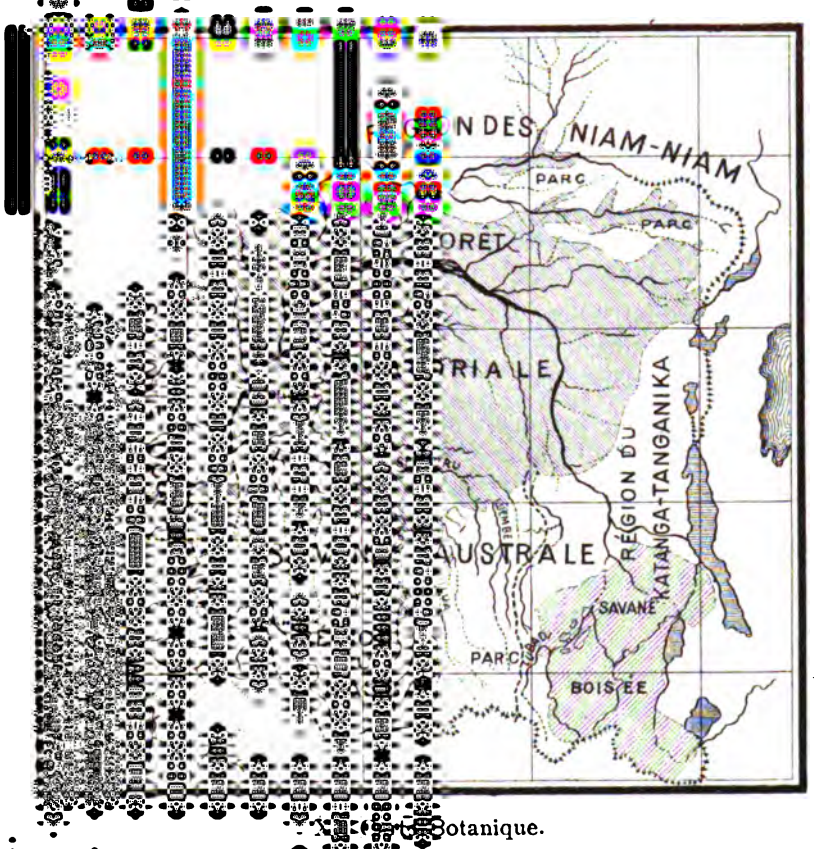

otanique.

café croît spontanément au Congo
, du Lomami et certaines iles du
ont été observées et deux d'entre
ique par leur arôme et leur bon goût.

gion centrale.
Son espèce, peu aromatique, pourra

ligènes dans les bas-fonds maréca-

é signalé cependant dans la boucle

Le vanillier existe dans la forêt.

Les poivres et *les piments* se rencontrent partout à l'état sauvage ; ce sont le poivre de Guinée, le poivre de Cayenne, le gingembre, la maniguette de Guinée, etc.

Plantes médicinales. — L'énorme baobab est *le plus monstrueux des arbres du Congo ;* son tronc atteint parfois *30 mètres de circonférence.* Il s'élève au milieu de la savane dénudée et on le rencontre surtout dans le bas-Congo. Plusieurs de ses parties constituent d'excellents remèdes contre certaines maladies.

Le chincona, (arbre à quinquina), *le ricin,* l'*aloès,* le *tamarin,* la *fève de calabar,* l'*arbre à cubèbe,* les *agaves* diverses, plusieurs sortes d'*acacias,* les euphorbes dont l'*euphorbe candélabre,* poussent à l'état sauvage dans la forêt.

Citons encore l'*abrus precatorius* (liane réglisse), le *combretum altum* (contre l'hématurie) ; les diverses *cassia* fort utilisées en medecine, le *strophantus* succédané de la digitale, etc.

B. Plantes industrielles. — **I. Bois.** — Les gigantesques arbres de la vaste forêt équatoriale offrent des essences de toute espèces dont une foule sont encore indéterminées.

II. Textiles. *Le Coton* croît spontanément en de nombreux points du Congo. Signalons en diveses variétés : *le cotonnier arborescent* qu'on trouve dans la forêt, *le gossipium barbadense* rencontré dans l'Aruwimi, *le cotonnier commun* aux abords du Tanganika.

Les palmiers sont excessivement répandus, ils offrent certaines espèces très utiles, telles que *le raphia vinifera, le borassus, l'élaïs, le cocotier, le palmier bambou, le calamus rotang, le papyrus, la piassava,* qui abondent dans le bassin.

Citons encore *le baobab, le bambou* des hauts plateaux du Katanga et du Ruanda, *le chanvre* sauvage, l'*ananas sylvestris, les sanseveria, les agaves,* etc.

III. Plantes oléagineuses. La plus répandue est *le palmier élaïs,* dont l'habitat embrasse la majeure partie du territoire de l'Etat.

L'arachide dont la culture est répandue chez les indigènes depuis nombre d'années, est cultivée dans la majeure partie de la savane et dans certaines régions sablonneuses de la forêt.

Notons en outre *la panza, le cocotier, la sésame, l'oba, le ricin, l'arbre à beurre* et une foule de plantes de moindre importance.

IV. Plantes résineuses. *Les plantes à caoutchouc* sont excessivement abondantes dans le bassin. On les trouve dans la forêt où elles sont représentées par l'arbre *Irch,* dont on a constaté la présence à l'Equateur et par les diverses *lianes Landolphia.* Dans la savane, *la Landolphia des herbes* vit dans les plaines sablonneuses où elle est très productive.

La gutta Balata, qui ressemble fort à la gutta-percha est signalée, paraît-il, dans le haut-Kassaï.

Les arbres à copal sont très répandus le long des cours d'eau. L'arbre à *gomme élémi* existe dans le Boma.

V. Plantes tinctoriales. — Les deux variétés *anil* et *tinctoria* de l'*indigo* sont représentées au Congo, dispersées dans la brousse.

Le bafia-nitida (*camwood* des Anglais,) *le santal* d'Afrique, le *pterocarpus spinosa*, répandues en diverses régions donnent de splendides couleurs rouges de divers tons.

L'orseille donne du violet.

Le rocou et plusieurs autres plantes produisent des jaunes éclatants.

C.— Plantes narcotiques. *Le tabac* est répandu dans tout l'Etat où son usage est venu, semble-t-il, de la côte occidentale. *Le chanvre* est cultivé surtout dans le Kwango et le moyen Kassaï.

II. RÈGNE ANIMAL.

L'Etat du Congo est entièrement compris dans la région de la faune éthiopienne, (1) qui se subdivise en zône de l'Afrique occidentale et zône de l'Afrique orientale, séparées par une ligne laissant à l'est le Haut-Uellé, le Manyéma, l'Urua et le Katanga.

PRINCIPALES ESPÈCES.

A. Mammifères. — **I. Quadrumanes.** Les singes abondent dans les épaisses forêts du Congo, où toutes leurs variétés sont représentées, depuis les énormes *chimpanzés*, les *gorilles* et les *cynoscéphales* jusqu'aux plus petites espèces.

II. Carnassiers. — *Le lion* est assez rare. Il n'a été signalé jusqu'ici qu'aux abords du Stanley-Pool, du Tanganika et dans le Katanga (2).

La panthère et *le léopard* sont beaucoup plus répandus. Très communs dans l'Uellé, le Rubi et le Lomami, on les signale rarement dans le bas-Congo. Le *lynx* existe au Katanga.

Les hyènes et *les chacals* se rencontrent partout, dans la brousse et dans la forêt.

Le loup est signalé dans le Kwilu-Niadi, ce qui semble prouver qu'il doit exister au Congo.

Citons encore *la mangouste, la civette* et *le serval* dans l'Ubangi-Uellé.

III. Pachydermes. — *L'éléphant*, que les faibles armes indigènes ne pouvaient que rarement frapper, s'est extraordinairement développé dans le bassin du Congo. Très rare dans le bas-fleuve, il vit dans tout le haut-Congo, où la race a pris des proportions énormes et abonde encore dans de nombreux districts peu ou point occupés par les blancs.

---

(1) Wallace.
(2) Cappello et Ivens.

Le rhinocéros est signalé dans le Katanga.

L'hippopotame pullule dans le fleuve et dans tous ses affluents.

Les zèbres, groupés en troupeaux de cinq à six cents têtes, galopent dans les plaines de l'Uellé et de la savane australe, surtout dans la région du Katanga.

Les sangliers (*phacochères*) de diverses races sont aussi fort nombreux.

IV. Ruminants. — *La girafe* est signalée au nord de l'Uellé, dans les savanes de la ligne du faîte Nil et Congo.

Les buffles, de grande race, forment de nombreux troupeaux qui parcourent les plaines du bas-Congo, du Kwango, du Lunda, du Katanga et de l'Uellé.

Des antilopes et *des gazelles* de toutes les variétés se montrent dans toute l'étendue de l'Etat, réunies en troupeaux atteignant dans les fertiles plaines de la Lufira (Katanga) le chiffre de plusieurs milliers d'animaux.

Le bœuf existe dans le Ruanda et chez quelques tribus à l'ouest de l'Albert. Il a été importé dans le Manyéma, le bas-Congo et le Kasaï, *la chèvre* et *le mouton* sont fort nombreux chez les indigènes.

B. Oiseaux. — Parmi les oiseaux de proie, citons les plus communs : l'*aigle*, *le vautour*, *le faucon*, l'*épervier* et *le corbeau*.

Dans les autres ordres mentionnons *les perroquets gris et verts*, *les pigeons*, *les tourterelles*, qui peuplent les forêts, *le pélican*, *le héron*, *l'ibis*, *la grue*, *l'oie*, *le canard*, *le faisan*, *la perdrix*, *la caille*, *la pintade*, *la poule*, *l'hirondelle*, *le bengali*, *le colibri* et *le moineau*.

C. Reptiles. — *Le crocodile* infeste toutes les rivières du Congo, y prenant parfois des dimensions énormes.

Les lézards de toutes dimensions (souvent très grandes), sont signalés partout.

Les tortues, de grande espèce, peuplent les eaux et les rives du fleuve.

Les serpents sont très nombreux, parmi eux il en existe de très venimeux.

Le boa existe dans tout l'Etat, signalons aussi *la vipère cornue* et *le serpent cracheur*.

D. Poissons. — La faune ichtyologique du Congo est très riche et quoique encore peu connue, semble devoir révéler à la science nombre d'espèces nouvelles. Parmi les poissons connus jusqu'ici, signalons :

Le mocolo qui peut atteindre 2 m. 50 de longueur ; *les lépidosirènes* qui à la saison sèche se retirent dans la vase ; *le silure* qui ressemble au brochet ; *le malapterme* (poisson électrique) sorte de gymnote à la peau grisâtre mouchetée de points noirs (1) ; des variétés se rapprochant de nos *perches* et de nos *brêmes* ; des *anguilles* de toutes dimensions, etc.

E. Crustacés et Mollusques. — Dans les eaux du Congo et de ses affluents vivent aussi d'excellentes *écrevisses et huîtres* et des *moules* d'eau douce d'un goût fort agréable, qui y forment des bancs épais.

(1) Chapaux.

F. Insectes. — L'entomologie congolaise est aussi fort riche. Elle a des représentants dans tous les ordres et a fait connaître plusieurs espèces absolument nouvelles.

Parmi les coléoptères, le plus grand est *le goliath*, qui peut atteindre la grosseur d'un petit oiseau.

Les papillons fourmillent, offrant certaines espèces des plus rares.

Les fourmis blanches et rouges sont un véritable fléau pour les constructions en bois ; les fourmis brunes s'attaquent même à l'homme.

On signale des vols de *sauterelles* dans l'Uellé, le Manyéma et le Katanga.

Citons pour finir, *les abeilles, les araignées, les moustiques, les chenilles* et enfin *la chique*, petit parasite originaire d'Amérique qui se loge dans l'orteil.

La mouche *tsétsé* n'a pas été signalée de façon catégorique au Congo. Si elle y existe, elle doit être fort rare et habiter quelques petites parties des hauts plateaux du Katanga.

III. RÈGNE MINÉRAL.

Les richesses minérales d'un pays ne sont pas de celles qui peuvent être connues à la suite de quelques itinéraires rapidement parcourus. Une exploration géologique approfondie et de nombreux sondages sont nécessaire pour découvrir les produits que contient le sol, et que ce dernier continue souvent à cacher, jusqu'à ce que le temps et le hasard, les fassent remarquer par les hommes. Cette difficulté explique la pauvreté relative du règne minéral au Congo, mais il est probable que cette pauvreté n'est qu'apparente et qu'elle ne résistera pas à une étude sérieuse d'une région où les autres règnes sont si bien représentés.

Pierres et roches. — *Le granit* existe dans toute la périphérie du bassin du Congo, où il s'est épanché en massifs importants. On le signale surtout dans l'Uellé, aux abords du Tanganika, dans le Katanga, le Lunda et les monts de Cristal (voir carte géologique).

Certains de ces granits sont précieux, tels que le granit de l'île des Princes (1) (bas-Congo).

Les calcaires de diverses natures sont répandus en bancs épais dans le Katanga, le Rubi et les monts de Cristal. Dans ces derniers ils donnent des pierres de taille et du marbre de belle qualité.

On rencontre des *grés* rouges, jaunes et blancs dans toute l'étendue du bassin au dessous de la couche d'alluvions.

(1) Chapaux.

Citons encore *les schistes* qui forment la ceinture du bassin. Ces deux genres de roches n'ont jusqu'ici aucune importance pratique.

Les argiles de toute nature abondent.

Le sel existe en solution dans quelques sources thermales du Katanga, du Marungu et de l'Unyoro.

Combustibles. — *La houille* dont on signale de larges et bonnes couches dans le bassin du Zambèse, n'a jusqu'ici été qu'entrevue au Congo. Les déclarations de Cameron et de Stanley au sujet de l'existence de la houille dans le Manyéma, n'ont pas été confirmées jusqu'ici.

Métaux. — De tous les métaux du Congo, *le fer* est le plus abondant: partout les explorateurs parlent de son existence sous diverses formes et souvent en masses énormes, comme dans le Katanga par exemple, où les blocs d'oligiste et de limonite s'évaluent par milliers de tonnes.

Le cuivre, dont le minerai est ici la malachite (cuivre carbonaté) quoique moins abondant que le fer, existe cependant en quantités considérables réparties dans le Katanga, le Kwilu-Niadi, (Boko-Songo), le nord de Yambinga, et l'ouest du lac Albert Edouard.

L'or existe dans l'Afrique centrale anglaise près des frontières de l'État. Signalons encore *le plomb* à Boko-Songo, *l'étain* dans l'Ubangi, *le soufre* au Katanga.

VI. — CLIMAT.

Le climat d'un pays est fonction de trois facteurs principaux:

1°, *la latitude*, qui fait théoriquement augmenter la chaleur à mesure qu'on se rapproche de l'équateur ; (V. carte 1).

2°, *la longitude*, qui par son plus ou moins grand rapprochement de la mer ou d'une grande surface aqueuse modifie l'hygrométrie ; (V. carte I).

3°, *l'altitude*, qui en élevant le sol, abaisse la température de 1° environ par 170 m. (V. carte II).

Ces deux derniers facteurs s'ajoutent ou se contrarient et, avec les vents modifient profondément le premier en déterminant définitivement le climat.

En étudiant le Congo sous ce point de vue, nous pouvons immédiatement conclure:

A) qu'il peut être divisé en deux régions:

la zône équatoriale, de 5° N.à 5° S. de latitude.
la zône tropicale, de 5° N.à 6° N.et de 5° S à 14° S. »

B) que la proximité de la mer à l'ouest, des grands lacs africains à l'est ne peuvent lui donner un climat sec;

C) que le bas-Congo est plus chaud que le haut et que, dans celui-ci, les parties les plus fraîches sont celles des hauts plateaux du Katanga et des chaînes de la grande crevasse (V. carte III).

SAISONS.

Division.— La zône équatoriale,ou plutôt les parties de celles-ci les plus rapprochées de l'équateur, ne montrent que fort peu de variations saisonnières. La température y est assez uniforme et il n'y a pas de mois où la pluie cesse totalement de tomber.

A mesure qu'on s'éloigne de l'équateur au contraire soit vers le nord, soit vers le sud, les saisons se marquent de mieux en mieux et, arrivé à l'entrée de la zône tropicale, on peut distinguer nettement quatre saisons dont deux grandes et deux petites qui sont:

1° *la grande saison chaude ou des pluies*: fin février—15 mai.
2° *la grande saison sèche ou froide*: 15 mai—15 sept.
3° *la petite saison chaude et des pluies*: 15 sept.—31 déc.
4° *la petite saison sèche ou froide*: 31 déc.—fin février.

L'ordre de ces saisons est renversé dans l'autre hémisphère, c'est à dire que la saison des pluies règne dans le nord quand la saison sèche règne dans le sud et réciproquement.

En voici la cause :

Tout autour de l'équateur existe un épais anneau de nuages réuni par les vents alizés soufflant du nord-est et du sud-est. Ces nuages suivent le soleil dans les différentes positions que celui-ci occupe successivement dans les régions équatoriales. C'est ce mouvement qui provoque les 4 saisons du Congo. Lorsque le soleil vient du tropique du Capricorne (sud), où l'eau abonde, vers le tropique du Cancer (nord) il provoque la *grande saison des pluies*.

Quand il quitte ce dernier, où l'eau est beaucoup plus rare, pour revenir à son point de départ, il produit la *petite saison des pluies*. Et lorsque la bague nuageuse est dans un des hémisphères, il va de soi que dans l'autre il y a selon le cas, soit grande, soit petite saison sèche.

Enfin l'oscillation de l'anneau n'étant pas suffisante pour dépasser l'équateur, celui-ci ne reste jamais entièrement privé de pluies. (1).

Ces lois peuvent être altérées plus ou moins par certaines circonstances locales.

La saison chaude ou des pluies, qui serait plus exactement appelée saison des orages, est la mauvaise saison du Congo.

Elle est caractérisée par 1° une chaleur constante ;
2° un haut degré d'hygrométrie ;
3° une faible pression barométrique ;
4° une forte dose d'électricité.

(1) Dr Dryepondt, *Bulletin de la Société d'études coloniales.*

Température. — Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la température de la zône équatoriale est moindre que celle de la zône tropicale, surtout du nord, par suite de la plus grande humidité de l'air et surtout de la présence de l'anneau de nuages qui tamise les rayons du soleil pendant le jour et modère le rayonnement nocturne, évitant ainsi les froids de la nuit.

Les observations faites sur toute l'étendue de l'État, mais dont la durée ne permet pas encore de déduire des données certaines, offrent les résultats suivants :

		maxima mensuels		maxima absolus	
région côtière	Banana	avril	27°. 7	novembre	37°
	Matadi	mars	30°. 5	avril	38°
	Léopoldville,	avril	26°. 9	avril	36°. 1
région centrale	Equateurville,	février	25°. 6	avril	34°. 5
	Bangala	février	28°.	février	30° 01
région supérieure	Katanga	id.		novembre	36°

Le maximum absolu observé dans l'Etat, a été à Matadi 38° vers novembre.

A cette époque le soleil est d'aplomb. Revenant du tropique du cancer et accompagné de moins de nuages que lorsqu'il revient du tropique du capricorne, le ciel est plus clair et la chaleur plus forte.

Ces températures ne sont accablantes que vers le milieu du jour, de onze à trois heures. Ce sont les heures pendant lesquelles il est bon de se soustraire à l'influence dangereuse du soleil et de prendre un repos indispensable dans un endroit rafraîchi par la brise. La différence entre le jour et la nuit est très peu marquée, elle est en moyenne de 8° à 10°, les nuits conservant une température moyenne de 20° à 24°. Toutefois, même à cette température, elles sont très reposantes.

En comparant cette température à celle des régions tropicales nord de l'Afrique, on voit que la différence de température est énorme : à Souakim et à Massuah par exemple en juillet et août, la température moyenne de la journée atteint 45° et même 48° ; celle des nuits 42°.(1)

Hygrométrie. — La tension de vapeur ou quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère, se développant par l'excès d'humidité de l'air, atteint son maximum pendant la saison des pluies. C'est elle qui fait distinguer surtout les saisons.

Elle atteint pendant les 6 mois de fortes pluies une tension moyenne de 15 m. 5 à Banana et de 17m27 à Vivi.

L'humidité relative de l'air varie de 75m1 à Vivi à 79m6 à Bolobo.

L'état hygrométrique de l'air a pour effet d'altérer la teneur de l'air en oxygène et de modifier ainsi la respiration, qui veut une certaine pression de ce dernier gaz pour se faire normalement.

(1) Dr Allart, *Mouvement Géographique.*

Pression barométrique. — La pression barométrique est d'autant plus faible que la tension de vapeur est plus grande, puisque cette dernière se substitue à l'air sec et est plus dense que lui.

La moyenne de la pression barométrique pendant les 6 mois de chaleur et d'humidité varie de $51^{m}6$ à $46^{m}5$ (minimum absolu d'avril).

Orages et pluies. — C'est une erreur de croire que pendant la saison des pluies il pleut continuellement. Il n'en est rien : il y a, deux ou trois fois la semaine, de formidables orages appelés là-bas « tornades » accompagnés de pluies diluviennes, il est vrai, mais qui ne durent que deux ou trois heures, après quoi le ciel devient serein (1). L'air est, pendant la période de pluies, chargé d'électricité, surtout en mars et en avril et presque tous les soirs des éclairs sillonnent l'atmosphère dans diverses directions. Les tornades sont parfois accompagnées de grêles.

Le pluviomètre a donné jusqu'ici comme chute d'eau :

		Maxima mensuels	Nombre de jours	Orages pendant l'année
Banana	novembre	201 m. 5	50	19
Léopoldville	avril	254	»	80
Bolobo	décembre	334,5	»	»
Equateurville	novembre		144 jours	62
Tanganika	avril	265,0	103 id.	»
Katanga			146 id.	

Le régime des pluies est très variable. On peut cependant déduire des observations, que dans la région tropicale il pleut pendant 8 mois de l'année et que pendant les quatre autres mois, il ne tombe aucune quantité mesurable d'eau.

Le maximum de chûte d'eau paraît être en avril et en novembre, avec l'intervalle de la petite saison sèche.

La fréquence des pluies paraît augmenter de la côte vers l'intérieur. Ce fait plus nettement marqué vers le sud que vers le nord, s'explique par le passage des nuages venant du continent, c'est à dire de l'est, sur les régions montagneuses qu'ils rencontrent avant d'arriver au littoral. (2)

En 8 mois la chûte d'eau en Belgique est 487.3 mm.
id. Congo est 1122 09 soit plus du double (2.3)

Les mois les plus mauvais de la saison des pluies dans l'hémisphère austral, sont ceux de mars et avril.

La Saison sèche ou froide est une saison réconfortante et agréable, qui commence vers le 15 mai pour finir vers le 15 septembre. Sa température et la tension de vapeur s'abaissent beaucoup, la pression barométrique augmente et la pluie, sauf dans la région équatoriale, disparaît

(1) Dr. Dryepondt, *Bulletin de la Société d'Etudes coloniales.*
(2) Dr. Poskin, *Bulletin de la Société Royale belge de Géographie.*

alors assez bien l'été des pays

	minima absolus
ct 21°8	juillet 16°6
24	id. 17°
22.35	id. 15°8
bre 23.3	avril 23°8'
23.7	
24.5	avril 26°80
	juin 10°50
	juillet 0°5'

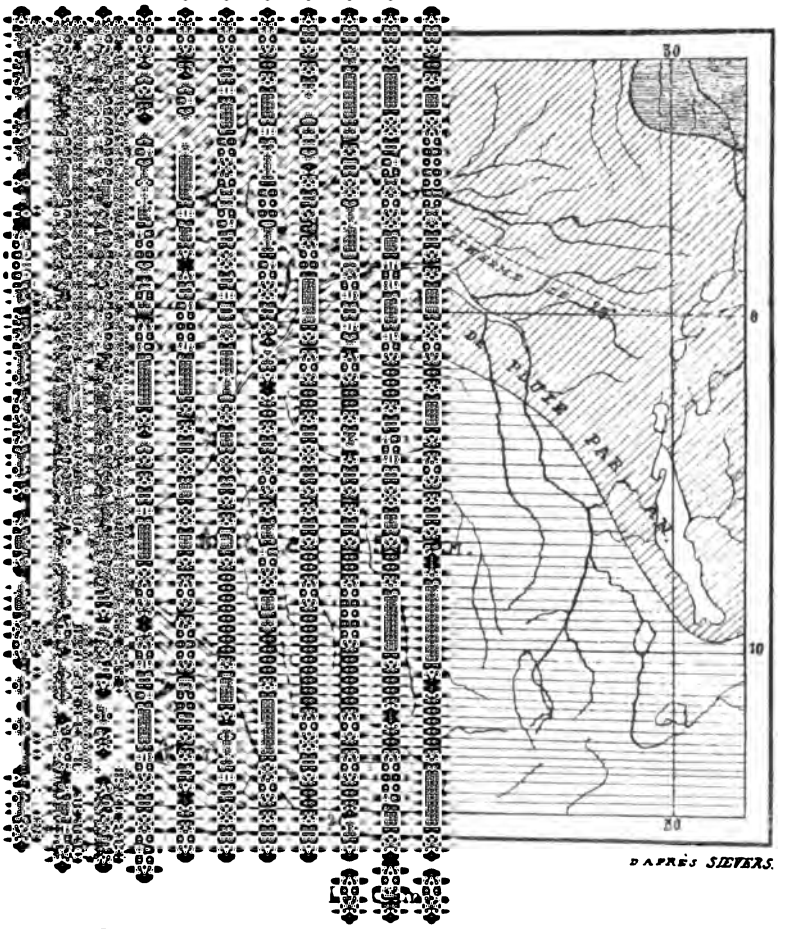

usqu'ici, l'a été à Ntenke 0°5'
tin, nécessitant même l'emploi de
lard couvre le sol et ne se dissipe

que vers 10 heures du matin. L'après-midi, généralement sans nuages, ne donne pas une chaleur incommode et la soirée, un peu fraîche, est splendide et reposante. La nuit est froide.

Sur les hauts plateaux du Katanga et des monts environnants le lac Kivu, le froid est parfois si vif, que les indigènes souffrent cruellement et que même on observe la gelée.

Hygrométrie. — L'humidité relative de l'air pendant cette saison est maximum en avril et en septembre. Elle varie de 84° à 56°3.

La tension de vapeur est de 13 à 15.5.

Pression barométrique. — Le maximum de pression pendant les 6 mois de la bonne saison varie entre 60 et 63°. (maximum obtenu en juillet).

Orages et pluies. — Ils disparaissent presque complètement dans la région tropicale pendant les mois de mai à septembre. Dans la région équatoriale la pluie continue comme l'indique le tableau ci-dessus:

	mai	sept.	août	juin	juillet	
Banana	382	3.6	0	0	0	chute d'eau
Léopoldville	133	71	20?	40?	30?	
Bolobo	126	67.45	30.2	11	1	en jours soit 60 jours de pluie
Equateurville	9	22	8	18	7	
Tanganika	200	31	13	0	0	
Katanga						137 jours sans pluie du 25 avril au 9 septembre 1892.

Il ressort de là, que les pluies deviennent de plus en plus fréquentes à mesure que l'on va du sud vers l'équateur, chose que nous avons déjà expliquée précédemment.

La partie la plus saine et la plus agréable de la saison sèche, est formée par les mois de juin à septembre. Mai et octobre sont des mois de transition.

Vents et Brises. — La chaleur du soleil, tamisée déjà par les nuages, est encore tempérée par des brises qui se levant à des heures variables avec les localités, empêchent l'air de devenir étouffant.

A la côte la brise de mer apparaît vers 1 heure; à 3 heures à Boma. C'est une brise très rafraîchissante, parfois même assez forte. Il y a en outre dans le Bas-Congo de forts vents qui surviennent le soir vers sept ou huit heures et durent quelques heures.

Sauf dans la partie orientale et méridionale de l'Etat, les vents dominants sont, dans toute la région supérieure et la région centrale, ceux de l'ouest et du sud-ouest, qui représentent plus des deux tiers des vents régnants. Les matinées sont généralement calmes, mais au milieu du jour la brise de terre se lève et dans la soirée, surtout dans la saison sèche, le vent d'ouest est assez fort.

Dans le Katanga, c'est la brise fraîche du sud-est qui est presque journalière pendant la saison sèche.

RÉSUMÉ CLIMATOLOGIQUE COMPARATIF DE LA BELGIQUE ET DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

D'APRÈS le Dr POSKIN. (1)

Eléments climatologiques	Valeur moyenne a Bruxelles	Idem en Afrique Equatoriale
Hauteur barométrique moyenne	756.2	758 m. 4
la plus élevée	759.3	766.1
la plus basse	754.7	746.5
Température moyenne de l'année	10°3	25°3
la plus élevée	12°3	30°9
la plus basse	8°8	24°5
Maximum thermique absolu	35°3	38°
Minimum	20°2	12°
Ecart des termes moyens	3°3	6°4
Ecart des termes absolus	55°5	26°
Vents dominants (prop. s. 100)	S. O. (30) O. (17) S. (12) E. (11)	S. O. (43) O. S. O. (11) O. (3)
Humidité relative de l'air, p. c.	74.1	81.6
Hauteur de pluie tombée	73.1 m	1122 m
Hauteur maximum	1046 m	3.106 m.
Hauteur minimum	449 m	381. m o
Orages	17	54.

INFLUENCE DU CLIMAT SUR LA COLONIE.

L'importance du climat sur la nature et la valeur d'une colonie est énorme. Selon que ce climat sera analogue à celui sous lequel vit la race colonisatrice ou en différera, il lui permettra ou lui interdira le travail manuel ; le pays sera colonie de peuplement ou de plantation et dans ce dernier cas, le climat encore dira la variété et la valeur des cultures qu'on pourra y faire.

Nous venons de voir que le climat du Congo est trop différent de celui de la Belgique pour qu'il soit, au moins dans la majeure partie de son territoire, autre chose qu'une colonie de plantation et d'exploitation ; c'est-à-dire où les colons ne se livrent pas aux gros travaux, mais se bornent à diriger de grands établissements agricoles et à commercer avec les indigènes.

Mais il ne faut pas s'exagérer l'influence du climat tropical.

L'action de l'air chaud est simplement débilante et n'empêche pas la vie, la marche et même le travail en plein soleil. Le premier effet du climat tropical peut être stimulant : on éprouve une sensation de bien-

(1) *Bulletin de la Société Royale de Géographie.*

être inaccoutumée, de force et d'activité, l'on fait des marches que l'on n'oserait tenter en Europe, l'appétit est augmenté et on se sent armé d'une vigueur qu'on ne se connaissait pas. Mais bientôt cette ardeur fébrile s'éteint, pour faire place à une sorte de torpeur qui rend le travail pénible et fait languir toutes les fonctions (1). L'anémie commence à se montrer, moins dangereuse par elle-même, que par la moindre somme de forces qu'elle permet d'opposer aux maladies paludéennes qui peuvent se présenter dans la suite.

C'est contre cette anémie et contre la nostalgie qui arrive parfois aussi, qu'il faut réagir de toutes ses forces par une nutrition réconfortante et variée, un travail et des plaisirs modérés.

La question de confort entre ici en ligne de compte, c'est là un point important qui a déjà fait diminuer sensiblement la mortalité et qui en augmentant fera sentir son influence de plus en plus.

Mais les deux facteurs essentiels d'acclimatement au Congo sont l'âge et la race. C'est en pleine force, de 25 à 40 ans qu'on résiste le mieux. De 40 à 50 ans, tout en résistant parfaitement aux chaleurs, on fournit cependant une somme de travail moindre.

« Quant à la race, ce sont les hommes du midi et ceux du nord au tempérament méridional, qui ont le plus de chance de résister. La race espagnole est la seule qui s'acclimate et se multiplie sous la zône torride. C'est la race la plus mêlée de l'Europe, avec prédominance de sang Arabe.

Le joug espagnol pesa de longues années sur nos provinces, ce sang se mêla au nôtre ; peut-être faut-il attribuer à cette particularité la résistance aux maladies et l'activité des Belges au Congo. » (1).

(1) Dr. Heylen, *Belgique coloniale.*

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

I. — GÉNÉRALITÉS. [1]

Définition. — La colonisation est l'action civilisatrice et bienfaisante d'un peuple supérieur sur un autre encore en état d'infériorité.

Les colonies peuvent se classer en quatre sortes :

1° *les colonies de peuplement*, dans les territoires inhabités, sous un climat propre au développement de la race civilisatrice. (Ex. l'Australie, l'Amérique du Nord.)

2° *les colonies d'exploitation*, dans des territoires habités par une population de qualité inférieure, dont le travail enrichira les colons (Ex. le Mexique et le Pérou sous la domination espagnole).

3° *les colonies de plantation*, dans des pays parfois peu habités, sous un climat médiocrement favorable aux colons, mais très fertiles, où l'on importe les capitaux et la main d'œuvre quand elle fait défaut. (Ex. les Antilles, la Louisiane).

4° *les colonies de commerce* ou comptoirs, ordinairement le long des côtes, en pays populeux mais déjà assez civilisés pour qu'il faille s'entendre avec les occupants. Ces comptoirs ne peuvent presque plus être considérés comme colonies, puisqu'ils manquent de rouages administratifs et politiques.

Ces distinctions jadis nettement établies, sont loin d'être aussi rigoureuses maintenant. La plupart des colonies présentent aujourd'hui un caractère mixte, tantôt de plantation et d'exploitation (Congo), tantôt de plantation et de commerce.

Utilité. — Les raisons qui militent en faveur de la colonisation sont d'ordre matériel, moral, politique et humanitaire.

---

(1) Ces généralités ont été rédigées en majeure partie d'après Joseph Chailley-Bert.

Dans l'ordre matériel, 1° la colonie soulage d'un excès de population ; 2° elle ouvre un marché aux produits nationaux et en crée un, dans la métropole, aux produits de la colonie. Le premier avantage, qui pour les colonies de peuplement, n'est pas indiscutable, le devient lorsqu'on a affaire à une colonie de plantation. Quant au second, il reste vrai dans tous les cas : le commerce suit le pavillon, c'est-à-dire s'établit de préférence là où le gouvernement est aux mains de ses nationaux. Ailleurs au contraire, ses capitaux sont moins en sûreté et ses concurrents plus nombreux.

Dans l'ordre moral et politique, la colonie est non seulement une soupape de sûreté pour les esprits aventureux et indisciplinés, à qui elle permet d'utiliser des qualités parfois remarquables, mais elle est une puissante manifestation de la force d'une nation, dont elle augmente considérablement le prestige.

Dans l'ordre humanitaire enfin, elle contribue au relèvement de races plongées le plus souvent dans la barbarie.

Mais une entreprise coloniale est une opération de longue durée. A moins d'un succès exceptionnel, il faut de longues années pour qu'elle puisse marcher seule. Presque toujours les débuts en sont critiqués ; quand la période de rapport est arrivée, les opposants sont morts et les contemporains croyant que la situation coloniale a toujours été florissante, critiquent de nouvelles et coûteuses expansions.

Fondation. — Quel doit être le fondateur d'une colonie ? Est-ce l'Etat, c'est-à-dire le gouvernement de la métropole, ou une puissante compagnie créée dans cette métropole et jouissant de privilèges étendus pour coloniser ?

La question reste des plus controversées. L'histoire nous apprend que les grandes compagnies colonisatrices furent trop âpres au gain ; par contre, les gouvernements se tirèrent souvent fort mal de leurs entreprises.

Dans la période actuelle, devant la rareté des terres encore vacantes, on est allé occuper des pays peu habitables aux Européens ou peuplés de races puissantes. Il en est résulté souvent une conquête longue et difficile, des débuts lents et dispendieux, des devoirs nouveaux et plus élevés, qu'il pourrait être imprudent de confier à une association fondée dans un but commercial.

Si l'Angleterre, en trois points du globe à la fois, ne suit pas cette façon de procéder, c'est probablement parce qu'elle a affaire à des peuples peu redoutables et que d'ailleurs ses compagnies à chartes ont derrière elles l'Etat, prêt à les soutenir.

Gouvernement. — La colonie étant fondée, il faut la rendre vigoureuse et prospère et, à cet effet, il faut lui donner un gouvernement sage et capable.

Le gouvernement doit-il être confié à l'élément civil ou à l'élément militaire ? L'expérience prouve que la colonisation, même pacifique, ne va jamais sans un certain déploiement de forces. L'élément militaire semble donc s'imposer au moins au début, pour pacifier et gouverner énergique-

ment des pays où le commerce pourrait être entravé, par les dispositions malveillantes des premiers occupants.

L'administration civile ne doit s'implanter dans la colonie que progressivement ; encore ne doit-elle pas présenter les rouages compliqués des administrations européennes.

Les rapports de la colonie avec la métropole doivent être compris de telle sorte que, tout en laissant au chef de la colonie l'initiative qui lui est indispensable, le pouvoir métropolitain garde sur lui une action suffisante.

La décentralisation administrative, employée avec circonspection, semble être la meilleure règle de conduite en pareille circonstance. (1).

Quant au gouvernement proprement dit, il est chargé de gérer les intérêts de deux races : les colons et les natifs.

Dans les colonies où la race indigène est inférieure, l'autorité doit rester provisoirement entièrement aux mains des colons ; mais il est nécessaire de prendre des précautions pour qu'elle ne dégénère pas en tyrannie, en attendant que les indigènes puissent entrer dans le conseil.

La conduite à tenir envers ces derniers doit être humaine. En les gouvernant comme il convient, en les civilisant peu à peu, en en formant des travailleurs, en les dotant d'instruments perfectionnés et à cet effet en prélevant sur eux les ressources nécessaires, en leur assurant la sécurité, la justice et le maintien de leurs anciennes institutions, on prépare leur relèvement moral et intellectuel.

---

1. Edouard Petit, *Organisation des Colonies françaises.*

II. — GOUVERNEMENT.

Forme du gouvernement. — L'État indépendant du Congo est une monarchie, ayant pour Souverain, Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges.

Elle est constitutionnelle, en ce que les pouvoirs du Roi sont limités par l'acte général de la conférence de Berlin.

Cette restriction à part, le Roi-Souverain exerce à la fois et sans partage, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Il s'aide à cet effet d'un *gouvernement central* ayant son siège à Bruxelles et d'un *gouvernement local* siégeant à Boma.

Le drapeau de l'Etat est bleu à étoile d'or à cinq pointes.

Le gouvernement central est placé sous la haute direction d'un *Secrétaire d'Etat*, assisté d'un *Cabinet* et d'un *Trésorier général*.

Le gouvernement central comprend trois départements :

1° *le département des Affaires Etrangères et de la Justice*, qui s'occupe des rapports avec l'étranger, de la législation, de l'état civil, du commerce, des postes, des cultes, de la justice, de la bienfaisance et de l'instruction publique.

2° *le département des finances*, qui a dans ses attributions le budget, les impôts, le commerce, le régime foncier, les douanes de l'Etat, les monnaies et les mines.

3° *le département de l'Intérieur*, qui s'occupe de l'administration des districts, de l'hygiène publique, de la marine, des transports, de l'industrie, de l'agriculture, de la force publique, de l'intendance, des travaux publics et de l'exploitation du domaine privé.

Chaque département est géré par un *secrétaire général*, responsable envers le secrétaire d'Etat.

Les secrétaires généraux ont sous leurs ordres des chefs de division, des chefs de bureaux et des commis.

La Trésorerie générale s'occupe de la comptabilité, de la dette publique et de la trésorerie.

Le gouvernement local. — A la tête du gouvernement local se trouve un *gouverneur général*, qui représente le Roi en Afrique. Il assure dans tout le territoire l'exécution des décrets et des décisions du gouvernement central, pourvoit provisoirement aux emplois vacants, peut commissionner pour le terme d'un an des fonctionnaires pour inspecter le territoire de l'Etat et peut suspendre l'exécution d'un décret, en cas d'urgence. Il a la haute direction de tous les services administratifs et militaires.

Il est assisté dans ses fonctions d'un *vice-gouverneur général*, d'un *inspecteur d'Etat* et d'un *secrétaire général*.

Les grands services de l'Etat sont assurés par un certain nombre de directions, à la tête desquelles se trouvent des directeurs :

1° *La direction des finances* a dans ses attributions le recouvrement des impôts, le service des terres et le commerce ;

2° *la direction de la justice* s'occupe de la justice, des cultes, des actes notariaux et de l'état-civil ;

3° *la direction des transports, de la marine et des travaux publics ;*

4° *la direction de l'intendance* s'occupe de la comptabilité, du département de l'intérieur et de tout ce qui concerne les ravitaillements ;

5° *la direction de l'agriculture et de l'industrie*, de qui ressortent les exploitations, agricoles et industrielles ;

6° *la direction des travaux de défense*, étudie les mesures nécessaires à la défense de l'Etat ;

7° *la direction de la force publique* administre les troupes.

Un comité exécutif remplace le gouverneur général, en cas d'absence de son intérimaire. Il est formé entre autres du secrétaire général, des directeurs et du Commandant de la force publique.

Un comité consultatif formé du vice-gouverneur, des directeurs, du juge d'appel et de quelques autres membres se réunit sur la convocation du gouverneur général pour donner son avis sur les questions d'intérêt général.

L'Etat est divisé en 15 districts, au chef lieu desquels réside un commissaire de district qui tient ses pouvoirs du Roi et représente le gouvernement local. Il fait respecter les décisions de l'autorité par des chefs de postes répartis dans 115 stations ou postes.

I. — Département des Finances.

Le département des finances est chargé du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses faites par l'Etat.

DETTE PUBLIQUE.

Pour parer aux premières nécessités, l'Etat a constitué en 1888, la dette au capital nominal de 150.000.000 de francs

Sur cette opération deux emprunts ont eu lieu, pour une valeur totale de 70 millions.

Une troisième émission de 10.500.000 francs a eu lieu en 1896.

La valeur totale de la dette est donc de 71.500.000 francs.

Dettes comparées :

Tunisie	142.550.000	Natal	7.170.354
Inde anglaise	127.639.123	Guyane anglaise	812.555
Colonie du cap	26.798.878	Sierra-Léone	50.000

BUDGET.

La situation financière d'une colonie se présente généralement d'une façon différente de celle d'un état métropolitain.

La fondation étant en effet une opération onéreuse, le budget offre un déficit qu'il faut combler soit par un subside de la mère-patrie, soit par un emprunt, soit par les deux à la fois.

Le commerce et l'industrie naissants, mal assurés, ne donnent aux diverses taxes et aux douanes qu'un faible revenu. La principale ressource locale de la colonie réside donc dans l'exploitation de son domaine, droit incontestable du fondateur sur le territoire qu'il a acquis en courant de nombreux risques.

Le budget de l'Etat est établi chaque année par le département des finances et est soumis à l'approbation du Roi-Souverain.

Budget pour 1897.

Recettes	
Avance du trésor belge	2.000.000
Versement du Roi-Souverain	1.000.000
Taxes d'enregistrement	5.300
Vente et location de terres domaniales	30.500
Douanes	2.020.000
Impositions directes et personnelles	62.000
Péage sur la route de Matadi-Léopoldville	15.000
Coupes de bois	2.000
Postes	85.000
Taxes maritimes	35.000
Recettes judiciaires	15 000
Droits de chancellerie	2. 500
Transports	452.000
Taxes sur le portage	5.000
Produit du domaine, tributs des indigènes, etc.	3.500 000
Exploitation des forêts du Myambe	20.000
Émission de monnaies	120.000
Total des recettes :	9.639.300

Dépenses		
Traitement du personnel central		50.360
Département de l'intérieur :		
Service d'Europe	113.640	
id. d'Afrique	1.374.655	
Force publique	4.944.045	
Service de la marine	941.988	
id. sanitaire	269.410	
Travaux publics	683.825	
Agriculture	731.028	
Missions diverses et établissements d'instruction	129.210	
Divers	125.000	
		9.312 801
Département des finances		445.100
Département des affaires étrangères et de la Justice:		
Service d'Europe		39.850
Postes		15.100
Navigation		196.060
Justice		76.200
Cultes		15 900
Dépenses diverses		323.610
Total des dépenses		10.141 871

En examinant ce budget, on voit que les recettes montent à 9.639.000 francs et les dépenses à 10.141.871 francs, laissant ainsi un déficit de 772 571 francs. Ce déficit est peu important non seulement en lui-même, mais aussi relativement à celui des années précédentes (déficit de 1896 : 1.200.175 francs) sur lesquelles il est en décroissance constante.

On voit aussi que l'impôt et les revenus du domaine ont donné 3.500.000 francs, la douane 2.020.000 francs, alors que la subvention ne s'est élevée qu'à 3.000 000 de francs.

Les dépenses signalent un poste de 270.350 francs seulement pour l'administration métropolitaine et consacrent tous les autres aux dépenses d'Afrique, réparties judicieusement entre les divers services. Enfin on peut constater que le subside de 3 millions ne couvre pas même les dépenses de police intérieure qui, dans toutes les autres colonies, sont à charge de la mère patrie.

Cette situation budgétaire en constant progrès depuis la création de l'État, montre la façon vraiment remarquable dont sont gérées les finances.

Aucune colonie, après dix ans d'existence, n'a produit des résultats semblables.

Budgets coloniaux comparés.

Recettes : Indes hollandaises	128.041.045 florins.	— *Dépenses :*	138.431.354 florins
Afrique orientale allemande,	4.112.000 francs.	Id.	6.900.000 francs
Id.	4.872.400 id.	Id.	5.559.550 id.
Angola	1.634.800 id.	Id.	1.532.637 id.

DIRECTION DES FINANCES EN AFRIQUE.

Organisation. — Le service des finances est dirigé en Afrique par un directeur général qui s'occupe : 1° *des revenus de l'Etat*, perception des impôts, service des terres, comptabilité des finances, monnaies ;

2° *du commerce intérieur et extérieur*, navigation marchande, ports, rades, sociétés de commerce, postes, télégraphes ;

3° *de toute autre attribution* qui lui est faite par décret.

Service des terres. — Le service des terres s'occupe de tout ce qui concerne l'achat et la vente des terres.

Il se divise en *service de l'enregistrement*, assuré par un *conservateur des titres fonciers*, résidant à Boma et en *service du cadastre*, assuré par un *géomètre principal* et des géomètres qui établissent dans chaque commune un plan cadastral.

Il existe des *bureaux notariaux* à Banana, Boma, Léopoldville, Nouvelle-Anvers et Djabbir.

Le régime foncier est basé sur les principes suivants : Toute terre vacante est considérée comme appartenant à l'Etat. Les indigènes ne possèdent la terre que pour autant qu'ils l'occupent. Les non-indigènes n'en peuvent devenir propriétaires qu'en suivant les formes indiquées par la loi.

L'application de ces principes conduit à la division du sol en trois catégories :

1° Les terres occupées par les indigènes. Elles sont régies d'après les coutumes locales et ne peuvent être acquises par les non-indigènes, qu'à l'intervention de l'administration.

2° Les terres devenues la propriété des non-indigènes, sont enregistrées lors de l'achat par le conservateur des titres fonciers qui fait figurer les terres sur les plans du cadastre et délivre un certificat d'enregistrement. Les ventes, échanges et locations se font à la simple intervention du conservateur, qui délivre un nouveau certificat. Ce système d'aliénation est des plus simples et supprime tous les actes de cession, si coûteux, de la législation européenne (1).

(1) L'Etat prélève une taxe fixe de 25 francs par enregistrement.

Les propriétés privées sont mesurées par les géomètres de l'Etat, aux frais des propriétaires qui sont tenus de borner leur domaine.

3° Les terres domaniales comprennent toutes les terres vacantes ou occupées par l'Etat. Ces territoires qui constituent le domaine de l'Etat et son principal revenu, sont exploités par le département de l'intérieur. Le département des finances est chargé de les cèder aux particuliers. (1)

Les produits minéraux de toute espèce, y compris le sel, ne peuvent être exploités sans concessions spéciales. Exception est faite pour les mineurs indigènes, qui peuvent continuer à exploiter pour leur compte. L'aliénation du sol par l'Etat ne donne donc aucun droit sur les richesses minières y contenues. Le gouvernement décrète les régions où les recherches minières sont autorisées soit pour tous, soit aux personnes spécifiées dans le décret. Quiconque découvre une mine dans les régions où il est autorisé à faire des recherches, peut se faire octroyer pour 10 ans un droit de préférence pour la concession de cette mine. Les concessions minières sont enregistrées par un système analogue à celui qui est prescrit pour les terres.

Services des impôts. — Après l'exploitation de son domaine, les impôts forment la plus importante ressource de l'Etat. Ils sont perçus par un personnel de *contrôleurs*, *receveurs*, *vérificateurs* et *commis*.

Contributions directes. Elles comprennent les impositions personnelles, les contributions foncières, basées sur l'étendue des propriétés et les taxes de licence sur le débit des spiritueux dans le bas fleuve. Afin d'encourager la fondation d'établissements agricoles, ceux-ci sont exempts d'impôts pendant deux ans, quand ils sont au moins à vingt kilomètres d'un établissement Européen.

Les contributions directes s'élèvent à 62.500 francs, soit 0 94 % des recettes locales.

Contributions indirectes. Elles comprennent les taxes sur le transport des voyageurs et des marchandises, les taxes maritimes, etc.

Elles montent à environ 35 000 francs soit 0.55 % des recettes locales.

Douanes. L'Etat du Congo est entièrement situé dans la zône franche de commerce, dans laquelle, d'après le traité de Berlin, tous les pavillons sans distinction de nationalité, ont libre accès sans qu'un traitement différentiel puisse être appliqué à leurs produits. Des droits de douane peu importants frappent les marchandises tant à l'entrée qu'à la sortie.

---

(1) Le prix du tarif varie selon la situation du terrain, mais en moyenne il est de 10 francs l'hectare pour les exploitations agricoles de moins de 5000 hectares, et de 100 francs l'hectare pour fonder des factoreries ou des établissements religieux de moins de 10 hectares d'étendue. Les demandes d'achat ou de location, doivent être adressées au Secrétaire d'Etat à Bruxelles ou au Gouverneur général à Boma, en indiquant aussi exactement que possible l'emplacement et l'étendue de la propriété désirée. En cas d'admission, la propriété est mesurée et enregistrée aux frais de l'acquéreur qui supporte aussi les charges dont elle est grevée.

Ces droits ont été fixés de commun accord avec les pays limitrophes (1). Ils sont perçus par des postes établis dans les ports de Banana, Boma, Matadi, à Zobé (Mayombe), Manyanga-Sud, Kwamouth, Irebu, Coquilhatville, Mtoa, Moliro, Mpueto, etc.

Le revenu des douanes pour l'exercice 1897 est de 2.020.000 francs soit 30.4 % des recettes locales.

Service des Postes et Télégraphes. L'Etat du Congo fait partie de l'union postale universelle.

Son personnel se compose d'un *contrôleur*, de *percepteurs* et de *percepteurs suppléants*, répartis entre quinze bureaux.

Il assure non seulement le transport des lettres et journaux, mais a établi un service de mandats postaux intérieurs et extérieurs et d'accord avec le gouvernement belge, un service de colis postaux. Il existe des bureaux à *Banana*, *Boma*, *Matadi*, *Zobé*, *Léopoldville*, *Tumba*, *Coquilhatville*, *Nouvelle-Anvers*, *Basoko*, *Bumba* (*Itimbiri-Uellé*), *Falls*, *Nyangwé*, *Albertville*, *Sankuru* et *Popocabaca*.

L'Etat est relié à Anvers par une ligne postale régulière allant jusque Matadi. Un service de courriers spéciaux existe entre Tumba, terminus du chemin de fer et Léopoldville. A partir de là tous les bateaux remontant ou descendant le fleuve, sont tenus de se charger de la correspondance.

Le service des postes tend à prendre un grand développement.

Nombre des objets transportés en 1896 : 270,234.

Montant des mandats en 1894 : 116,350 fr. 75.

Une ligne télégraphique de Banana au Tanganika, viâ Nouvelle-Anvers et Stanley-Falls est en construction. Elle est ouverte à l'exploitation de Boma à Tumba (240 kilomètres). Le Congo n'est pas encore en relation télégraphique directe avec l'Europe. Les télégrammes vers l'extérieur sont expédiés par bateaux via San-Thomé ou St Paul de Loanda d'où ils sont cablés en Europe.

Mouvement postal comparé. — Afrique orientale allemande, 4 bureaux, 69,545 objets.
Afrique centrale anglaise 18 id. 328,000 id.
Sénégal 30 id. 668,727 id.

---

(1) Ce sont à *l'entrée* :
Armes, munitions, poudre, sel, 10 % de la valeur. Spiritueux : 15 francs l'hectolitre à 50° centigrades. Marchandises quelconques, 6 % de la valeur.

N.B. Les voitures et le matériel du chemin de fer pendant la construction de celui ci, tout ce qui sert à l'usage personnel des voyageurs, les graines, les instruments agricoles, les animaux vivants, etc., sont *exempts* des droits de douane.

à la sortie :

Pour 100 kilog.	arachides	frs.	1,35
id.	café		9.35
id.	rouge copal		8.25
id.	blanc copal		1,50
id.	huile de palme		2,75
id.	noix palmiste		1,40
id.	sésame		1,25
id.	caoutchouc		40,00
id.	morceaux d'ivoire		100,00
id.	dents de moins de 6 k.		160,00
id.	id. de plus	id.	210,00

MONNAIES.

La base du système monétaire est l'étalon d'or.

L'unité de monnaie est le franc divisé en cent centimes.

Il existe des pièces d'or de 20 francs, des pièces d'argent de 5 francs, 2 francs, 1 franc et 0,50 à l'effigie du Roi-Souverain ; des pièces de 10, 5 et 2 centimes percées d'un trou au centre.

L'usage de la monnaie, difficilement admis au début par les indigènes, s'est répandu rapidement depuis et est déjà généralisé dans le Bas-Congo. Actuellement, l'Etat a mis en circulation près de 700.000 francs de ses monnaies.

II. Direction de la Justice.

JUSTICE.

Si la justice coloniale se simplifie par l'application d'un code plus simple, plus précis, plus large que les anciens codes européens, elle se complique singulièrement par la juxtaposition de deux races dont l'une colonisatrice, ayant pour elle l'autorité et la force, est parfois disposée à en abuser pour opprimer l'autre, la race des premiers occupants. Dans les colonies, la justice doit donc édicter un ensemble de pénalités, non seulement pour protéger entre eux les hommes de même race, mais encore pour protéger ces deux races l'une contre l'autre. Elle voit encore son action restreinte par le personnel forcément limité qu'elle peut employer, eu égard aux immenses contrées aux communications difficiles, sur lesquelles s'étend sa juridiction.

Personnel de la justice. — *Le directeur de la justice* a la haute surveillance de tous les services inhérents à la justice et la direction de son personnel.

Un *procureur d'Etat* a la direction générale du parquet et est assimilé aux juges titulaires ; il réside à Boma où il exerce les fonctions de ministère public auprès des tribunaux qui y siègent.

Il y a des *substituts* à Banana, Matadi, etc., qui agissent comme juges d'instruction et à l'audience requièrent contre les prévenus. Le personnel est complété par des *officiers de police judiciaire*, *greffiers*, etc.

Organisation de la justice civile.

La justice civile comprend :

1° *Le tribunal de 1re instance de Boma* et des *tribunaux territoriaux* à procédure sommaire ; 2° *un tribunal d'appel* ; 3° *un Conseil supérieur.*

Le tribunal de première instance siège à Boma. Il étend sa juridiction en matière pénale, civile et commerciale, sur tout le territoire de l'Etat. Son action est complétée par les *tribunaux territoriaux* à procédure sommaire, mais ayant les mêmes attributions que lui.

Ces derniers comprennent un juge suppléant. Ils siégent à *Lemba* (Bas-Congo), *Matadi*, *Popocabaca*, *Léopoldville*, *Coquilhatville*, *Basoko*, *Falls*, *Luluabourg*, *Mtoa* et *Nouvelle-Anvers*.

Le tribunal d'appel siège aussi à Boma. Il connaît en matière pénale des appels interjetés contre les décisions du tribunal de 1re instance, et les tribunaux territoriaux ; en matière civile et commerciale, de tous les jugements rendus par le tribunal de 1re instance.

Ces tribunaux sont formés : le premier d'un *président* et de deux *juges*, le second d'un *juge*, d'un *officier du ministère public* et d'un *greffier*.

En matière civile et commerciale, ils ne connaissent que des contestations où un non-indigène est partie et laissent les différents entre indigènes, soumis aux usages locaux. Cette façon de procéder permettra aux indigènes de se familiariser avec la justice légale, à laquelle ils recourront sans doute d'eux-mêmes à la longue.

Le Conseil supérieur forme le degré suprême de l'organisation judiciaire. Il siège à Bruxelles et se compose d'un *Président*, de *conseillers*, d'*auditeurs* et d'un *secrétaire* choisis par le Roi parmi des jurisconsultes belges et étrangers. Ses attributions sont triples :

Il *siège en cassation* pour connaître des pourvois dirigés contre les décisions du tribunal de 1re instance ;

Il siège en appel des jugements du même tribunal lorsque la valeur du litige est de plus de 25,000 francs ;

Enfin il forme une sorte de *conseil d'Etat* chargé d'élaborer les codes de l'Etat.

Un comité permanent examine les affaires urgentes.

Organisation de la justice militaire.

La justice militaire est exercée par des conseils de guerre siégeant aux lieux fixés par le gouverneur, généralement dans tous les centres militaires.

Ils jugent tous les délits contre le code pénal civil ou militaire, commis par les officiers, sous-officiers ou soldats. Ils sont composés d'un *juge*, d'un *officier du ministère public* et d'un *greffier* et prononcent des peines allant jusqu'à la mort ou à la servitude pénale, pendant 10 ans. Toutefois la peine de mort frappant un Européen, ne peut être prononcée qu'à Boma.

Code pénal et civil. — Le code pénal de l'Etat du Congo prévoit la peine de mort, la servitude pénale, l'amende et la confiscation des biens.

La législation pénale, civile et commerciale s'inspire des lois belges.

Des mesures législatives spéciales ont été prises dans le but de protéger particulièrement les natifs contre les abus dont ils peuvent de diverses parts, être victimes.

L'usage des boissons alcooliques a été prohibé dans la presque totalité du territoire de l'Etat, qui interdit aussi l'importation des armes perfectionnées afin d'entraver les opérations des marchands d'esclaves.

Des précautions multiples ont été prises pour assurer aux noirs la liberté individuelle. Des lois sévères punissent tout individu qui par violence, ruse ou menace, a enlevé ou fait enlever, arrêté ou fait arrêter, une personne quelconque ou qui se livrerait au commerce des esclaves. La loi permet même au directeur de la justice et à ses délégués de prendre eux-mêmes en main la défense des nègres, chaque fois que ceux-ci sont lésés ou qu'ils subissent quelque contrainte ou violence.

Les opérations de guerre doivent, sous peine de punitions graves, être conduites avec humanité. C'est encore pour garantir la liberté individuelle que l'Etat exerce une surveillance particulière sur la conclusion des contrats de louage. Il oblige les contractants à soumettre l'accord au visa de l'autorité, afin de pouvoir vérifier le libre consentement des parties.

Commission pour la protection des indigènes. — Une commission permanente, chargée de veiller sur tout le territoire de l'Etat et nommée parmi les membres des associations philanthropiques et religieuses, a pour mission de signaler à l'autorité tous les actes de violence dont les indigènes seraient victimes et de lui proposer les mesures à prendre pour amener progressivement parmi ceux-ci des mœurs moins barbares. De plus un *Inspecteur d'État* est spécialement chargé de veiller à l'exécution des instructions à ce sujet, dans le haut-fleuve.

Régime pénitentiaire. — Chaque station a une prison où sont détenus les condamnés, en cellule si ce sont des blancs, en commun si ce sont des hommes de couleur. Les condamnés sont employés à des travaux soit dans la prison, soit à l'extérieur aux travaux publics.

Les exécutions capitales se font d'après le mode indiqué par le Gouverneur général.

CULTES.

Les missions ont dans un état colonial, une importance des plus grandes. Non seulement elles représentent l'élément qui doit tirer de leur abaissement moral les populations sauvages, mais encore elles se chargent de leur instruction manuelle et les régénèrent ainsi par le travail.

Les missionnaires qui se sont chargés d'évangéliser le Congo, appartiennent à la religion catholique ou à des sectes protestantes.

Missions catholiques. — L'Etat du Congo est divisé en 3 vicariats : (1) *Le Vicariat apostolique du Congo belge* qui embrasse toute l'étendue de l'Etat à l'exception des territoires du :

Vicariat apostolique du Haut-Congo, qui occupe la région située entre le Lualaba et le Tanganika ;

Et les missions du Kwango, qui s'étendent sur la majeure partie du district du Kwango oriental.

Le Vicariat apostolique du Congo belge confié à la congrégation de Scheut est occupé par 68 religieux. Ceux-ci ont fondé des établissements, orphelinats et colonies scolaires, où ils propagent les doctrines chrétiennes et enseignent aux noirs l'agriculture et les travaux manuels. Le plus important est celui de *Saint-Joseph de Luluabourg*, véritable station-modèle habité par plus de 1300 personnes.

Dans ce vicariat sont venues s'établir d'autres œuvres, telles que les sœurs de charité de Gand (16) disséminées dans les missions de *Moanda*, *de Berghe et de Luluabourg* et les hôpitaux de *Boma* et du *chemin de fer* ; les sœurs franciscaines à *Bangala*; l'abbaye des Trappistes (12) de *Bamania* et les cures de *Boma* et de *Matadi*.

Les orphelinats et les colonies scolaires sont peuplés de jeunes esclaves libérés dans les expéditions, de petits nègres orphelins, etc.

Le Vicariat apostolique du Haut-Congo, occupé par 27 religieux de l'ordre des Pères blancs et 4 sœurs, a fondé quatre missions où sont ouverts six écoles, un petit séminaire et un orphelinat. Le chiffre de ses ouailles monte à 25.000, formant de nombreux villages chrétiens.

La mission du Kwango, administrée par les Jésuites sous les ordres d'un provincial, a fondé trois centres importants où 800 nègres et négresses sont instruits par 13 pères et 12 religieuses Ces missions sont alimentées par des *fermes-chapelles* construites dans les environs.

En résumé, 137 religieux belges des deux sexes, possédant un vapeur sur le haut-fleuve et deux voiliers sur le Tanganika, administrent des missions comptant près de 50.000 néophytes. Autour de ces missions les pères créent de vastes plantations et des villages exclusivement chrétiens. Ils unissent à cet effet les garçons et les filles sortis de leurs écoles. Ces jeunes ménages forment le point de départ d'agglomérations où règneront l'ordre et le travail.

Missions protestantes. — Il existe au Congo huit sectes protestantes, qui ont fondé 56 établissements habités par 221 missionnaires des deux

(1) Le Saint-Siège fait administrer les pays de mission par des vicaires apostoliques, nommés évêques « en pays infidèles » ; lorsque le pays de mission est suffisamment peuplé de catholiques et qu'il possède un clergé indigène, le pape crée des diocèses analogues aux diocèses européens.

sexes. Ces missions ont un budget qui, il y a cinq ans, allait déjà à un million et demi de francs.

Les missions protestantes sont établies par diverses sociétés de propagande anglaises, américaines et suédoises.

Puissamment organisées, abondamment pourvues du nécessaire et même du superflu par les dons généreux de la mère-patrie, ces sociétés ont créé la plupart de leurs stations religieuses (voir la carte) dans la région des cataractes.

Elles ont aussi bâti quelques belles missions en des points importants du Haut-Fleuve, à *Kimpoko*, *Msuata*, *Chumbiri*, *Lukolela*, *Equateurville* et une dans le Katanga à *Luba* sur le lac Moëro. Leurs postes sont desservis par quatre steamers.

Les prédicateurs de confession anglicane se bornent pour la plupart à initier les noirs aux préceptes de la religion, mais l'instruction manuelle ne semble pas aller au delà des besoins immédiats de la mission. Les Suédois au contraire se rapprochent par la création d'ateliers, de l'organisation utilitaire des catholiques.

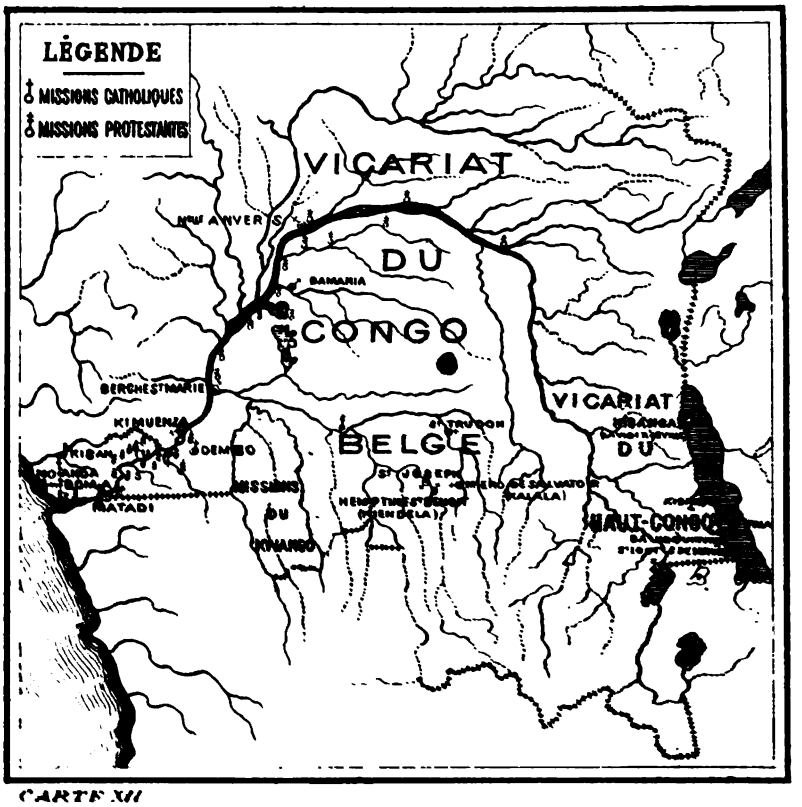

CARTE XII

Les Missions du Congo.

ENSEIGNEMENT.

L'enseignement est entièrement confié aux missions de diverses confessions. Il est avant tout pratique de façon à former des ouvriers et des agriculteurs.

D'accord avec les pères de Scheut, l'Etat a fondé des colonies scolaires à **Boma, Léopoldville** et **Nouvelle-Anvers**, où des enfants recueillis à la guerre ou abandonnés par leurs parents, reçoivent pendant plusieurs années une instruction destinée à former des jeunes gens propres aux emplois inférieurs, civils ou militaires du Gouvernement.

ETAT-CIVIL.

Les fonctionnaires désignés par l'autorité dressent les actes de naissance et de décès, célèbrent les mariages, immatriculent les indigènes qui le demandent, etc.

Il y a des bureaux de l'état-civil à *Banana, Boma, Léopoldville, Irebu, Bolobo, Nouvelle-Anvers*, etc.

Ils procèdent périodiquement au recensement des non-indigènes.

Le dernier recensement a donné une population blanche de **1325** personnes dont **839** belges.

De ces européens les deux tiers sont fonctionnaires ; les autres sont des missionnaires et des commerçants.

Le nombre des mariages nègres célébré en 1894 a été de 84.

Population blanche comparée : Sud-Ouest africain : 2025 ;
Afrique orientale allemande : 800 ;
Cameroun : 196.

III. Direction des transports, de la marine et des travaux publics.

Le directeur des transports, de la marine et des travaux publics embrasse dans ses attributions :

1° le service des transports, qui assure le transport des marchandises de l'Etat, d'Europe en Afrique jusque Léopoldville et inversement et leur remise aux divers services de l'Etat. On y rattache

l'étude des questions relatives au portage et aux magasins de transit. Ces derniers sont gardés par des magasiniers, placés sous les ordres directs du directeur des transports.

2° Le service de la marine. Ce service s'occupe en général de la navigation dans tout le bas-Congo, ainsi que des réquisitions concernant la marine du haut-Congo. Il a dans ses attributions le balisage et l'entretien des passes du bas-fleuve jusque Matadi et la surveillance des vapeurs et autres embarcations de l'Etat, dans le bas et le moyen-Congo. L'Etat possède six vapeurs dans le bas-fleuve.

Le service est assuré par des *capitaines*, des *capitaines-adjoints* et des *mécaniciens* dont un directeur-mécanicien à Boma.

Un service de *pilotage* et un *sémaphore* existent à Banana. L'atelier et les magasins de la marine se trouvent à Boma.

3° Le service des travaux publics s'occupe de la construction et de l'entretien des bâtiments et des ateliers de l'Etat.

Toutes les voies de communication, routes, chemin de fer, voies fluviales, autres que celles du bas-Congo, ainsi que l'établissement des lignes télégraphiques sont aussi de son ressort.

La marine du Haut-Congo, qui se rattache à ce service, a un personnel analogue à celui du bas-fleuve. La plupart de ses bateaux ont leur port d'attache à **Léopoldville.** (1) C'est là que réside le *capitaine d'armement* et que les bateaux sont inspectés à chaque voyage.

Il existe des *chantiers* de réparations à **Léopoldville.**

Tonnage de la marine de l'Etat { Bas-Congo : 6 navires jaugeant 200 tonnes. / Haut-Congo : 20 id. id. 450 id.

Marine comparée. — Sur le Zambèse : 3 canonnières et 16 steamers.
Dans le lac Nyassa : 10 steamers.

IV. Direction de l'Intendance.

La direction de l'Intendance s'occupe d'une façon générale de toutes les questions d'administration et de comptabilité ressortissant du département de l'intérieur.

Elle est assurée par un *Intendant* chef de service, résidant à Boma et par des *sous-intendants* de 1e, 2e et 3e classe, répartis dans les divers districts, où ils suppléent le commissaire de district dans sa besogne administrative.

(1) Voir Communications.

V. Direction de l'agriculture et de l'industrie.

Le *directeur* de l'important service de l'agriculture et de l'industrie est chargé de la surveillance générale des plantations et pépinières du gouvernement, de l'étude des essences forestières et de leur exploitation, ainsi que du reboisement ;

de la surveillance des troupeaux de l'Etat ;

de l'étude des produits naturels manufacturés et des moyens de développer l'industrie indigène ;

des recherches et des exploitations minières.

Les plantations de l'Etat sont placées sous la direction immédiate d'*agronomes* et de *chefs de culture*. Ces agents, répartis dans les principaux postes, y créent de vastes cultures de rapport et s'y livrent à des essais d'acclimation de plantes importées. Ils initient à leurs travaux les indigènes des environs ainsi que le personnel non militaire des stations. Ils recrutent sur place un nombre de travailleurs fixé par le Gouverneur général.

Il existe un *jardin d'essai* à *Boma*.

L'organisation du service des cultures, d'une importance capitale pour l'Etat, est encore récente. Elle sera sans doute perfectionnée et augmentée encore dans un avenir rapproché, de façon à former un rouage autonome dirigé par un personnel d'élite ayant sous ses ordres des ouvriers en quantité suffisante.

L'exploitation de l'énorme et riche domaine forestier de l'Etat se fait généralement par les indigènes au titre de prestations en nature.

Plusieurs décrets, déterminent les conditions et les taxes moyennant lesquelles les particuliers peuvent procéder pour leur compte à cette mise en valeur, soit en y faisant des coupes de bois, soit en en tirant des produits tels que le caoutchouc. Ces décrets réglementent spécialement la récolte de ce dernier produit, de façon à prévenir son épuisement éventuel par une exploitation inhabile.

Les revenus du domaine procurent au gouvernement le plus clair de ses ressources locales, soit 52 % des recettes.

Mais les nombreuses coupes de bois que nécessite le chauffage des steamers allant et venant sur le haut-fleuve, pourraient à la longue, dégarnir les rives. Afin d'éviter ce déboisement, afin aussi de ramener la richesse dans des régions actuellement peu productives, mais dont le sol est cependant fertile, on procède à des reboisements partiels et **méthodiques, d'essences utiles.**

VI. Direction des travaux de défense.

Le *directeur des travaux de défense* s'occupe, sous la haute direction du gouverneur général, de l'étude des questions relatives à la défense de l'Etat.

Il dirige personnellement les travaux de fortification du bas-Congo et exerce le commandement supérieur du fort cuirassé de *Schinkakassa*, qui bat les passes du fleuve en aval de Boma et met les ports de Boma et de Matadi à l'abri du bombardement.

VII. Direction de la force publique.

L'organisation d'une armée coloniale doit, comme l'organisation de toute armée d'ailleurs, être en rapport avec les populations qu'elle est appelée à combattre et avec la nature du sol et le climat du pays qu'elles occupent.

Destiné sans doute à rester un état ou une colonie militairement faible, n'étant habité que par des peuples, très courageux parfois, mais que n'unit aucun lien religieux ni politique, l'Etat du Congo n'a pas dû comme les Hollandais et les Anglais aux Indes, comme les Français en Algérie, se créer une puissante et coûteuse armée.

Pays essentiellement forestier ou broussailleux, aux communications terrestres des plus rudimentaires, une seul arme y est possible : c'est une bonne infanterie avec quelques canons destinés surtout, à produire un effet moral puissant.

D'autre part, le Congo étant situé dans la région des pluies équatoriales, les hommes doivent, pour résister facilement au climat, être recrutés dans les régions tropicales *humides*.

Donc, pas de troupes européennes, pas de rassemblements importants de forces, à moins qu'il ne faille, d'un vigoureux effort briser une forte résistance ; mais de petits groupes de soldats noirs, ayant reçu une solide instruction militaire dans des camps disséminés sur toute l'étendue de la colonie, sous les ordres de chefs européens ; des recrues s'instruisant dans des camps permanents et formant une réserve prête à fournir des renforts : tels sont les principes d'organisation de la force publique congolaise.

But et division. — La force publique est chargée d'assurer l'exécution des lois et la sécurité, là où l'Etat a déjà fait reconnaître son autorité et d'occuper effectivement les territoires qui ne sont pas encore sous son action immédiate. C'est donc avant tout une force de police intérieure.

L'armée se divise en *force publique régulière* et *force publique irrégulière.*

Force publique règulière. — *Recrutement.* — Elle se recrute par engagements volontaires et par levées annuelles. Les *engagements volontaires* se font dans l'Etat et comme cette ressource est encore insuffisante parmi les indigènes de l'Afrique équatoriale *humide*, (Zanzibar, Libéria, Dahomey, Haoussa, Sierra-Leone, etc. (2000) pour les expéditions importantes on a dû parfois s'écarter de cette règle et recourir aux Soudanais.

L'effectif est complété par des *levées annuelles* faites dans les districts désignés par le gouverneur général, de commun accord avec les chefs indigènes et autant que possible par voie de tirage au sort entre les hommes de 14 à 30 ans. Les principales tribus de l'Etat qui contribuent à ces levées ou s'enrôlent volontairement sont les *Bangalas*, les *Bacongos*, les *Lukungus*, les *Manyangas*, etc. qui donnent 4000 volontaires et 8000 miliciens.

L'engagement est de 5 ans plus deux ans dans la réserve.

Effectif. — Ces hommes formaient en 1896, un effectif de **14.000** soldats, non compris les recrues des camps d'instruction, ni les cadres européens qui sont recrutés presqu'exclusivement dans l'armée belge.

Forces militaires comparées. — Afrique orientale allemande : 1959 hommes
Afrique centrale anglaise : 800 hommes
Indes hollandaises : 29.000 hommes

Organisation. — Le gouverneur général est le commandant supérieur de la force publique.

Celle-ci se compose d'un état-major, de seize compagnies dont une de dépôt et d'instruction et d'une compagnie spéciale.

L'état-major réside à Boma. Il est placé sous les ordres d'un *commandant de la force publique* qui est chargé d'administrer l'armée.

Chaque compagnie est commandée par un *capitaine-commandant* et composée de plusieurs pelotons sous les ordres de *lieutenants* et *sous-lieutenants*. Des sous-officiers et caporaux européens complètent le cadre proportionnellement à l'effectif.

Les compagnies sont réparties comme suit :

1re *compagnie* de dépôt et d'instruction, quartier principal *Boma*, assure le service dans les districts de Banana, Boma et Matadi ;

2e *id.* quartier principal *Tumba*, district des cataractes ;

3e	*compagnie*	quartier principal *Léopoldville*, district du Stanley-Pool;
4e	*id.*	assure le service du district de l'*Equateur*;
5e	*id.*	district des *Bangala* ;
6e	*id.*	id. de l'*Aruwimi* ;
7e	*id.*	id. du *Kwango* oriental;
8e et 9e	*id.*	id. du *Kassaï-Lualaba*;
10e,11e,12e	*id.*	id. des *Stanley-Falls* ;
13e et 14e	*id.*	id. de l'*Ubangi-Bomu* ;
15e et 16e	*id.*	id. de l'*Uellé*.

Une *compagnie spéciale* est chargée d'assurer la sécurité du chemin de fer.

Camps d'instruction à *Zambi* (Bas-Congo), *Bolobo*, *Irebu*, *Umangi* et *Kassongo*. Ils ont en moyenne 500 hommes d'effectif. Il existe aussi des camps provisoires en divers points du territoire.

Armement. — L'infanterie est armée du fusil Albini. L'artillerie desservie par des troupes d'infanterie, se compose de canons de campagne et de mitrailleuses (88 pièces), armant les principales stations de l'Etat.

Fortifications. — Les stations importantes des districts du Haut-Uellé et des Stanley-Falls, où une forte occupation militaire est encore nécessaire, sont solidement retranchées. Citons parmi les plus remarquables *Djabbir*, *Nyangara*, *Uerré*, *Dongu*, *Kabassidu* défendant l'Uellé et la frontière nord, *Kassongo* et *Kabambaré* dans le Manyéma, destinés à réprimer tout soulèvement dans la région arabe. *Basoko* au confluent de l'Aruwimi et *Lusambo* sur le Sankuru, qui ont perdu leur importance depuis que le péril arabe a disparu.

Force publique irrégulière. — Elle est constituée par des *troupes auxiliaires* levées lorsque la sécurité de l'Etat l'exige et se compose dans ce cas de tous les fonctionnaires et ouvriers du gouvernement, placés sous les ordres d'agents désignés par l'autorité.

Corps de police. — Des corps de police existent à *Boma*, *Matadi* et sur les chantiers du chemin de fer.

SERVICE SANITAIRE.

Sous un climat où les germes morbides sont si nombreux, où les causes de maladies abondent pour les européens, le service sanitaire est de première nécessité et dès le début de l'occupation doit prendre un développement proportionnel à l'essor commercial et industriel, de façon à permettre l'exploitation de la colonie dans de bonnes conditions.

Organisation. — Le service sanitaire est assuré par des *Médecins de 1e et de 2e classe* chargés dans la zône où ils résident, ou à l'expédition à laquelle ils sont attachés, de soigner les employés du gouvernement. Leurs soins s'étendent aussi aux indigènes des environs.

Chaque station est abondamment pourvue de médicaments.

Dans chaque chef-lieu de district et de zône fonctionne une *commission d'hygiène*, appelée à faire à l'autorité toutes les propositions concernant les mesures prophylactiques à prendre, telles qu'assèchements de marais, endiguement des rivières, assainissement des stations ou des quartiers indigènes, etc.

Un institut vaccinogène, installé à Boma, approvisionne de vaccin tous les médecins de l'Etat. Ceux-ci sont chargés de vacciner tous les agents noirs et de propager cette mesure parmi les indigènes qui sont des plus sujets à la variole.

A côté de cette organisation officielle, existent des services sanitaires privés, créés soit par de grandes compagnies ou des *missions* résidant sur les lieux, comme la compagnie du chemin de fer, soit par des associations humanitaires comme *l'association congolaise de la croix-rouge*. Celle-ci a créé à Boma un établissement hospitalier des plus complets.

III. — DIVISIONS ADMINISTRATIVES.

Les 15 districts de l'Etat du Congo sont:

1°	le district	de Banana,	chef-lieu	Banana;
2°	id.	de Boma,	id.	Boma;
3°	id.	de Matadi.	id.	Matadi;
4°	id.	des Cataractes,	id.	Tumba;
5°	id.	du Kwango oriental,	id.	Popocabaca;
6°	id.	du Lualaba-Kassaï,	id.	Lusambo;
7°	id.	du Stanley-Pool,	id.	Léopoldville;
8°	id.	du lac Léopold II,		
9°	id.	de l'Equateur,	id.	Coquilhatville;
10°	id.	des Bangala,	id.	Nouvelle-Anvers;
11°	id.	de l'Aruwimi,	id.	Basoko;
12°	id.	des Stanley-Falls,	id.	Stanley-Falls;
13°	id.	de l'Ubangi,	id.	Banzyville;
14°	id.	de l'Uellé,	id.	Ibembo.

Cette division ne peut, comme celle de tout pays en voie d'organisation, qu'être provisoire. Subordonnée aux progrès et aux besoins de l'occupation, elle a été modifiée plusieurs fois depuis la création de l'Etat et le sera sans aucun doute encore, au fur et à mesure que la création de nouveaux centres d'activité industrielle ou commerciale en fera sentir le besoin.

Les grands districts frontières de l'Uellé et des Stanley-Falls sont divisées en provinces appelées *zônes*.

Organisation administrative des districts. — A la tête de chaque district se trouve un *commissaire de district* nommé par le Roi pour y représenter le gouvernement central, envers lequel il est responsable de l'administration et la direction de tous les services de son territoire.

Chargé de nouer et d'entretenir des relations avec les indigènes qu'il s'efforce de rallier à l'Etat, il parcourt le plus souvent possible le

district, faisant exécuter partout les lois et décrets et recueillant des renseignements de toute espèce, tant scientifiques qu'économiques sur la région. Il veille à l'amélioration des voies de communication, à l'hygiène publique, recrute des travailleurs, fait des plantations, lève des cartes, répartit le personnel, enfin prend toutes les mesures nécessaires à la bonne progression de sa province.

Pour remplir ces importantes fonctions, il a sous ses ordres, un certain nombre d'agents, *chefs de zône*, *sous-commissaires*, *sous-intendants*, *commis*, etc., qui gèrent le district sous sa direction. Il dispose aussi de la compagnie de la force publique qui est stationnée dans son district où elle est répartie dans les différents postes.

En dehors du chef-lieu, siège administratif, l'autorité de l'Etat est représentée en des points principaux du district, centres de population indigène, lieux politiques ou stratégiques importants, par des *chefs de station*, établis dans des établissements plus ou moins grands où ils exercent les mêmes attributions que le commissaire envers lequel ils sont responsables.

En d'autres endroits moins importants, mais désignés cependant à l'attention pour certains motifs, on établit des *postes* secondaires commandés par un européen et à son défaut par un noir. Ce chef de poste remplit les mêmes fonctions que le chef de station.

Enfin, les chefs nègres entièrement dévoués à l'Etat sont investis officiellement de l'autorité par le commissaire. Ces chefs reçoivent un insigne et s'engagent à gouverner leur territoire, qui se nomme dès lors *chefferie indigène reconnue*, selon leurs us et coutumes pour autant qu'ils ne soient pas contraires aux lois.

Quoique organisés d'après des principes uniformes, les districts peuvent être groupés d'après l'importance de l'occupation européenne et la nature qu'elle y revêt en :

districts de pleine occupation, qui sont ceux de *Banana*, *Boma*, *Matadi*, *les cataractes*, *Stanley-Pool*, *Kwango oriental*, *Lac Leopold II*, *Kassaï*, *Lualaba*, *Ubangi*, et *Aruwimi* ;

districts d'occupation militaire, qui sont ceux des *Stanley-Falls* et de l'*Uellé*.

DISTRICTS DE PLEINE OCCUPATION.

A. — GROUPE DU BAS-CONGO.

L'autorité de l'Etat est établie sans conteste dans ces districts.

Les districts de Banana et de Boma ne présentent dans leur occupation, aucune différence sensible. Placés tous deux dans une région basse, se relevant vers le nord dans le fertile pays du Mayombe arrosé

par le Shiloango, d'une étendue modérée et traversés par des voies de communication relativement commodes, voisins de la capitale où sont concentrés tous les services, ils n'offrent qu'un petit nombre de postes qui assurent l'ordre et la sécurité.

District de Banana. — *Banana*, chef-lieu du district de ce nom, est une réunion de factoreries bâties à l'embouchure du Congo, sur une pointe sablonneuse abritant une excellente rade.

La localité, des plus jolies, s'étendant en longueur sur près de 3 kilomètres, possède de belles allées de cocotiers. La population blanche comprend, outre les fonctionnaires, deux consuls et des agents de factoreries. Les ouvriers du port sont presque tous des Krooboys (originaires de la côte de Kroo.)

On remarque dans le district l'importante mission de *Moanda*.

Postes secondaires: Ponta da Lenha, Shikaï.

District de Boma. — *Boma*, capitale de l'Etat et port important, est devenue de simple groupe de factorerie qu'elle était il y a quelques années, une véritable petite ville, où sont établis tous les services officiels et de nombreux comptoirs privés.

Située sur la rive droite du fleuve, la ville est divisée en deux sections : Boma-rive et Boma-plateau, reliées entre elles par un tramway à vapeur. *Boma-rive* d'où s'avancent dans le fleuve trois piers d'accostage, comprend les magasins et chantiers de la marine, quelques factoreries, un hôtel de la mission.

Une large avenue menant à un jardin public, conduit à *Boma plateau* où se trouvent groupeés les habitations des fonctionnaires, l'hôtel gouvernemental, les casernes, l'église, etc. Toutes ces maisons entourées de jardins et de verdure offrent le plus riant aspect.

En aval de Boma se trouve le *fort de Shinkakassa* et le *camp de Zambi*, bâti au milieu de grandes plantations.

Postes secondaires: Tshoa, la Lemba, Shinganga, Tengo, etc.

Les districts du Matadi et des cataractes sont entièrement situés dans la région des monts de Cristal. Traversés par des importantes voies de communication, chemin de fer et routes des caravanes vers le Haut-Congo, leur mode d'occupation se ressent profondément de l'important service qu'ils ont mission d'assurer en attendant l'achèvement de la voie ferrée. Etablies dans un pays n'offrant que quelques endroits riches, les stations sont avant tout des postes de transit, chargés du transport des marchandises, du recrutement des porteurs et de l'entretien des routes.

B. — GROUPE DU MOYEN-CONGO.

District de Matadi. — *Matadi*, jadis simple comptoir dans un pays rocheux, est devenu depuis la construction du chemin de fer, dont elle est tête de ligne, un entrepôt de premier ordre, appelé sans aucun doute à devenir une des villes les plus importantes de la côte occidentale.

Elle possède un excellent port accessible en toutes saisons aux navires de mer.

Matadi est le siège de nombreuses factoreries et de magasins divers. Elle possède un camp pour la compagnie militaire, une église, un hôtel et une bibliothèque.

Postes secondaires : *Shionzo*, point de départ des caravanes vers Isangila.
Isangila, poste de transit où finit un bief du fleuve, navigable jusqu'à Manyanga.
Congo da Lemba.

District des cataractes. — *Lukungu*, récemment encore chef lieu de la région, est une grande station qui fut longtemps un centre actif de recrutement des porteurs. Comme *Lufu*, *Kwilu*, *Lutété*, *Kimpessé* et *Luvituku*, ce grand poste de commerce a vu, depuis la construction du chemin de fer, son importance décroître.

Actuellement certains de ces établissements sont en voie d'être transformés en postes de cultures, comme Luvituku par exemple, où l'on espère avoir bientôt 20.000 plants de caféier.

C'est *Tumba*, terminus provisoire de l'exploitation du rail qui est aujourd'hui le chef lieu du district et le grand centre de transbordement de la région. La plupart des maisons de commerce du Haut-fleuve y ont un agent.

Postes secondaires : *Lufu*, *Lutété*, *Kimpessé*, *Luvituku*, *Manyanga* (nord et sud) où se termine le bief navigable jusqu'à Isangila et où commence une route des caravanes assez fréquentée ;

Kinsuka, Botongo, etc.

L'organisation de la région du Moyen-Congo sera probablement complètement modifiée par l'achèvement de la voie ferrée.

C. GROUPE DU HAUT-CONGO.

Le groupe du Haut-Congo, comprend les districts du Stanley-Pool, du Kwango-oriental du lac Léopold II, de Bangala, de l'Equateur, du Lualaba-Kassaï, de l'Ubangi et de Aruwimi.

L'occupation de ces régions donne sinon en droit, du moins en fait, une plus grande indépendance aux commissaires vis-à-vis du pouvoir central, provenant autant de l'éloignement de celui-ci que des circonstances particulières qui forcent souvent les fonctionnaires à user d'initiative. Les populations sont neuves, n'ayant pas eu comme celles du Bas-Congo, des relations séculaires avec les blancs ; le personnel restreint nécessite une plus grande dissémination des établissements, enfin; le but principal poursuivi est la mise en valeur du sol et de ses produits, le service des communications devenant ici secondaire.

L'occupation des districts se résume donc en quelques stations importantes le plus souvent agricoles et militaires, ayant un personnel

nombreux, commandé par des blancs. Ces stations sont établies dans les centres les plus populeux et les plus fertiles et sont complétées par un certain nombre de postes secondaires fondés sur les rives des cours d'eau navigables qui traversent les districts. Ces derniers postes, de quelques hommes, font respecter les lois de l'Etat, construisent des maisons pour les voyageurs de passage, font des plantations, des dépôts de bois pour les steamers, etc.

Chaque district possède au moins un vapeur.

District du Stanley-Pool. — Il se rattache au groupe du Moyen-Congo par sa région occidentale où le chemin de fer inachevé force encore à pratiquer le portage.

Léopoldville occupe sur le Haut-Congo la même situation que Matadi sur le bas-fleuve. C'est à la fois un port fluvial important, tête de ligne de la navigation sur le Haut-Congo et future station du chemin de fer — et un centre agricole d'un certain avenir.

La station est bâtie sur une terrasse coupée dans le flanc d'une colline. Ses nombreuses constructions sont entourées de cultures (30 hectares dont 10.000 caféiers). A la rive se trouvent d'importants chantiers navals, trois coulisses pour réparer les vapeurs, une scierie à vapeur, une briqueterie, etc.

Kinshassa est un camp d'instruction bien construit et entouré de vastes cultures (16.000 caféiers).

Bolobo est le siège d'un camp analogue et d'un poste situé un peu en aval, au milieu des puissantes tribus Bayanshis.

Postes secondaires : Dolo, port fluvial bien abrité, furur terminus du chemin de fer ; *Lukolela* chantiers de sciage et de constructions navales ; *Bokala*, centre de culture sur le Kassaï (1) ; *Kwamouth* poste douanier ; Tampa, Lemba, postes de transit ou de recrutement de porteurs.

Le district du Kwango a pour chef-lieu *Popocabacca*, bâtie sur la rivière Kwango.

Postes secondaires : *Muéné-Kundi* terminus des communications fluviales avec le Congo ; *Muéné-N'Dinga*, Kingunchi, Kassongo-Lunda, Chûtes François-Joseph, Tumba-Many.

District du lac Léopold II. — L'influence de l'Etat limitée jusqu'en ces dernières années aux postes de *Malépié* et de *Tollos* a pris récemment une grande extension.

District du Lualaba-Kassaï. — Les postes de l'Etat sont presque tous établis dans la partie centrale du district, habitée par les puissants Basange et Bachilange. Les rives du haut-Kassaï, pas plus que les plaines du plateau de Lunda ne sont occupées jusqu'ici.

Lusambo, chef-lieu du district, est une vaste station agricole et militaire sur la rive droite de Sankuru.

(1) Placé sous les ordres de Rachid, un des chefs arabes battus en 1893.

La station comprend des habitations et de vastes magasins disposés en réduit fortifié. La valeur de Lusambo, comme celle de Basoko a considérablement diminué avec la chûte des Arabes, mais son importance économique s'est accrue d'autant.

Luluabourg est bâti au milieu d'une population intelligente et laborieuse dans un pays salubre et riche.

Les nombreux bâtiments de la station sont construits sur une colline de la rive gauche de la Lulua. Ils sont entourés de grandes cultures et de pâturages où l'on élève du gros bétail.

Postes secondaires. — *Lucbo* sur la Lulua, *Maï Munéné* sur le Kassaï, *Lubué* au confluent du Loangé, *Mukaboa*, *Kendelé*, etc.

D'importants comptoirs d'ivoire et de caoutchouc et de belles missions sont établis dans cette région, une des plus fertiles de l'Etat.

District de l'Equateur. — Les établissements ont été principalement fondés jusqu'ici le long du fleuve et dans la Lulongo.

Coquilhatville, chef-lieu de district, bâtie sur la rive gauche du fleuve, est une grande station commerciale et agricole, entourée de 90 hectares de culture. On remarque dans les environs plusieurs missions et factoreries.

Irebu est un camp d'instruction, siège de cultures étendues, sur l'émissaire du lac Tumba.

Postes secondaires. — *Bofiji*, *Bassankussu*, *Bolondo*, *Bombimba*, *Gombi*, *Bokotala*. Citons encore *Bikoro* sur le lac Tumba et *Ikengé* sur le Congo.

Le district des Bangala est un de ceux où l'autorité de l'Etat est le mieux assise. Après s'être fait sentir par des postes riverains du fleuve et de la Mongala, elle commence à pénétrer dans l'intérieur par les voies de terre.

Nouvelle-Anvers, chef-lieu du district, est la plus considérable des stations du haut-Congo, véritable établissement modèle, centre commercial agricole et politique de toute la région.

Les bâtiments comprennent les habitations, des ateliers, des magasins et un hôpital. Les cultures couvrent plus de 80 hectares. Dans les environs se trouvent installés un camp de soldats, une colonie scolaire, des missions et des factoreries.

Umangi est le siège d'un camp d'instruction et de belles cultures.

Postes secondaires. — *Bumba*, *Dobo*, *Umangi*, *Ekobo*, *Mobeka*, *Mongwandi*, *Gongo-Huté*, dans le bassin de la Mongala, etc.

Le district de l'Aruwimi échelonne ses postes le long de l'énorme rivière dont il porte le nom, et de son affluent la Lulu.

Le chef-lieu *Basoko*, est un grand camp retranché près du confluent de l'Aruwimi et du Congo, bâti au milieu de superbes plantations.

L'importance militaire en a grandement diminué depuis l'expulsion des arabes du Manyéma. Quoiqu'on y maintienne encore une forte garnison, c'est maintenant, un centre de cultures.

Postes secondaires : *Bambu*, *Popoïe*, *Jambuya*, sur l'Aruwimi, *Bakongolia* dans la Lulu.

Le district de l'Ubangi se divise en deux zônes : la première qui va de l'Uellé aux chûtes de Mokoangay a pour chef-lieu *Banzyville*; la seconde qui embrasse le bas-Ubangi a pour chef-lieu *Imesse.*

Le poste de *Banzyville* est un siège de cultures, mais comme ceux de *Zongo* et de *Mokoangay* c'est surtout un lieu de transit pour les marchandises allant vers le Bomu et d'Uellé. *Imesse* est un poste de création récente.

Autres postes : *Lengo* et *Bangasso,* belles stations construites sur le Bomu, Bazingu, Kambo, Jakoma, etc.

DISTRICTS D'OCCUPATION MILITAIRE.

L'influence de l'Etat revèt dans ces districts une forme nouvelle, différant sensiblement de la précédente. Sans que son autorité s'y voie contestée, l'état de trouble dans lequel la région a été plongée ou l'éventualité d'une invasion, exige une forte occupation militaire. Celle-ci varie selon les cas. Dans l'Uellé nous la voyons basée sur un système de stations fortement retranchées et solidement occupées par des troupes et du canon, prêtes à recevoir le choc éventuel des Madhistes venant du nord. Il y a fonctionné aussi un autre rouage, celui des *résidents*, officiers détachés auprès des puissants chefs Asandés pour veiller à ce que leurs actes restent favorables à la politique européenne.

Dans la partie septentrionale du district des Stanley-Falls au contraire, aussitôt la guerre terminée, l'œuvre de pacification s'est faite en replaçant la plupart des Arabes désarmés à la tête de leurs anciennes propriétés, qu'ils régissent sous le contrôle de l'Etat. A côté d'un ou deux centres importants, il existe des postes de soldats réguliers, bien armés, commandés par des européens et destinés à réprimer toute tentative de révolte de la part des nègres arabisés. Tous les mois ou tous les trois mois, selon les distances, les Arabes et les chefs qui leur sont soumis sont tenus de se présenter dans ces postes où l'on statue sur toutes les plaintes et demandes qui sont produites.

Le district de l'Uellé comprend : 1° la *zône Rubi-Uellé* ;

2° La zône *Uerré-Bomu* ;

3° la zône *Makua-Makrakra.*

La ligne de l'Uellé est défendue par les quatre stations fortifiées de *Djabbir*, *Uerré*, *Nyangara* et *Dungu* qui défendent le passage de la rivière.

La plus exposée de ces places, Dungu est bâtie au confluent de la Dungu et de l'Uellé dans une position inexpugnable ; elle est occupée par une forte garnison et entourée, comme les autres d'ailleurs, de belles cultures.

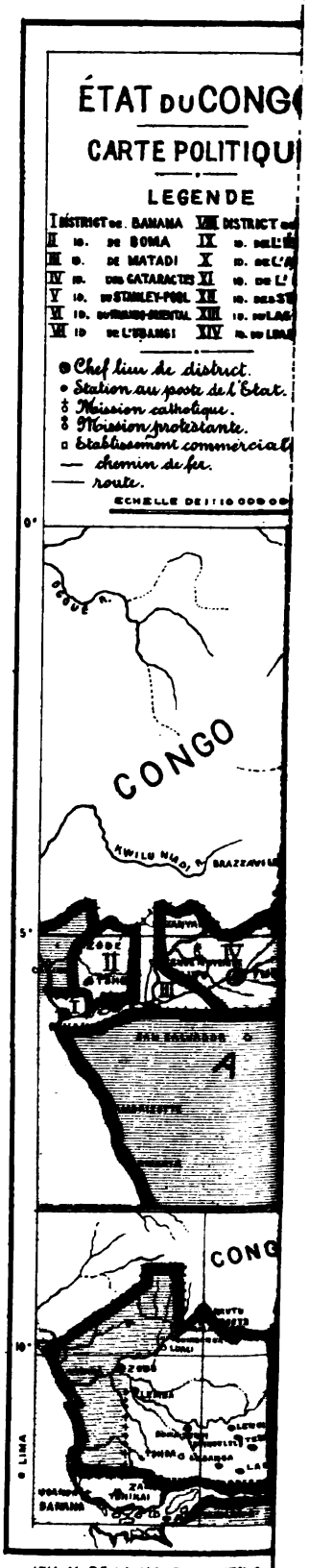

LITH. M. DE LA HAYE. ANVERS

La défense du district est complétée par le camp de *Kabassidu*, près de Dungu. D'autres postes assurent l'occupation effective de la région et les communications. Ce sont :

Ibembo, chef lieu du district, station de transit et terminus de la navigabilité du Rubi ; *Enguetra* dans le bassin du Rubi ; Nangua, *Bima*, *Bomokandi*, *Amadis*, Pokko, Surunga, Gumbali, etc. sur l'Uellé ou ses affluents.

Le district des Stanley-Falls, le plus vaste de l'Etat, se répartit en cinq zônes, celles des *Stanley-Falls*, de l'*Ituri*, de *Ponthierville*, du *Manyéma*, et de *l'Urua-Katanga*.

Les quatre premières zônes sont occupées d'après les principes exposés plus haut.

La cinquième ne comprend qu'un poste de blanc dont l'action est complété par de petits postes de soldats placés en divers endroits.

La station des *Stanley-Falls*, chef-lieu du district, est le siège de plusieurs factoreries et de grandes plantations situées sur les deux rives du fleuve.

Citons parmi les autres postes principaux : *Ponthierville* et *Nyangwé* sur le Lualaba, *Kassongo* et *Kabambaré* dans le Manyéma.

Lufoï chef-lieu de la zône Urua-Katanga.

Postes secondaires : Avakubi, Kilonga-Longa, Irumu, Mukupi dans le bassin de l'Aruwimi ; Karémi sur la Semliki ; Kirundu, Riba-Riba sur le Lualaba ;

Misisi et Fundi-Sadi sur l'Elila ;

Lubenga, Mpala, Baudouinville et Moliro sur le Tanganika ;

Lualiwta et Lubuga dans le bassin du Lac Kivu et de la Rufidji ;

Mpueto et divers petits postes dans la partie sud du district.

La majeure partie des établissements de l'intérieur des terres dans l'ancienne région arabe, sont des centres d'exploitation agricole repris aux marchands d'esclaves, les autres sont des postes politiques ou de transit.

CONCLUSIONS

Colonie sans métropole — du moins officielle — l'Etat du Congo, né il y a 12 ans à peine, a créé et développé avec une rapidité et une sûreté vraiment extraordinaires, toute son organisation politique et administrative.

Dans l'établissement du gouvernement central comme dans celui des districts, dans l'organisation de la justice comme dans celle de l'administration, dans la création des services strictement nécessaires comme

dans la nette délimitation de leurs attributions, dans la reconnaissance du pouvoir des grands chefs comme dans le recrutement indigène d'une puissante force armée, on remarque la constante préoccupation d'adapter pratiquement aux lieux et aux hommes un système gouvernemental simple, réalisant le maximum d'effets avec le minimum d'efforts, on reconnaît l'œuvre d'une volonté unique, ayant un but bien déterminé : édicter les lois les plus favorables à l'élèvement moral et à l'élèvement matériel du pays et les faire respecter par tous dans toute l'étendue du territoire.

C'est à cette unité de direction, à cette impulsion toujours parallèle à elle-même, qu'il faut attribuer les énormes progrès accomplis par l'Etat dans la pacification, la mise en valeur et l'occupation effective de ses districts, beaucoup plus avancés que dans toutes les colonies voisines.

IV. — L'ENCLAVE DE LADO.

Le 12 mai 1894, l'Etat du Congo, en pourparlers depuis 1891 avec la compagnie à charte « Imperial British East African Company », signait avec celle-ci une convention par laquelle lui était cédé à bail pendant la durée du règne du roi Léopold II, les territoires situés entre la crête de partage Congo-Nil au sud, le 25° longitude est de Greenwich à l'ouest, le 10° parallèle au nord, et le Nil et le lac Albert à l'est. Mais les protestations de la France vinrent restreindre l'étendue de ce territoire, et l'action politique de l'Etat y fut définitivement arrêtée comme suit :

Territoire cédé à bail pendant le règne du roi Léopold II :

D'un point situé au sud de Mahagi sur le lac Albert, jusqu'à la ligne de faîte Congo-Nil ; celle-ci jusqu'au 30° de longitude est de Greenwich. Ce méridien jusqu'à sa rencontre avec le parallèle de 5° 30' et ce parallèle jusqu'au Nil, d'où la frontière suit le cours jusqu'au lac Albert.

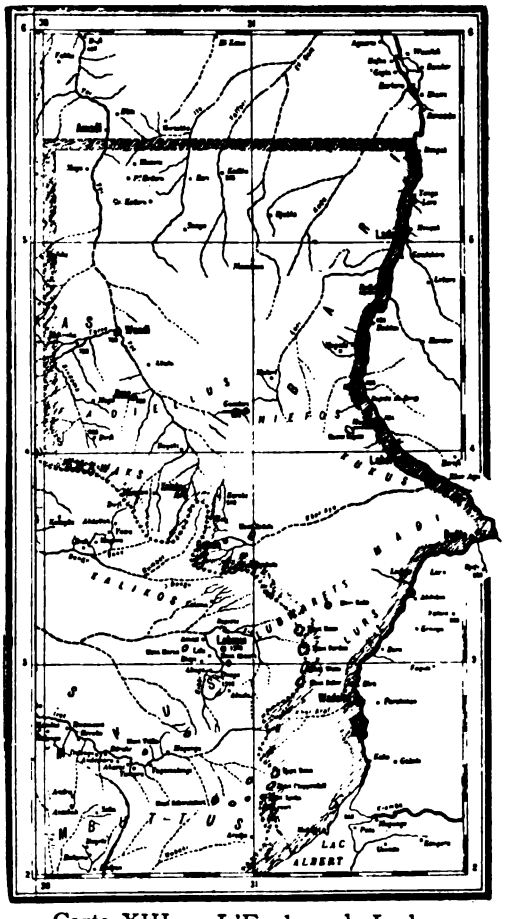

Carte XIII. — L'Enclave de Lado, d'après Wauters.

Territoire cédé à bail tant que le Congo restera Etat Indépendant ou colonie belge :

Une bande de 25 kilomètres de largeur allant de la ligne de faite Congo-Nil jusqu'au lac Albert et comprenant le port de Mahagi.

Géographie physique. — *Orographie.* — La partie orientale de la région, appartient au système de la grande crevasse centre-africaine. Nettement dessinée sur les rives du lac Albert où les montagnes tombent en pentes raides dans la dépression, elle diminue progressivement d'importance en formant les Monts Bleus et ne se signale plus au nord de Wadelaï que par de faibles reliefs. La partie sud-ouest est formée par le versant nilotique du *plateau des Niam-Niam*, qui présente le même aspect de collines isolées, décrit précédemment.

Hydrographie. — L'enclave de Lado appartient entièrement au bassin du Nil. Le lac Albert et le Nil qui forment la frontière orientale, constituent une superbe voie, navigable en tous temps aux steamers jusque Dufilé. De Dufilé à Lado le fleuve est barré par des rapides qui ne sont franchissables qu'aux hautes eaux.

Le pays est sillonné par une foule de rivières de peu d'importance, cours supérieurs des affluents du Nil ou du Bahr-el-Arab. Citons la plus importante : la rivière *Yéi*.

Ethnographie. — A part les *Makrakras*, toutes les populations appartiennent au groupe nilotique. (Voir carte ethnographique.) Jadis d'une densité assez grande, elles ont eu beaucoup à souffrir des invasions madhistes.

Aussi le pays offre-t-il maintenant de vastes parties désertes.

Les principaux peuples sont les *Makrakras*, les *Madi* et les *Bari*.

Les Makrakras. — (Voir page 81)

Les Madi sont des tribus Shilluk.

Les Bari qui occupent le nord de la région, sont remarquables autant par leur taille et leur force que par leur démarche fière.

Leurs villages, dispersés dans la savane, sont propres et bien construits.

On retrouve chez eux les petits greniers circulaires où ils abritent les provisions.

La principale occupation des Bari est la culture des champs de millet et l'élevage sur une grande échelle de bœufs de petite taille.

Mais ce sont aussi de redoutables guerriers qui ont la réputation d'être les plus braves des riverains du Nil.

Géographie politique. — Administrativement, l'enclave de Lado fait partie de la zône des Makrakras, *district de l'Uellé*. D'après la convention anglo-congolaise, il doit être fait usage dans le territoire cédé à bail, d'un pavillon spécial.

Elle est en ce moment le théâtre des opérations d'une importante expédition partie des Stanley-Falls avec mission d'occuper la province

et de l'organiser défensivement, de façon à prolonger la ligne de défense de l'Uellé, de Dongu jusqu'au Nil.

Les stations et postes fondés jusqu'ici sont : *Vatako*, *Rimo*, *Wandi*, *Gumbiri* sur les routes allant au Nil ; *Dufilé*, *Labore*, *Muggi*, *Redjaf* et *Lado* sur le fleuve.

Géographie économique. — Les ravages continuels des Madhistes dans ces dernières années ont dévasté la région, surtout dans sa partie septentrionale, où, comme nous l'avons dit, de vastes espaces ne portent plus trace ni d'habitant, ni de culture. Mais l'ère de calme qui s'ouvrira d'ici peu, permettra à la vaillante population de refaire ses plantations pour l'époque où la voie du Nil devenant ouverte, permettra de mettre en valeur ces territoires.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

GÉNÉRALITÉS.

Le but essentiel de toute entreprise coloniale est l'amélioration des conditions économiques de la métropole par la *création de débouchés* nouveaux pour ses produits et ses nationaux et par l'*exploitation des richesses* de la colonie.

Cette exploitation doit-elle encore, comme la fondation, être l'œuvre du gouvernement ou être abandonnée entièrement aux colons? Sans aucun doute la colonie est faite pour être mise en valeur par l'initiative privée, capable d'en tirer tous les produits commerçables, car les opérations faites dans un but purement lucratif seront plus fructueuses que celles que l'Etat pourrait faire. Il est désirable d'y voir à côté des simples particuliers, à côté de petits établissements indépendants, de grandes sociétés commerciales, de puissantes compagnies industrielles ou agricoles capables par leur solidité, de résister à une crise passagère. Mais dans certains cas cependant, lorsqu'une industrie pouvant devenir une source de richesses futures pour le pays, se présente dans des conditions trop onéreuses au début pour que l'initiative privée puisse l'établir, l'Etat a le devoir de l'organiser à son compte, d'en prendre les charges et les risques, quitte ensuite à en bénéficier directement en la continuant et indirectement en en facilitant la propagation parmi les colons.

Quelle est la politique économique que doit suivre la métropole vis-à-vis de sa colonie?

Quelqu'en soit le genre, celle-ci a toujours besoin de capitaux. Ces derniers doivent être fournis par la métropole; parfois le colon les amène mais le plus souvent ces capitaux sont insuffisants; la création d'établissements de crédit s'impose alors. Comme le crédit ne se commande pas, la loi ne peut faire sentir son influence qu'en donnant

confiance aux capitalistes, par l'organisation simple, claire et sûre des contrats de gages ou de contrats analogues. Plus les droits du créancier sont certains, plus il sera disposé à prêter ses capitaux pour la création des entreprises qui se feront dans le pays.

En matière commerciale, cette politique doit plus que jamais être libre-échangiste. Il faut fournir à la colonie le moyen d'accomplir ses transactions le plus facilement, le plus économiquement, le plus fructueusement possible, et laisser ensuite à son activité et à son initiative, toute liberté. On a voulu jadis, par un faux calcul, être protectionniste pour profiter de la colonie. C'était une erreur. Si sur certains produits l'industrie nationale n'est pas à même de lutter avec l'étranger, si donc elle ne recueille pas de bénéfice immédiat de l'entreprise, les colons, eux, qui sont en majorité des nationaux, (comme le commerce, le colon suit le pavillon) en profiteront. Or, qu'importe au pays que ce soit ses industriels ou ses colons que la colonisation enrichisse? Les uns et les autres ne communiquent-ils pas la richesse à la métropole en venant y dépenser leur fortune?

En résumé, la politique économique de la métropole doit se prévaloir d'un principe permanent: Il faut fournir largement à la colonie les instruments de travail qui peuvent lui donner la richesse et, cela fait, la réglementer le moins possible. (1)

C'est en se conformant constamment à ce principe qu'elle pourra amener l'établissement qu'elle a créé à une situation économique florissante, qui sera la meilleure justification de sa fondation.

L'étude de la *géographie économique* de l'Etat du Congo nous permettra d'examiner si ce pays renferme les éléments de richesse indispensables, pour que leur gérance d'après les règles que nous venons d'exposer, ait de chances de succès.

Nous étudierons successivement les produits créés par la nature et exploités par le travail humain. c'est-à-dire : l'*agriculture*, l'*industrie* et le *commerce*.

---

(1) D'après Joseph Chailley-Bert, *Dictionnaire d'économie politique*.

I. — AGRICULTURE.

L'agriculture constitue, plus encore dans les colonies que dans les pays métropolitains, la véritable richesse d'un état. Ne permettant pas, comme certaines industries, les fortunes extraordinairement rapides, elle n'attire pas une foule d'aventuriers quittant le pays dès qu'ils ont atteint leur but ; mais par les connaissances qu'elle nécessite, par le capital et le temps qu'elle exige, elle appelle les colons sérieux, les forçant à se fixer sur les lieux mêmes et finalement à s'y établir.

L'agriculture d'un pays dépend de la *nature du sol* et du genre de *climat.* Elle embrasse non seulement la *culture* des plantes mais aussi l'exploitation des produits végétaux et animaux et l'*élevage* des animaux domestiques, sans lequel il n'y a point d'exploitation agricole possible.

Nous diviserons donc l'étude de l'agriculture en quatre parties :

1° *Nature du sol et climat ;*
2° *Culture des plantes ;*
3e *Exploitation des produits végétaux et animaux ;*
4e *Elevage des animaux.*

I. — NATURE DU SOL ET CLIMAT.

Composition de la terre arable. — La terre arable est formée de deux éléments :

1° *l'humus* formé des débris végétaux et animaux, qui tombés sur le sol, s'y sont décomposés ;

2° *les matières minérales*, produites par la désagrégation des roches sous-jascentes. Trois corps dominent dans la composition de ces matières minérales : a) *l'argile* qui contient l'alumine ; b) *le sable* qui contient la silice ; c) *le calcaire.*

Le mélange intime et bien proportionné de ces trois éléments forme une terre de bonne qualité, convenant à toutes les cultures. La prédominance de l'un d'eux sur les autres donne selon le cas des terres argileuses, sablonneuses ou calcareuses, chacune d'elles se prêtant à certaines cultures spéciales. Enfin l'excès d'un de ces éléments peut rendre la terre impropre à toute culture.

Nature du sol. — Si l'on jette un regard sur la carte géologique du Congo (voir carte II), on voit que toute la ceinture de la cuve congolienne, de même que quelques massifs intérieurs, est formée par un ensemble de massifs paléozoïques ou granitiques. La désagrégation de ces terrains, par l'influence atmosphérique, ne donne que du sable et de l'argile. Là où l'humus est insuffisant comme à l'extrême frontière sud du bassin du Congo par exemple, ils sont improductifs, faute de calcaire. Dans cette cuve, avons nous vu, sont venus se déposer des sédiments, bancs de grés rouge (brun), de grés blanc (bleu) et de calcaires, terrains poreux, tantôt stériles lorsque l'argile est absente, comme au plateau de la Manika, tantôt couverts de vastes plaines herbues comme sur les monts Kundelungu.

C'est dans ces sédiments surtout, ainsi qu'en quelques endroits de la ceinture paléozoïque, que se creusèrent les vallées supérieures du Congo et de ses affluents, qui, arrachant aux terres granitiques leur sable et leur argile, aux calcaires leur chaux, formèrent dans la grande mer intérieure et dans les lacs secondaires des dépôts d'alluvions (jaune) d'une exceptionnelle fertilité.

C'est ainsi que se créèrent les grandes plaines de la Lufira, constituées par un sol argilo-calcareux, la longue et large vallée du Haut Lualaba couvertes d'un épais humus noir extrêmement fertile ; les vallées des affluents du Tanganika, les plaines de la Rutshuru et de la Semliki sur le haut-Nil ; les vallées de l'Inkissi et du Kwilu dans les monts de Cristal.

Quant aux alluvions de la grande mer, elles se composent d'un immense dépôt argilo-sableux fortement imprégné de minerai de fer et reposant sur un lit de gravier et de cailloux roulés, dépôt ne s'étendant pas seulement sur la partie teintée en jaune sur notre carte, mais encore sur toute la région congolaise des monts de cristal, sur le plateau de Bangu et au nord du fleuve par exemple. Selon les couches que le dépôt laisse affleurer, la nature du sol superficiel est sablonneuse ou argileuse.

On retrouve des alluvions récentes dans la région côtière, le long des rives de l'estuaire du fleuve et dans la vallée du Shiloango.

En résumé, toute l'immense région centrale est argilo-sableuse. Couverte d'épaisses couches d'humus, surtout près des rivières, elle se

travaille et s'irrigue facilement. Les riches pays de l'Ubangi-Uellé sont aussi argilo-sableux, de même, semble-t-il, que ceux qui se relèvent du Lualaba vers la grande crevasse. Les fertiles terrains du Tanganika sont argilo-calcareux. Les abords du moyen Lomami sont argileux, devenant sablonneux plus au sud. La région relativement pauvre du Kwango est franchement sablonneuse. Enfin, le Katanga est généralement fertile, sauf sur les hauts plateaux des Mitumba ou de l'extrême sud où la nature du sol et la rareté des pluies arrêtent la végétation.

Climat. — Le Congo, situé entièrement dans la zône torride, présente des températures réparties assez uniformément sur la plus grande partie de son territoire. La seule cause qui puisse amener dès lors un si grand contraste dans la répartition de sa flore, et créer à côté d'une immense et puissante forêt une vaste savane parsemée à peine de quelques arbres, ne peut donc résider que dans le régime des pluies.

Celui-ci, nous l'avons vu, est en effet absolument distinct dans la zône tropicale et dans la zône équatoriale (de 5° lat. nord à 5° latit. sud). Alors que dans la première, l'absence de l'anneau nuageux laisse pendant de longs mois le pays sans une goutte d'eau, la seconde au contraire est arrosée par des averses réparties sur toute l'année.

Cette longue saison sèche qui se fait sentir dans la savane y rend la croissance de toute espèce ligneuse presqu'impossible et rend difficile. par le fait même, la culture de certains groupes de plantes (le café et le cacao par exemple). Par contre certains autres végétaux exigent une période de repos, hiver ou saison sèche et s'accomodent dès lors fort bien du *climat de la savane.*

Dans la zône équatoriale, les pluies ininterrompues ne laissent aux espèces aucun répit et, tombant sur un sol fertile déjà abondamment irrigué, provoquent une exubérance extraordinaire de la végétation que la beauté de la forêt rend suffisamment appréciable. Le *climat de la forêt* est celui des grandes cultures de rapport, du café, du cacao, de la canne à sucre, etc.

II. — CULTURE DES PLANTES.

Le Congo est une colonie de plantations.

Cette définition dit assez l'importance que la culture des plantes y a prise et y prendra de plus en plus.

Mais une colonie de ce genre doit avant tout donner des produits destinés à l'exportation; les *cultures industrielles* ou de rapport doivent donc y figurer en première ligne. Comme d'autre part les exploitations agricoles

nécessitent un personnel nombreux, européen et de couleur, la nécessité de *cultures alimentaires* s'impose, afin de diminuer le prix de la main d'œuvre. Cette dernière, outre les conditions indispensables de fertilité et de climat, est de la plus haute importance pour cultiver dans des conditions rémunératrices. Existe-t-elle au Congo? Sans aucun doute.

L'ethnographie nous a appris combien les populations denses (voir carte VIII) du haut fleuve sont vaillantes et actives. Quoiqu'encore peu habituées au travail régulier, elles sont déjà pour les colons, des auxiliaires précieux et cette situation ne fera que s'améliorer dans l'avenir. Pauvres en produits européens, pour lesquels elles ont un goût prononcé, elles sont prêtes aux plus durs labeurs pour s'en procurer et offrent ainsi leurs services dans des conditions excessives de bon marché.

Une journée de travailleur revient à 10 ou 20 cent. par jour dans le Manyéma, 10 centimes aux environs de Luebo (1); 25 centimes à l'Equateur et 20 centimes dans le Mayombe.

Dans ces conditions, jouissant d'un climat absolument approprié aux cultures tropicales de rapport, d'un sol d'une fertilité extrême, d'une main-d'œuvre abondante et des moins onéreuses qui puissent se rencontrer au monde, de communications faciles enfin, le succès des plantations se présente sous un jour excessivement favorable.

I° Cultures industrielles.

A. LE CAFÉ.

Le plus productif des produits cultivés du Congo est le café. Par sa culture relativement facile, sa préparation simple, sa facilité d'écoulement à des prix rémunérateurs, il offre au colon plus d'avantages que n'importe quelle autre plante.

Espèces. — Les espèces qui semblent le mieux convenir au Congo sont le *caféier de Libéria* et celui *du Sankuru*.

Le caféier de Libéria est l'espèce des plaines de faible altitude situées dans la zône équatoriale ; il croît avec vigueur dans la terre jaune, latéritique si répandue au Congo, ainsi que dans les sols sablonneux dans lesquels l'humus abondant va jusqu'au moins à 50 centimètres de profondeur. C'est un arbre atteignant parfois 10 mètres de hauteur, aux feuilles, aux fleurs et aux fruits relativement grands. Il existe à l'état natif sur le Lualaba.

Le caféier du Sankuru croît à l'état naturel dans les régions sablonneuses du Sankuru et du Lomami. Il convient donc pour les planta-

(1) Pr Laurent.

tions à y établir, quand la couche d'humus est trop faible pour y faire croître l'espèce précédente. C'est un arbrisseau vigoureux, à larges feuilles, donnant des grains petits mais de qualité supérieure au café de Libéria. Il ressemble au Moka.

Le caféier de l'Ubangi, très répandu dans les parties humides des régions de l'Ubangi-Uellé et du Bomu, atteint deux mètres de hauteur. Les graines, petites et rondes, rappellent le Libéria.

Le caféier d'Arabie acclimaté dans le bas Congo, ne semble guère y convenir. C'est l'espèce des régions situées à une assez grande distance de l'Equateur ou à des altitudes assez élevées. Planté dans la région équatoriale, il végète vigoureusement pendant un an ou deux, fleurit et fructifie en abondance mais bientôt épuisé il dépérit.

Le caféier de Kwango est une petite espèce importée de l'Angola.

Régions favorables. — D'une façon générale, la grande forêt se prête le mieux à la culture du café. Non seulement c'est elle qui présente le plus souvent un sol convenable, mais encore elle offre par un défrichement partiel, un abri aux plants pendant les premières années.

D'autre part, les pluies qui y tombent presque sans interruption, donnent aux cultures une humidité indispensable.

Les plantations faites dans les terrains dénudés de la savane, au contraire, voient la végétation aisément souffrir du climat ; elle devient malade, se dessèche et reste peu productive en qualité comme en quantité.

La région qui paraît convenir le mieux est l'immense territoire du Congo central qui s'étend du confluent de l'Ubangi à Riba-Riba. Les autres régions forestières, quoique pouvant convenir aussi, ne seront probablement d'ici longtemps que des centres secondaires de culture.

Centres de Culture — La culture du café a été tentée dans presque toutes les stations de l'Etat, avec des succès divers qui ont permis de déterminer les contrées où les plantations peuvent se faire sur une grande échelle. A la suite du gouvernement sont venus les particuliers, établissements commerciaux et missions qui s'en occupent accessoirement. Enfin dans certains districts on en a propagé la culture chez les chefs indigènes, auxquels on a remis des graines et des jeunes plants.

Actuellement plus de 200.000 plants de caféier, couvrant près de 200 hectares et qui produiront sous peu 300 tonnes de café par an sont en culture. Il faut y joindre 300.000 caféiers de plus d'un an et 1 million en pépinière.

De ce million et demi de plants, la plus grande partie se trouve dans les districts de l'Equateur, de Bangala et des Falls.

Le district de l'Equateur qui occupe la partie centrale de la forêt équatoriale est encore peu connu. Les rives du Congo, entre la Lulongo et Lukoléla, y sont tantôt sablonneuses avec énormément d'humus, tantôt limoneuses, pauvres en humus, mais très fertiles. En aval de Lukoléla on trouve la terre jaune latéritique si favorable au café.

[illegible] du café, comprenant au total près

[illegible] *plus belles cultures de tout l'Etat*, 100
[illegible] ers en place ou en pépinières ;
[illegible] t planté 10.000 plants ;
[illegible] dix-neuf autres postes moins impor-
[illegible] la culture.

[illegible] *uwimi*, présentent les mêmes variétés
[illegible] nécessaire de faire un choix judicieux.
[illegible] plantations (38 000 plants) réparties
[illegible] e agricole de Makolo à 2 kilomètres
[illegible] nneux, elles ne donnent pas le maxi-
[illegible] sans doute plus une grande extension ;
[illegible] et dix-neuf autres postes secondaires
[illegible] edent, cultivent 30,000 caféiers.

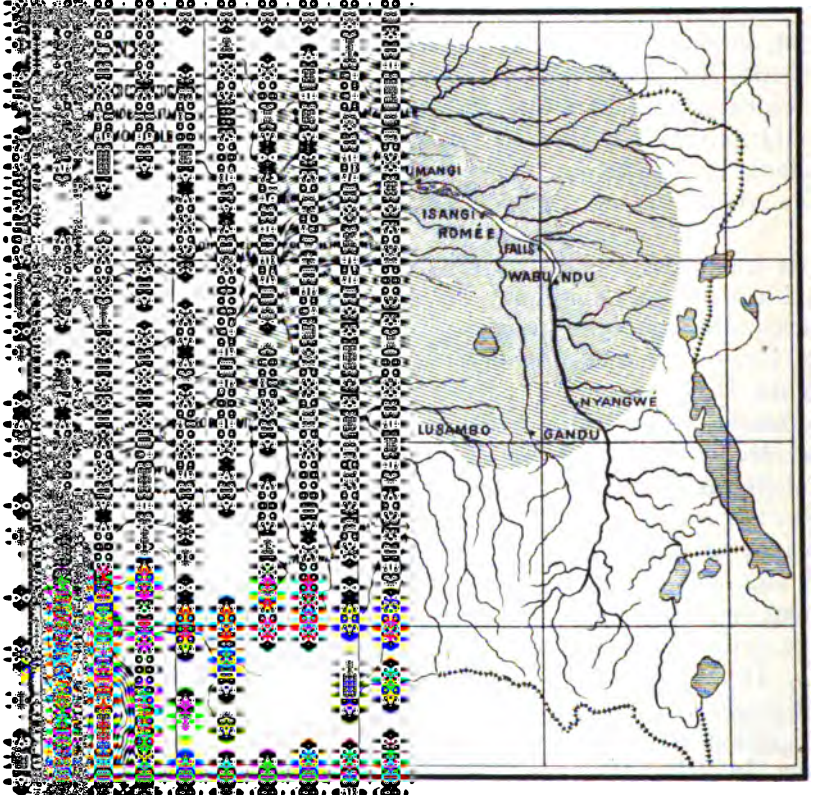

[illegible] ables à la culture du café.

[illegible] l n'existe que deux postes agricoles
[illegible] tions sont très étendues (26,000 plants
[illegible] is semblent peu susceptibles d'exten-

sion et *Isangi*, 17,000 plants. Avec les autres postes, le district possède 50,000 plants.

Le district des Stanley-Falls se divise en pays des herbes ou Manyéma, peu propre à la culture du café et pays des forêts qui s'y prête admirablement.

Dans celui-ci les rives du Lualaba sont formées d'alluvions très fertiles rejoignant des terres-basses et boisées à l'ouest, tandis qu'à l'est le sol s'accidente et devient argileux (terre jaune et rouge). Toute cette région sera incontestablement la plus riche et la plus productive de café tant par le climat et le sol que par la main d'œuvre, dont l'organisation se ressent heureusement de l'influence arabe.

Stanley-Falls est le siège de grandes cultures dont certaines en plein rapport.

Il en est de même de *Wabundu*.

Dans ce district aussi, les chefs indigènes ont été initiés à la culture du café et en ont déjà planté plusieurs dizaines d'hectares. Total 30.000 pieds.

A côté des plantations de l'Etat, se trouvent celles qu'avaient installées les Arabes. Après la conquête, l'Etat les a reprises à son compte, les faisant diriger généralement par les chefs arabisés qui sont restés dans la région. (Voir Géographie politique).

Le district du Lualaba-Kassaï est presqu'entièrement formé de savanes. La seule région septentrionale où croît la forêt est sablonneuse. Elle ne semble donc pas appelée à devenir un centre de productions du café, si ce n'est peut être plus tard par la culture de l'excellent café sauvage du Sankuru, qui se trouve dans cette partie de la forêt.

Lusambo a une plantation de caféiers de Libéria et d'un grand nombre de pieds de café du Sankuru. Total du district : 27.000.

Le district de l'Ubangi, dont la partie méridionale est dans la forêt, semble favorable au café qui y pousse à l'état sauvage en vastes champs, mais la difficulté relative des communications fera sans doute délaisser provisoirement ce district de même que celui de l'Uellé.

L'espèce cultivée à Banzyville, Jakoma, Lengo, Basingo, etc., est l'espèce indigène. Elle a le goût du Libéria. Total du district 80.000.

Des districts des cataractes, du Stanley-Pool et du Kwango, occupés surtout par la savane sablonneuse, offrant un climat à longue saison sèche, ne peuvent convenir à la grande culture du café. Celui-ci ne vient bien que dans les étroits mais fertiles terrains voisins des rivières. Le système de culture par les indigènes, que nous avons vu employé partiellement par les autres districts, remplacera sans doute complètement ici les travaux des planteurs, qui trouveront à employer ailleurs et plus

fructueusement leur activité. Kinshassa 40.000 pieds, Matadi 30.000 Léopoldville 10.000 ; Galiéma 10 000 ; Lukolela 10.000 ; Luvituku 500, etc.

Dans le *bas-Congo*, la seule partie qui lui soit favorable est le Mayombe Cette région forestière, où la saison des pluies est courte, où les brouillards sont nombreux, présente une humidité suffisante pour que la venue des plants se fasse dans de bonnes conditions. Le poste de Lengi en compte actuellement 20.000, celui de Temvo 1.100, etc. Total 37.000.

Rapport d'une plantation de café (1).

Un plant de café produit en moyenne :

	Baies fraîches		*Grains secs*
3e année	0 ou faible		
4e id.	1,700	donnant	0,240 kilogrammes
5e id.	3.700	id.	0,530 id.
6e id.	11 kilog. mûres	id.	1,550 id.
7e id.	22 id. id	id.	3,100 id.

Pour la 6e année on peut donc admettre sans crainte d'exagération 1,500 à 2 kilog. comme produit moyen de chaque pied, ce qui représente une production de 1500 à 2000 kilos par hectare (1000 plants.) Cette production dure sans doute jusqu'à la 12e et même la 15e année dans les cas les plus favorables. En supposant la grande production se maintenant jusqu'à la 12e année, chaque pied aura donné de 12 à 15 kilog. de café dont le prix peut être évalué à frs. 2,20 le kilogr. C'est donc par pied un rendement de 24 à 33 francs pour les 12 premières années de culture, soit 24.000 à 33.000 francs l'hectare ou 2000 à 2700 francs l'hectare-an.

Voyons d'autre part quels sont les frais courants de l'exploitation.

Il est encore difficile de fixer le prix de la main d'œuvre, on peut cependant l'évaluer dans les districts de Bangala et de l'Aruwimi à 25 centimes par jour. Il faut 1000 journées pour défricher le sol . . . . . frs 250
Pour l'entretien de 100 hectares : 250 travailleurs, hommes et femmes par hectare, ou 750 journées 200
450

ce qui en tenant compte des frais de défrichement, de plantation et d'entretien met le prix du café du Haut-Congo à 25 centimes au plus pour la main-d'œuvre 0,25
Frais d'administration, de direction ou surveillance, imprévu etc. . . 0,25
Transport des Falls — point au delà du centre moyen des cultures — à Anvers, lorsque le chemin de fer sera construit. 0,45
0.85

En forçant, on arrive a un prix de un franc pour le café rendu sur la place d'Anvers où il peut se vendre frs 2 à frs 2,50 le kilogr. Or une plantation de cette étendue produit à partir de la 6e année et pendant 7 ans, 150.000 kilog. par an laissant donc un bénéfice de 150.000 francs par an ou 1500 francs par hectare.

Ces chiffres ne sont pas exagérés et sont calculés sur des cultures bien comprises et bien entretenues.

(1) Prof. Laurent, *Rapport à l'Etat.*

Qualité. — « Les plus fins connaisseurs ont goûté ce café ; ils ont été unanimes à déclarer qu'il est excellent de goût et d'arôme et supérieur sous ce rapport au café Santos, sans toutefois être aussi fin et aussi fort que le café Java ou Haïti. Son goût agréable, sa bonne préparation, la grosseur de sa fève, le rend particulièrement propre au marché d'Anvers ; il entrera facilement dans la consommation du pays parce qu'il pourra concourir avec les principales sortes consommées en Belgique telles que le Java, l'Haïti, le Santos ». (Rapport de la chambre de commerce d'Anvers).

AVENIR DU CAFÉ.

L'Etat, nous l'avons dit possède plus de 500 hectares de plantations de café, dont le produit est uniquement consacré jusqu'ici à étendre les cultures. Lorsque les indigènes auront compris les profits qu'ils peuvent en retirer, lorsque les planteurs y consacreront des capitaux, des milliers d'hectares seront transformés chaque année en plantations.

Tout en effet, favorise celles-ci. Le caféier de Libéria trouve dans la grande forêt équatoriale le sol et le climat qui lui conviennent le mieux. Les maladies qui ravagent les cultures similaires de l'Inde et du Brésil n'ont pas pénétré au Congo et n'y pénétreront jamais moyennant quelques précautions. La préparation du produit n'est ni longue, ni délicate. Enfin sur les marchés civilisés la demande dépassant toujours de beaucoup l'offre, il n'y a aucune crainte de voir le marché encombré.

En attendant, avec les ressources dont l'Etat dispose, il peut planter par an de 300 à 400 hectares de caféier, dont la moitié dans la zône arabe.

En 1900, les plantations pourraient s'étendre sur 1.700 à 2.000 hectares, lesquels produiront 2.500 à 3.000 tonnes la 6e année et d'ici à un siècle, le Congo sera sans aucun doute, comme le Brésil, une grande colonie à café.

Exportation du Congo en 1896 : 830 kilog.

Production comparée : Afrique centrale anglaise, 320 tonnes.
Brésil, 290.000 id.

La Belgique a consommé en 1895, 41.000 tonnes de café.

B. LE CACAOYER.

Le cacaoyer occupe le premier rang après le café, parmi les végétaux à exploiter au Congo.

Cette plante pourra, moins encore que le café, être cultivée avec succès ailleurs que dans la grande forêt. En effet, elle exige non seule-

ment les meilleures terres argileuses, mais elle veut une situation abritée; de plus ses semences sont délicates et sa transplantation difficile.

Centres de cultures. — Le cacaoyer n'est encore beaucoup cultivé que dans les districts de l'Equateur, de Bangala et de l'Aruwimi et dans le Mayombe. La plupart des plantations, quoiqu'encore récentes, sont d'une belle venue.

Equateurville en possède 12.300 pieds; *Irebu* 15.500; *Nouvelle-Anvers* en cultive 32.500; *Umangi* 2000 pieds, 3000 autres sont disséminés dans les postes agricoles du district; *Basoko* 4000; *Stanley-Falls* 6000.

Une plantation de 1.600 cacaoyers existe à Galiéma (Stanley-Pool) mais située dans la région des pluies intermittentes, elle ne semble pas appelée à réussir.

Le poste de Temvo (Mayombe) en compte 3.600.

Rapport d'une culture de cacao — La production normale annuelle des bons cacaoyers au Congo est d'environ 1200 grammes de grains secs par plant, soit par hectare . . . . . 960 k.
à 1 fr. 30 (prix payé à Bruxelles).
Rendement d'un hectare après la 5e année . . . . 1152 fr.
Les frais de culture sont sensiblement les mêmes que ceux du café.
L'Etat du Congo possède en ce moment 88000 pieds de cacao.

Avenir du cacao. — La culture de ce produit semble moins productive que celle du café, autant par suite de son prix de vente moins élevé que par la difficulté plus grande de sa culture. Celle-ci n'en est pas moins très rémunératrice et appelée à une grande extension.

Exportation du Congo 92 kilogr.
Production comparée. — Consommation belge 2000 tonnes.
Brésil 5000 tonnes.

C. LE KOLA.

Le Kola (cola Balayi) est un arbre ressemblant au chataîgnier et pouvant atteindre 15 à 20 mètres de hauteur. En plein rapport, vers sa 10e année, il donne par an 40 à 45 kilogr de noix, qui sont un précieux produit médical.

Le Kola est répandu dans presque tout le Congo à l'état sauvage; seuls les indigènes du bas fleuve le cultivent.

Il a été exporté du Congo, en 1896, 8,687 kilogrammes de kola.

D. LE TABAC.

Les tabacs congolais sont de deux espèces:

le *Nicotiana tabacum*, grande plante atteignant jusque 4 mètres de hauteur et donnant un produit de couleur claire, mais très fort;

le Nicotiana rustica, plus petit, donnant un produit plus foncé, mais moins fort et préféré par les Européens.

A côté de ces espèces indigènes, l'Etat a introduit dans ses plantations les semences des tabacs les plus réputés ; la plupart viennent très bien, particulièrement l'espèce Richemond dont la qualité s'est encore accrue en s'acclimatant au Congo. (1)

Aire de dispersion et centres de culture. — Le tabac veut un sol sablonneux, riche en humus Il est cultivé partout par les indigènes, mais ceux-ci n'y apportent pas le moindre soin et une fois récolté, le préparent, sauf les Batékés, de façon à le rendre infumable aux Européens. Cultivé avec soin, il donne cependant un produit de bonne qualité.

Indépendamment des stations ordinaires où existent presque partout de petites cultures, des postes spéciaux ont été créés pour se livrer à la grande culture de tabac. — Ce sont ceux de *Kamba* près de Banza-Makuta dans les cataractes, *Chinganga* (12,000 pieds) de *Kaïa*, *Zobé*, *Bula-Fu* sur le Shiloango, qui semblent admirablement convenir à la grande culture ; (30,000 plants de tabac mexicain, turc, etc.)

C'est dans ces postes que l'on introduit les diverses espèces étrangères pour se livrer à des essais comparatifs.

Qualité. — Les meilleurs tabacs viennent jusqu'à ce jour de Lukungu, (semence Richemond), de l'Equateur, de l'Unionzo (cataractes) et du Mayombe. « Le Lukungu, semence Richemond, a un bouquet original » d'une suaveté sans pareille, qui le place hors de pair. » — Les tabacs congolais sont d'une grande pureté en bouche, la fumée est tonique, ne charge pas. » (2)

Avenir. — Le tabac du Congo n'ayant pas encore été l'objet d'un commerce suivi, les données manquent pour fixer le bénéfice approximatif qu'il peut laisser au planteur.

Cette culture est certaine d'atteindre plus tard un grand développement, mais le plant de tabac pour donner un bon produit, doit être soigneusement cultivé et ses feuilles exigent ensuite une manipulation délicate. Pour ces opérations il faut donc une main-d'œuvre nombreuse et instruite, qui ne pourra s'obtenir qu'à la longue et par une bonne éducation. L'Etat ici encore, tracera comme il l'a déjà fait pour les autres produits, la voie aux planteurs. Ceux-ci pourront dès lors s'occuper activement de cette culture, dont le rapport immédiat n'exige pas comme les précédents une longue période d'attente.

La Belgique importe annuellement pour 9 millions de francs de tabac.

---

(1) De Buck.

(2) De Buck, *Rapport au Roi.*

E. — LA CANNE A SUCRE.

La canne à sucre (saccharum officinarum) est une plante vivace, dont les tiges atteignent parfois la grosseur du bras et une hauteur de 4 à 5 mètres. Elle renferme une sève sucrée dont on tire par compression 15% d'un excellent sucre cristallisé.

Les espèces les plus répandues sont la *canne violette de Java* et la *canne jaune de Bourbon.*

Dispersion. — La canne à sucre est répandue dans tout le Haut-Congo, particulièrement dans les endroits humides, bien arrosés, où elle croît soit à l'état sauvage, soit cultivée par les indigènes qui la mâchent ou en font du vin de canne.

La culture de la canne a été essayée dans plusieurs stations, Bangala, Stanley-Falls, etc. avec le plus grand succès.

Rapport. — La canne est d'une culture très facile et d'un bon rapport. Elle produit en moyenne par hectare 50 tonnes de jus, donnant 3 tonnes de sucre de première qualité.

On tire de la mélasse le *Rhum.*

Avenir. — Cette culture se présente sous un jour très favorable. Mais il est permis de se demander si elle prendra une grande extension parce que, comme tous les pays sucriers, les Belges n'encourageront sans doute pas l'industrie sucrière dans leur colonie.

F. — PLANTES TEXTILES.

Les plantes textiles du Congo sont très nombreuses Les principales sont : le *coton*, la *ramie*, la *fibre de raphia* et le *chanvre.*

Les cotonniers du Congo sont le *gossypium animalum* et les cotonniers herbacés et arborescents, qui trouvent dans le pays des conditions extrêmement favorables à leur développement.

Cette plante existe au Congo à l'état sauvage et cultivé, dans le Manyéma où elle couvre la savane, dans les régions au nord du Bomu où elle est dispersée sur de vastes espaces et dans le Bas-Congo, la région des cataractes et le Kassaï. Le coton, de l'espèce « courte-soie » en est excellent, mais n'a pas encore été exporté jusqu'ici. Les variétés cotonnières pourront encore être améliorées par la suite.

La consommation cotonnière de la Belgique était en 1893, de 35,000 tonnes.

La ramie est une ortie vivace, ressemblant un peu au chanvre, mais atteignant sous les climats humides et chauds des tropiques, 2 à 4 mètres

de hauteur. Pouvant fournir jusqu'à 6 récoltes par an, c'est un végétal des plus précieux par la qualité du textile qu'il fournit, plus élastique que le lin et le chanvre et incorruptible dans l'eau. L'espèce *urtica nivea*, importée au nombre de *30* plants à Boma en 1896, a réussi au delà de toute espérance, au point d'avoir produit à l'heure qu'il est près de *10,000* plants. Ce résultat dit assez la vitalité de cette plante qui pousse comme de la mauvaise herbe dans tous les terrains un peu fertiles et humides.

La ramie, quoique ne se décortiquant pas encore facilement, est appelée à prendre une grande importance dans l'industrie textile.

Le raphia vinifera, palmier donnant des feuilles fibreuses, est répandu d'une façon générale dans toute la forêt équatoriale. Il abonde surtout dans les forêts du Haut-Congo, du Lualaba, de l'Aruwimi et du Kassaï. Il fournit des fibres employées dans la brosserie.

Le chanvre est au Congo une herbe de plusieurs mètres de hauteur, analogue au chanvre d'Europe, mais donnant une fibre de moins de valeur. Il y croît à l'état sauvage et à l'état cultivé, surtout dans les districts du Kassaï et du Sankuru où les indigènes le fument avec passion.

Cette plante exige une bonne terre d'alluvions épaisses, riche en humus.

Le Piassava, fibre dure, très employée dans la brosserie est fourni par le palmier *Attalea funifera*. C'est un textile de rapport, valant 300 fr. la tonne.

A ces plantes s'en ajoutent d'autres, parmi lesquelles nous citerons : le *borassus*, l'*agave*, l'*élaïs*, le *baobab*, le *papyrus*, le *cocotier*, etc., toutes venant très-bien au Congo.

Avenir. — Les textiles n'ont pas encore été commercialement exportés en Belgique. On peut cependant prédire avec certitude à deux d'entre eux un brillant avenir. Au coton d'abord, qui avec l'arachide sert à mettre la savane en valeur. Ce coton, la Belgique en a besoin ; elle en importe chaque année 85,000 tonnes dont 35,000 pour ses nombreuses filatures, et lorsque la culture cotonnière aura été organisée au Congo, il est hors de doute que c'est là qu'elle ira chercher cet important produit. A la ramie ensuite, à ce nouveau produit qui vient seulement d'entrer dans la vie industrielle, mais qui y créera de profondes modifications. Les autres textiles, sans devoir renoncer à une certaine importance, n'atteindront pas le développement des 2 premiers.

G. — PLANTES OLÉAGINEUSES.

L'Elaïs. — *Le palmier élaïs* (élaïs guineensis) ou palmier à huile est un arbre pouvant atteindre 25 à 30 mètres de hauteur. Il est couronné par une vaste touffe de feuilles et porte des grappes ou régime de fruits d'une longueur de 0.80 à 1 mètre et pesant de 30 à 40 kilogrammes.

Les régimes contiennent de 3 à 400 amandes formées d'une partie charnue et d'un noyau. De la partie charnue on retire une huile prenant en Europe la consistance du beurre et se composant d'oléine et de palmitine. Cette huile est utilisée dans l'industrie pour la fabrication du savon et des bougies et le graissage des machines.

Le noyau ou « coconot » fournit une huile comestible de qualité supérieure.

Aire de dispersion et centres de cultures. — Le palmier élaïs croît spontanément au Congo en quantité considérable ; son habitat naturel est limité à peu près au nord par le 5° parallèle et au sud par le 10° parallèle sud.

Toute la région forestière tropicale semble lui convenir, seule l'altitude paraît arrêter sa croissance. Il semble préférer les sols sablonneux et est d'une plus belle venue dans la forêt que dans la savane. Presque tous les villages indigènes, aussi bien du haut que du bas Congo, en font des plantations plus ou moins importantes.

Districts du Bas-Congo. — La presque totalité de l'huile de palme exportée actuellement du Congo provient des districts de Banana et de Boma, où le palmier existe dans toute la forêt du Mayombe et des îles du Bas-fleuve. Les indigènes, parfaitement au courant de sa valeur, se livrent à une exploitation régulière.

Les districts du Haut-Congo sont provisoirement moins productifs, l'insuffisance des communications dans la région des cataractes empêchant l'exportation. L'élaïs y abonde cependant ; on le trouve dans les ravins boisés des districts des cataractes, du Stanley-Pool et du Kwango, plus rare vers le lac Léopold II et le bas-Kassaï, dans les districts des Bangalas, de l'Equateur, de l'Aruwimi et surtout des Stanley-Falls.

Entre le Lomami et le Sankuru on peut en voir d'anciennes plantations indigènes comptant jusque 50.000 pieds.

Rapport. — La culture de l'élaïs se borne à planter et à émonder superficiellement le palmier tous les ans. La main d'œuvre est donc presque nulle.

Un jeune pied commence à produire au bout de la cinquième année, rapportant environ 5 francs par an.

Si on abandonne la culture aux indigènes, ceux-ci livrent leurs produits au prix de 17 francs pour l'huile et 10 francs pour les noix, les 100 kilos La valeur à Anvers en est, actuellement, de : huile, 43 fr. 50 ; noix, 28 francs les 100 kilos.

Avenir. — L'Etat du Congo a exporté en 1896, 1481 tonnes d'huile de palme et 4574 tonnes de noix palmistes.

L'élaïs est appelé aussi à devenir un des grands objets de transaction de la colonie.

Les quantités considérables que fournit la zône maritime permettent de prévoir l'immense développement que prendra ce commerce avec l'achèvement du chemin de fer.

Mais la culture de la plante est trop facile pour qu'elle doive être l'objet de plantations par des Européens. Le rôle de ceux-ci sera plutôt d'abandonner

la culture aux indigènes et de transformer sur place leurs produits en huile, qu'ils vendront à des prix extrêmement rémunérateurs.

Les fabriques belges utilisent annuellement 10.000 tonnes d'huile de palmes provenant des Indes Anglaises.

L'arachide est une petite papillonacée de 30 à 40 centimètres de hauteur, qui fructifie 2 ou 3 fois par an. Ce fruit, qui pousse sous le sol et a la forme d'une gousse allongée renfermant deux ou trois semences de la grosseur d'une noisette, donne 45 % de son poids d'une huile comestible excellente, dont on se sert pour falsifier l'huile d'olive. L'huile d'arachide se prête aussi à l'éclairage, à la savonnerie etc. Le tourteau d'arachides, résidu de la fabrication, fournit un bon engrais et une nourriture de bonne qualité pour le bétail.

Centres de culture. — L'arachide veut un sol sablonneux, léger, aussi partout où règne la savane, le terrain lui convient admirablement.

Districts du Bas-Congo. — Presque toutes les arachides exportées du Congo proviennent de la région maritime, où les indigènes les cultivent en assez grandes quantités.

Districts du Haut-Congo. — Pour les raisons données déjà pour l'élaïs, ces districts n'ont pu encore prendre part à l'exportation de l'arachide qui forme une des richesses de nombre d'entre eux. Citons parmi les principaux ceux des cataractes (surtout dans la région Manyanga-nord), du Stanley-Pool, du Kwango et du lac Léopold II, où les cultures indigènes donnent d'abondantes récoltes. Viennent ensuite les districts du Kassaï, du Lualaba et des Stanley-Falls.

Rapport. — L'arachide du Congo ne nécessite comme culture que le simple grattage d'un sol pauvre, sur lequel on jette ensuite les graines au hasard. La récolte est énorme ; elle varie de 80 à 100 hectolitres à l'hectare. L'arachide vaut en Europe environ 300 francs la tonne.

Avenir. — L'arachide, très employée dans la parfumerie et comme succédané de l'huile d'olive, est encore une plante du plus grand avenir pour le Congo. Elle présente en effet l'immense avantage de mettre en valeur les terres qui sont impropres à presque toutes les autres cultures. Mais, comme l'élaïs, l'arachide doit être abandonnée à l'indigène, qui la produit déjà d'ailleurs sur une grande échelle. Grâce à des tarifs de faveur, le commerçant pourra aller la chercher dans le Haut-Congo et l'amener sur les marchés européens, où elle fait l'objet d'un commerce des plus florissants.

L'Etat du Congo a exporté en 1896, 1875 kilog. d'arachides. (1).

Le panza (pantaclethra), bel arbre à grandes gousses renfermant de grosses graines oléagineuses, croît avec abondance dans toute la région forestière de l'Etat. Cette plante convient fort bien pour ombrager les jeunes

(1) **Marseille est le principal marché d'arachides.**

plantations de caféier, mais il est préférable d'abandonner sa culture spéciale aux indigènes. Cette huile s'emploie en savonnerie.

Exportation du Congo en 1896 : 4.983 kilog.

Citons encore d'autres plantes oléagineuses moins importantes : le *ricin* employé en pharmacie, *le coton, le sésame, l'oba, l'arbre à beurre,* etc.

H. PLANTES TINCTORIALES.

Les principales plantes tinctoriales du Congo sont : l'indigotier, l'orseille, le rocou, le camwood (bafia nitida), etc.

L'indigotier du Congo est de deux espèces : *l'indigofera anil* et *l'indigofera tinctoria.* On ne les cultive encore que dans quelques stations, entre autres à Nouvelle-Anvers et à Coquilhatville où il en existe un hectare de belle venue.

Ce produit nécessite une culture et une récolte soignée. Il ne semble pas pour le moment faire l'objet d'un grand commerce.

L'orseille est une plante de l'ordre des lichen, qui vit sur les arbres de la forêt équatoriale, en y prenant un très grand volume. On l'a signalée dans le Haut-Congo, le Kwango et l'Ubangi. Elle fournit une belle couleur rouge-violet. Le prix de ce produit n'est guère rénumérateur.

Il en a été exporté en 1896, 233 kilogrammes.

Le rocou est un élégant arbuste, donant des graines d'où s'extrait une teinture jaune rougeâtre. Sa valeur économique n'est pas fort grande.

Le bafia nitida (camwood des Anglais) est un arbuste dont les indigènes extraient une poudre d'un cramoisi splendide. Cette teinture fait l'objet d'un important commerce en Angleterre.

Il existe encore un grand nombre de plantes tinctoriales moins importantes, mais aucune d'elles, pas plus que celles citées ci-dessus d'ailleurs, n'a été exploitée jusqu'ici d'une façon digne d'être mentionnée.

I. AUTRES PLANTES.

L'inépuisable végétation tropicale fournit encore au Congo une foule d'autres plantes utiles dont nous nous bornerons, en attendant qu'on en tire profit, à citer les noms des principales.

Ce sont parmi les *épices* et les denrées coloniales : *le muscadier, le giroflier, les poivres divers* (gingembre, piment, maniguette de Guinée), etc. ; parmi les *plantes médicinales* : *le baobab, la fève de calabre, le tamarin, l'aloës,* le *cubèbe, l'agave, l'euphorbia candelabrum,* etc., etc.

2° Cultures alimentaires.

Les cultures industrielles ne vont pas sans nécessiter l'emploi d'un nombreux personnel blanc et noir dont la nourriture économique impose *des cultures alimentaires.*

Le fond de la nourriture du nègre du Congo (voir ethnographie) est *le manioc, le maïs, le riz, le sorgho, le millet, la patate douce, l'igname, la banane* et *l'arachide.*

Parmi ces plantes, certaines ont été vues au chapitre précédent, d'autres entrent pour une part relativement faible dans l'alimentation indigène.

Nous n'étudierons donc que les plus importantes.

Le Manioc (variété usitée : manihot utilissima), est une herbacée d'un à trois mètres de hauteur, donnant d'énormes racines de 20 à 40 centimètres de longueur et de la grosseur du poignet, qui contiennent une grande quantité de fécule (5 fois plus que le froment).

Il en existe deux variétés : la première, à tige verte, douce et inoffensive, est la plus généralement répandue ; la seconde, à tige rouge, est amère et vénéneuse et provoque de véritables ivresses et même des empoisonnements. Les principes toxiques que présente cette dernière espèce peuvent être facilement éliminés.

Le manioc est répandu dans presque tout l'Etat et y constitue la base de la nourriture du noir. Il la consomme en farine ou en pain de chikwange.

Presque toutes les tribus nègres en produisent et défrichent annuellement à cet effet de grandes parties de la forêt.

La variété douce est la plus cultivée, sauf chez les Niam-Niam, quoiqu'elle ait un rendement inférieur à l'autre. Cette précieuse plante exige un terrain gras et très fertile qu'elle épuise rapidement, mais elle est d'une production étonnante (1). Donnant dans le Kassaï jusqu'à 15 à 25 kilos de tubercules par plant, on peut estimer à 40.000 kilos par an la production d'un hectare, production suffisant à la nourriture de 40 noirs environ.

Le manioc est non seulement la nourriture la plus substantielle et la plus économique à donner aux nègres, mais il sera encore susceptible plus tard d'un grand commerce. C'est lui en effet qui sert à fabriquer le *tapioca* qui vaut en poids 35 % de la matière première et dont l'exportation des Indes et du Brésil est des plus conséquentes.

---

(1) Planté au début de la saison des pluies, il produit au bout d'un an et demi cinq ou six racines de 20 à 40 centimètres de longueur et de la grosseur du poignet.

Le maïs (zea-mays) est une graminée des plus répandues dans tout le Congo. Très rustique, d'une culture facile, il donne annuellement deux récoltes dans le bas Congo et jusqu'à trois et quatre dans le haut fleuve.

C'est une céréale très nourrissante, fort goûtée des noirs, qui mangent les épis rôtis ou bouillis, et des blancs qui en mélangeant sa farine à celle du manioc, se fournissent un pain d'assez bonne qualité. Il donne 2000 pour 1.

Les tiges de maïs servent de fourrage au bétail indigène.

Le riz est une graminée ressemblant un peu à notre avoine. Importé au Congo par les Arabes, il y présente deux variétés :

Le riz des Indes (*oriza sativa*), qui veut un sol inondé ou très abondamment arrosé depuis les semailles jusqu'à la récolte ;

Le riz des montagnes (*oriza montana*), qui a tous les caractères botaniques du riz des Indes, dont il diffère uniquement par le choix de son habitat ; il aime un terrain léger qui ne soit pas trop chargé d'eau.

Le riz existe au Congo dans le Manyéma et partout où les Arabes ont passé, ainsi que dans l'Uellé et dans les plaines de Bunkeia. Les indigènes de ces contrées le prisent beaucoup, surtout ceux du Manyéma. Ceux des autres régions n'y tiennent pas énormément.

Des rizières ont été établies dans plusieurs stations de l'Etat : à *Bangala*, à *Basoko*, à *Ibembo*, sur le *Lomami*, etc. avec le plus grand succès. Les rives des districts de la région centrale et particulièrement celles du lac Léopold II, de la Fini, du Lomami, du bas Lualaba et des affluents du Shiloango, conviennent admirablement à cette culture, qui deviendra sans doute dans la suite un grand objet d'exportation.

Le sorgho est une graminée de 5 mètres de hauteur en moyenne, dont les graines donnent une farine de bonne qualité et servent aussi à faire une bière appelée *pombé*. Quoiqu'existant dans tout le centre et l'est de l'Etat, elle ne se trouve en grandes cultures et n'est beaucoup consommée par les noirs qu'à l'est du Lomami, dans l'Uellé et le Katanga.

Cette plante aime un sol assez fertile et un climat à longue saison sèche ; elle convient donc à la savane.

Le bananier est une plante herbacée et vivace atteignant de 4 à 6 mètres de haut. Les fruits forment des grappes ou régimes pouvant peser jusque 40 et 45 kilogrammes. Ces fruits sont très nutritifs et très appréciés aussi bien des blancs que des indigènes, qui en consomment de grandes quantités.

Le bananier est répandu dans tout le Congo équatorial, où il trouve le climat chaud, égal et humide, le sol fertile et frais qui lui conviennent. Il n'existe pas au Katanga. D'une croissance extraordinairement rapide et facile, il donne, en grandes cultures, de 30 à 50 tonnes de fruits par hectare. Ceux-ci sont destinés peut-être à devenir un objet d'exportation.

L'igname et **la patate douce** sont deux herbacées donnant des fruits féculents

assez semblables, comme goût, à nos pommes de terre. Très saines et très nourrissantes, d'une vitalité, d'une production étonnantes, elles produisent plusieurs récoltes par an, certains plants d'igname portant jusque 26 kilog. de fruits. Ces deux plantes sont, avec le manioc, les produits les plus cultivés du Congo.

Le millet et l'éleusine sont des graminées de beaucoup moindre importance, cultivées dans l'est et le nord.

Le froment. Le froment n'est répandu que dans la partie sud et est de l'Etat, Manyéma et Katanga. Il y en a plusieurs hectares de semés dans la plupart des stations du Tanganika, à Nyangwe, Kassongo et à Lofoï. Les récoltes y sont très belles et fournissent aux blancs de ces régions, un excellent pain. On essaye en ce moment d'acclimater cette variété de froment dans le Congo central.

Plantes potagères. La culture des plantes potagères est, avec celle du froment, de la plus haute importance au point de vue du confort et de l'hygiène des Européens.

Chaque station, chaque poste, est entouré d'un grand potager où croissent à côté des meilleurs produits maraîchers de la flore africaine, la plupart des légumes européens.

II. — EXPLOITATION DES PRODUITS VÉGÉTAUX ET ANIMAUX.

1° FORÊTS.

La majeure partie du territoire congolais est couverte par l'immense forêt équatoriale. De la forêt du Gabon qui la prolonge à l'ouest, se détache vers le sud la forêt du Mayombe. Ailleurs, dans les vallées, se retrouvent des lambeaux sylvestres parfois très fournis, et dans la savane de vastes espaces, boisés d'arbustes rabougris et mal venus.

Comme nous l'avons vu, la grande forêt équatoriale ne présente pas partout la même densité ni la même beauté. Admirable dans les régions argileuses comme les districts des Stanley-Falls, de l'Aruwimi, les environs de Lukolela et le Mayombe, où elle est formée d'arbres gigantesques de 30 et 40 mètres de hauteur d'une venue, elle est moins riche, moins fournie, dans les districts sablonneux de Bangala et de l'Equateur.

Essences — Les essences forestières sont excessivement nombreuses. Comme il est fort difficile de les reconnaître, on les désigne provisoirement soit par leur nom indigène, soit par le nom du bois connu, avec lequel elles ont le plus de ressemblance.

Parmi les bois du Congo, un grand nombre sont précieux non seulement comme bois de construction terrestre et navale, mais comme bois d'ébénisterie.

Citons parmi les principales essences destinées à ces usages:

le teck africain (oldfielda africana) qui fournit un bois très résistant et de toute première qualité;

l'oba qui a un grain analogue à celui du teck;

le santal rouge d'Afrique, fournissant un bois d'un beau rouge ;

l'ébène, ou du moins un bois noir ayant toutes ses qualités ;

l'acajou, id. id. id. ;

l'itoko, le palissandre du Congo;

l'okaïmé, *le Mzimou* ou *m'bimo* ; *le palétuvier* qui donne un bois rouge très dur; *le Pendalesma* (gris-rougeâtre) ; *l'Ambach* (bois très léger) ; *le Gaïa* ; *le Sanga* ; *les Ficus ; le Séké* ; *le Talanti* ; *le Kaf-kaf* ; *le Sambi* ; *le Vouckou*, etc.

Le sanga est le hêtre, mais beaucoup plus fort et plus dur ;

le séké est l'un des bois les plus résistants connus, il est analogue au noyer d'Amérique;

le talanti ressemble au chêne;

le kaf-kaf ressemble à l'acacia;

Tous ces bois, dont plusieurs étaient inconnus jusqu'ici, sont de qualité tout-à-fait remarquable. Ils sont généralement durs, tantôt rougeâtres ou jaunâtres, tantôt roses ou noirs. Employés dans l'ébénisterie de luxe, ils donnent des meubles du plus bel aspect. On a fait sur quelques essences, des essais afin de calculer leur coefficient de résistance ; ces essais ont montré la supériorité des bois du Congo sur les meilleures essences européennes. (1)

A côté de ces arbres, il en est d'autres aussi importants à d'autres points de vue. Ce sont : d'abord dans la famille des *palmiers* : *élaïs*, *borassus*, *raphia*, *ukélélé*, *hyphoene* et *calamus* (palmiers lianes) ;
le faux cotonnier, *le panza*, *les rotins* appelés à tort bambous, etc.

L'exploitation forestière, encore à ses débuts, commence à se faire activement dans la *vallée du Shiloango*. Elle a produit en 1896, 270 mètres

---

(1) Voici quels en ont eté les résultats:

BOIS INDIGÈNES				BOIS CONGOLAIS			
Bois	Densité	Charge de rupture par centim. ²	Limite de tension de flexion par mm² de tension	Bois	Densité	Charge de rupture par centim. ²	Limite de tension de flexion par mm² de tension
	kilogr	kilogr.	kilogr.		kilogr	kilogr.	kilogr.
Sanga	950	600	9,50	Sapin rouge	575	275	4,00
Surco cephalus	650	570	7,11	Orme	525	400	5,75
Séké	750	500	9,00	Chene	725	400	6,00
Talanti	750	525	8,75	Chêne d'Amérique	800	425	6,50
Kaf-Kaf	775	500	8,50	Teack	700	425	6,50
Sambi	725	425	8,25	Hêtre	700	500	7,00
Vouckou	600	375	5,50	Pitchpine	625	500	8,00
				Frêne	700	525	8,00

cubes de bois, mais l'exportation en 1897 sera sans doute beaucoup plus importante.

Le Haut-Congo, en l'absence du chemin de fer, ne peut encore participer à l'exportation. L'exploitation forestière y est faite dans un intérêt local.

Le poste de *Lukolela,* établi à un des endroits où la forêt est la plus belle (2) approvisionne les chantiers navals de Léopoldville ; ailleurs chaque station exploite selon ses besoins.

Avenir. — L'exploitation restreinte dont ont été l'objet jusqu'ici les forêts congolaises, ne permet pas de donner des chiffres au sujet de leur rendement économique. Mais les essences produites sont de si bonne qualité et si variées, les facilités d'accès lorsque le chemin de fer du Mayombe et des cataractes seront construits, seront si grandes, qu'il est certain que ces bois pourront venir lutter sur nos marchés avec ceux de l'Amérique, de l'Inde et de la Russie, dont la Belgique fait une grande consommation. Ce sera encore une source de richesses pour l'Etat.

2° GOMMES VÉGÉTALES.

A. LE CAOUTCHOUC.

Le caoutchouc est un suc, formé de divers hydrocarbures, qui découle de plusieurs espèces d'arbres et de lianes, croissant en abondance dans les régions voisines de l'équateur et qui a la propriété de se solidifier en formant une gomme élastique.

Les diverses variétés se classent au point de vue géographique en trois groupes : l'américain, l'asiatique et l'africain.

Le groupe américain, jusqu'ici le principal producteur, comprend entre autres *le Para,* le meilleur des caoutchoucs connus.

Le groupe asiatique est moins important et donne la bonne espèce *Java.*

Enfin le groupe africain, jusque dans ces derniers temps peu abondant, semble appelé au plus grand avenir. Il se subdivise en espèces de l'Afrique orientale : *Mozambique, Madagascar* et *Zanzibar* — et de l'Afrique occidentale — *Gabon, Loanda, Sierra-Leone, Sénégal* et *Congo* — parmi lesquelles celle du Congo est la plus recherchée.

---

(2) Les arbres moyens de Lukolela fournissent 220 à 225 planches de 3 m. × 30 centim. Lemaire.

Espèces du Congo. — Les immenses ressources caoutchoutières de l'Etat du Congo proviennent principalement de deux groupes de végétaux : *les landolphia* qui se divisent en landolphia des forêts et landolphia des herbes et *l'ireh.*

Les landolphia des forêts croissent dans toutes les forêts de l'Etat, se présentant généralement sous la forme de lianes d'une longueur excessive, au tronc atteignant souvent près du sol, 15 à 20 centimètres de diamètre, aux feuilles rares et aux fleurs magnifiques. Elles s'accrochent aux arbres par des filaments et y grimpent jusqu'à 15 à 25 mètres de hauteur. Les principales variétés sont *la landolphia florida*, la plus robuste et la plus commune et *la landolphia avariensis.*

Les landolphia des herbes au lieu d'être grimpantes, rampent à l'état de longues tiges souterraines qui émettent des rameaux aériens de 20 à 60 centimètres. Elles végètent admirablement dans les savanes sablonneuses et offrent une variété très importante au point de vue économique.

L'ireh (Kikxia africana) est un grand arbre glabre de 15 à 20 mètres de hauteur, à rameaux cylindriques, qui croît de préférence dans les terrains d'argile rouge et donne jusqu'à 5 à 7 kilog. de caoutchouc par récolte.

Il faut y joindre encore divers *ficus.*

Ces plantes donnent toutes un latex (suc) de bonne qualité, mélange d'eau et de gomme, à proportions très variables selon les espèces, allant de la moitié dans les Falls au cinquième à l'Equateur.

Le procédé de récolte du caoutchouc a une importance économique capitale, car c'est surtout le plus ou moins de pureté du produit qui fait varier les prix offerts sur le marché. Cette récolte consiste d'abord dans la façon de recueillir le latex, ensuite d'en retirer le caoutchouc. On arrive à ce dernier résultat par divers procédés qui peuvent se ramener à deux principaux, amenant la coagulatiou soit par la chaleur, soit par un acide (le plus souvent le suc de la plante Bossanga.)

Aire de dispersion et centres de récolte. — *Districts des cataractes, du Stanley-Pool et du Kwango oriental.* Ces districts, le dernier surtout, sont couverts sur de vastes étendues de landolphia des herbes, qui forment leur principale et presque leur unique richesse. Les indigènes l'exploitent sur une vaste échelle, et quoique toutes les parties de la plante contiennent du latex, ils ne retirent celui-ci que de la tige souterraine.

Leur produit, rempli de débris végétaux provenant de la récolte défectueuse (un véritable rouissage de la tige) affecte la forme de rognures de la grosseur du bout du doigt (thimbles) et est connu commercialement sous le nom de « Bas-Congo »

Il coûte sur place 0,80 frs (prix d'Europe) et a valu en 1896, à Anvers, de frs. 3.45 à frs. 3.80 le kilog. brut. Il vaudrait près de 8 francs, épuré, ce qui le mettrait alors au rang des meilleurs caoutchoucs congolais.

Le district du Stanley-Pool a donné, en 1895, 30 tonnes;

le district du Kwango oriental 500 tonnes, chiffre qu'on doublera facilement.

Le district du lac Léopold II, essentiellement forestier et où abondent les lianes, a aussi comme principal produit, le caoutchouc.

Le district venant d'être mis en exploitation, il n'est pas encore possible d'évaluer la qualité de la gomme, celle-ci n'a pas encore reçu de nom sur le marché. Elle vaut 20 centimes le kilog. sur place et 6 à 7 frs à Anvers. On évalue à 300 à 400 tonnes de bon caoutchouc, la production annuelle future du district et valant de 6 à 7 francs à Anvers.

District du Kassaï. — La landolphia des forêts abonde sur le Haut-Kassaï, tandis que les forêts riveraines de la moyenne rivière, exposées aux inondations, en sont généralement peu pourvues. C'est à peu près à partir du confluent du Loange que se récolte la variété de caoutchouc Kassaï, si recherchée en Europe pour sa qualité et sa pureté.

Cette région est le siège de nombreuses factoreries, où les indigènes viennent échanger leur récolte contre des étoffes européennes.

Le principal marché est Luebo.

Le caoutchouc du Kassaï se présente sous quatre formes, dont deux de très bonne qualité

Le « Kassaï rouge prima » suite de boules disposées en chapelets, vaut fr. 7,25 le kilog. en Europe.

Le « Kassaï noir prima » préparé en briquettes de 20 × 7 ctm. vaut de fr. 6,60 à fr. 6,85 le kilog.

Le Kassaï noir secondaire et le Kassaï noir mélangé, se présentent sous la forme de fragments noirs irréguliers valant de 4,95 à 6,60 frs le kilog.

Ces diverses variétés valent sur les lieux de production, de 30 à 40 cts. le kilog.

La production du district a été évaluée de 500 à 700 tonnes de caoutchouc de première qualité par an.

Le district des Stanley-Falls est encore, au point de vue du caoutchouc, celui qui semble le plus riche de l'Etat. Dans tout le pays des forêts, les lianes se présentent en quantités énormes, produisant un latex qui donne 50 % de caoutchouc.

C'est la richesse de ce latex qui permet de le coaguler en grandes masses de 30 à 35 kilogrammes, alors que ce procédé échoue partout ailleurs.

Le pays des herbes fournit également du caoutchouc (une tonne par an) provenant sans doute des îlots boisés de la savane.

Le caoutchouc des Falls vaut fr. 7,50 le kilog.

On a récolté, en 1895, 300 tonnes ; cette production pourrait atteindre 1000 tonnes.

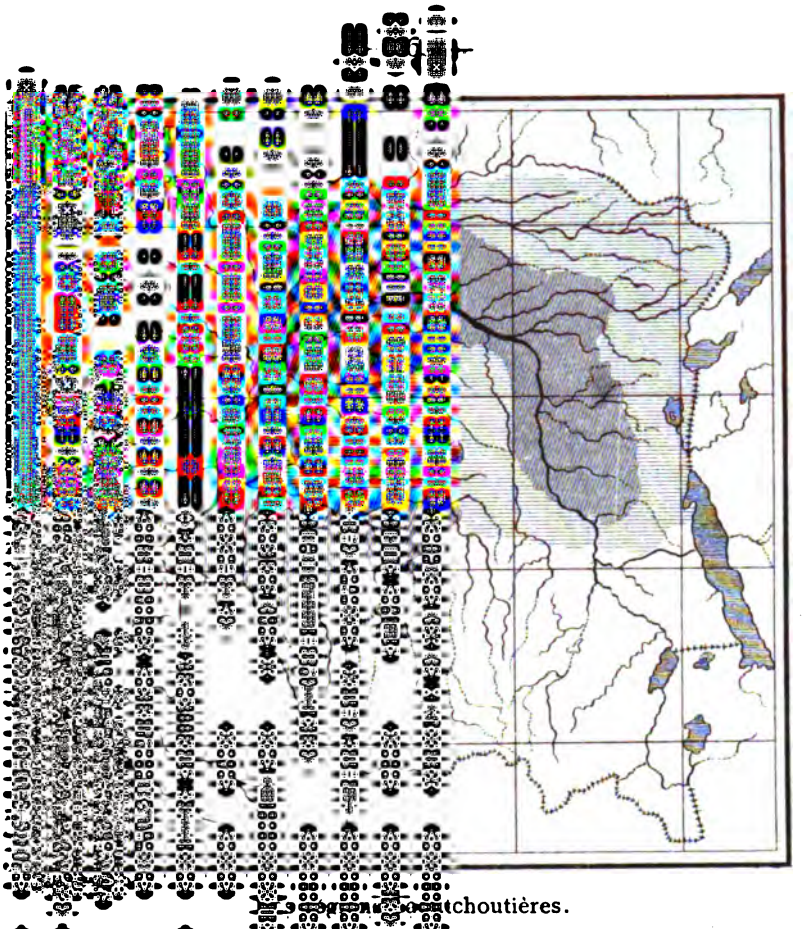

tchoutières.

mêmes caractères que celui des
houc soit un peu inférieure.

l'Aruwimi) produit une gomme brune
mètre, qui est le plus nerveux, le plus
ais. Il paraît valoir le Para.
fr 5,20 à fr, 5,35.

a été de 100 tonnes. Elle pour-

région où le sol plus sablonneux
moins un grand producteur.
ssource nouvelle, dont la décou-
st très répandu aux environs de
me de première qualité.

naire : Mongala, Bumba, valent 5,90 à

1895.
ès abondant en landolphia, mais
pauvre (1/4 à 1/5 de caoutchouc)

qui nécessite l'emploi de la plante Bossanga, pour la coagulation. Le produit se présente en boules de 6 centimètres de diamètre, il n'en est pas moins d'excellente qualité.

Les diverses variétés Lopori, Bussira, Equateur, valent sur place 25 centimes le kilog. et 6,25 à 6,30 fr. à Anvers.

La production du district a été, pour 1895, de 65 tonnes.

Le district de l'Uellé comprend la partie septentrionale de la grande forêt, région extrêmement fertile en plantes à caoutchouc, mais dont l'exploitation n'est pas encore tout-à-fait organisée.

La variété Uellé vaut 5.20 à 5,35 frs à Anvers.

Le district de l'Ubangi n'a pas été encore été l'objet d'une exploitation régulière. Quant à celui du Lualaba, à part une petite région au nord, il ne produit momentanément que peu de caoutchouc, mais on pourra sans doute par la suite y récolter sur une grande échelle le landolphia des herbes.

RAPPORT.

Le caoutchouc présente l'avantage de ne pas exiger, comme les plantations, une longue période de préparation. D'une exploitation immédiate, récolté par les indigènes eux mêmes, il ne veut qu'une situation favorable au trafic et des marchandises d'échange suffisantes. Les établissements au bord des cours d'eau, au milieu d'une population nombreuse, semblent les plus favorables et quoiqu'on rencontre presque partout la précieuse gomme, les districts des Bangalas, de l'Equateur, des Stanley-Falls et du Kassaï semblent, provisoirement, être exceptionnellement favorisés (1).

Les prix d'achat varient entre 20 centimes le kilog. (district de l'Equateur) et 80 centimes (district de Kwango oriental), mais le prix moyen est de 35 à 40 centimes (Kassaï) . . . soit 40 cent.

Prix moyen de transport, de tous les districts à Anvers, par kilog . . . . . au plus 40 cent.

Frais de factoreries, droits, etc. . id. . . id. 70 cent.

Prix de revient 1.50 cent.

Les prix des caoutchoucs congolais sur le marché d'Anvers, en 1896, ont varié entre 3.70 frs. et 7,25 frs. le kilog., le prix moyen étant d'environ 5.70.

Une exploitation de caoutchouc bien menée peut donc laisser une bénéfice de 3 fr. au kilog.

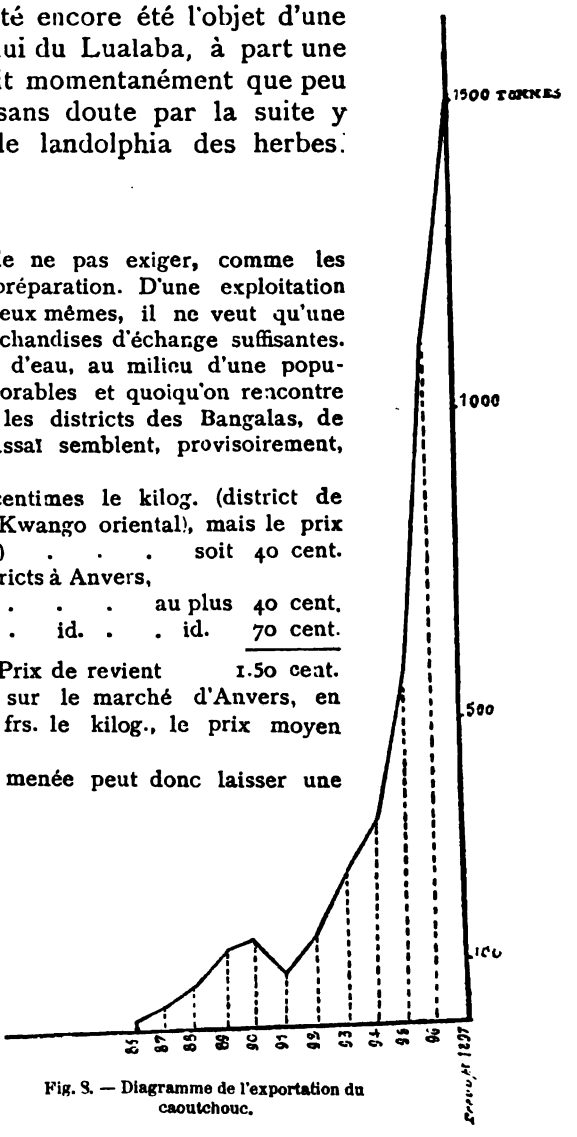

Fig. 8. — Diagramme de l'exportation du caoutchouc.

(1) L'exploitation du caoutchouc est autorisée par tous les particuliers, sauf quelques réserves déjà concédées. Les particuliers qui fondent des factoreries dans le pays, reçoivent la concession de l'exploitation dans un rayon de 30 kilomètres (20 pour les établissements établis à proximité d'autres, déjà existants). — Il existe un droit de récolte de 25 centimes par kilog.

Avenir du caoutchouc. — Abondant partout, dans la savane comme dans la forêt, le caoutchouc n'attend que des exploitants possesseurs de marchandises suffisantes, pour être récolté en grandes quantités. La pureté du produit, condition essentielle de la qualité, va s'améliorant constamment, grâce aux procédés perfectionnés de récolte auquels les indigènes sont déjà parfaitement initiés.

Aussi le caoutchouc est et restera sans doute longtemps la principale richesse de l'Etat. Comme le montre le diagramme ci-contre, les exportations ont monté en 1896, à **1.195,000 kilog.** contre **18.069 kilog.** en 1886.

Et la récolte prévue pour 1897 est de 1500 tonnes.

Cet énorme accroissement de production n'abaisse cependant pas le prix de vente du produit, car les nouvelles applications qu'on en fait tous les jours, en augmentent sans cesse la demande.

Le seul danger qui le menace, c'est l'épuisement que pourrait provoquer une exploitation imprudente. Il a été constaté en effet qu'après une récolte il faut à peu près deux ans pour que les lianes puissent se reposer. Le tort causé à la plante est donc grand, de plus, les indigènes qui ignorent encore la bonne méthode de récolte, n'incisent pas la plante mais la coupent et la tuent par ce fait.

Il faut prévenir ce danger, et pour cela, non seulement comme on l'a fait, édicter des peines contre ceux qui détruisent la plante à caoutchouc, mais surtout cultiver celle-ci en introduisant et en propageant quelques bonnes espèces (Ireh, caoutchouc du Brésil, de Lagos, etc.) dans tout l'Etat.

Celui-ci continuera ainsi à voir croître son principal produit d'exportation, dont on estime déjà maintenant la production annuelle possible à 4000 tonnes valant 25 millions de francs.

La Belgique a importé en 1895, pour 2.641.000 francs de caoutchouc de toutes provenances.

Exportation du Brésil en 1891 : 20.000 tonnes.

B. LA GUTTA-PERCHA.

La gutta percha est le latex coagulé de l'isonandra-percha.

Celle-ci ne semble pas exister au Congo, mais elle sera introduite par l'Etat.

C'est un produit d'avenir qui se vend de 5 à 18 francs le kilog.

Il existe cependant au Congo des plantes donnant des gommes analogues.

Ce sont *le Maloumbé* du Mayombe et *la Balata* du Haut-Kassaï, succédané de la gutta-percha, valant de 8 à 9 francs le kilogr.

C. LE COPAL.

L'arbre à copal rappelle par sa forme extérieure l'acacia, mais il est plus vigoureux et son feuillage est plus abondant. Répandu dans toute la forêt équatoriale où il abonde, il se complait aussi sur les rives basses des rivières.

Taraudé par certaines larves, l'arbre exsude une gomme qui tombe sur le sol et finit par s'y enterrer en se durcissant.

La gomme copal, très employée dans la fabrication des vernis, varie du blanc au rouge en passant par le blanc doré. Elle existe en quantités considérables au Congo, n'attendant que l'achèvement du chemin de fer pour être exportée.

Sa valeur est très variable; elle est en général de frs 1,50 à frs. 2,50 le kilog.

Il en a été exporté 9207 kilogrammes en 1896.

Il existe encore d'autres gommes moins importantes provenant de l'acacia, de l'acajou, etc., entre autres les arbres à *gomme arabique* et à *gomme-gutte* signalés entre le Rubi et l'Uellé.

3° L'IVOIRE.

L'ivoire qui a été jusqu'en ces derniers temps le principal produit d'exportation du pays, provient en majeure partie des dents d'éléphant.

« Toute défense d'éléphant comprend trois parties distinctes : l'épiderme ou croûte, que le fabricant doit enlever tout d'abord ; le cœur ou centre, qui peut, s'il est trop allongé ou trop large, causer une perte sensible à l'acheteur ; enfin le creux. »

Plus la dent est grosse et régulière, moins il y a de creux, plus le grain de l'ivoire est serré, plus celle-ci vaut.

L'ivoire récolté sur le corps d'animaux dont la mort ne remonte pas à trop longtemps est le plus répandu, c'est l'*ivoire ordinaire.*

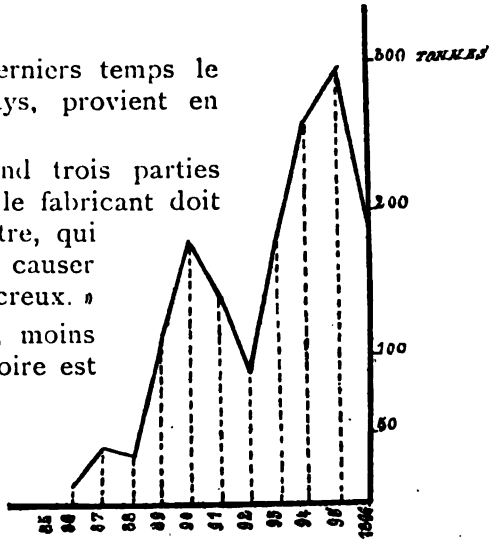

Fig. 9. — Exportation de l'ivoire.

Quand la défense fraîchement enlevée à l'éléphant est fendue dans le sens de la longueur, on trouve parfois à l'intérieur des parties de couleur olivâtre qu'on nomme « *ivoire vert* » et qui sont très recherchées pour les ouvrages de luxe.

Enfin il existe une troisième variété d'ivoire, inférieure aux deux autres, c'est « *l'ivoire mort* » enlevé aux bêtes mortes depuis longtemps. Il a un aspect gris sale. Pour être de bonne qualité il faut que l'ivoire soit exempt de tâches intérieures, fentes, etc.

Commercialement les défenses se répartissent généralement en quatre catégories :

1° « les dents lourdes » qui sont les plus belles et les plus grandes ; elles atteignent parfois deux mètres ;

2° « les dents moyennes » un peu inférieures en taille aux précédentes. Ce sont ces deux sortes qui servent à faire les billes de billard d'où leur nom de dents à billes ; elles servent aussi aux sculpteurs.

3° « Les bangles » pesant de 18 à 70 kilog. qui sont aussi très recherchées lorsqu'elles sont saines et bien rondes ;

4° *Les escravilles* ou morceaux d'ivoire dont on se sert pour les menus objets, bibelots.

Lieux d'origine. — L'ivoire est répandu sur tout le territoire de l'Etat, gardé par les indigènes au retour de leurs chasses (1) et vendu par eux aux trafiquants étrangers. Dans les régions où ceux-ci ont peu pénétré, comme dans certaines parties des districts de l'Uellé, de l'Aruwimi, des Falls, des Bangala et de l'Equateur, il existe encore en quantités énormes. Dans les régions où l'éléphant se fait rare comme dans le Bas-Congo, et dans celles fortement occupées par les Européens, la récolte de l'ivoire est beaucoup moins fructueuse.

Elle se borne alors à l'ivoire « d'infiltration, » c'est-à-dire à celui des districts reculés apporté par des tribus indigènes intermédiaires. C'est le cas pour toutes les rives du Haut-Congo et de ses affluents navigables.

Avenir. — L'ivoire vendu pendant longtemps sur les marchés européens, Londres et Liverpool, provenait presque uniquement de l'Afrique connue alors : Soudan, Afrique oriental, Colonie du Cap, Angola et Gabon. La découverte d'un pays neuf comme le Congo, d'un immense bassin ayant jusque là échappé à toute exploitation, dans lequel le précieux produit abondait, amena une perturbation dans ce commerce.

Un nouveau marché, celui d'Anvers, fut créé, qui se développa aux dépens de ses concurrents, au point de surpasser bientôt Liverpool et tout récemment Londres, grâce à l'ivoire du Niger et de l'Angola qui commence à arriver sur la place.

Mais, activement récolté dans de nombreuses expéditions par les puissantes compagnies qui l'achètent aux indigènes, son acquisition est

(1) Afin d'éviter la destruction des éléphants, l'Etat a défendu la chasse à l'éléphant, à moins d'autorisation spéciale accordée moyennant certaines taxes à payer.

devenue plus onéreuse et plus difficile. Sans baisser sensiblement jusqu'ici, la production d'ivoire se restreindra forcément dans un avenir plus ou moins éloigné. Une exploitation commerciale basée uniquement sur l'achat de ce produit, ne saurait donc plus se présenter à des particuliers, dans des conditions très rémunératrices.

L'ivoire devra sans doute, d'ici quelques années, être considéré seulement comme un objet de commerce secondaire, comme un important appoint, pour des factoreries établies dans un but principal autre.

La consommation annuelle de l'ivoire dans le monde est de 467.000 kilog. environ. L'Etat du Congo en a exporté, en 1895, 292,232 kilog. valant 5.884.640 francs.

4° LES ANIMAUX.

Les animaux qui intéressent l'agriculture sont : 1° *le bétail* ; 2° *les animaux de basse-cour.*

Le bétail. (1)

« Sans bétail, pas d'agriculture, » car pas de fumier pour les terres, pas d'animaux pour leur exploitation. Dans tout pays agricole, le bétail est donc de première nécessité, car il augmente les produits du sol qu'il occupe et diminue le prix de revient de la culture. Cette nécessité se fait encore plus vivement sentir dans les pays tropicaux incultes. En effet, non seulement le défrichement et les multiples transports secondaires ne peuvent se faire sans lui, mais encore la conversion en pâturages, des terres défrichées ou de la brousse est la meilleure préparation à leur mise en valeur.

A côté de ce résultat immédiat, il en est un autre au moins aussi important : celui de la production de lait et de viande de boucherie, si nécessaire aux Européens sous ces climats tropicaux.

Espèce Bovine. — *Races.* — Il existe au Congo, 3 races bien distinctes: *la race angolaise*, originaire sans doute de l'Afrique australe, est répandue dans le Bas-Congo, le Kwango et le Lunda. Elle est de taille assez élevée et a la tête généralement forte, armée de cornes effilées ;

(1) Rédigé principalement d'après l'étude de M. Meulemans. L'Elevage des animaux domestiques au Congo. *Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales.*

la race orientale, répandue dans le Manyéma et le Ruanda, est plus grande que la première et possède aussi de grandes cornes ;

la race soudanaise, arrivée récemment du nord dans l'Ubangi et l'Uellé, se rapproche du type angolais.

Il existe d'autres races de moindre importance, telles que les bœufs-zébus (bœufs à bosse graisseuse) des environs des lacs Albert, Albert-Edouard et Tanganika, les bœufs à cornes courtes du Banguelo et ceux sans cornes du Katanga.

Toutes ces races sont douées d'une grande puissance vitale et sont très rustiques. Mais comme toutes celles vivant en liberté, elles sont assez mauvaises laitières et donnent à peine 50 % de viande. Par contre elles conviennent fort bien pour le bât et même fournissent de bons animaux de selle (à Lusambo et Luluabourg).

Elles pourront sans doute s'améliorer par le croisement avec d'autres rares, celle des Canaries par exemple.

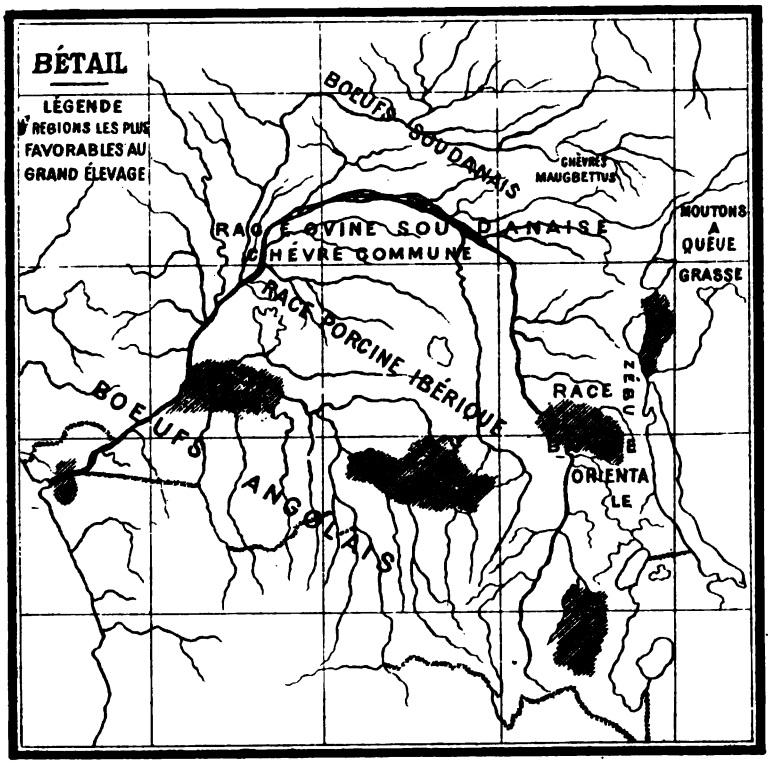

Le bétail.

Pâturages. — Les graminées qui forment la savane ont toutes les qualités requises pour faire d'excellents pâturages. Seules, les proportions qu'elles prennent diminuent leur valeur, en les rendant généralement

coriaces, au point de ne plus offrir que leurs feuilles comme nourriture aux animaux.

Mais le bétail lui-même, en modifie heureusement la nature. En les tondant lorsqu'elles sont encore jeunes, en les foulant, il les empêche de grandir, les rend plus touffues, plus tendres et plus nutritives. De plus, l'introduction de quelques légumineuses européennes et même africaines, pourra facilement améliorer encore la valeur des pâturages.

Les endroits qui conviennent le mieux, sont ceux formés de bonnes terres situées autant que possible dans les vallons permettant une irrigation facile.

Les régions signalées comme particulièrement favorables au grand élevage sont celles du Bas-Congo, du Bas-Kassaï, du Manyéma, du Ruanda et du Katanga. (1)

Centres d'élevage. — Le gros bétail n'existe à l'état naturel que chez les Ruanda qui en possèdent de nombreuses têtes, chez quelques tribus voisines du lac Albert, chez les Manyéma et moins souvent dans le Katanga, le Kassaï et le Kwango.

Le centre d'élevage le plus important et le seul au point de vue industriel est celui de l'île de Mateba où une compagnie exploite fructueusement un troupeau de plus de 3000 têtes, presque toutes de race angolaise, qui servent à approvisionner de viande de boucherie les villes du Bas-Congo.

Le bétail a été introduit sur tous les points de l'Etat. Actuellement, presque toutes les stations importantes sont pourvues au moins de quelques têtes.

Parmi les troupeaux les plus nombreux et les plus beaux, citons ceux de Luluabourg, Lusambo, Nyangwé (50), Zambi (47) et des postes de l'Ubangi.

Rapport. — La « Compagnie des produits du Congo » dont l'exploitation dans l'île de Mateba possédait plusieurs milliers de têtes de bétail, a réalisé en 1896, un bénéfice net de 48.000 francs et cela malgré d'importants achats faits pour augmenter le troupeau.

Avenir de la race bovine. — Quelque favorables que soient les résultats obtenus par l'établissement de Matéba, le grand élevage ne semble pas, provisoirement du moins, devoir être l'objet de spéculations commerciales. Les circonstances ne permettraient pas l'exportation, la plus importante source de revenus de ces exploitations.

Ce n'est pas ainsi que la propagation du bétail doit être envisagée en ce moment. Elle doit plûtot être considéré comme un modificateur de la vie de l'Européen, comme un auxiliaire indispensable de l'exploitation agricole du pays, et, à ce point de vue, elle doit être encouragée par tous les moyens. Le premier sera l'amélioration de la race, qui s'obtiendra facilement par des croisements ayant pour but de donner aux bêtes, plus de chair et plus de lait. Le second sera l'élevage dans

(1) La mouche *tsétsé* n'y a pas encore été rencontrée jusqu'ici.

chaque station, d'un troupeau d'une cinquantaine de têtes environ, en attendant que les indigènes suivent cet exemple. Ainsi compris l'élevage s'étendra progressivement, préparant le terrain à des entreprises plus étendues, qui, profitant de l'expérience acquise, amèneront peut-être dans la suite, la création de vastes centres d'élevage semblables à ceux de l'Amérique du Sud.

Race chevaline. — Le cheval n'existait pas au Congo à l'arrivée des blancs. Il y a été importé depuis une douzaine d'années, d'abord par le bas-fleuve où se trouvent quelques chevaux *européens* ou *canariens*, ensuite par l'Ubangi où vivent et se reproduisent une trentaine de *chevaux du Darfour*, répartis dans les diverses stations.

Avenir. — Les chevaux vivent parfaitement au Congo, mais leur nécessité est loin d'être aussi démontrée que celle des autres animaux domestiques, dont ils n'ont ni la rusticité, ni l'utilité. D'autre part, le sol inégal du pays ne permet pas d'employer leur vitesse; il est donc probable que d'ici longtemps, leur élevage ne prendra pas une grande extension.

L'Ane leur est de beaucoup supérieur comme résistance et comme services rendus.

Deux races y existent en assez grand nombre déjà, toutes deux fort bonnes :

l'âne de Mascate dans l'est, grand, bien bâti, aux jambes sèches et nerveuses, d'une résistance sans égale ;

l'âne des canaries, réparti largement dans les stations du centre et de la côte, plus petit, moins rapide que le précédent, mais parfaitement acclimaté et d'une grande utilité.

Avenir — Ne se vendant guère, mais coûtant peu à nourrir et à entretenir, l'âne est une espèce dont la propagation s'impose dans le pays, où toutes ses qualités de simplicité et de robustesse peuvent trouver leur emploi comme monture et bête de bât.

Le mulet qui, ainsi que l'âne, résiste aux plus dures privations et aux plus lourds travaux, a sur lui l'avantage d'une plus grande valeur commerciale. Il est déjà assez répandu au Congo, où il s'est très bien acclimaté et se contente de pâturages ordinaires.

Les meilleurs reproducteurs semblent être dans le pays, le baudet des canaries ou celui de Mascate et la jument mulassière arabe ou tarbe.

Jouissant de qualités vraiment remarquables, pouvant non seulement fournir de bonnes bêtes de bât, mais parfois d'excellents coursiers, le mulet paraît appelé à prendre peut-être la première place parmi les bêtes de somme du Congo. Il sera l'auxiliaire indispensable de tous les transports par voie de terre, aussi bien des produits agricoles provenant des régions éloignées des cours d'eau navigables, que des courriers postaux.

Cette utilité assurera à la production un débouché lucratif dans l'Etat

même et dans les provinces voisines, et permettra à l'élevage de lutter avantageusement contre l'exportation.

Espèce ovine. — Le mouton, répandu chez les indigènes de tout le bassin du Congo, appartient semble-t-il à une variété de la *race soudanaise*, caractérisée par une toison de poils au lieu de laine. Le Manyéma et le Haut-Nil possèdent le *mouton à queue grasse*.

Très rustique, très prolifique, se contentant de la nourriture qu'il trouve en toutes saisons, il est d'un grand secours, d'autant plus que la chair et le lait qu'il produit sont bons et sont susceptibles d'être améliorés en soignant l'animal.

L'élevage du mouton a une importance capitale au Congo, tant au point de vue de l'alimentation, qu'à celui de l'amélioration des cultures. Il est même possible que l'introduction de races étrangères, celle du mérinos d'Algérie par exemple, amène dans l'avenir l'exploitation de la laine.

Espèce caprine. — *La chèvre* du Congo, est comme le mouton et plus que lui-même, très répandue dans tout l'Etat, sauf dans quelques rares districts du Nord, chez les Asandés par exemple. C'est la chèvre commune, plus petite que celle d'Europe, mais comme elle, très sobre et donnant, quand elle est jeune, une bonne viande. Les Mangbettus en ont une race spéciale à poils longs.

La chèvre semble devoir être abandonnée aux indigènes, l'élevage du mouton paraissant plus digne d'attention.

Espèce porcine. — *Le porc* est de race ibérique. Quoique répandu dans tout le bassin, il ne s'y rencontre pas d'une façon continue. Il complète avec les deux espèces précédentes, le bétail indigène.

Fournissant une chair moins fine que celui d'Europe, souvent ladrée, il constitue cependant, pris modérément et après un examen minutieux, un excellent appoint à la consommation.

Animaux de basse-cour. — *La poule* commune, très répandue au Congo, est le seul oiseau de basse-cour élevé par les indigènes. Elle est médiocre pondeuse et généralement maigre.

La poule, le canard et *le pigeon* européens, se sont très bien acclimatés au Congo et s'y répandent rapidement.

CONCLUSIONS.

La courte étude que nous venons de faire, laisse assez voir quel avenir de prospérité l'agriculture prépare à l'Etat du Congo. Le territoire est partagé entre la forêt et la savane qui toutes deux conviennent à des cultures de rapport. A côté de l'ivoire et du caoutchouc, produits

d'une exploitation immédiate, nous voyons les plantations de café, de cacao et de tabac prendre un vigoureux essor.

Si jusqu'ici l'Etat en est le principal propriétaire, c'est que, comprenant ses devoirs, il a du créer de toutes pièces ces centres agricoles auxquels l'initiative privée n'eut pu assurer ni un capital suffisant ni une main d'œuvre régulière. Dans la suite, lorsque l'organisation du travail sera faite, lorsque les agriculteurs seront instruits, les planteurs pourront venir à leur tour avec des chances certaines de succès. Concentrant leur activité sur quelques produits d'une culture facile, d'une valeur économique connue et d'un écoulement assuré, ils pourront accessoirement s'occuper de plantations d'essai, qu'ils étendront si l'exploitation leur en est avantageuse. Il serait en effet imprudent de se borner à la mise en valeur d'un nombre d'espèces trop restreint. Quelque rémunérateur qu'elles puissent être, elles pourraient lors d'une mauvaise récolte, toujours possible, provoquer une crise intense dont les effets seraient désastreux pour toute la colonie. C'est en progressant dans ce sens, que les immenses richesses de ce fertile bassin, qui dépasse parfois en beauté les plus belles parties de Java, deviendront comme le Brésil et les îles de la Sonde, un des plus vastes producteurs des produits tropicaux du monde.

II. — L'INDUSTRIE.

L'industrie congolaise, l'ethnographie nous l'a appris, est absolument à créer. Elle se borne à l'extraction de quelques produits miniers et à leur mise en œuvre par des procédés rudimentaires.

I. INDUSTRIES EXTRACTIVES

Les minéraux exploités au Congo sont *le fer*, *le cuivre*, *les pierres* et *le sel*. (Voir productions naturelles.)

A. — LE FER

De tous les minéraux du Congo, le fer est le plus abondant. Il s'y rencontre sous forme de magnétite, d'oligiste ou de limonite, en grandes quantités, dans toutes les parties de l'Etat.

La région côtière nous le montre dans le Mayombe et vers Manyanga où il abonde en blocs d'oxyde de fer de grandes dimensions, hématite rouge, oligiste gris-rougeâtre ou limonite brune, jaune ou rouge.

Dans *la région centrale* c'est surtout la limonite qui prédomine. L'hydroxyde de fer s'est amassé, formant parfois des bancs de plusieurs mètres d'épaisseur. Le minerai y est surtout abondant au nord-est du lac Tumba, au confluent de l'Ubangi et dans les bassins de la Maringa, et du Rubi.

Enfin, dans *la région supérieure*, il se trouve dans le Manyéma, l'Urua, le Haut-Kassaï et, particulièrement le Katanga, où, surtout au sud, vers la ligne de partage avec les eaux du Zambèse, il existe des amas d'oligiste et de magnétite, atteignant souvent des proportions énormes et constituant des gisements de minerai pouvant être classés parmi les plus riches et les meilleurs du globe. C'est par millions de tonnes qu'il faut les évaluer. (1)

Extraction du fer. — L'extraction du fer est généralement pratiquée par certaines tribus qui en ont une spécialité ; ce sont, par exemple, les tribus de l'intérieur vers l'Equateur, les Sambas chez les Balubas etc.

Les procédés d'extraction ne diffèrent pas sensiblement. Le minerai est le plus souvent à fleur de sol. Choisissant celui qui est le plus pur et le plus dense, les noirs le lavent, le brisent et le mêlent à du charbon de bois. Ce mélange est jeté ensuite dans une sorte de haut-fourneau d'argile réfractaire, à la partie inférieure duquel aboutissent les tuyaux d'un soufflet. Grâce au feu, le minerai est bientôt transformé en une masse spongieuse et se réduit en donnant un fer très pur. Ce fer est ensuite martelé sur une enclume en granit, soit en objets ouvrés, soit en blocs destinés à être vendus à des tribus de forgerons.

B. — LE CUIVRE.

Quoique moins répandu que le fer, le cuivre existe aussi au Congo en quantités très considérables, que nous classerons en trois groupes : le groupe côtier, celui du Katanga et celui de l'Ubangi.

Le groupe côtier comprend les mines de Boko-Sango (Congo français) et de Bembé (Angola) situées toutes deux hors de l'Etat mais près de ses frontières cependant.

Les mines de *Boko-Sango* renferment une malachite (2) donnant un bon rendement en cuivre. Elles sont activement exploitées et leur produit est exporté jusqu'à l'Equateur.

Les mines de Boko-Sango donnent aussi du minerai de plomb.

Le groupe du Katanga renferme des gisements très nombreux de malachite situés sur les deux rives de la Lufira. Le minerai s'y rencontre en petits amas au milieu de couches redressées de schistes et de quartz formant collines. Citons parmi les mines reconnues jusqu'ici, celles de *Lusuichi* (la plus importante), de *Kimbui*, de *Kiola*, de *Kilulu*, de *Kambole* et de *Kalabi*. Celle de *Miambo* est aussi importante ; c'est la seule située sur la rive gauche de Lualuba. Signalons encore une mine de cuivre près de *Mpala*. Toutes ces mines ont été l'objet d'une exploitation très active.

---

(1) Cornet. — *Les gisements du Katanga*, (*Bulletin de la Société des sciences lettres et arts du Hainaut*).

(2) Cuivre carbonaté de couleur verdâtre.

Le cuivre du Katanga est répandu dans le sud du bassin du Congo sous forme de lingots, en croix de Saint-André, de lames, de baguettes etc.

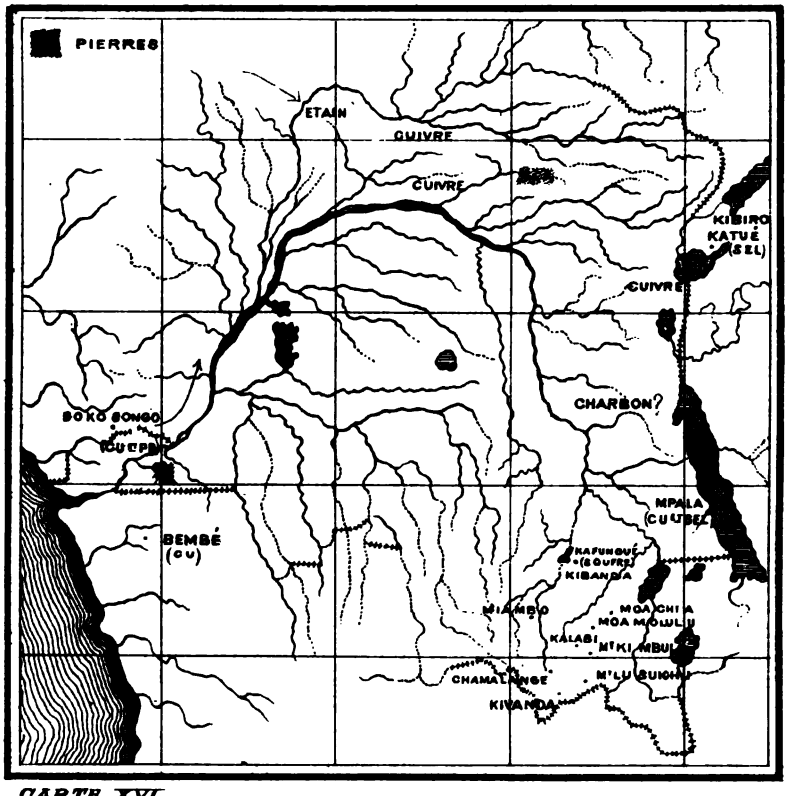

CARTE XVI

Les mines.

Le groupe de l'Ubangi est formé par des mines qui doivent exister dans l'*Ubangi-Bomu*, au nord des frontières de l'Etat mais qui n'ont pas encore été visitées jusqu'ici.

Enfin on signale aussi des gisements de cuivre entre le *Lualaba* et le *lac Albert-Edouard*.

Extraction du cuivre. — L'extraction du minerai à Boko-Sango et dans certaines mines du Katanga se fait à ciel ouvert. Dans quelques autres on rencontre assez souvent des puits atteignant 10 à 15 mètres de profondeur sur deux mètres de diamètre, au fond desquels se trouvent des ébauches de galeries. Les mineurs indigènes ont accès au fond des puits par des échelles obliques.

Le cuivre est extrait de la malachite par un procédé analogue à celui du fer, sauf que le fourneau est placé dans un second fourneau en argile, où il est porté au rouge. Le métal s'accumule au fond et est coulé en lingots. Il est exporté ensuite dans les autres tribus.

Avenir. — La masse énorme de minerai de fer et de cuivre déjà reconnue au Congo, montre assez la richesse minière du pays.

Mais la faible valeur relative de ces minerais et surtout l'éloignement des gisements des voies de communication, en rendront sans doute toujours l'exploitation économique difficile. Cependant, il est hors de doute que traités par les procédés perfectionnés, les minerais de cuivre entre autres, pourraient être avantageusement exploités dans certains cas spéciaux, pour les besoins du pays par exemple.

Autres minéraux. — Le sel marin se trouve à Moachia ; *le plomb* existe à Boko-Sango ; *l'étain* a été signalé dans l'Ubangi (1) et entre l'Itimbiri et l'Uellé (2) ; enfin les sources d'eau chaude (70°) de Kafungué (Katanga) sont *sulfureuses*. La présence de la *houille* n'a pas encore été confirmée. Quant à celle de l'or, il semble prouvé maintenant qu'il n'existe pas sur le territoire de l'Etat.

Un district très intéressant à explorer au point de vue minier est celui situé à l'ouest et au nord-ouest du Tanganika. Il n'a pas encore reconnu jusqu'ici.

C. — LES PIERRES.

Si toute la région centrale est dépourvue de pierres, la périphérie du bassin au contraire, nous l'avons vu, renferme certaines roches dont l'exploitation ultérieure pourra être très utile dans le pays.

Le partie orientale de la zône paléozoïque des Monts de Cristal, renferme entre le fleuve et le chemin de fer d'importants bancs de calcaires, donnant d'excellentes pierres à chaux et même des marbres susceptibles d'un beau poli. Plusieurs carrières sont déjà exploitées pour la construction du chemin de fer. D'autres bancs de calcaire ont été signalés sur la Likati.

Cette découverte de calcaires est de la plus haute importance dans un pays agricole, où les épuisantes cultures de café nécessiteront pour le sol des reconstituants actifs.

Les bancs de granit etc. répandus autour de la région centrale pourront aussi être d'un grand secours dans les grandes constructions.

D. LE SEL.

Les indigènes de la côte extraient le sel de l'eau de la mer. Ceux de l'intérieur le tirent soit de sources thermales soit en lavant les cendres de végétaux aquatiques. Les sources thermales salines connues jusqu'ici, sont celles de Moachia et du lac Albert-Edouard, sur la limite des frontières de l'Etat.

Les noirs le recueillent par évaporation et en font un commerce suivi, source pour eux d'une véritable richesse.

Les tribus qui n'ont pas cette ressource doivent se contenter de laver les cendres des végétaux aquatiques. Ils obtiennent ainsi un produit de mauvaise qualité, renfermant un peu de sel et beaucoup de chlorate et de sulfate de potasse qui sont assez vénéneux.

II. INDUSTRIES MANUELLES.

Les industries manuelles, assez nombreuses, sont en général aussi l'apanage de certaines tribus, qui en font une spécialité et échangent ensuite leurs produits contre ceux qui leur manquent. Quoique fabriquées d'après des procédés rudimentaires, les productions indigènes atteignent parfois un fini remarquable, qui laisse voir toute l'aptitude de ces tribus pour leur industrie.

L'Industrie métallurgique est la plus remarquable, elle s'étend au fer et au cuivre.

Le fer est généralement acheté à l'état brut à d'autres tribus. Il sert à faire des armes, fers de lances, pointes de flèches acérées, couteaux, rasoirs, des houes, des harpons, etc.

Le cuivre sert surtout à orner les armes et à faire des ornements de toilette, etc. Tous ces instruments sont très bien travaillés et ont des formes révélant parfois un goût réel.

Parmi les meilleures tribus de forgerons, citons les *Zappo-Zap qui* travaillent déjà pour l'Etat; les *Mongos* de l'Equateur, les habitants du *Haut-Aruwimi*, les *Bandjas* en aval d'Ali-Kobo, les *Marungus*, etc.

La poterie est fort répandue. Elle se fait à la main et consiste en marmites, pots à bière, assiettes, vases, etc. agrémentés de dessins gravés ou en saillie ayant chez certaines tribus de l'intérieur, une certaine valeur artistique.

La vannerie a atteint une véritable perfection et vaut les meilleures vanneries européennes.

L'industrie des textiles utilise les fibres des nombreux palmiers ainsi que le coton et le chanvre. A l'aide d'un métier analogue aux anciens métiers européens, les nègres confectionnent des étoffes très serrées, résistantes et d'une grande variété de dessins.

CONCLUSIONS.

Les richesses agricoles du Congo offrent un champ d'action trop vaste et trop rémunérateur pour que l'industrie puisse, d'ici longtemps du moins, entrer en ligne de compte dans la situation économique du pays. Ce n'est pas de ce côté que doit se tourner l'attention des colons. Toute leur activité, toutes leurs forces vives doivent aller à l'agriculture, pour fournir en abondance les matières premières que la métropole se chargera de manufacturer.

Quant à l'industrie proprement dite, elle restera sans doute un facteur accessoire, bornant son rôle à une première préparation des produits cultivés et à l'exploitation ou la fabrication de quelques objets de consommation locale.

III. — COMMERCE.

Le Commerce général de l'Etat en 1896, s'est élevé à 31.131.508 frs 42 cent. dont: 15.091.137.62 pour les exportations,

et 16.040.370.80 pour les importations.

Le Commerce spécial (1), le seul qu'il faille faire entrer en ligne de compte dans l'évaluation exacte du mouvement du pays, s'élève à 27.617.376 francs 29 centimes, en augmentation de 27,63 %, sur le chiffre de l'année 1895.

Commerce comparé en 1895. — Afrique centrale anglaise frs 2.125.000
Est africain anglais 4.500.000
Sénégal 31.250.000
Est-africain allemand 10.700.000
Angola 36. 250.000
Est-africain portugais 20 000.000

Exportations. Les exportations (commerce spécial) se sont élevées à 12,389,599 frs. 85 centimes, se décomposant comme suit :

---

(1). Le commerce « spécial » est celui des marchandises produites par l'État ou lui destinées pour la consommation.

Le commerce « général » comprend en plus les produits en transit.

PRODUITS EXPORTÉS	COMMERCE SPÉCIAL		
	QUANTITÉS	VALEUR	
	Kilogrammes	Francs	Cent.
Arachides	1.875	506	25
Café	830	1.494	«
Caoutchouc	1.317.346	6.586.730	«
Copal blanc	9.207	15.651	90
Huile de palme	1.481.794	77.532	88
Ivoire	191.316	3 826.320	«
Noix palmistes	4.574.420	1.143.605	«
Sésame	221	58	56
Orseille	233	103	92
Cacao	92	115	«
Fèves de Calabar	204	48	96
Noix de Kola	8.687	13.030	50
Nula panza	4.983	921	85
Peaux brutes	2.457	2.100	73
Riz	2 100	1.050	«
Tabacs	99	247	50
Bois	270 m3 828	27.082	50
	Total	12.389.599	85

Pour 10,866,060,48 frs. de ces marchandises (commerce général) allaient à destination de la Belgique ; le pays suivant immédiatement par importance (Hollande) n en recevant que pour fr. 2,324,279,87.

Nous avons vu précédemment quels sont les principaux produits de rapport fournis par la colonie. Ceux-ci sont exploités par diverses sociétés, parmi lesquelles certaines sont très puissantes et ont des factoreries dans la région centrale et le Bas-Congo. Citons parmi les plus importantes de ces compagnies *la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo* (en 1892,83 factoreries et 8 vapeurs) ; *la société « Anglo-belgian India Rubber company »* (un vapeur) ; *le Comptoir colonial congolais ; la Société anversoise du commerce du Congo ; la Société des produits du Congo* ; *la Nieuwe Afrikaansche handelsvennootschap.* (4 vapeurs) ; diverses sociétés portugaises établies dans le Bas-Congo, etc.

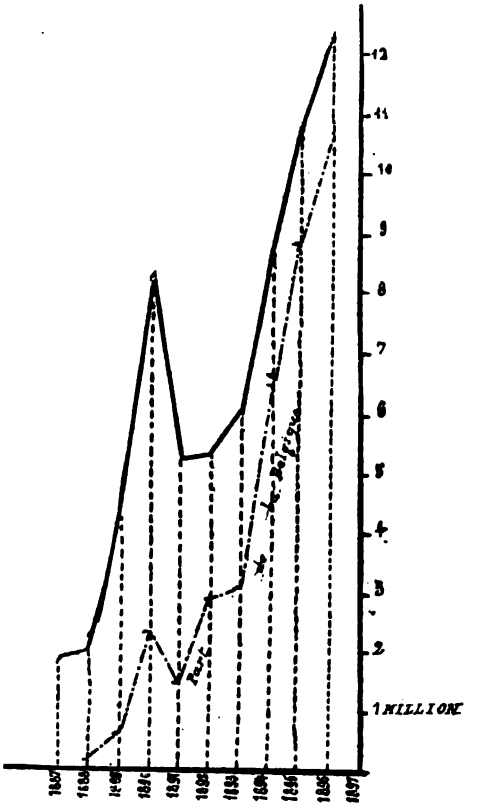

Fig 10. — Diagramme des exportations.

Importations. — Les importations (commerce spécial) se sont élevées à frs. 15,227,776,44

Les principaux articles étaient :

Tissus	francs	4.071.158,55
Bétail		88.915,35
Armes		629.948,31
Bateaux		112.905,67
Alcools		378.580,00
Denrées alimentaires		2 372.555,44
Machines		1.454.255,30
Métaux, rails etc.		2.378.205,86

La part de la Belgique dans ces importations a été de 10.162.406 fr. 76 c^{s}, le pays suivant immédiatement par importance (l'Angleterre) n'important que pour 2.600.682,50 frs.

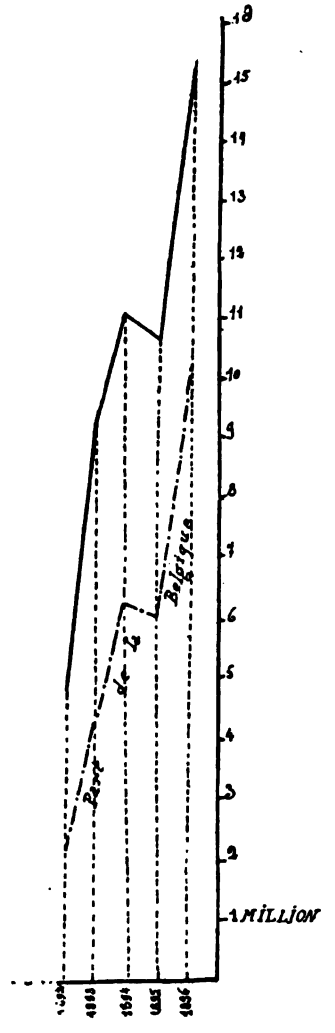

Fig. 11. — Diagramme des importations.

Parmi les produits importés on peut distinguer les marchandises d'échange c'est-à-dire destinées aux indigènes et les divers matériaux nécessaires à l'outillage de la colonie.

Les Marchandises d'échange sont principalement constituées par des tissus, des perles et du fil de laiton. Mais le plus ou moins de valeur de telle ou telle variété de ces produits, varie essentiellement avec les régions, sans qu'on y puisse voir une autre cause que le caprice des indigènes.

Les tissus qui s'importent au Congo, sont les tissus de coton, écrus, blanchis, teints ou imprimés, les tissus de laine et coton et de toile teinte. Il faut y joindre les couvertures de coton ou de laine imprimées, de coton écru et teint, de laine et jute et de bourre de soie.

Les Congolais aiment surtout les tissus à bon marché, aux couleurs éclatantes ; certaines peuplades tiennent cependant à la qualité.

Les perles constituent une monnaie des plus répandues et dont les variétés demandées varient encore une fois avec les régions où l'on se trouve.

Le fil de laiton coupé en morceaux, *la bimbeloterie, les cauris, la ferblanterie, les fusils à silex*, etc. achèvent de former les principales marchandises d'échange.

L'outillage de la colonie exige principalement du matériel de chemin de fer et de navigation, des matériaux de construction, de campement, des marchandises agricoles, des métaux ouvrés, etc. *Les denrées alimentaires* destinées aux agents et aux colons entrent aussi pour une large part dans les importations.

Ces dernières sont faites en majeure partie par l'Etat ; viennent ensuite les grandes compagnies et les diverses maisons de commerce.

Conclusions. — A l'encontre de la métropole, on peut dire qu'une colonie du genre de celle-ci, est en pleine santé économique, quand elle exporte beaucoup de matières premières et qu'elle importe beaucoup de produits manufacturés. Est-ce le cas pour le Congo ? — La nature des marchandises échangées nous permet de voir, citées à la sortie, toutes les richesses d'un pays tropical en voie de développement ; à l'entrée, tous les matériaux nécessaires à l'outillage d'une colonie naissante, en pleine activité organisatrice. La comparaison entre les statistiques antérieures ferait constater, à l'exportation, la substitution progressive de produits agricoles d'une exploitation constante comme le caoutchouc, l'huile de palme, le café, à l'ivoire ; elle ferait voir l'évolution des importations de l'alcool et des armes à feu vers les tissus et les verroteries destinés à rémunérer désormais, la main d'œuvre indigène.

Enfin l'examen de la part relative des divers pays dans ces échanges, nous ferait voir les nations coloniales y prendre presque seules part et une fois de plus le commerce suivre le pavillon. La Belgique qui n'y entrait pour ainsi dire pas dans les premiers temps, s'y voit représentée actuellement, aux exportations pour 71 % et aux importations pour 66 %, en augmentation constante sur les années précédentes.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les diagrammes ci-contre pour constater la situation florissante dans laquelle se trouve le commerce congolais.

De 3 millions en 1886, il s'est élevé à 31 millions en 1896, décuplant ainsi en dix ans. Cette progression extraordinaire montre mieux que tout discours, combien il est permis d'augurer favorablement de l'avenir.

B. COMMUNICATIONS.

La dernière condition à remplir pour qu'une colonie riche, peuplée et bien gouvernée soit prospère, c'est qu'elle ait un système de communications rapides et surtout peu coûteuses, de façon à pouvoir amener ses produits sur les marchés du monde, dans des conditions qui lui permettent de soutenir la concurrence.

Voyons si l'Etat du Congo possède ce dernier avantage et à cet effet,

étudions non seulement *les voies de communications* proprement dites, mais aussi *les voies de pénétration*, qui sont les voies qui paraissent favorables pour atteindre certaines régions reculées des pays neufs.

I. Communications extérieures.

L'Etat du Congo est desservi par un certain nombre de lignes régulières de navigation à vapeur, qui sont :

1° *La compagnie maritime belge*, qui relie *Anvers* à *Banana, Boma* et *Matadi*, par un service mensuel direct et sans transbordement. (1) Départ d'Anvers, le 6 de chaque mois.

2° *La compagnie portugaise « Empreza Nationale »* qui unit *Lisbonne à l'Angola* par un service bi-mensuel (départ de Lisbonne, le 6 et le 23) faisant escale à *Cabinda* et à *San-Antonio* (embouchure du Congo.)

3° *La compagnie française des «Chargeurs réunis»*, dont un bateau quitte mensuellement *Le Hâvre* ou *Bordeaux* (le 15 de chaque mois) à destination de Madagascar, par la côte occidentale, avec escale dans *les ports du Bas-Congo*.

Outre ces services réguliers d'autres navires, vapeurs et voiliers visitent le Congo, le mettant en relations avec l'Europe d'une part, avec les autres colonies africaines et même l'Asie d'autre part.

Télégraphes.

Le Congo n'est pas encore relié à l'Europe par un câble spécial. En attendant qu'il en soit ainsi, c'est la ligne portugaise qui sert aux communications télégraphiques. Ses bureaux les plus rapprochés sont ceux de Saint Paul de Loanda et de San Thomé.

Voies de pénétration.

Par le nord. — Il existe trois voies naturelles de l'Afrique septentrionale vers l'Etat du Congo :
celle de la *Bénué* à la *Sanga*, à travers l'Amadoua ;

(1) Prix moyen du fret : de 25 à 40 shillings et 10 % la tonne de marchandises.

celle du *Tchad* à l'*Ubangi*, par le Chari ;
celle de la *Nubie* à l'*Uellé*, par le Nil.

Les deux premières ne constituent pas des voies de pénétration vers l'Etat, puisqu'elles partent de régions plus difficiles à atteindre que le Congo lui-même. Celui-ci au contraire pourra peut-être servir un jour de communication vers le Tchad En effet, de la Kémo, affluent navigable de l'Ubangi, à la Nana, sous-affluent navigable du Chari, il n'y a pas plus de 150 kilomètres à travers un pays très peu accidenté.

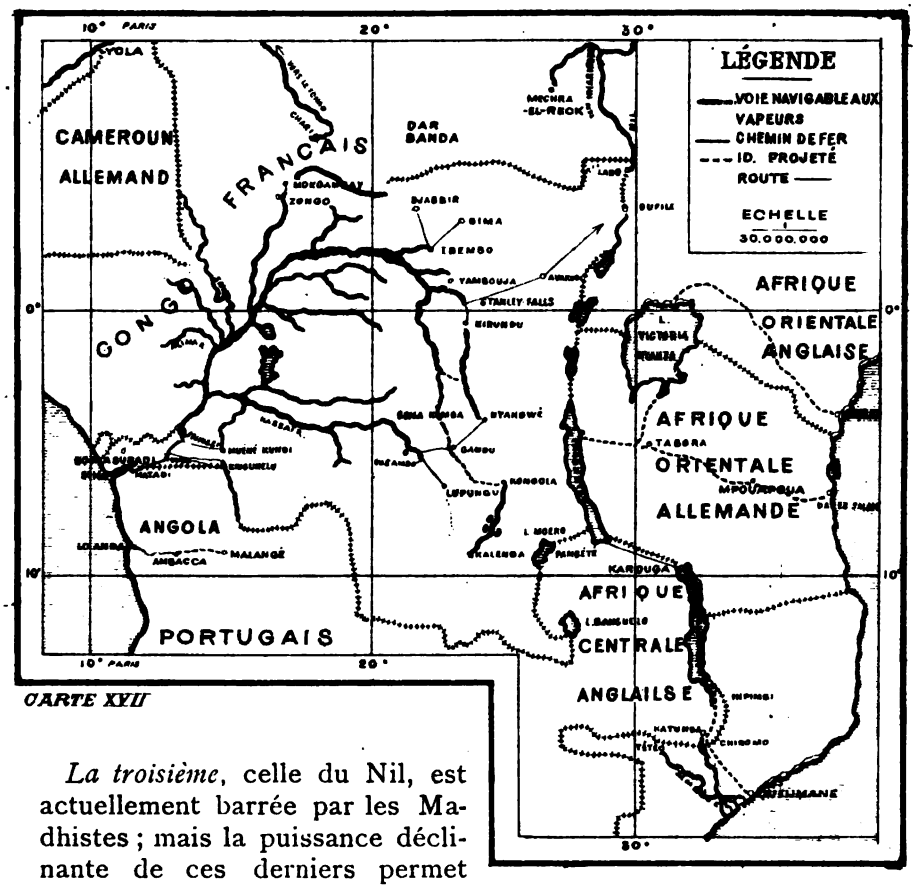

CARTE XVII

Les communications.

La troisième, celle du Nil, est actuellement barrée par les Madhistes ; mais la puissance déclinante de ces derniers permet d'entrevoir son ouverture dans un avenir assez rapproché. Elle se décompose comme suit : du lac Albert à Dufilé, navigable aux vapeurs ; de Dufilé à Lado, 150 kilomètres de chûtes ; de Lado à Berber, navigable aux vapeurs, mais souvent encombrée par d'impénétrables roselières (forêts de roseaux) ; en aval de Karthoum se trouve aussi la 6e cataracte ; de Berber à Souakim 376 kilomètres dans le désert.

Cette voie a l'inappréciable avantage de conduire directement vers l'Europe, mais le grand inconvénient d'exiger encore d'importants travaux

pour être rendue accessible au commerce. Elle sera cependant d'un grand secours pour mettre en valeur la région du Haut-Uellé et du lac Albert.

Par l'est. — Il n'existe pas de grande voie naturelle donnant accès par l'est de l'Etat; mais la mise à exécution de deux vastes projets de construction de chemins de fer reliant la côte orientale à la région des lacs, modifiera, dans bien des années il est vrai, l'isolement relatif de ce côté.

Une ligne ferrée est actuellement en construction de *Mombaz* à travers l'Afrique orientale Anglaise jusqu'au *lac Victoria*, sur lequel flottent déjà deux steamers. La zône d'attraction de cette ligne s'étendra sans doute jusqu'au lac Albert, la Semliki et l'Albert Edouard.

Une autre ligne est projetée à travers l'Afrique orientale allemande de *Tanga* et de *Dar-es-Salam* à Tabora d'où partiront un embranchement vers le lac *Victoria* et un vers le *Tanganika*.

Mais il s'écoulera longtemps encore avant que cette voie soit achevée, et pourra ainsi attirer à elle une partie du commerce des pays riverains du Tanganika et du Kivu.

Par le sud-est. — La grande crevasse du centre africain forme une belle voie de pénétration vers le sud-est de l'Etat. Le Zambése et le Chiré, navigables de Quélimane à Katunga, se coupent de rapides et de chûtes pendant 100 kilomètres, pour redevenir ensuite accessibles de Matopé jusqu'au nord du Nyassa à Karonga, sous la latitude du lac Moëro. Une route carossable en assez mauvais état, mais facilement améliorable, unit Karonga à l'extrémité méridionale du Tanganika à Pambété, d'où l'on peut naviguer en vapeur sur tout le lac, ou atteindre le Moëro et le Katanga par l'ouest. Ce chemin est actuellement le plus court pour atteindre le Tanganika, (les marchandises mettent généralement 5 mois de Bruxelles à Mtoa). Un chemin de fer projeté de Quelimane au Rui et un autre de Katunga à Matoté viendront plus tard améliorer encore ce trajet.

II. Communications intérieures.

La géographie physique nous a appris que toute l'immense plaine du Congo est drainée par un fleuve présentant plus de 15,000 kilomètres de voies navigables, remarquablement disposées pour rayonner vers tous les points de la région centrale. Mais cet admirable réseau hydrographique est séparé de la mer par les Monts de Cristal, qui interrompent la navigation sur près de 300 kilomètres. D'autre part, les rivières forment dans la région supérieure des rapides et des chûtes, qui forcent à abandonner leurs cours pour pénétrer jusqu'aux confins de l'Etat.

Nous sommes ainsi amenés à étudier successivement les *communications fluviales* et les *communications terrestres.*

A. VOIES FLUVIALES.

Bas-Congo.

Le Bas-Congo est navigable pour les navires de mer de 3,000 tonnes jusque Matadi, à 120 kilomètres à l'intérieur de terres. Le chenal, qui jusqu'ici n'a subi aucune appropriation, est constamment modifié par le courant et nécessite de ce fait, de bons pilotes. Les passes présentent quelques hauts-fonds, mais seront améliorées d'ici peu, l'accès du fleuve sera alors absolument sûr et commode.

Le Bas-Congo offre trois ports naturels : *Banana*, *Boma* et *Matadi*, en eau profonde et parfaitement abrités, qui peuvent compter parmi les meilleurs de la côte occidentale.

Banana, à l'embouchure du fleuve, présente une rade large et sûre.

Mouvement du port en 1896

Navires au long cours :	87,	jaugeant	140,376 tonnes
Navires caboteurs :	169,	id.	7,733 id.
			148,109 id.

Boma tire surtout son importance de sa position de capitale de l'Etat.

Mouvement du port en 1896

Navires au long cours :	68,	jaugeant	118,687 tonnes
Navires caboteurs :	160,	id.	3,934 id.
			122,621 id.

Matadi, par sa situation terminus de la navigation maritime sur le Bas-Congo et tête de ligne du chemin de fer vers le Haut-Fleuve, est appelé à devenir le grand port de transit de tous les produits du vaste bassin du Congo.

Ces trois ports n'ont pas encore de quais, mais un certain nombre de piers (jetées) où abordent les steamers. Celui de Banana possède un sémaphore.

Mouvement comparé : Zanzibar 1895 : 289 navires ; jaugeant 263,250 tonnes.

Communications. — *Cinq* steamers desservent selon les besoins les trois ports du bas-fleuve.

Un steamer navigue sur le Schiloango.

Tonnage de la flottille du Bas-Congo : 200 tonneaux.

Le Haut-Congo et ses affluents forment un vaste réseau hydrographique auquel le travail des hommes n'a pas encore apporté le moindre per-

fectionnement. Encombré d'îles et de bancs de sable, subissant d'ailleurs de fréquentes et importantes variations de niveau, il a exigé, pour être utiles comme voie navigable, un matériel naval spécial, composé de bâteaux de petit tonnage à fond plat, d'un faible tirant d'eau, actionnés généralement par une roue arrière donnant une vitesse d'au moins 8 milles à l'heure.

En partant du Stanley-Pool, le *Congo* est navigable à ces vapeurs jusqu'aux Stanley-Falls. Au delà des chutes de ce nom, il redevient navigable de Kirundu à Nyangwé. En amont de Kongola, il semble de nouveau leur être accessible jusqu'aux chutes de Kalenga.

L'*Ubangi* est navigable aux vapeurs, de son confluent à Zongo, de Mokoangay à Banzyville, de Banzyville à Gembelé (aux hautes eaux).

Les vapeurs pénètrent dans le *Kassaï* jusqu'un peu en amont de Luebo ; dans le *Sankuru* jusque Pania-Matumbo ; dans le *Kwango* jusque Muené-Kundi et de Kingunchi aux chûtes François-Joseph ; dans la *Lukenyé* jusque sous la longitude de Lusambo.

La *Tshuapa*, la *Lulongo* et la *Mongala* sont navigables jusque près de leurs sources. Les steamers remontent le *Rubi* jusqu'à Ibembo, aux hautes eaux ; l'*Aruwimi* jusque Jambuya, et le *Lomami* jusqu'à Bena-Kemba. L'amélioration des chutes existant en amont de ce point, pourra sans doute rendre cet affluent navigable jusque sous la latitude de Kongola, sur le Lualaba.

Léopoldville et *Kinshassa* sont les principaux ports fluviaux, chantiers navals de montage et de réparation des steamers du gouvernement et des négociants. Ils seront supplantés d'ici peu par le port de *Dolo*, à l'est de Léopoldville, qui sera le terminus du chemin de fer et deviendra la tête de ligne de la navigation commerciale sur le Haut-Fleuve.

Il existe des chantiers de remontage à *Kirundu* et sur le *Kwango*.

Communications par vapeurs. — Les stations du *Haut-Congo* sont réunies par une ligne régulière de navigation de *Léopoldville aux Stanley-Falls* et retour Ce service comporte un départ du Stanley-Pool tous les onze jours. Il se fait par *cinq* steamers de 40 tonnes maximum, faisant le trajet en cinquante-cinq jours, aller et retour, escales comprises. (1)

La navigation des *affluents* est assurée par *un* steamer sur le Kassaï ; *un* dans le bassin de Lukenye ; *un* sur le bief du Lualaba : Nyangwé-

(1) Tarif du transport. De Léopoldville,

au delà de Bumba ou dans le Kassaï	300 frs.	la tonne
dans l'Ubangi en aval de Zongo	350 id.	id.
à la descente d'une station accessible par bateau jusqu'au Pool ;		
Ivoire, la tonne	500 frs.	
Caoutchouc id.	200 frs.	
Autres produits id.	150 frs.	

Kirundu. *Six* petits vapeurs font le service des stations et ont leur port d'attache à Léopoldville, Lusambo, Zongo, Coquilhatville, Nouvelle-Anvers et Basoko.

Enfin *plusieurs* autres sont en réserve.

Au total l'Etat possède sur le Haut-Congo, 20 steamers jaugeant globalement 450 tonnes.

Un nouveau steamer de 150 tonnes (pouvant aller jusqu'à 250) est en construction, ce qui portera le tonnage de la marine de l'Etat à 650 tonnes. (1)

Outre cette flotille, la plupart des corporations religieuses et des sociétés commerciales possèdent aussi un certain nombre de vapeurs, portant à *quarante-quatre* le nombre des steamers flottants sur le Haut-Fleuve.

Par barques à rames. — Les communications sur les parties du fleuve et de ses affluents non accessibles aux steamers se font par des embarcations à rames, européennes ou indigènes.

Le bief *Manyanga-Isangila* est occupé par un service d'allèges en acier, appartenant à l'Etat.

Les transports en amont des stations terminus de la navigation à vapeur sont assurées par les *bateliers indigènes*, tantôt parfaitement organisés en service rapide comme sur le Lualaba, tantôt réquisitionnés lorsque besoin en est. Leurs pirogues, qui ont une capacité de transport allant jusque cinq tonnes, se réunissent souvent en convois atteignant jusque quarante et cinquante embarcations.

B. — VOIES TERRESTRES.

Chemins de fer. — 1° une voie ferrée contournant les chûtes Livingstone de *Matadi à Léopoldville* (380 kilomètres) est actuellement en construction. Elle est exploitée actuellement jusque Tumba (188 kilomètres) et le sera en juin ou juillet 1897, jusque l'Inkissi (Kilomètre 261). L'achèvement de ce chemin de fer, qu'on espère obtenir pour le milieu de l'année 1898, provoquera une révolution complète dans l'économie du Haut-Congo, dont la plupart des produits n'ont pu jusqu'ici, grâce aux transports onéreux, être jetés sur les marchés européens. C'est en effet moins une voie ferrée réunissant deux villes, qu'un canal réunissant deux mers et

(1) Se décomposant comme suit: 1 de 150 tonnes pouvant en porter jusqu'à 250
5 de 40 id.
1 de 35 id.
1 de 30 id.
1 de 23 id.
1 de 20 id.
plusieurs de 10 tonnes au moins.

cette œuvre accomplie au milieu de difficultés extraordinaires aura sur la prospérité de l'Etat, une influence incalculable. (1)

2° Un chemin de fer est projeté entre *Boma* et *Boma-Sundi* (80 kilomètres) sur la Lucula, de façon à mettre la fertile région du Mayombe en relation avec un des ports du Bas-Fleuve (Boma)

3° Un autre projet, moins avancé, existe dans le but de réunir le Lomami au Lualaba (minimum 50 kilomètres).

Réseau ferré comparé :
- Angola, en 1893, 260 kilomètres.
- Afrique orientale portugaise, en 1895, 92 kilomètres.
- Sénégal 393 kilomètres.

Routes. — Les routes du Congo sont loin d'avoir l'aspect de nos chaussées. Ce sont généralement des voies de quelques mètres de largeur, plus souvent encore des sentiers, où le sol a simplement été aplani. Les petits cours d'eau se passent sur des ponts, ceux de plus d'importance dans des bacs.

A des distances correspondant à une étape normale (15 kilomètres) sont construits des postes où blancs et noirs trouvent un abri pour la nuit. C'est sur ces voies, qu'en l'absence de véhicules et d'animaux de trait, des centaines des noirs portent les marchandises réparties en charges de 35 kilogs.

ROUTES PRINCIPALES

Bas-Congo
- de Boma à
  - Zambi
  - Tshoa-Boma-Sundi et la Lemba
  - Lenghi-Nyonga
- de Banana, à Moanda-Cabinda et Landana

Région des Cataractes
- de Matadi (Shiozo) — En attendant l'achèvement du chemin de fer, à Isangila
- de Tumba (Terminus actuel du chemin de fer)
  - Vers le Stanley-Pool
    - Léopoldville
    - Manyanga
      - nord et Brazzaville
      - sud et Léopoldville
  - Vers le Kwango
    - à Tumba-Mani
      - Muéné-Kundi
      - Popocabacca

L'exploitation prochaine du chemin de fer jusqu'à l'Inkissi modifiera encore les transports par terre dans la région.

Région du Haut-Congo
- Dans d'Ubangi : de Zongo à Mogoangay (45 k.)
- Vers le N'giri : de Bangala à la N'giri (40 k.)
- Vers l'Uellé : d'Ibembo à
  - Djabbir
  - Bima 12 jours
- Vers le Lualada :
  - de Stanley-Falls à Ponthierville.
  - De Pania-Matumbo à Gandu et Nyangwé

(1) Tarif à la montée : de Matadi à Tumba 468 francs la tonne ;
Id. à la descente ; varie de 468 fr. la tonne pour l'ivoire à 47 francs pour les arachides.

Ces moyens primitifs de transport sont fort préjudiciables au commerce, aussi est-il certain que cet état de choses n'est que passager et disparaîtra rapidement avec l'accroissement du bétail dans la colonie. Aux porteurs se substitueront progressivement les bœufs et les ânes de bât, qui de tous côtés sont élevés dans l'Etat, en attendant qu'un réseau ferré plus complet vienne achever le système des communications congolaises.

Télégraphes.

Une ligne télégraphique-téléphonique est projetée de Banana au Tanganika, par Boma-Matadi-Léopoldville-Stanley-Falls et Nyangwé. Le tronçon *Boma-Inkissi* est ouvert à l'exploitation (310 kilomètres.)

Réseau télégraphique comparé : Afrique orientale portugaise, en 1891, 459 kilom. et 550 projetés
Angola id. 421 id.

VOIES DE PÉNÉTRATION.

Bas-Congo. — La voie la plus favorable pour pénétrer dans le Mayombe est celle du Schiloango par Landana. Cette situation changera avec la construction du chemin de fer de Boma à Boma Sundi.

Haut-Congo. — *Vers le nord.* — Les voies les plus suivies pour atteindre le Haut-Uellé sont celles de *l'Ubangi* par Zongo et Banzyville et celle du *Rubbi* par Ibembo vers Djabbir ou Bima. De ces postes on remonte l'Uellé en pirogue. La route par Ibembo et Bima paraît être la plus courte. Elle se fait en 12 jours. Une autre partant des Stanley-Falls vers les sources de l'Uellé et le Nil vient d'être suivie dernièrement. On ignore encore sa valeur.

Vers l'est. — On arrive au Lualaba en contournant les Stanley-Falls, mais cette voie semble moins favorable que celle du Lomami qui permet aux steamers de remonter la rivière jusqu'à Bena-Kemba, d'où une ligne de chemin de fer de cinquante kilomètres pourrait mener les marchandises sur le Lualaba.

En partant de celui-ci on atteint le *lac Albert Edouard* en allant des Falls, par le poste de Lindi ; *le lac Tanganika* par Nyangwé et Kabambaré ; *le lac Kivu* par le Tanganika et la Rufidji.

Vers le sud. — La voie suivie jusqu'ici pour pénétrer dans le Katanga, part de Lusambo pour Lupungu et de là par Kilema-Museya et Shimaloa vers Bunkeia. C'est un itinéraire long et difficile, entrecoupé de marais, de rivières et de montagnes, qui ne pourrait en aucun cas servir de route

commerciale aux produits de la région qui se dirigent presque tous aujourd'hui vers le Bihé. Mais l'aménagement des rapides du Lomami en amont de Bena-Kemba, permettrait d'atteindre le confluent de la Lukassi, d'où un tronçon de 120 kilomètres de chemin de fer, en un pays absolument plat (1) conduira au Lualaba. Or celui-ci, d'après les récentes explorations, est navigable jusque Kalenga. La riche et salubre région du Katanga deviendra ainsi d'un accès facile et restera en communication avec le centre du bassin.

Il est inutile d'insister sur les extraordinaires facilités de communications qu'offre le Congo. Aucun pays d'Afrique n'est aussi privilégié sous le rapport des voies naturelles. L'étude des communications proprement dites nous a permis de voir leur énorme et heureux développement; l'étude des voies de pénétration, le peu de travaux qu'il faudra faire pour étendre encore leur zône d'attraction de la région centrale aux confins du pays. Le Nil, les deux chemins de fer orientaux et le Zambèse seront sans aucun doute appelés, dans un avenir lointain, à jouer un rôle dans l'écomie des parties extrêmes nord, est et sud de l'Etat. Mais il serait encore impossible de dire quelle en sera l'importance et si les facilités, d'ailleurs fort onéreuses d'accès à la côte, compenseront l'élévation du frêt des ports éloignés de Mombaz, Dar-es-Salam et Quelimane, en Europe. En tous cas et pour longtemps encore, le seul exutoire des produits de la totalité du bassin, sera le chemin de fer des cataractes, de Matadi à Léopoldville.

(1) Delcommune.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

Dans le courant de l'année 1484, Diego Cam, amiral portugais parti à la conquête des Indes, découvrait l'embouchure du Congo et plaçait ses territoires sous l'autorité de son roi don Juan II.

« Durant les trois siècles qui suivirent leurs premières découvertes, « dit Reclus, les Portugais n'apprirent à connaître avec quelque détail « que la région voisine des côtes. » Cependant de nombreuses expéditions furent envoyées dans l'intérieur du continent, pour y trouver de l'or et en assujettir les habitants au roi de Portugal.

Grâce à ces voyages et aux informations des indigènes, on apprit que le fleuve Zaïre (Congo) naît dans les profondeurs de l'Afrique et que dans la région des sources, se trouvent de grands lacs; toutefois aucune carte n'aurait pu à cette époque donner le tracé détaillé du cours fluvial reconnu par les explorateurs, et les dessins reproduits sur les globes, essayent de concilier les renseignements précis dus aux voyageurs portugais, avec les légendes africaines et les traditions classiques de Ptolémée. Jusque dans les cartes du dix-huitième siècle se maintiennent ces fausses conceptions géographiques, bien que Mercator, dès 1541, eût régulièrement limité les bassins fluviaux par des faîtes de partage.

L'ère des explorations scientifiques dans le bassin du Haut-Congo commence à la fin du siècle dernier, avec l'expédition de José de Lacerda e Almeida. En 1798, ce voyageur partit du Mozambique et pénétra jusque dans la région des grands lacs ; mais lors de son retour, il fut massacré et, sauf la connaissance sommaire de son voyage, tout fut perdu, notes, dessins, observations astronomiques. En 1806, une

expédition plus heureuse se fit à travers le continent, des bords de l'Atlantique à ceux de la Mer des Indes ; des *pombeiros* ou « chefs de caravanes » accomplirent cet exploit, mais on ne connaît pas même leur itinéraire précis : on sait seulement qu'au delà du Kwango, l'un des principaux affluents occidentaux du grande fleuve, ils parcoururent le bassin du Congo sur le versant méridional et rejoignirent le chemin de Lacerda dans la région des lacs, pour descendre sur le Zambèse. »

En 1816, le capitaine James Tuckey, envoyé par l'Angleterre pour résoudre le problème du Congo, remonta avec d'incroyables difficultés le fleuve jusque près d'Isangila. Arrivée là, l'expédition, qui avait déjà perdu la majeure partie de son personnel, se vit privée de son chef et incapable de pousser plus loin, rentra en Europe en y apportant les premiers renseignements exacts sur le Bas-Congo.

Ce désastre semble refroidir les voyageurs et jusqu'en 1843, aucune exploration ne s'exécute. C'est alors que le portugais Graça découvre le vaste empire du Muata-Yamvo sur le plateau de Lunda et que neuf ans plus tard (1854) Livingstone dans sa première grande traversée de l'Afrique, reconnait le lac Dilolo.

Mais sur l'autre côté du continent noir, une autre expédition s'organisait pour en percer les ténèbres. Burton et Speke partant à la conquête des sources du Nil, découvraient le lac Tanganika et les premiers en faisaient une reconnaissance en canot, sans savoir que le lac appartenait au bassin du Congo.

Livingstone restait dans la même ignorance lorsque, de 1866 à 1872, il découvrait, en partant du Zambèse, le lac Moëro, le Luapula, le Banguelo, et que remontant ensuite vers le nord, il naviguait sur le Tanganika et arrivait au Lualaba, à Nyangwé.

Toutefois la solution du problème était proche. Au cours de son célèbre voyage à travers l'Afrique (1873) Cameron lève toute la partie méridionale du Tanganika, découvre la Lukuga et arrivant à Nyangwé, entrevoit la vérité. Il traverse l'Urua et le Katanga et arrive à la côte occidentale.

Enfin Stanley, déjà célèbre depuis qu'il avait retrouvé, en 1872, au bord du lac Tanganika, Livingstone que l'on croyait perdu, arrivait du lac Victoria, au début de l'année 1876, suivi d'une forte caravane de Zanzibarites. Après avoir visité le Tanganika, il arrivait à Nyangwé et s'adjoignant des forces arabes, s'embarquait le 5 novembre pour commencer l'épique descente du grand fleuve. Le 4 janvier 1877, il était aux Stanley-Falls où les Arabes le quittaient. Après avoir, au milieu de difficultés énormes, contourné les chûtes, il s'engageait à nouveau sur le fleuve. Sept mois après il arrivait à la côte, ayant franchi les chûtes Livingstone, livré 32 combats et vaincu par une force de volonté incroyable, tous les obstacles que la nature avait accumulés sur son chemin. L'Afrique comptait un grand fleuve de plus.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE.

Pendant que Stanley se préparait à Nyangwé à descendre le Congo, un événement important pour la géographie africaine se passait en Europe. Le roi des Belges, Léopold II, dans une conférence géographique qu'il avait convoquée à Bruxelles, proposait aux savants, aux géographes et aux explorateurs qu'il avait réunis « d'ouvrir à la civilisation, la seule partie de notre globe où elle n'ait pas encore pénétré, de percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières. » A cet effet, il fondait *l'Association internationale africaine* qui devait créer à travers l'Afrique une suite ininterrompue de stations scientifiques et hospitalières, qui serviraient aux voyageurs de points de départ et de ravitaillement pour leurs explorations. De 1877 à 1880, quatre expéditions belges furent organisées pour remplir ce programme et aboutirent à la création du poste de Tabora et des stations de Karéma et de Mpala sur le Tanganika. Une expédition allemande (Böhm et Reichard) explora aussi le Katanga. Mais les découvertes de Stanley venaient de faire connaître une admirable voie de pénétration par l'ouest de l'Afrique; il fallait en profiter dans le plus bref délai.

Le roi Léopold II fonde le *Comité d'Etudes du Haut-Congo* (25 novembre 1878) sous la président du Général Strauch et le 23 janvier 1879, une première expédition sous les ordres de Stanley, quitte l'Europe pour l'embouchure du Congo. Le 14 août elle est à Banana où elle trouve une flotille de vapeurs et de barques, envoyée par le comité d'études. Elle remonte le fleuve et à la fin de l'année une première station, *Vivi*, est fondée au point terminus de la navigation. Une année se passe à construire une route de Vivi à *Isangila*, puis une autre à transporter les steamers à travers la fameuse région des chutes Livingstone, et le 29 novembre 1881, l'expédition, forcée par l'occupation française de passer sur la rive gauche, fonde la station de *Léopoldville* sur le Stanley-Pool et lance son premier vapeur sur le Haut-Congo.

L'année 1882 est employée à remonter le grand fleuve. Stanley fonde *Msuata*, explore le *Bas-Kassaï*, la *Fini* et découvre le lac *Léopold II*. Forcé par la maladie de rentrer en Europe, il laisse le capitaine Hanssens continuer son œuvre et celui-ci fonde *Bolobo* et *Kwamouth*. Cette même année est marquée par l'exploration du *Kwilu-Niadi* (fleuve du Congo français actuel) par Grant Elliot, Liévin Vandevelde et Hanssens.

Mais Stanley est guéri. Le 9 mai 1883 il est de nouveau à Léopoldville, d'où il part pour fonder la station de l'*Equateur* et explorer la *Lulongo* et le lac *Tumba*. Trois mois après, au cours d'un nouveau voyage, il crée le poste de *Lukolela*, visite les tribus *Bangala* et *Basoko*, remonte jusque Yambuya l'Aruwimi qu'il suppose être le Bas-Uellé, et fonde la station des *Stanley-Falls*, terminus de la navigation sur le Haut Congo. Peu de temps après il quittait le Congo, laissant au capitaine Hanssens le soin d'achever son œuvre.

Le 24 mars 1884, celui-ci quittait Léopoldville, et profitant d'un voyage d'inspection dans le haut-fleuve, découvrait l'embouchure de *l'Ubangi*, fondait la station de *Bangala* (depuis *Nouvelle-Anvers*,) explorait la *Mongala* et le *Rubi* et créait un poste provisoire à *Basoko* (levé puis rétabli) poussant jusqu'aux Stanley-Falls, et, redescendant ensuite dans le Bas-Congo, mourait des suites de ses fatigues (4 décembre 1884.)

Le 27 juillet, le lieutenant allemand Wissman qui venait de se signaler par une traversée de l'Afrique, de l'ouest à l'est, quittait Malange (Congo Portugais) pour entreprendre aux frais du Roi des Belges, l'exploration du Kassaï. En novembre il fondait la station de *Luluabourg* et descendant la rivière sur un radeau, arrivait à l'étonnement de tous, en juillet à Kwamouth, après avoir découvert des pays exceptionnellement riches et peuplés.

Ces cinq années d'explorations et de travaux incessants avaient donné à l'Association plus de 12,000 traités de soumission des chefs indigènes.

Mais, dans l'entre temps, le *comité d'études* n'était pas resté inactif en Europe. Conscient de la grandeur de son œuvre et des résultats obtenus, il s'était transformé en *Association internationale du Congo*, et poursuivant maintenant ouvertement son but politique, se transformait en société souveraine des immenses territoires du Congo, sur lesquels il s'efforçait de faire reconnaître ses droits incontestables, par toutes les puissances.

Le 10 avril 1884, les Etat-Unis reconnaissent son pavillon comme celui d'un pays ami. Le 15 novembre de la même année, une conférence se réunit à Berlin dans le but de régler les questions en litige en Afrique. Elle dresse l'acte général de Berlin qui consacre l'élévation des territoires de l'Association en *Etat indépendant du Congo*. Elle règle les grandes lignes politiques et économiques du nouveau gouvernement et en confie, par acclamation, la direction à Léopold II, Roi des Belges.

Le gouvernement, reconnu succesivement par toutes les puissances, est immédiatement organisé et le nouvel administrateur, Sir Francis de Winton, en proclame la constitution, à Boma (19 juillet 1885.) Le jeune Etat entre dès lors dans la période de développement et crée ses divers rouages administratifs tant en Europe qu'en Afrique.

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO.

Le travail d'exploration se continue sans relâche.

L'année 1885 est marquée par une première reconnaissance de l'anglais Grenfell dans le bas-*Ubangi*. Ce missionnaire remonte ensuite en compagnie du lieutenant allemand Von François, la *Tshuapa* et la *Lulongo*, pendant que MM. Kund et Tappenbeck partent de Léopoldville, traverversent la région entre le Kwango et le Kassaï, franchissent celui-ci et pénètrent jusqu'à la Lukenyé.

Pendant l'année 1886, c'est la commission de délimitation des frontières franco-congolaises qui opère dans le Haut-Congo; c'est le docteur Wolf qui explore le *Sankuru* et le *Lubefu*, le lieutenant Gleerup qui remonte le *Lualaba* et traverse le *Manyéma*, le capitaine Van Gèle qui remonte une partie de l'*Ubangi*; le lieutenant Baert qui explore la *Mongala*, Hakansson et le professeur Von Schwerin qui reconnaissent une partie de l'*Inkissi*, Wissman et Le Marinel qui partent de Luluabourg pour *Nyangwe*; Grenfell et Mense enfin qui remontent le bas *Kwango*, en tachant de relier leur itinéraire à ceux de Wolf et de Von Mechow.

Au point de vue politique et économique, signalons la translation de la capitale de *Vivi* à *Boma*, un premier contact sanglant avec les Arabes (Stanley-Falls), et la fondation en Belgique, d'une première société commerciale au Congo, d'un syndicat pour la construction du chemin de fer des cataractes et d'une ligne belge de navigation entre Anvers et le Congo.

En 1887, nous voyons Van Gèle explorer le Lopori et le Rubi, Von Schwerin longer la côte de l'Etat et l'expédition Stanley au secours d'Emin-pacha remonter le Congo et l'Aruwimi, inconnu encore en amont de Yambuja.

C'est cette même année que M. Dupont va en mission scientifique jusque Kwamouth, que le Commandant Jungers lève la carte du Bas-Congo et que Van Gèle, après deux campagnes infructueuses, parvient enfin à franchir les chûtes de Zongo sur l'Ubangi et à rattacher au bassin du Congo, les splendides régions de l'Uellé, vérifiant ainsi pleinement l'hypothèse de M. Wauters.

Dix ans se sont écoulés depuis le jour où, sans cesse attaqué par les indigènes, Stanley descendait le grand fleuve, et ces dix ans ont suffi pour explorer tout le réseau navigable du Congo central, pour créer un état colonial plein d'avenir, pour accomplir une œuvre devant laquelle « on reste confondu. »

Mais on ne s'arrête pas : chaque année marque un nouveau progrès. La croisade antiesclavagiste du cardinal Lavigerie, en 1886 vient donner un nouvel essor aux expéditions africaines. Stanley a rejoint Emin-Pacha sur le lac Albert ; on achève de reconnaître le Kassaï ; enfin les docteurs Junker et Baumann publient les résultats scientifiques qu'ils ont obtenus, le premier dans l'Uellé, le second sur le Haut-Congo.

Les années 1889 et 1890, sont marquées par l'achèvement du levé du chemin de fer des cataractes ; Vandevelde explore le sud du Pool ; le Lomami a été remonté par Delcommune jusque sous la latitude de Riba-Riba ; Bodson navigue sur la Tshopo et, aux extrêmes confins de l'Etat, Stanley prenant le chemin du retour, a découvert le Ruwenzori et l'Albert-Edouard. C'est vers cette époque aussi que le savant M. Dupont fait paraître ses remarquables « Lettres sur le Congo » et que la mission scientifique du Commandant Delporte jette les premières bases de la carte définitive de l'Etat.

» En 1891, (1) les explorations sont nombreuses et importantes ; mais » la plupart d'entre elles sont encore en cours d'exécution et leurs » résultats scientifiques, économiques ou humanitaires ne sont pas » encore connus. Néamoins, il est permis de citer déjà les résultats de » l'expédition Van Gèle sur l'Ubangi. Le voyageur a définitivement résolu » la question de la connexion de l'Ubangi et de l'Uellé, en même temps » qu'il achevait d'établir l'influence de l'Etat dans le bassin des branches » supérieures du fleuve. »

Plus à l'est, l'expédition Van Kerkhoven, une des plus mémorables qu'ait vues l'Etat depuis sa fondation, opérait sur l'Uellé et, au milieu de difficultés inouïes, arrivait à occuper les riches territoires Asandés et à atteindre le Nil où elle fondait des postes. Emin et Stuhlman, puis Lugard, arrivés de la côte orientale, traversaient à ce moment la région de l'Albert-Edouard, dont ils achevaient de fixer les contours.

Tandis que le Capitaine Van Gèle opérait au nord, Paul Le Marinel et Dhanis poursuivaient avec un égal succès leurs missions de reconnaissance et d'occupation dans le sud ; le premier parvenait jusqu'à Msiri, chef du Katanga, lequel faisait sa soumission à l'Etat ; le second parcourait le district du Kwango oriental

Indépendamment de ces missions, les trois expéditions belges de reconnaissance d'Alexandre Delcommune, du Capitaine Bia et du Capitaine Stairs, organisées de manière à donner des résultats scientifiques importants, partaient pour parcourir le Katanga. Pendant toute l'année 1892, elles exploraient cette région encore inconnue. Delcommune l'abordant par le Lomami passait près du lac Kassali, pénétrait dans l'extrême sud, puis descendant le Lualaba jusqu'aux chûtes de Zilo, se rendait de là au Tanganika et rentrait en Europe après avoir suivi la Lukuga et découvert le confluent du Luapula-Lualaba. Bia, Franqui et Cornet,

(1) *Mouvement géographique*, année 1892.

venant du Sankuru, complétaient l'œuvre de Delcommune, allaient jusqu'au Banguelo et au Moëro et revenaient par le Lubi. Cette expédition fut la plus riche en résultats scientifiques. Quant à Stairs qui était arrivé au Katanga par l'est, il renversa Msiri et ramena ses hommes par le Zambèse.

En d'autres points du Congo, l'année 1892 avait été employée par Chaltin à remonter la Lulu, et par divers explorateurs à achever la reconnaissance des affluents de la région centrale, Tshuapa, etc.

L'année suivante nous amène la campagne contre les Arabes. Des stations fortifiées de Lusambo et de Basoko, les troupes de l'Etat partent à la conquête du Manyéma. Dhanis ouvre l'action et, dans une suite de combats heureux franchit de Lo nami, le Lualaba et s'empare de Nyangwé et de Kasongo. Chaltin, Fivé, Ponthier, Lothaire viennent à la rescousse, chassent les esclavagistes du Bas-Lualaba et leurs forces réunies infligent sur la Luama, une défaite décisive aux forces arabes. Le Commandant Lothaire, chargé de la poursuite, s'empare de Kabambaré et arrive au Tanganika où les postes de l'Etat créés par le Capitaine Jacques venu de la côte orientale, occupaient déjà sommairement le pays.

Depuis que le calme a remplacé dans ces régions les déprédations des trafiquants d'esclaves, l'occupation et la reconnaissance du pays se sont partiellement complétées. Le lieutenant Von Götzen a exploré les Monts Fumbiro et le lac Kivu.

Lothaire pénétrant dans la région située au sud de l'Aruwimi, a le premier atteint la Semliki par l'ouest, M. Versepuy a descendu l'Aruwimi. Brasseur a achevé la découverte des derniers tronçons inconnus du Lualaba et du Luapula ; enfin les grandes expéditions militaires de Dhanis et de Chaltin, en cours de route à l'heure actuelle ne peuvent manquer de nous apporter de nouveaux itinéraires importants.

Il ne reste aujourd'hui de régions véritablement peu connues que l'entre Lukenyé et Tshuapa, l'entre-Lualaba et Luapala, et la partie de la forêt située à l'est du Lualaba, entre les itinéraires Lothaire et Von Götzen.

Vingt ans à peine se sont écoulés depuis le jour où, quittant les Arabes dévastateurs et s'engageant sur le Haut-Congo, pour atteindre au milieu de combats incessants, la rive occidentale d'Afrique, Stanley décrivait sur la carte encore vierge, le tracé du grand fleuve. Vingt ans, mais vingt ans de travail écrasant, de labeur acharné, de tous les instants, où chaque année a apporté ses découvertes, chaque jour ses progrès, vingt ans qui ont suffi pour reconnaitre entièrement le vaste réseau hydrographique, pour substituer presque partout la science à l'inconnu, la civilisation à la barbarie, qui ont suffi à créer un vaste empire colonial, à accomplir en résumé, selon le mot d'un publisciste français (1), « une œuvre à laquelle il ne manque plus que le recul de quelques siècles pour être appréciée à sa juste valeur »

(1) **M. Henri Dehérain,** *Revue des Deux-Mondes.*

APPENDICE.

Nous avons rédigé ce traité, disons-nous dans notre préface, en tâchant d'établir des groupements, des vues d'ensemble, là où il n'y avait jusqu'ici que des accumulations de détails, en simplifiant le plus possible la terminologie forcément compliquée d'un pays récemment sorti de l'inconnu, en nous efforçant constamment enfin, de dégager l'idée géographique, de toutes les anecdotes dont elle a été encombrée jusqu'ici. Nous avons eu le souci constant de produire non un gros livre, mais un livre exact, méthodique, qui marquera peut-être un léger progrès dans la vulgarisation de la géographie du Congo.
Indiquer les sources auxquelles nous avons puisé et justifier l'emploi des matériaux que nous avons trouvés ainsi, tel est le but de cet appendice.

DE LA TRANSCRIPTION DES NOMS INDIGÈNES. (1)

Le son véritable de chaque nom est pris comme base de l'orthographe, tel qu'il est prononcé par les indigènes. Il est représenté au moyen des signes suivants:

1° Les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, et les consonnes *b*, *d*, *f*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *t*, *v*, *z*, se prononcent comme en français;

(1) Adopté d'apres les règles posées par M. Wauters, dans le Mouvement géographique du 20 mars 1892, et ratifiees par le vice-gouverneur général Janssens.

2° *c* et *q* disparaissent et sont remplacés par *k* :

3° *g* est toujours dur. Ex. Isangila; prononcez Isanguila ;

4° *I*, semi-voyelle, est représenté par un *y* comme dans *yard*. On ne termine jamais un mot par *y* ; *i* ou *e* sont employés dans ce cas ;

5° *S* a toujours le son sifflant comme dans *sinistre*. Quand il doit représenter le son qu'il a en français entre deux voyelles (blason) on emploie le *z* ;

6° *ou* est représenté par *u*, comme en allemand ;

7° *w*, semi-voyelle, se prononce comme dans *William* en anglais. Les syllabes *wa*, *we*, *wi*, indiquent que l'accent tombe en entier sur la voyelle. Les syllabes *ua*, *ue*, *ui*, indiquent au contraire deux sons distincts dans chacune de ces diphtongues, d'égale importance au point de vue de l'émission ;

8° *ch* français s'écrit *sh*. *Kinshassa*, prononcez *Kinchassa* ;

9° *x* est supprimé de même que les tréma et les accents sauf celui du § 12.

10° Deux voyelles réunies se prononcent séparément. Ex. *ai*, prononcez *aï*.

11° *Ph* ne représente pas *f* ;

12° L'allongement d'une voyelle est indiqué par un accent circonflexe ;

13° Les lettres *m* et *n*, que font souvent sonner les indigènes devant les noms commençant par des consonnes, sont négligées. Ex. Bili, Bomu.

14° Par exception, on conserve l'orthographe des noms, lorsqu'elle a été consacrée par un long usage. Ex. Mtoa.

CARTOGRAPHIE.

Le Congo est un pays neuf. Il y a vingt-cinq ans sa carte était presque blanche ; il y en a vingt, c'était une simple courbe de Banana à Nyangwé ; aujourd'hui c'est un fouillis de rivières et de lacs, de villages et de tribus, de monts et de collines, découverts avec une rapidité prodigieuse.

Mais, quelle que soit la foule des détails que nous possédons sur notre future colonie, quelle que soit l'abondance des matériaux que nous avons amassés, depuis tantôt six ans que nous nous occupons de cette région, il nous a surtout manqué, pour coordonner nos résultats et faire une géographie du Congo digne de ce nom, une chose essentielle : une bonne carte.

Sans aucun doute, divers géographes ont rédigé des cartes du Congo très complètes et relativement très exactes. Mais, construites sur quelques rares positions seulement, auxquelles il a fallu ramener tous les itinéraires, souvent sommaires, des explorateurs, elles présentent inévitablement des différences notables, qui disent assez les progrès qui restent encore à faire.

Les travaux du regretté commandant Delporte, ont fait faire un premier pas à la cartographie congolaise. Mais la mort du savant officier est venue interrompre ces préliminaires et remettre à longtemps peut-être, l'achèvement de la carte définitive du Congo. Il est cependant hautement désirable à tous les points de vue, que ce travail soit repris sans plus attendre.

Ce sera encore l'œuvre de nos vaillants officiers, qui, la période militaire terminée, déposeront les armes pour prendre le théodolite et lèveront ce vaste bassin qu'ils ont été les premiers à explorer et à occuper.

En attendant que ce résultat soit obtenu, nous nous sommes servis pour nos cartes hors-texte de la grande carte de Dufief au 1/2,000,000, réduite au 1/10,000,000 sur papier millimétrique. Comme, depuis la publication de cette carte, divers documents nouveaux sont venus en modifier certaines parties importantes, nous avons remanié les régions suivantes :

La grande boucle du Congo, d'après la carte du « Mouvement géographique » par A. J. Wauters ;

La région située à l'est du Bas-Lualaba (Lindi etc.) d'après la carte du lieutenant Henry, parue dans la « Belgique coloniale ;

Le Moyen-Lualaba et le Luapula, d'après la carte du lieutenant Brasseur, parue dans la « Belgique coloniale. »

PRÉLIMINAIRES.

Les chiffres cités dans les notions préliminaires, ont été pris soit sur la carte, soit dans l'Almanach de Gotha pour 1897. Nous ne nous en rapportons cependant pas à ce dernier pour son évaluation de la population qui nous semble trop au dessous de la vérité. Le choix de notre méridien central n'est pas celui que Delporte donne dans son «Astronomie pratique », mais c'est ici chose de peu d'importance.

GÉOLOGIE.

L'importance géographique de la géologie n'est plus à démontrer. Elle est la base véritablement scientifique, l'introduction indispensable à l'étude rationnelle d'un pays.

La géologie en effet, non pas celle qui s'attache à pénétrer le secret des formations intérieures du sol pour y découvrir des richesses minérales, mais celle qui se borne à en étudier les formes superficielles, est

le principal facteur de l'aspect et de la richesse d'une contrée. C'est elle qui, par la nature des matériaux constitutifs, fait les montagnes rocailleuses ou les collines ondulées, les landes marécageuses et les plaines fertiles ; elle qui, modifiant la nature de la végétation, détermine les conditions d'existence de la faune et finalement des hommes, influençant ainsi toute la géographie physique.

Quelle que soit la difficulté d'un pareil travail à l'heure présente, nous avons voulu ouvrir notre livre par un chapitre géologique. Sans doute les géologues qui ont visité le Congo n'ont guère été nombreux jusqu'ici, mais la remarquable unité de ce vaste bassin a permis de déduire de l'étude qu'ils ont faite de certaines parties importantes, les grandes lignes géologiques des régions qui ont échappé jusqu'ici à leurs investigations.

Nous nous sommes servis pour rédiger notre « formation du sol du Congo » des « *Lettres sur le Congo* » de M. Dupont et surtout des travaux si complets de M. le Dr Cornet : « *Die Geologischen Ergebnissen der Katanga-expédition* » parues dans les « Petermann's Mittheilungen » de 1894 ; « *les formations post-primaires du bassin du Congo* » (1894) ; *les dépôts superficiels et l'érosion continentale dans le bassin du Congo* (1896) publiées toutes deux par la société belge de géologie de Liége ; le « *rapport sur les terrains de la région du chemin de fer,* » et les divers articles qu'il a fait paraître dans le « Mouvement géographique ». La région du Haut-Aruwimi et de la Semliki a été étudiée dans le livre de Stuhlmann « *Mit Emin-Pacha in 's Herz von Afrika* ».

Les observations de la région du chemin de fer par M.M. Dupont et Cornet ne sont pas identiques. Le premier range en effet la partie occidentale des Monts de Cristal dans la formation archéenne, tandis que le second la place dans la série paléozoïque. C'est cette dernière solution que nous avons adoptée, puisqu'elle a pour elle, non seulement la postériorité des études, mais aussi l'analogie avec les déductions de M. Maurice Barrat, qui ne signale pas l'archéen dans le bassin de l'Ogowé.

Par contre nous avons adopté les désignations grès blanc et grès rouge de Dupont, qui parlent mieux à l'esprit des non-initiés que les noms de systèmes du Lubilache et du Kundelungu.

Notre histoire du sol du Congo, puisée aux meilleures sources, résume ainsi exactement l'état actuel de nos connaissances et permet de comprendre aisément les groupements orographiques auxquels nous procédons au chapitre suivant.

Comme, malgré son importance, la géologie est encore relativement peu connue, nous nous sommes efforcés de supprimer soigneusement tous les termes spéciaux, n'y laissant que quelques noms de roches facilement compréhensibles. Un renvoi donne en outre en quelques mots, les grandes divisions des terrains, suivant leur âge et leur nature.

Carte. — Nous ne nous sommes attaché dans notre carte qu'à représenter les terrains d'après leur nature, sans entrer dans le détail de leurs divers systèmes stratigraphiques. Ne nous basant que sur des cartes partielles déjà existantes ou sur des renseignements certains, nous avons préféré laisser en blanc les régions inconnues, plutôt que de faire un dessin qui, pour sembler complet, serait erroné.

La région des monts de Cristal a été faite d'après la carte de Dupont: « Lettres sur le Congo » et celle de Cornet: « Mouvement géographique.»

Le Katanga d'après Cornet, « Bulletin de la société belge de géologie.»

Le Haut-Aruwimi et la Semliki, d'après Stuhlmann: Mit Emin-Pacha in's Herz von Afrika.

Le nord-est du Tanganika d'après Baumann: Durch Massaïland zur Nilquelle.

Certaines *autres parties* de la carte d'après Berghaus: « Physikalicher Atlas. »

La région au nord du Bas-Congo d'après Maurice Barrat: Sur la géologie du Congo français (Compte-rendus de l'Académie des sciences).

Diverses corrections ou modifications ont été apportées d'après différents explorateurs.

La ceinture de roches ignées: rapides de Belly: *Diabase*; rapides de Gembelé: *archéen*; chûtes du Bili: *id.* } Echantillons exposés à l'exposition de Tervueren

La rivière Zuzwa, Zuli et le pic Crampel, *gneiss* d'après Dybowski.

La Kémo et le Tomy, *granit* d'après Maistre.

Entre le Bomu et l'Uellé et les sources du Bruole, *granit* et *gneiss* d'apres Junker et Schweinfurth.

Chûte de Panga, *gneiss* d'après Stanley.

Entre l'Uellé et la Likati, *gneiss* et *diabase* d'après Roget.

Les « Portes d'enfer » d'après Mohun et les monts de Bambaré, d'après Cameron, *granit*.

Les collines de Kilimatchia et de Kiluala, *granit*, d'après Cameron.

Les abords de la rive sud-ouest du Tanganika, roches *granitiques*, d'après Thompson et Diderrich.

Système du grès rouge. — Au confluent du Lomami et aux Stanley-Falls, d'après Baumann. — Sur le plateau de Lunda, d'après Pogge: » Im reiche der Muata-Jamvo » (1).

Système du grès blanc. — Les collines de Zongo, d'après Van Gèle. Contrairement à cet explorateur, M. Heymans dans un article paru récemment dans la Belgique coloniale, déclare que les collines de Zongo sont *nettement volcaniques*. Quoique cette opinion ne soit pas invraisemblable, puisqu'au nord-ouest se trouvent les volcans éteints

(1) Nous avons figuré là, du grès rouge, mais sans lui assigner de place exacte.

de l'Amadoua, elle est trop en contradiction avec les idées généralement admises pour que nous nous y ralliions sans nouvelle confirmation.

Entre la Maringa et le Lopori, d'après Lemaire.

Aux sources du Lovoï, à Nyangwé, sur la Rihamba (affluent de la Livuana) d'après Cameron.

Alluvions. — Nous mettons sous cette rubrique les alluvions des flancs et du fond des vallées, là où elles recouvrent le système du grès blanc en bancs très épais, comme dans la région centrale et dans certaines vallées secondaires.

Cartons. — I. La caractéristique géologique du bassin du Congo — une ancienne mer intérieure — nous a paru mériter un carton spécial. Ainsi que nous l'avons dit, à l'origine tout le sol actuel du Congo était sous les eaux. Divers soulèvements ayant amené la formation de la cuve, une mer intérieure s'y forma, qui s'écoula par la suite. Dans cet écoulement, les parties élevées du fond émergèrent d'abord, divisant ainsi le grand lac en un certain nombre de lacs secondaires, dont le principal occupait tout le centre du bassin. A son tour celui-ci fut réparti, dans le travail d'assèchement, entre divers bas-fonds et c'est ainsi qu'à côté des anciens lacs Kiniatta, Djuo, Moëro et Tanganika, il s'en forme d'autres, tels que le lac Ubangi en amont des chûtes de Zongo, le lac Kassaï en amont des passes de Swinburne et le lac Lualaba sur le moyen Lualaba. Nous avons représenté sur notre carton, les anciens lacs dans l'état où ils devaient se trouver, à notre avis, vers l'époque où la mer intérieure était arrivée au stade que Cornet nomme « lac Wauters ». Nous y représentons comme existant, les lacs Kiniatta, Djuo, Moëro, Lualaba, Tanganika et Semliki.

II. — La formation des massifs du Katanga est représentée d'après les renseignements tirés de l'étude de Cornet : *Les formations post-primaires du bassin du Congo.*

III. — La formation des Monts de Cristal, est représentée d'après la coupe de Dupont dans ses *Lettres sur le Congo.* Nous plissons les couches du grès rouge et nous mentionnons les terrains arasés qui, d'après Cornet, devaient jadis barrer la cuve de ce côté.

OROGRAPHIE

Les remarquables études de M. A. J. Wauters sur le bassin du Congo, nous ont été du plus grand secours dans la rédaction de ce chapitre. On se rappelle que le distingué rédacteur du *Mouvement géographique* divise le bassin en trois terrasses, soutenues chacune vers l'étage inférieur par une chaîne de montagnes : les Monts Mitumba, du lac Albert au Mont Kaomba ; les Monts de Cristal dans la région

côtière. Quelque séduisante que soit cette représentation du relief de l'Etat, quelque frappante qu'elle puisse paraître, nous n'avons pas cru devoir nous y rallier entièrement.

Si, abandonnant la méthode de l'étude orographique basée sur l'hydrographie, nous adoptons celle, beaucoup plus scientifique, qui repose sur la géologie de la région, nous arrivons à un groupement de montagnes qui nous paraît mériter de s'y arrêter quelque peu.

A l'origine, dit la géologie, l'Afrique faisait partie du gigantesque continent de Gondwana qui s'avançait au loin dans l'Atlantique à l'ouest et embrassait l'Inde et peut-être l'Australie, à l'est. Ce continent avait sans doute comme dorsale principale, une chaîne qui, partant de l'est du Bas-Nil, se prolongeait par l'épais plateau des Monts de l'Est-Africain allemand et s'infléchissait ensuite vers le sud en suivant la crête actuelle du Congo-Zambèse.

Cette chaîne, qui bordait ainsi dès le début le bassin du Congo sur deux de ses faces (est et sud) fut ensuite arasée presque partout par l'action des éléments atmosphériques, tandis que des plissements ou des éruptions postérieures donnaient à d'autres reliefs une plus grande importance.

Mais il est certain que cette communauté d'origine des parties orientales et méridionales de l'Etat n'avait pas été sans leur donner une analogie d'aspect que nous constatons encore aujourd'hui.

De la courbe de 600 m. aux frontières, nous voyons le sol s'onduler assez fortement et monter progressivement vers les régions montagneuses: ce sont les rives de l'ancienne grande mer intérieure, non pas de celle qui allait jusqu'aux Monts de Cristal, mais de celle qui devait s'étendre vers l'ouest bien au delà de ceux-ci, et à laquelle nous devons les dépôts de grès rouge que l'on constate sur la partie occidentale de ces monts. C'est cette région ondulée que nous nommerons la *région supérieure.*

Le fond de la grande mer était sans doute sillonné par des chaînes de montagnes importantes qui provoquèrent selon toute probabilité, le même phénomène qui se produisit plus tard dans le bassin du Congo lui-même, c'est-à-dire que pendant l'assèchement, les Monts de Cristal cessèrent d'être immergés sous les eaux et déterminèrent la mer intérieure du bassin du Congo. Plus tard, l'effondrement général vint donner approximativement à l'Afrique son contour actuel. Nous sommes donc amenés à distinguer deux nouvelles régions :

1° *La région côtière*, comprenant les Monts de Cristal, qui pour avoir la même composition que la crête Congo-Zambèse, n'en doit pas moins être considérée séparément puisqu'elle n'était qu'une chaîne secondaire du grand continent ;

2° *La région centrale*, qui embrassera cette zône où les eaux, ayant séjourné le plus longtemps, ont recouvert le grès blanc d'un épais dépôt et donné au sol une uniformité absolument caractéristique.

La région supérieure. — Les plissements schisteux des Monts Kizika-

Luelo, qui ridèrent le sud de l'Etat à l'époque primaire, prolongés par la chaîne granitique appelée par Cornet, Monts Bia, avaient formé dans l'angle du Katanga actuel un véritable golfe avec la grande dorsale. Le grès rouge qui s'y déposa par la suite constitua un bloc résistant, qui ne fut que peu attaqué par l'érosion. Les eaux sculptèrent ce bloc où se dessinèrent les Monts Mitumba et Kundelungu.

C'est longtemps après le dépôt du grès rouge (Cornet), au début de la formation du grès blanc peut-être, que se formèrent la grande crevasse du centre-africain et ses chaînes bordières. Dès lors, peut-on faire du relief montagneux qui va du Mont Kaomba aux Fumbiro une seule et même chaîne ? Nous ne le croyons pas.

Pas plus qu'il n'est permis de confondre les Alpes occidentales avec les Alpes principales dues toutes deux à des soulèvements différents, il n'est permis d'assimiler à une seule chaîne les couches schisteuses et granitiques de la bordière occidentale et les dépôts sédimentaires des Mitumba. Les premières sont nettement redressées (pendage au Rumbi, 45°, Diderrich) tandis que les seconds sont des couches horizontales dont la tranche s'observe sur tous les massifs de la région.

C'est ainsi que nous sommes conduits à étudier dans la région supérieure deux systèmes montagneux : le premier, celui de la grande crevasse ; le second, qui embrasse les massifs du Katanga. Nous rattachons accessoirement à ce dernier le vaste plateau de Lunda, qui ne peut être négligé puisqu'il est en majeure partie à une altitude supérieure à mille mètres.

Nous avons *momentanément* établi la distinction que nous signalons dans la grande chaîne des Mitumba, en la séparant en Mitumba septentrionaux et méridionaux. Mais c'est là une solution toute provisoire. A notre avis les Mitumba doivent reprendre leurs anciennes limites (jusqu'au cap Temboué) que Böhm et Reichard leur avaient assignées dans leur « Reise nach Urua und Katanga » et l'on adoptera pour la bordière occidentale l'appellation qu'elle porte à une de ses parties élevées : Monts Kakazy ou monts Bembé, par exemple.

Quant au « plateau des Niam-Niam, » nous le mentionnons, moins pour son importance orographique, que pour signaler l'existence vers le nord, d'une ligne de faîte analogue à celle qui sépare au sud le Congo du Zambèze, crête qui est le dernier vestige de massifs élevés.

En avant des grandes chaînes, nous avons signalé les reliefs remarquables. Dans le nord, nous n'avons trouvé, d'après Junker, que le Téna et le Kubai, dignes d'être cités ; dans l'est, les monts de Bambaré, d'après Cameron et les Monts Wissmann, d'après cet explorateur.

Ayant déterminé les hauts reliefs de notre région supérieure, nous en avons assuré les limites inférieures vers le nord, par une ligne qui correspond assez bien à ce banc pierreux que signale Wolf sur tous les affluents du Congo vers 5°30' de latitude sud et au changement radical d'allure du sol qu'a remarqué Cornet au delà de la faille de Kashimbi ; vers l'Ouest, par une ligne longeant le Lualaba, ligne qui

correspond à la limite entre les sites montagneux de l'est (lieutenant Henry) et les pays plats de l'Ouest (Hodister).

La région centrale. — Il y a peu de neuf à dire sur cette région. Signalons toutefois la suite des collines de la rive gauche de l'Ubangi, se prolongeant ensuite vers l'Amadoua et les collines d'Upoto, se continuant d'après Engeringh dans l'entre-Maringa et Lopori.

La région côtière ne diffère pas sensiblement des études publiées antérieurement.

Cartes — *Carte hypsométrique.* — L'Afrique, de par la forme généralement tabulaire de ses montagnes, se prête bien à la représentation du relief du sol par les courbes de niveau. C'est ce qui nous a engagé à figurer l'orographie de l'Etat du Congo d'après ce système.

Les courbes choisies ont été celles de 200-500-600-1000-2000 et 3000.

La 2e (500) a l'avantage de figurer assez bien les contours de l'ancien lac Wauters; la 3e (600) celui de délimiter la région supérieure.

En l'absence de toute carte topographique (1) nous avons du agir comme suit :

Prendre les altitudes observées qui se raprochent le plus de la côte cherchée, au dessus et au dessous de celle-ci ; déterminer d'après ces chiffres et en supposant le sol incliné régulièrement entre les deux points, la côte ronde ; réunir enfin ces points de côte ronde par une courbe, s'infléchissant suivant les mouvements de terrain indiqués par les explorateurs. (2) Lorsque les chiffres donnés par ces derniers sur leurs cartes, ne correspondaient pas avec leurs tableaux altimétriques, nous avons adopté les chiffres de ces derniers.

Ce travail a été long et compliqué, mais nous croyons qu'il sera d'une certaine utilité.

Nous avons, pour le mener à bien, consulté les chiffres de :

Baumann, Bia, Briart, Cameron, Cappello, Cornet, Delcommune, Delporte, Dybowsky, Franqui, Giraud, Grenfell, Herr, Ivens, Yunker, Jonhston, Kund, Lemarinel, Livingstone, Lugard, Sharpe, Stanley, Stairs, Schweinfurth, Stuhlmann, Thomson, Tappenbeck, Von Götzen, Van Gèle, Von François, Wissmann, etc. etc.

Les chiffres de Delporte, explorateur géographe spécialement outillé en vue d'une mission cartographique, ont naturellement été pris comme

(1) Le levé tachéométrique du chemin de fer, ainsi que la carte de Dazanvilliers, de Loango à Brazzaville, ne s'étendant que sur une étroite bande, n'ont pu nous servir.

(2) Par suite de la nature accidentée du Katanga et du nombre d'ob ervations qui y ont été faites, nous avons cru nécessaire d'établir au préalable, pour cette région, un croquis à grande échelle que nous avons ensuite réduit. Nous avons procédé de même pour les régions de l'Uellé et des environs de Lusambo-Luluabourg.

base. C'est ainsi que par exemple sur l'Aruwimi où les seuls points observés l'ont été par Stanley, celui-ci donne à Yambuya 360 mètres d'altitude, alors que Delporte donne à Basoko (en aval de Yambuya) 420. Nous avons rectifié les altitudes de Stanley de la façon suivante :

Basoko, 420
plus 6, différence entre l'altitude des rives au dessus de l'eau
plus 4, pente supposée du fleuve
Yambuya, 430, soit 70 mètres pour l'erreur de son anéroïde.

Large des Hippos. — D'après Stanley 584 ; plus 70 = 654.

Ces deux altitudes nous donnent les points de 500 et de 600 mètres. (1)

Nous avons, par curiosité, comparé notre carte terminée avec l'hypsométrie de l'Afrique par Habenicht et, sauf en quelques parties compliquées, comme sur le Bili et le Sankuru, nous avons pu constater l'absolue exactitude du travail du géographe allemand. Nous en avons profité pour tracer d'après lui, les courbes des pays limitrophes.

Carton I. La région côtière a été tracée d'après Dupont, les autres d'après Kund, Tappenbeck et Von Götzen.

Carton II. — La région supérieure est faite d'après une coupe de Cornet.

Carte des massifs du Katanga. Dessinée d'après les cartes de:
Böhm et Reichard: « Reise nach Urua und Katanga. »
Arnot: « Garagenze. »
Brasseur: Cartes publiées dans la « Belgique coloniale »
Cameron: « A travers l'Afrique.»
Wauters: Cartes publiées dans le « Mouvement géographique.»

Nous avons mis en évidence, sous le nom de « Monts du Marungu» habituellement donné aux montagnes situées plus à l'ouest, la chaîne de collines que signale Reichard parallèlement au Tanganika et qui est vers le sud la fin de la bordière occidentale. Nous avons aussi rétabli les monts Kunuï que Crawfurth disait n'être qu'un pic, mais dont Brasseur confirme l'existence.

Carte de la grande crevasse. — Dessinée en majeure partie d'après Kiepert, «Carte de l'expédition Von Götzen »

Baumann, Carte de l'expédition « Durch Massaïland zür Nilquelle » parue dans les « Peterman's Mittheilungen »

(1) C'est aussi pour cette raison que nous ne nous rallions nullement à l'avis de M. Kiepert, qui dans sa notice sur la carte qu'il a dessinée pour le livre: Durch Afrika von Ost nach Westen, » préfère pour les Stanley-Falls, l'altitude de Von Götzen à celle de Delporte, sous prétexte que ce dernier dans son « Astronomie et cartographie pratique » *conseille* une formule qui n'est pas d'une rigoureuse exactitude. M. Kiepert oublie sans doute que ce livre a été rédigé par des géographes d'occasion ; quant à nous, quoique n'ayant pas eu communication de la formule dont le commandant Delporte s'est *servi*, pour calculer ses altitudes, nous n'en avons pas moins, plus de confiance dans ses chiffres que dans ceux d'un explorateur dont les instruments avaient certainement dû s'altérer au cours d'un voyage long et accidenté.

Quelques corrections ont été faites au lac Kivu, d'après le « Mouvement géographique. »

HYDROGRAPHIE.

Cette partie de la géographie congolaise est assez bien connue grâce aux travaux des explorateurs, parmi lesquels il faut citer au premier rang, M.M. Chavannes, Von François et Grenfell.

Le mérite de notre chapitre réside donc seulement dans la mise en œuvre des renseignements les plus récents, entr'autres des descriptions du Haut-Uellé par un des membres de l'expédition Van Kerkhoven et des moyens-Lualaba et Luapula par Brasseur. Nous mentionnons aussi la lagune de Lubengole d'après Delcommune.

Nous introduisons également en ce qui concerne l'intéressant problème des sources du Congo la solution à laquelle nous sommes arrivés dans notre article du Bulletin du Club Africain d'Anvers.

Pour le choix des affluents à citer, nous nous sommes basé :

1° soit sur l'importance de leur bassin et du volume de leurs eaux. Ex. *Ubangi.*

2° soit sur leur direction caractéristique indiquant une des parties de la configuration générale du bassin. Ex. *Ebola.*

3° soit sur certains faits remarquables au point de vue géologique ou hydrographique. Ex. Rivière Kashimbi ; rivière Lofembura.

Nous sommes arrivé ainsi à faire un choix judicieux dans ce fouillis de rivières.

Il est un autre point que nous avons essayé de fixer. C'est celui de la dénomination des cours d'eau.

Lorsque, au début de l'exploration, un voyageur rencontrait une grande rivière et qu'il demandait son nom aux indigènes, ceux-ci répondaient la plupart du temps dans leur dialecte : « grande eau. » Et l'Européen inscrivait le mot sur ses tablettes et le donnait comme nom du cours d'eau. Un autre explorateur rencontrant la rivière en un autre point, recevait la même réponse dans un dialecte différent et la donnait comme le véritable nom, et ainsi de suite. C'est de cette façon que le Kibali-Uellé-Té-Dua-Ubangi ne forme qu'une seule rivière ; que le Sankuru et le Lubilach sont identiques, que le Lualaba devient le Kamolondo, etc.

Ces complications, de peu d'importance pour les spécialistes, ne peuvent qu'embrouiller l'étude de la géographie du Congo, pour les non initiés. C'est pour faire un premier pas dans cette voie de simplification que nous avons donné un seul nom à chaque rivière. Nous avons pris, autant que possible, le nom donné par le premier découvreur

(ex. Semliki au lieu Issango) à moins que ce nom ne soit tombé en désuétude (Rubi au lieu d'Itimbiri ou de Loïka) etc.

L'évaluation de la superficie des lacs Tanganika, Albert-Edouard, Moëro et Banguelo a été prise dans les « Petermann's Mittheilungen » de 1893. Nous avons mesuré celle des autres sur la carte.

Quant au débit des cours d'eau, ce sont les résultats donnés par *Cornet*, *Jungers*, *Stanley* et *Von François*. Quoique Reclus émette des doutes sur les chiffres de ce dernier, nous les admettons comme ayant été relevés avec autant de conscience que ses observations astronomiques.

ETHNOGRAPHIE.

L'immense groupe des peuples de langue Bantu, qui occupe l'Afrique centrale et méridionale d'une côte à l'autre, se divise, dit le *dictionnaire de Géographie de Vivien de St-Martin*, en Bantus méridionaux, Bantus orientaux et Bantus occidentaux ou du Congo. Mais M. Rousselet ajoute que Stuhlmann semble donner comme limite entre ces deux dernières grandes divisions, d'ailleurs plutôt géographiques qu'ethnographiques, le Lualaba. Il en résulterait que les peuples Wagénias, Waviras, Manyémas, etc. situés à l'est du fleuve, appartiendraient au groupe oriental. C'est là, à notre avis, une mauvaise interprétation de ce que dit l'explorateur allemand.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, les peuples de l'Afrique, chassés de leurs demeures par leurs ennemis ou par une calamité quelconque, suivirent sans doute dans leurs migrations les voies naturelles. Or, ne l'oublions pas, au centre de l'Afrique, à la frontière orientale de l'Etat, s'étend la grande crevasse du centre africain, gigantesque fracture longue de 1500 kilomètres, large de 100, bordée de deux chaînes de montagnes d'une altitude moyenne de 1500 mètres et présentant des massifs de 2000 et même de 5800 mètres de hauteur.

Cet obstacle longitudinal qui a arrêté presque partout la flore et la faune, n'a-t-il pas arrêté aussi les hommes ? N'est-il pas presque certain que, dans leurs migrations, ces hommes s'écoulèrent le long de ce système montagneux sans presque l'aborder ? Tout nous le prouve : Stuhlmann trouve au fond de la crevasse, la race pure des anciens Bantus (Wakondjo) ; les populations situées plus à l'ouest sont, selon lui, originaires du *sud-ouest*. Plus au sud, Von Götzen dans son voyage « Durch Afrika von Ost nach Westen » est frappé par la différence complète des peuples situés à l'est et à l'ouest de la crevasse.

Sans doute les parties méridionales et septentrionales, où les montagnes s'abaissent en bordant de grands lacs, ont offert moins d'obstacles à la pénétration et nous pouvons voir des tribus franchir les

lacs Albert et Tanganika, et s'établir sur leurs rives occidentales, mais, à part les Arabes, elles ne vont guère loin et c'est tout au plus si quelques uns de leurs usages se propagent. Quant aux Arabes, il est certain qu'on ne peut invoquer leur présence dans tout l'est du Lualaba pour assimiler les peuples qu'ils opprimaient, aux Bantus orientaux. Pour profonde qu'ait été leur action, elle a été de trop courte durée (30 ans à peine) pour modifier suffisamment le caractère ethnographique des tribus du Manyéma et de la partie orientale de la grande forêt. Nous adopterons donc pour limite entre les deux groupes Bantus du nord, la grande crevasse.

* * *

Si les mœurs et l'aspect extérieur des peuplades congolaises ont été observés jusque dans leurs moindres détails, si les explorateurs ont décrit avec minutie les plus petites particularités qu'ils ont observées chez elles, les vues générales, les groupements ethniques ont été négligés jusqu'ici. « Il y a là, dit Sthulmann, un vaste champ encore vierge pour l'ethno- » graphe ».

Et cependant ce vaste bassin doit sans aucun doute être habité par des peuplades présentant des analogies et des dissemblances d'aspect ou de mœurs, qui permettent de les réunir ou de les séparer. Mais rien n'est plus difficile que ce groupement ethnique. La langue ne peut nous servir de base en pareil cas. « La langue, dit Lepsius, ne se laisse pas, il » est vrai, séparer totalement des peuples qui la parlent; cependant il faut » d'abord se pénétrer de cette idée que les peuples et les langues ne coïn- » cident nulle part, d'après leur descendance et leur groupement, comme » on le croit encore généralement. Les groupements de langue doivent » être entrepris indépendamment des autres et ne doivent entrer en ligne » de compte qu'en dernier lieu. Les caractères physiques, les dates ethno- » graphiques et les traditions des peuples, sont les meilleurs guides pour » étudier la communauté de leurs caractères ».

Il est encore un autre facteur cependant à prendre en considération, dit Stuhlman. C'est l'habitat. Des analogies de milieu et de circonstances ont donné des moyens semblables de subsistance et des usages, des mœurs, des industries analogues.

En l'absence de documents anthropologiques suffisants, nous en sommes réduits à nous baser principalement sur la communauté d'habitat, qui, en effet, coïncide fort bien au Congo avec certaines particularités générales, observées chez tous les habitants d'une même région.

Nous sommes ainsi conduits à diviser nos Bantus du Congo, en Bantus de la côte, Bantus-Lunda ou de la savane australe et Bantus des forêts, qui offrent certains caractères communs cités dans notre livre. Le groupe des peuples Lunda avait déjà été établi par les ethnographes allemands depuis les explorations de Pogge et Wissmann. Nous n'avons fait que le préciser un peu.

Quant au groupe des Bantus silvestres, nous en empruntons le nom à Stuhlman qui classe sous cette dénomination tous les habitants à l'est de la ligne Amadis, Bena-Kemba. L'unité de mœurs des peuples situés à l'est et à l'ouest de cette ligne nous semble suffisamment établie, pour qu'on puisse étendre cette appellation à tous les peuples de la forêt.

Les caractères des Bantus de la côte, ont déjà été suffisamment établis pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Sans doute cette division n'est pas définitive ; les frontières entre autres sont assez conventionnelles et seront modifiées par la suite, mais, telle qu'elle est, elle nous semble établir mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les grandes branches des Bantus du Congo Celles-ci à leur tour sont susceptibles de nouvelles subdivisions que nous avions ébauchées d'abord, mais les renseignements sur lesquels nous avons été forcé de tabler étaient trop précaires et trop incomplets ; nous avons provisoirement préféré y laisser subsister des subdivisions géographiques.

* * *

La savane septentrionale, peuplée par les tribus Nigritiennes, Foulah Sandés et métissées, offre une situation ethnographique des plus complexes.

Nous nous sommes servis pour étudier ces peuples du savant livre de Stuhlmann : « *Mit Emin Pacha in 's Herz von Afrika ;* » et de l'étude : « *Les peuples du Haut-Nil,* » par E. de Martonne (Annales de Géographie, 1896.)

Ce dernier n'a été consulté que pour les régions au Nord de l'Uellé ; c'est à lui entr'autres que nous empruntons la division en jeunes et vieux Nilotiques. Pour le sud de l'Uellé au contraire, nous nous rangeons presqu' entièrement à l'avis de Stuhlmann, qui a sur les autres ethnographes l'incontestable avantage d'avoir été sur les lieux.

On remarquera que nous plaçons les Mangbettus dans la classe des Bantus-Sandés. Cette opinion que nous avons déjà développée dans la « Belgique coloniale » (n° 5, 1897), s'est encore affermie depuis, par de nouveaux détails que nous ignorions alors et que nous tenons de M. Adam. Cet officier n'a pas, comme Junker, fait que traverser ces peuplades ou, comme Stuhlmann, n'en a pas seulement approché ; mais ayant séjourné pendant plusieurs années au milieu d'elles il a pu les étudier complètement, écouter leurs légendes et retenir leurs traditions.

« Le Nepoko, disent les Momvus, est aux Tik-Tik (nains), le Kibali (Haut-Uellé) est à nous, à nous seuls. Les Mangbettus nous ont pris nos territoires, ce sont des étrangers ici. » Et lorsqu'on leur demande d'où ces étrangers sont venus, ils montrent le sud-ouest.

Cette souvenance de l'arrivée des Mangbettus est trop nette pour ne pas être relativement récente. Le temps ne peut donc en avoir encore altéré suffisamment le souvenir, pour que les indigènes indiquent le sud-ouest alors que les envahisseurs seraient venus du nord. C'est cette

certitude qu'ont les Momvus du pays d'origine des Mangbettus, jointe aux remarques que nous avons déjà faites, qui nous a décidé à classer ces derniers de la façon figurée sur la carte.

* * *

Le coup d'œil historique par lequel nous débutons a été rédigé d'après des renseignements recueillis à diverses sources.

Chaque peuplade a été étudiée autant que possible, d'après le questionnaire ethnographique posé par la *Société d'anthropologie de Paris* aux explorateurs, groupant tous les renseignements en *vie sociale*, *vie nutritive*, *vie sensitive*, *vie affective*, *vie individuelle* (habitation, vêtement, industrie, chasse et pêche, agriculture, navigation, commerce, guerre.)

Nous nous sommes servis pour étudier ces peuplades de la foule de relations publiées par le *Mouvement géographique*, *la Belgique coloniale* et le *Congo Illustré*. Ces renseignements ont été complétés par le livre de Stanley : *Dans les ténèbres de l'Afrique;* Stuhlmann, *Mit Emin Pacha in 's Herz von Afrika;* Von Götzen, *Durch Afrika von Ost nach Westen*, etc. Nous avons fait revoir nos feuilles par des voyageurs ayant parcouru la contrée.

Cartes. — *Carte de la densité de population.* — Est faite d'après divers documents et des renseignements puisés au cours de nos études. La partie orientale est rédigée d'après Stuhlmann.

Carte ethnographique. — La carte ethnographique ne nécessite plus, après ce qui vient d'être dit, que peu d'explications. Elle n'offre de réellement intéressantes que les régions orientales et septentrionales. Ces régions ont été rédigées d'après les cartes de *Stuhlmann*, de *Martonne* et plusieurs documents inédits. Les lignes d'invasion sont figurées d'après des renseignements recueillis à diverses sources déjà indiquées. Quant aux stations préhistoriques, elles sont figurées d'après Dupont, Cornet et Christiaens.

Cartons. — Ils sont tracés d'après des sources déjà indiquées.

PRODUCTIONS NATURELLES

Règne végétal. — Notre étude de la flore du Congo est faite d'après l'*Etude sur la flore du Congo* par Durand et Shinz ; pour certaines parties, d'après la notice botanique de Dupont dans ses *Lettres sur le Congo* et d'après les consciencieux travaux de *Dewèvre* sur les plantes utiles du Congo. Nous nous sommes servis également du livre *Afrika* de l'Allemand Sievers, chapitre « Das Pflanzenvelt ». A notre avis il n'est pas nécessaire d'encom-

brer une géographie d'une foule de mots latins qui ne disent rien à l'esprit et n'ont d'intérêt que pour les spécialistes. Nous nous sommes borné à citer les grandes divisions botaniques et, dans la foule des végétaux existants, les principaux parmi ceux qui présentent une utilité.

Carte. — Les divisions y sont tracées d'après le « Catalogue de la flore du Congo. » La limite de la forêt est, pour la partie orientale, celle de Stuhlmann. Nous n'adoptons pas celle de Kiepert sur la carte de Von Götzen. Les autres limites sont tracées d'après divers renseignements, entre autres ceux de Wissmann et de Laurent sur le Kassaï.

Nous avions pensé d'abord à établir l'aire de dispersion des principales plantes. Nous avions déjà réuni des matériaux à cet effet, mais le temps et les connaissances encore fort incomplètes nous en ont empêché.

Règne animal. — Est décrit presqu' entièrement d'après les voyageurs précédemment cités. Nous avons aussi mis à contribution, les études de M. Meulemans parues dans le catalogue officiel de l'Etat du Congo à l'exposition.

Règne minéral. — Est rédigé de la même façon. Citons en particulier Briart et Stuhlmann et surtout Cornet dont nous avons consulté les travaux.

CLIMAT.

Après les études si complètes de M. M. les docteurs Allart, Dryepondt, Dupont, Heylen et Poskin, parues dans le « *Bulletin de la Société d'Etudes coloniales* », la « *Belgique coloniale* » et le « *Bulletin de la Société royale Belge de Géographie* », il eût été difficile de traiter de façon nouvelle et surtout avec plus de compétence, la question du climat du Congo.

Nous nous sommes donc bornés, en l'absence d'autres travaux, à résumer ces derniers. Les docteurs Dryepont et Poskin ont surtout été mis à contribution, ce dernier particulièrement, pour les consciencieux relevés météorologiques qu'il a faits.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE.

Avec la géographie politique nous rentrons dans les sentiers battus ; alors que dans la partie précédente nous pouvions présenter un aperçu nouveau, attirer l'attention sur quelques points jusqu' alors plus ou moins négligés, il n'en est pas de même ici, et le mérite du travail ne peut consister qu'à rendre le plus fidèlement possible les grandes lignes politiques et administratives, en allant puiser aux sources les plus récentes et les plus certaines.

Ce livre a été rédigé comme faisant partie d'un cours de géographie coloniale et étant appliqué à l'examen d'un cas concret: l'Etat du Congo. Dans ces conditions, il était nécessaire de détailler suffisamment les divers rouages pour que le lecteur puisse se rendre compte du large esprit qui préside au gouvernement de la colonie, de la façon bien comprise dont sont entendus les attributions et les rapports des fonctionnaires entre eux, de la manière parfaite dont fonctionnent les divers services, des grands résultats acquis avec de si modestes ressources.

Mais comme notre livre s'adresse aussi au public, nous avons, pour le mettre à la portée de tous, fait précéder chacun des chapitres essentiels, de généralités nécessaires pour mettre en évidence les principes qui sont le plus généralement admis en politique et en organisation coloniales.

Les généralités sur les colonies sont empruntées à Joseph Chailley Bert ; nous y avons ajouté quelques idées personnelles. Les détails politiques et administratifs sont tirés du *Bulletin officiel de l'Etat*, complétés par certains détails qu'a bien voulu nous communiquer obligeamment M. le Capitaine Lombard, directeur au gouvernement central.

Les chiffres que nous citons sont tirés soit du « *Manuel de l'économiste français* » (édition 1896) soit de livres divers de *Schrader*, *Gotha*, *Vivien de St.-Martin* etc. Quelques chiffres officiels ont été corrigés d'après le Catalogue officiel.

Contrairement à nos devanciers, nous avons cru devoir attirer l'attention sur les variantes que présente l'occupation selon les districts et les circonstances. Nous groupons à cet effet les districts en deux classes, la première se subdivisant elle-même. Ces divisions sont expliquées dans le chapitre du livre.

Nous nous sommes étendu, un peu à dessein, sur les services de la Justice et de la Force publique, pour mettre en relief toutes les mesures prises par l'Etat en vue d'assurer la garantie du droit, pour montrer aussi les traits principaux de l'organisation de cette armée congolaise, citée comme exemple par certains coloniaux étrangers, aux promoteurs d'armées coloniales.

Le service des cultes, en vertu de sa mission éminemment civilisatrice, a été cité comme il le mérite.

Cartes — *des cultes* — d'après divers renseignements, tirés entre autres de la « Belgique coloniale » :

Politique — ; les districts ont été délimités d'après le « Bulletin officiel »; les zônes, d'après les renseignements de Mr le Capitaine Lombard, les postes indiqués d'après la carte du Capitaine Louis

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Ainsi que le professe à la Sorbonne, Mr Marcel Dubois, le distingué professeur de géographie coloniale, il est non seulement inutile, mais même dangereux de citer dans les richesses d'une colonie, tous les produits qui y croîssent ou pourraient y croître. En dispersant ainsi l'attention des planteurs, en leur signalant une foule de produits dont ils ont parfois difficile à discerner les meilleurs, ils peuvent voir leur choix s'égarer, ils peuvent courir à un échec et la liste des ennemis des colonies s'en augmente d'autant.

Il faut, en principe, ne signaler que les produits dont une exploitation prolongée, ayant donné constamment des résultats avantageux, a montré la valeur et garanti le rapport. Ce sont ces produits que le colon cultivera avec la presque certitude d'une réussite. Ce sera à lui alors, étant établi sur les lieux et voyant son capital et son travail rémunérés, à étudier s'il est d'autres champs qu'il puisse ouvrir à son activité.

Nous n'avons donc pas cité tous les végétaux qui pourraient devenir susceptibles d'exploitation, mais seulement ceux qui, dès maintenant, semblent être d'une mise en valeur favorable, et, parmi ceux-ci, nous nous sommes arrêté spécialement sur ceux qui, actuellement déjà, ont fait leurs preuves.

Nous avons traité autant que possible ces produits d'après le plan suivant : espèces; cultures et aire de dispersion; rapport; avenir. Les cultures et l'aire de dispersion sont seules, il est vrai, du domaine de la géographie pure, mais la géographie coloniale exige des détails que ne veut pas un autre traité.

Nous avons puisé aux sources les plus autorisées, mais en ne citant que ce qui a trait à la géographie. Les généralités sont extraites de Joseph Chailly-Bert, auxquelles nous avons joint quelques idées personnelles. La nature du sol et le climat sont tirés des mêmes auteurs que les chapitres analogues de la géographie physique, mais ils sont ici rédigés au point de vue spécial qui nous occupe. L'examen de la culture des plantes est fait d'après divers travaux. Les articles sur le café et le cacao sont en majeure partie écrits d'après le *rapport officiel* adressé à l'Etat par M. le professeur Laurent lors de son retour du Congo.

L'élaïs est traité d'après Merlon, Laurent, Chapaux, Dewèvre.

Le tabac, d'après Dewèvre et d'après le *rapport au Roi* de M. De Buck.

Le caoutchouc est décrit d'après les études de MM. Pavoux, Dewèvre et Laurent; les circulaires de M. Grisar ont aussi été employées. *Les*

bois sont examinés d'après la brochure de M. Fichefet. L'étude des autres plantes provient des livres de Merlon, Lemaire, Chapaux, Dewèvre etc. Quelques chiffres officiels sont empruntés au *Catalogue de l'Exposition de Tervueren.*

L'étude très complète de M. Meulemans sur le bétail au Congo (*Bulletin de la société d'Etudes coloniales*), nous a servi pour la plus grande partie de notre article sur le bétail.

Les industries extractives sont signalées d'après Cornet : *Les gisements métallifères du Katanga*, (*Bulletin de la Société des sciences et arts du Hainaut*); Stuhlmann, *Mit Emin Pacha in 's Herz von Afrika ;* Dupont, *Lettres sur le Congo* ; Ponthier, Van Gèle etc.

Dans les statistiques commerciales, nous ne tenons compte que du chiffre du commerce spécial, le seul qui doive entrer en ligne de compte dans l'évaluation du chiffre d'affaires d'un pays.

Le commerce d'importation est rédigé d'après la notice du lieutenant Koeller. Quant aux voies de communication et de pénétration, elles sont étudiées d'après divers articles et des renseignements épars recueillis à cet effet.

Cartes — *du café*, d'après les renseignements de Laurent ;
du caoutchouc, d'après divers ;
du bétail, d'après Meulemans ; (régions favorables : Kassaï d'après Wissmann ; Ruanda, d'après Von Götzen ; Lufira, d'après Franqui) ;
des mines, d'après Cornet et divers déjà cités ;
des voies de communication, d'après divers renseignements.

TABLE DES MATIÈRES

Préface 7

Géographie physique

I Notions préliminaires. . . 11
II *Géologie* 13
III *Orographie*, la région supérieure 19
la région centrale . . . 25
la région côtière . . . 26

IV *Hydrographie*, le Congo . . 27
les affluents 33
la Semliki 41
la Shiloango 42
les lacs 42
le régime du fleuve . . 44
marais 45
côtes 45
conclusions 46

V *Ethnographie*, coup d'œil historique 47
grandes divisions ethniques . 49
généralités 51
A — Les Bantus
I Bantus de la côte. . . 56
II Bantus des forêts . . 57
III Bantus Lunda . . . 68
IV Bantus orientaux . . 76
B — Les Foulah-Sandés . . 77
C — Les Nilotiques . . . 78
D — Les Nains 79
E — Peuples métis . . . 80

VI *Productions naturelles*
I Règne végétal . . . 83
II Règne animal . . . 87
III Règne minéral

VII *Climat*

Géographie politique

I *Généralités*

II *Gouvernement central*
id. local
I Direction des finances . . 105
II id. de la Justice . . 110
III id. des transports . 115
IV id. de l'Intendance . 116
V id. de l'Agriculture . 117
VI Direction des travaux de défense . . . 118
VII id. de la force publique . . . 118
Service sanitaire 120

III *Divisions administratives.*
Généralités 122
Districts de pleine occupation 123
Districts d'occupation militaire 128
L'enclave de Lado . . 131

Géographie économique

Généralités 137

Agriculture 139
Nature du sol et climat . . 139
I Culture des plantes . . 141
1° Cultures Industrielles 142
A Le café . . . 142
B le cacao . . . 147
C le kola . . . 148
D le tabac . . . 148
E la canne à sucre . 150
F plantes textiles . 150
G plantes oléagineuses 151
H plantes tinctoriales 154
I autres plantes . . 154
2° Cultures alimentaires . 155
II Exploitation des produits végétaux et animaux . 158
1° Forêts 158
2° Gommes végétales . 160
3° Ivoire 166
4° Les animaux. . . 168

III Industrie 174

IV Commerce 180

à l'extérieur { Voies de communication 184 / id. de pénétration 185
à l'intérieur { Voies de communication 186 / id. de pénétration 191

Géographie historique 193

Appendice 200
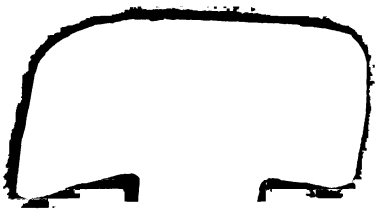
YL053953